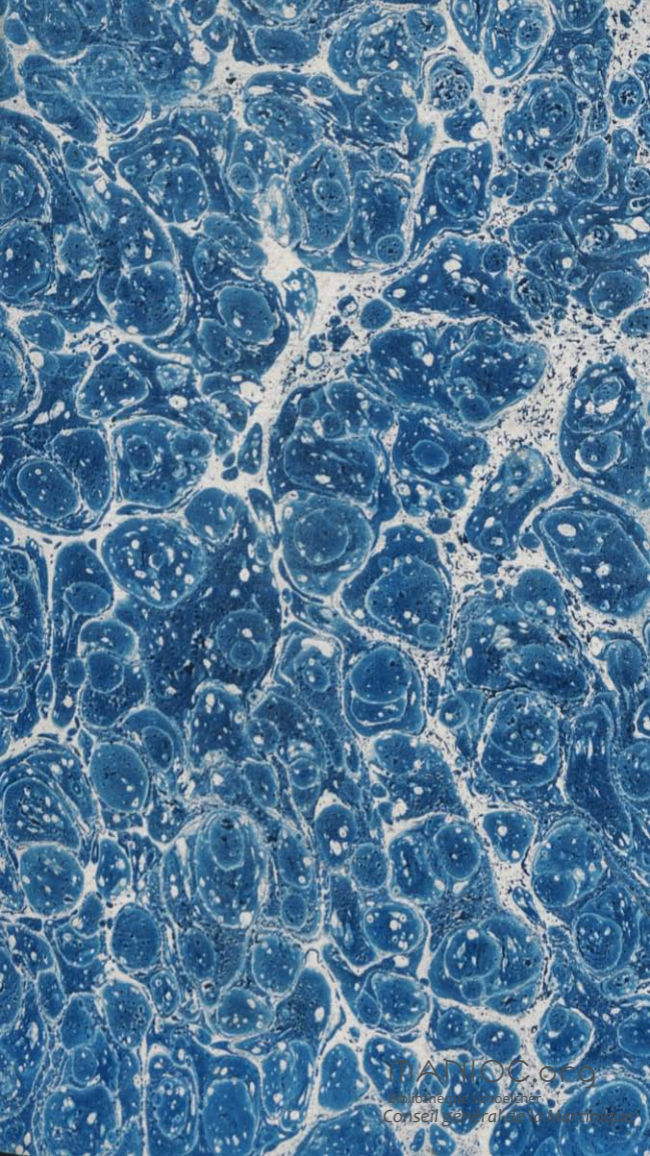


MANTOC.org

Bibliothèque Schneider
Conseil général de la Martinique



MOYENS

DE REGENERATION

DE LA PEUPLEE

PROPOSES

PAR LE COMITE DES COLONIES

MANIOC.org

Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique

Conformément à la Loi, j'ai déposé à la Bibliothèque Nationale des exemplaires du présent Ouvrage.

Je déclare que je poursuivrai, suivant la rigueur des Lois, tout Éditeur, ou débitant d'éditions contrefaites.

325.344-01

CHA

MOYENS

D'AMÉLIORATION

ET DE RESTAURATION,

PROPOSÉS AU GOUVERNEMENT

ET

AUX HABITANS DES COLONIES;

OU

MÉLANGES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, AGRICOLES, ET
COMMERCIAUX, etc, RELATIFS AUX COLONIES.

PAR le citoyen J. F. CHARPENTIER-COSSIGNY, ex-Ingénieur,
Membre de la Société libre d'Agriculture du Département de la Seine,
et de la Société Académique des Sciences de Paris, Honoraire de la
Société Asiatique de Calcutta, Associé de celle d'Agriculture, Com-
merce, et Arts du Département du Doubs, de celle Littéraire des Arts
de Batavia, et de l'Athénée des Arts de Paris.

TOME PREMIER.



DE L'IMPRIMERIE DE MARCHANT.

A PARIS,

Chez { L'AUTEUR, rue Mazarine, n°. 66.
DELALAIN, libraire, quai des Augustins, n°. 39.
CHARLES POUGENS, imprimeur-libraire, quai Voltaire.
MERLIN, libraire, rue du Hurepoix.

AN XI. — 1803.

162135

M O Y E N S

D'AMÉLIORATION

DE LA NÉCESSITÉ DE LA

PROGRES AU GOUVERNEMENT

DES HABITANS DES COLONIES

ET DES COLONIES, AGRICULTURE, COMMERCE, ET

INDUSTRIE, EN GÉNÉRAL, PAR LE

PROGRES AU GOUVERNEMENT

DES HABITANS DES COLONIES

TOURNAI



DE LA NÉCESSITÉ DE LA

A PARIS

chez la Citoyenne, au Salon de Peinture, n. 10, au Salon de Sculpture, n. 10, au Salon de Gravure, n. 10, au Salon de Musique, n. 10, au Salon de Littérature, n. 10, au Salon de Philosophie, n. 10, au Salon de Médecine, n. 10, au Salon de Droit, n. 10, au Salon de Commerce, n. 10, au Salon de Industrie, n. 10, au Salon de Agriculture, n. 10, au Salon de Colonies, n. 10.

1789 - 1790

182135

AVERTISSEMENT.

QUANTITÉ d'Auteurs, très-recommandables, ont publié des Traités sur différentes productions Coloniales : j'ai donné moi-même au public des Ouvrages sur la culture du café, et la préparation de son fruit (1), sur les arbres à épicerie fines (2), sur la fabrication de l'indigo (3), sur les cannes-à-sucre (4), et sur la distillation des eaux-de-vie-de-sucre (5).

(1) Lettre à M. le Monnier, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, premier Médecin ordinaire du Roi, imprimée à Paris, en 1773.

(2) Lettre sur les arbres à épicerie fines, imprimée à Paris, en 1775.

(3) Essai sur la fabrique de l'indigo, imprimé à l'Île-de-France, en 1779.

(4) Observations sur la culture de la canne-à-sucre, insérées dans le premier volume des Mémoires de la Société d'Agriculture du Département de la Seine.

(5) Deux Mémoires sur la fabrication des eaux-de-vie-de-sucre, imprimés à l'Île-de-France, en 1781 et 1782.

Les Chapitres qui composent ce volume ne doivent pas être considérés comme des Traités, mais comme des Notices, qui exposent des choses peu connues ou ignorées, non seulement sur les objets dont je viens de parler, mais sur plusieurs autres végétaux qui ne sont pas cultivés dans les Colonies Européennes, mais dont les produits doivent contribuer à leur prospérité.

La plantation de ceux qui procurent la subsistance aux habitans m'a paru l'article le plus essentiel; et c'est par là que commence ce volume.

Le Chapitre II rappelle la proposition que j'ai faite, il y a trois ans, d'introduire la canne-à-sucre dans les Départemens Méridionaux de la République, en choisissant l'espèce la plus hâtive, et en même temps la plus productive: il expose la méthode de culture qui me paroît propre à assurer le succès désiré.

Il répond aux objections qui ont été faites contre ce projet : il prouve le vice des expériences qu'on a citées pour le combattre : il détaille une méthode simple d'extraire le sucre, qui peut convenir à beaucoup d'habitans de St.-Domingue, ruinés par l'effet de la Révolution. Il traite en même temps de la préparation du vin, de la bière, et du vinaigre de cannes, et de la fabrication des eaux-de-vie-de-sucre. Ce dernier produit de l'art deviendrait très-important pour les Colons, si l'importation de leurs tafias étoit permise en France, comme elle l'est dans les Colonies Angloises pour l'Angleterre. On prétend que cet objet forme le tiers du revenu d'une sucrerie à la Jamaïque.

Le Chapitre III est un résumé de ce que plusieurs Auteurs ont écrit sur la culture du cotonnier : il présente une méthode qui prévient la ruine des cotonneries, accident qui est arrivé à Saint-

Domingue , dans quelques quartiers, et aux Iles-de-France et de la Réunion.

Le Chapitre IV est destiné à indiquer les moyens de ralentir les dégradations des terres des mornes, sur lesquelles on cultive de préférence le caféier à St. Domingue, et à faire sentir aux habitans de l'Île de la Réunion qu'ils n'apportent pas assez de soins à la culture de cet arbre, ni à la récolte, ni à la dessiccation de son fruit.

Le Chapitre V traite de l'indigo. Comme la théorie de l'*Art de l'Indigotier* n'est pas généralement connue, et que les pratiques suivies ne sont que l'effet d'une routine aveugle, j'ai pensé, avec plusieurs personnes, qu'il pourroit être utile d'extraire de mon Ouvrage sur l'indigo, quelques articles qui donnent des notions sur un art dont les principes sont ignorés de ceux qui l'exercent. En même temps j'ai indiqué la méthode

de fabrication des Indiens : elle peut être suivie avec avantage à Saint-Domingue, dans les circonstances où l'on est exposé à perdre les plantations par les ravages des chenilles, ou d'autres insectes. On trouvera aussi dans ce Chapitre des détails sur la méthode usitée à Java, qui diffère de la nôtre.

J'ai encore extrait de mon Ouvrage plusieurs procédés, dont la connoissance peut être utile aux indigotiers ; tels que ceux d'aviver la couleur de l'indigo, d'en fabriquer avec des herbes âgées, et même sans fermentation et sans battage. Enfin j'expose le moyen de purifier complètement cette substance, et de la rendre dissoluble dans les menstrues aqueux, spiritueux, et huileux. C'est un procédé que nous tenons des Indiens : ils ne l'appliquent pas à l'art de l'indigotier, autant par habitude que par insouciance ; mais l'industrie, l'activité, et l'émulation françoises, sauront en tirer parti.

La culture des arbres à épiceries fines se répandra dans les Colonies de l'Amérique : elle fait le sujet du Chapitre VI. On y trouvera des pratiques nouvelles qui assurent le succès et la multiplication de leurs plantations, et de plus, le détail des procédés qui exposent les préparations qu'exigent leurs fruits ou leurs produits.

L'éducation de la cochenille et la culture du nopal méritent l'attention du Gouvernement et des Colons. Un seul d'entr'eux s'est livré à ces objets : ses succès doivent déterminer ses compatriotes à suivre son exemple. C'est le sujet du Chapitre VII.

Le fameux arbre-à-pain occupe le Chapitre VIII. D'autres végétaux, aussi précieux, et dont il sera facile de faire l'acquisition, donnent des productions du même genre : je n'ai pas négligé d'en faire mention.

Le Chapitre IX expose des expériences,

tant sur le *balo*, arbrisseau peu connu, que sur le café; elles sont, en général, plus curieuses qu'utiles; mais le premier mérite attention, par la facilité de la culture, et par la nourriture qu'il fournit aux troupeaux.

Le Chapitre X indique le parti que l'on peut tirer du produit du ouettier, qu'on a dédaigné jusqu'à ce moment, et qui doit être apprécié. Il est indigène à Saint-Domingue; ainsi l'on peut, dès à présent, récolter des fruits qui donneront un revenu aux mains laborieuses qui les cueilleront, et un aliment à quelques unes de nos manufactures.

Parmi les Chapitres qui suivent, et qui détaillent les avantages que l'on pourroit retirer de plusieurs végétaux qui, en général, ne sont pas cultivés dans les Colonies, on distinguera le XIII^e. et le XIV^e. L'un propose l'introduction et la culture du myrobolan dans nos Colonies. Ceux qui n'ont aucune connoissance

des arts ne sentiront pas l'importance de la multiplication de ce végétal : ils ignorent la grande consommation que l'on fait de la noix de gale, et que celle de myrobolan la remplace. L'autre traite du chaya-ver, plante indienne, dont les racines sont employées dans la teinture.

Les deux derniers Chapitres, (le XVIII^e. sur les filasses, et le XIX^e. sur l'huile essentielle du camphrier), seront peut-être vus avec quelque intérêt. Le premier présente un produit nouveau d'une grande importance pour la marine ; le second détaille des expériences sur une production artificielle, tout-à-fait inconnue, qui peut procurer un revenu aux Colons, et un remède à la médecine.

Le bien de l'humanité, la prospérité des Colonies et de mon pays, voilà les vues que je me suis proposées. Puissé-je avoir atteint un but si désirable!.....

M O Y E N S

D'AMELIORATION

ET DE RESTAURATION,

PROPOSÉS

AUX HABITANS DES COLONIES.

PREMIÈRE OBSERVATION

SUR LA DESCRIPTION DE LA PARTIE FRANÇAISE
DE SAINT-DOMINGUE; PAR LE CITOYEN MOREAU
SAINT-MÉRY, CONSEILLER-D'ÉTAT.

PAGE 4. « EN général, la partie Française
» de Saint-Domingue (comparée à la partie Es-
» pagnole), est plus chaude et plus exposée
» aux sécheresses, qu'on voit devenir et plus
» fréquentes et plus longues, depuis que, par
» une avidité qui compte l'avenir pour rien,
» et qui trompe souvent sur la valeur du pré-
» sent, on a abattu les bois qui couvroient ces

» points élevés, qui y appeloient des pluies fé-
 » condes, qui y retenoient des rosées abon-
 » dantes, et une humidité dont des forêts pro-
 » longeoient encore l'utile influence ».

C'est une opinion reçue que les forêts, et sur-
 tout celles qui peuplent les sommets des mon-
 tagnes, attirent les nuages. Je ne sais pas à quel
 point cette opinion est fondée. J'ai vu très-fré-
 quemment les nuages stationnaires, au Cap de
 Bonne-Espérance, sur la montagne de la Table
 qui est entièrement dégarnie d'arbres, et y rester
 long-temps. Je conçois que si elle étoit peuplée
 d'arbres forts hauts, ils seroient enveloppés par
 les nuages, ils les retiendroient encore plus long-
 temps, et détermineroient par la seule vertu du
 contact, une partie de l'humidité à se fixer sur
 eux. La montagne du Corps-de-Garde de l'île
 de France, dont le sommet a plus d'étendue que
 celui de la Table, mais qui a cinquante-six toises
 de hauteur de moins, et qui est entièrement
 peuplée d'arbres, ne m'a pas paru avoir de
 vertu attractive sur les nuages. Combien j'en ai
 vu passer au dessus, sans s'arrêter! J'en ai fait
 maintes fois l'observation, dans les années où
 j'habitois au pied de cette montagne. J'en ai vu,
 à la vérité, quelques uns s'arrêter, et même des-

ceindre à mi-croupe, ou plus bas encore, lorsque l'air étoit stagnant; je les ai vu aussi remonter, et prendre ensuite la direction que le vent leur donnoit.

Je pourrois encore citer Pitterboth, qui est un rocher nu, et qui, comme disent les marins, *fume* si souvent *sa pipe*, pour exprimer qu'il est enveloppé de nuages. C'est un pic, le plus élevé de toutes les montagnes de l'Île de France.

La montagne de la Table a quatre cent soixante-quatorze toises de hauteur, sur le niveau de la mer, et la montagne du Corps-de-Garde quatre cent dix-huit toises, suivant les mesures prises par feu Lacaille.

Comme les forêts ont incontestablement la propriété d'empêcher la prompte évaporation de l'humidité répandue sur le sol qui les nourrit, je crois qu'il est à propos non seulement de ne pas dégarnir d'arbres les sommets des montagnes, mais encore d'en planter sur ceux qui en manquent.

DEUXIEME OBSERVATION.

P. 38. L'Auteur dit que le vin de Palme est un puissant aphrodisiaque. C'est un palmier

de Saint-Domingue qui le fournit. Il ne dit pas de quelle partie de l'arbre on retire cette liqueur. Les habitans des Iles de France et de la Réunion pourroient essayer si leurs palmistes en donneroient une semblable, en suivant la méthode des Indiens, qui obtiennent du palmier nommé *longue* et du cocotier, une liqueur agréable et spiritueuse quand elle a fermenté, un vinaigre assez bon, et un sucre grossier qu'ils nomment *jagre*; mais je n'ai pas oui dire que le vin indien fut aphrodisiaque; je croirois assez que celui d'oranges a cette vertu. Quoi qu'il en soit, je vais donner ici plusieurs recettes pour en faire. Elles pourront être utiles à nos compatriotes de l'Ile de la Réunion, qui cultivent beaucoup d'orangers doux; et même aux Habitans des deux Iles, qui pourront employer à peu près les mêmes procédés pour faire du vin d'ananas. J'ajouterai quelques notes instructives.

MÉTHODE DES INDIENS.

On coupe le pédicule de la fleur, et on y attache un pot de terre, dans lequel la sève de l'arbre découle. Lorsqu'elle a fermenté, c'est une liqueur vineuse, dont on retire, par la distillation, un esprit ardent. Lorsqu'elle a aigri,

c'est du vinaigre. Si on la fait évaporer, étant fraîche, par le moyen du feu, on obtient un sucre grossier, que l'on pourroit purifier par les procédés ordinaires.

Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture de Paris, année 1789, trimestre d'hiver, par le Citoyen Moreau de Saint-Méry.

PROCÉDÉ POUR FAIRE LE VIN D'ORANGES.

« Pour quarante bouteilles, il faut quarante livres de sucre terré, le plus blanc que l'on pourra trouver... On fait clarifier ce sucre avec des blancs d'œufs, à l'ordinaire, dans huit pots d'eau très-pure, mesure de Paris, et l'on en forme un sirop.

» On pèle avec soin quatre cents oranges, dont on met la peau très-fine à bouillir dans huit autres pots de la même eau, jusqu'à ce qu'elle soit bien chargée ». (Je préférerois une infusion théiforme ; mais j'augmenterois la quantité des peaux d'oranges).

» Ajoutez à cette eau ainsi colorée par la décoction, huit pots de jus d'oranges douces, ou à défaut, quatre pots du jus de celles-ci, et

quatre pots de jus d'oranges sûres (1); ensuite, mettez-y le sirop produit par les quarante livres de sucre clarifié. Lorsque le tout est parfaitement refroidi, on met la liqueur dans un petit baril proportionné, en ayant soin d'en conserver un peu pour l'ouiller, pendant les six semaines que le vin doit y fermenter.... (2) Ce terme expiré, l'on ferme la bonde avec une terre grasse (3), à laquelle on mêle un peu de sel; puis l'on met ce baril dans un lieu frais, et dans la position d'un tonneau en perce. Il demeure ainsi deux mois, durant lesquels la liqueur se clarifie ». (On peut accélérer la clarification de la liqueur, en

(1) Lorsqu'on emploie du jus d'oranges sûres, il semble qu'on devrait augmenter la proportion du sucre; au surplus celle indiquée par l'Auteur, pour le jus d'oranges douces, me paroît trop forte.

(2) La longue durée de cette fermentation ne peut être attribuée qu'à la grande quantité de sucre qu'on ajoute à la liqueur. On pourroit accélérer le mouvement fermentatif, en y mettant un levain. Au reste, la fermentation doit s'achever, tantôt plus tôt, tantôt plus tard, et ne doit pas se régler sur la durée du temps, mais sur l'état de la liqueur.

(3) Pourvu que la bonde soit bien bouchée, n'importe avec quoi, cela suffit.

y ajoutant de la colle à clarifier le vin, ou des blancs d'œufs bien battus, avec une pinte de la liqueur elle-même, plus ou moins, suivant la quantité).

« Deux jours avant de tirer ce vin en bouteilles, on y jette une poignée de fleurs d'oranges » (je crois qu'il seroit plus à propos de mettre les fleurs d'oranges dans le baril, lorsqu'on ferme la bonde; mais alors il en faudroit moins, surtout si elles sont sèches); « on le tire, et on le bouche hermétiquement avec de la cire à cacheter, ou du brai par dessus le bouchon ».

» Il faut éviter de se servir de fer ou d'acier pour couper les oranges... L'on a observé qu'alors le vin étoit trouble, et que même il n'avoit qu'à peine le caractère vineux ». C'est ce que j'ai bien de la peine à croire. Mais il est essentiel de ne pas couper les pepins; ils pourroient alors donner à la liqueur un goût d'amertume.

L'Auteur prétend que quatre cents belles oranges de la Martinique donnent huit pots de jus. Il ajoute que le vin d'oranges se conserve très-long-temps, et qu'il s'améliore en le gardant. Toutes les liqueurs spiritueuses sont dans le même cas, parce que leurs principes se combinent mieux avec le temps.

Il me semble qu'au lieu de sirop clarifié, on pourroit ajouter à la liqueur les quarante livres de sucre indiquées par l'Auteur, avec les huit pots d'eau très-pure. La fermentation saura bien clarifier elle-même la liqueur, et toutes les substances qu'elle contient.

Extrait de l'ART DU DISTILLATEUR, par Dubuisson.

« Quand on a fait choix d'oranges les plus fines et les plus mûres, on les coupe transversalement en deux parties; on pose un tamis de crin sur une terrine de grès; on prend les parties d'oranges l'une après l'autre; on les tient d'abord entre le pouce et l'index d'une main, et de l'autre on exprime; ensuite on les place entre les deux paumes des mains, et on exprime en sens contraire, jusqu'à ce qu'il ne sorte plus de suc; on rassemble les pepins dans un coin du tamis: car, si on exprimoit sur ces pepins, l'acide du suc d'oranges en détacheroit des parties qui communiqueroient à la liqueur une amertume désagréable; et quand il y a une certaine quantité de ces pepins, ainsi que des filamens qui se sont détachés en exprimant les parties d'oranges, on les rejette comme inutiles ».

Quoique ces préceptes soient minutieux et me paroissent inutiles, je n'ai pas voulu en rien retrancher, à cause de la réputation de l'Auteur; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'il se trompe, quand il dit que l'acide de l'orange détacheroit des parties amères des pepins, si on exprimoit le jus sur ces pepins. Ils sont enduits d'un gluten qui empêche, ainsi que leur parchemin, le jus de pénétrer dans leur intérieur. Je n'ai pas pris la précaution indiquée par l'Auteur, et mon vin n'avoit point d'amertume.

« Lorsque cette opération est finie, on verse la liqueur dans de grosses bouteilles de verre qu'on tient bien bouchées, et on laisse reposer, jusqu'à ce que le dépôt se soit précipité au fond du vaisseau; on soutire avec un siphon; on passe le marc au travers de la chausse de drap; on mesure la liqueur, à laquelle on ajoute une neuvième partie de bonne eau de fleurs d'oranges, et on y fait fondre douze onces de sucre par pinte; et quand le sucre est bien fondu, on verse le liquide dans les mêmes vaisseaux, qu'on tient ensuite bien bouchés, et qu'on a soin d'agiter pendant quinze jours, au moins une fois par jour; et puis on mesure encore, et on ajoute



une chopine d'esprit de vin par chaque pinte de liquide (1); on agite fortement ce mélange, et on le met en réserve dans un tonneau, quand on a une suffisante quantité de liqueur, mais au moins dans un vaisseau qui soit assez grand pour contenir la totalité, et on laisse reposer.

L'Auteur ajoute que le vin d'oranges est peut-être la liqueur la plus agréable et la plus salubre de toutes celles connues, et qu'il acquiert beaucoup par la vétusté. Je n'en suis pas surpris. Comme il y mêle moitié d'esprit de vin, la combinaison du spiritueux ne se fait qu'avec le temps.

Je ne connoissois pas ces deux procédés, lorsque je m'avisai, étant à Paris, d'essayer de préparer un vin d'oranges, par un moyen économique.

J'en fis acheter trois douzaines, parmi lesquelles le plus grand nombre étoit de l'espèce des rouges, qui ne sont pas les meilleures pour cet objet, parce que leur peau a un goût sauvage, et moins agréable que celles des oranges ordinaires. J'en fis exprimer le jus, et je le filtrai au travers d'un tamis de crin un peu serré; je le mis dans une grande potiche de porcelaine;

(1) Quelle est la force de cet esprit de vin?



je coupai les peaux en petits filets; je les mis dans une jatte, et je versai une pinte et demie d'eau bouillante par dessus: je couvris le vase. Lorsque l'infusion fut refroidie, je la mêlai avec le suc d'oranges; je fis une seconde et une troisième infusion, que je mêlai pareillement avec le vin d'oranges: j'y ajoutai alors deux pintes et demie de bonne eau-de-vie, à vingt-deux degrés et demi, et une pinte d'eau de noyaux, avec neuf onces de sucre par pinte: j'en eus huit à neuf pintes. Au bout de quelques jours le vin se trouva bon à boire; mais il auroit été meilleur, s'il avoit été gardé pendant quelque temps, si j'avois employé beaucoup plus d'oranges, et si j'y avois ajouté des fleurs desséchées, et un peu plus de sucre. C'est un vin non fermenté, qui n'a pas besoin de clarification, et que l'on peut boire dès qu'il est fait.

Peut-être que le vin de bigarrades, (oranges sûres) ou même de citrons, préparé suivant le même procédé, en augmentant la dose du sucre, et en y ajoutant, comme je viens de le dire, des fleurs d'oranges desséchées, qu'on laisseroit infuser pendant quelques jours, seroit aussi agréable que le vin d'oranges douces.

On pourroit aussi faire, avec ces fruits, un

vin fermenté, en mêlant le sucre, dès que le jus est exprimé, en plus grande proportion, avec une infusion de leurs peaux, et en y ajoutant un levain, pour exciter la fermentation qui, sans cela, seroit très-longue : dès qu'elle seroit passée, on y mêleroit de l'eau-de-vie, dans laquelle on auroit mis infuser, à l'avance, des fleurs d'oranges desséchées : on laisseroit clarifier la liqueur par le repos, et on la mettroit en bouteilles, lorsqu'elle seroit claire.

Le vin d'oranges douces seroit peut-être meilleur, si, au lieu de mêler la décoction des écorces avec le fruit, on les faisoit bouillir dans le jus lui-même, après avoir enlevé tout le blanc des peaux, ou si on mettoit les zestes avec le jus, pour les faire fermenter ensemble. Par ce moyen, il n'y auroit point de mélange d'eau avec le vin d'oranges, et c'est celui-là que je soupçonne aphrodisiaque, stomachique, et restaurant.

On peut faire un vin à peu près semblable, fermenté ou non, avec le suc d'autres fruits, tel que l'ananas, la mangue, la jam-rosad, la jam-malac, la longane, les tamarins, les framboises du pays, etc, en observant de proportionner la dose du sucre à l'acidité des fruits.

J'ai fait un vin de jam-malacs, et j'en ai retiré

une eau-de-vie qui étoit assez agréable. Le vin de framboises que j'avois fait à l'Île-de-France, a été trouvé à Paris délicieux. La fermentation développe, dans ces deux fruits, un parfum qu'ils n'ont pas avant de l'avoir subie. L'eau-de-vie de ces fruits, et sur-tout de la jam-rosad, a un parfum agréable, et peut être employée à la préparation des liqueurs de table.

Le flangourin, qui est un vin de cannes fermenté, acquerroit beaucoup de qualités, si l'on concentroit le vésou par le moyen du feu, ou si l'on y ajoutoit du sucre et du jus de citrons, ou de celui de bigarrades, avant la fermentation. Si l'on vouloit un vin de liqueur, on le parfumeroit, en y ajoutant des zestes de ces fruits, ou des fleurs d'oranges, ou des fleurs de papayers mâles, de café, de buys-de-Chine, ou des noyaux de pêches, ou des épices, et on y mêleroit un peu d'eau-de-vie, pour le rendre plus spiritueux. Les feuilles de pêcher jetées dans le vésou avant la fermentation, donneroient à la liqueur un goût et un parfum agréables. Enfin, on peut varier, pour ainsi dire à l'infini, ces sortes de préparations. Je crois en avoir assez dit pour exciter et pour guider l'industrie des habitans des deux îles ; cependant, je ne terminerai pas cet article sans leur indiquer le moyen de colorer tous ces vins. Ils

pourroient l'employer pour le flangourin, qui est, à la Réunion, une boisson habituelle, plutôt que pour les vins de liqueur. Dans ce cas, ils écraseroient les fruits du phitolaca, vigne de Judée, que j'ai introduit et multiplié à l'île de France, au point qu'on le trouvoit par-tout sur mon habitation et dans les environs, où il étoit semé par les oiseaux, ou bien les fruits de la Brède-d'Angole, ou ceux de la Raquette-Rouge, ou ceux des mûres de haies; ils les mêleroient avec leurs peaux dans le vesou, avant la fermentation. La cochenille elle-même, dont on feroit une décoction, qu'on aviveroit par le moyen d'un acide, pourroit être employée au même usage. L'expérience fera connoître quelle est la matière colorante à préférer.

Comme la bonne eau-de-vie de France doit être rare et chère dans nos îles, on peut employer, pour la préparation de tous ces vins, du taffia, rectifié à la chaux, pour lui enlever son odeur, et distillé ensuite une autre fois avec de l'huile de vitriol et des écorces de patay, espèce d'acacia à longues épines, qui produit de la gomme semblable à l'arabique. On trouvera le détail de ces procédés dans mes *Mémoires sur la Fabrication des Eaux-de-vie de sucre*.

Ce taffia ainsi préparé, n'a pas entièrement perdu l'odeur nauséabonde particulière à toutes ces liqueurs, mais elle en a beaucoup moins. On peut y substituer de l'eau-de-vie de jam-rosads ou d'ananas, qui n'ont qu'une odeur agréable. Je donnerai par la suite les détails des procédés des vins de cannes, d'ananas et autres fruits.

TROISIÈME OBSERVATION.

P. 100. Je crois faire plaisir à mes lecteurs, en leur présentant le tableau de l'état agricole de Saint-Domingue en 1789.

Elle avoit alors, sans compter les places à vivres, c'est-à-dire, les habitations où l'on n'a d'autres objets de culture que des vivres que l'on vend dans le pays,

793 sucreries.

3150 indigoteries,

789 cotonneries,

3117 cafeteries.

182 guildiveries.

26 briqueteries et tuileries.

6 tanneries.

370 fours à chaux.

29 poteries.

50 cacaoyères,

« On compte en outre à Saint-Domingue

» français, quarante mille chevaux, cinquante
 » mille mulets, deux cent cinquante mille bœufs,
 » moutons, chèvres ou pourceaux.

» Le nombre des nègres s'élève maintenant
 » (en 1789), à quatre cent cinquante-deux
 » mille (page 25) ».

Un papier anglais donne la note suivante sur
 la population, l'industrie, la culture et le com-
 merce de Saint-Domingue.

« Au commencement de 1790, l'île de Saint-
 » Domingue, qu'on pouvoit regarder comme le
 » paradis terrestre du Nouveau-Monde, conte-
 » noit 793 plantations à sucre, 3117 à café,
 » 786 à coton, 3160 à indigo, 34 à cacao, 623
 » à grains, 9 à ignames, et autres légumes.

» En 1787, on fréta à Saint-Domingue 470 bâ-
 » timens, contenant 112,253 tonneaux, et ayant
 » 11,220 hommes d'équipage. La valeur des ex-
 » portations étoit de 114,363,096 livres tournois,
 » argent de France. Enfin, la population s'èle-
 » voit à 534,000 individus, dont 30,000 blancs,
 » 24,000 mulâtres, 480,000 noirs ».

Le citoyen Page, dont les recherches sur les
 Colonies européennes méritent confiance, dit,
 dans la première partie de son *Traité d'économie
 politique et de commerce des Colonies*, page 14,
 qu'elles

qu'elles donnent 40,000 blancs, 28,000 mulâtres ou nègres libres, et 452,000 esclaves, pour le résultat de la population de 1788. Il ajoute : « D'après le relevé des Douanes, les exportations » de cette année de toutes les Colonies fran- » caises paroissent avoir été de 218,511,000 fr. » Le poids réel excède, au moins d'un cin- » quième, le poids déclaré; et, sans exagéra- » tion, nous pourrions porter à 260 millions la » valeur des denrées reçues dans nos ports, sans » compter celles fournies aux étrangers ». Ces rapports n'ont guère entr'eux d'autre différence que celle qui provient des différentes époques.

Quel dommage qu'une Colonie si florissante et si productive ait été bouleversée en si peu de temps ! Quel démon infernal a pu y porter la ruine et la dévastation ! Ah ! quelle plaie cruelle faite à la France. . . ! L'extravagant qui a dit hautement, *périssent les Colonies plutôt que les principes*, auroit-il dû être écouté ? Ah ! comment n'a-t-on pas vu que le premier de tous les principes, étant le salut du peuple, ce mot, devenu trop fameux, étoit une erreur atroce, une absurdité inconcevable, même en ne l'envisageant que du côté du raisonnement ? D'ailleurs, les principes fussent-ils violés mille fois, comme cela arrive très-souvent, ne périssent jamais.

Comment n'a-t-on pas compris que ce vœu féroce et sacrilège, s'il étoit adopté, étoit, en politique, une des plus grandes fautes que pût faire la législature (1). Etoit-il impossible de concilier les principes de la liberté avec le salut de la Colonie ? Falloit-il, pour se livrer à la fureur démagogique, n'écouter aucun principe de justice, être sourd à la raison, étouffer la voix de l'humanité, sacrifier la plus grande partie de ceux que l'on vouloit favoriser, exposer l'autre aux horreurs de la faim et des dissensions civiles, livrer à leur rage des victimes innocentes, perdre la plus importante de nos Colonies, ruiner le commerce de la France et sa marine, augmenter par ces pertes la puissance de nos rivaux, qui en ont profité pour entretenir la République dans une guerre longue et désastreuse, malgré nos succès? . . . Vains et éternels regrets! . . .

Ceux qui ont suivi la Révolution avec réflexion, ont remarqué qu'il a existé ce temps malheu-

(1) Jamais, non jamais, elle n'a consulté la politique des États. Aussi, . . . qu'en est-il résulté? désordre, malheurs, ruine générale, guerres, massacres, famine, dépopulation, la perte de nos Colonies, de notre marine, de notre commerce, et de notre numéraire. C'est le moment d'exposer ces vérités, aujourd'hui qu'on est en état de les entendre.

reux, à jamais déplorable, où les principes admis étoient tous faux; où la vertu étoit transformée en crime; où le crime étoit une vertu; où la société ne reposoit que sur la base de la *terreur*, érigée en système; où la tyrannie la plus atroce, la plus active, la plus sanguinaire et la plus multipliée, étendoit ses ravages affreux sur toute la France, au nom sacré de la liberté, et la couvroit de deuil; où quelques féroces ambitieux et leurs sectaires, pour assouvir leurs passions effrénées, fouloient à leurs pieds la justice, la raison et l'humanité, gouvernoient par le massacre, se gorgeoient de pillage, s'entouroient de ruines, sembloient ne vivre que de destructions; où l'on provoquoit toutes les Nations à la révolte; où l'on insultoit tous les Gouvernemens; où le délire étoit porté au point que l'on projetoit de républicaniser toute l'Europe, c'est-à-dire l'asservir aux fureurs de quelques enragés; où l'on vouloit éteindre toutes les lumières; où l'on tuoit le génie et le talent; où les sciences étoient méprisées et proscrites, pour plonger la Nation dans la plus féroce barbarie; où l'on comptoit les Colonies pour rien, elles qui font la prospérité des Empires, lorsqu'elles sont florissantes. L'Assemblée Constituante avoit mis sagement les Colonies hors de la Constitution. Elle

avoit compris que leur éloignement de la Métropole, le physique de leur climat, leurs mœurs, leurs habitudes, le génie et le tempérament des différens Peuples qui les habitent, nécessitoient un régime différent de celui de la France. La raison et la politique avoient dicté cette mesure; mais la Constitution de l'an 3 a déclaré les Colonies *parties intégrantes* de la République. On est parti de ce faux principe pour les assimiler au même régime. Quelle erreur fatale! . . . Ni au moral, ni au physique, les Colonies ne sont *parties intégrantes* d'un Empire qui est à deux, trois, quatre ou six mille lieues, et qui en diffère aussi essentiellement par leur constitution physique et morale. Les Colonies sont moralement des *parties constituantes* de leur Métropole dont elles dépendent; mais il est évident qu'elles n'en sont pas des parties intégrantes. Aucun décret humain ne peut changer la nature immuable des choses (1). Le sage qui nous a donné la sublime

(1) Le salpêtre est composé d'eau, de gaz, d'acide, et d'alkali fixe. Ce sont ses *parties intégrantes*. Si vous enlevez l'une d'elles, la décomposition est faite; les trois autres substances ne formeront plus du salpêtre; mais chaque molécule contenant les quatre substances susdites, et qui par conséquent est du salpêtre, est partie constituante d'un cristal, qui est composé, par

Constitution de l'an 8, appropriée au génie, aux mœurs, au caractère de la Nation, à l'étendue de son territoire, à sa grande population, à ses relations commerciales et politiques, aux circonstances impérieuses du moment, enfin, à la faiblesse de la nature humaine, a renfermé le Code constitutionnel dans quatre-vingt-quinze articles, qui forment les bases du régime actuel, et de notre législation. Il a trop de pénétration, de lumières et de talens, pour n'avoir pas senti toute la force des vérités que je viens d'exposer : aussi l'art. 91 est-il conçu en ces termes : *Le régime des Colonies Françaises est déterminé par des Lois spéciales.* Elles vont donc enfin respirer.....! Je sais qu'à mon départ de France, le Conseil d'Etat travailloit à la rédaction de ces Lois; j'ose assurer d'avance qu'elles seront justes, sages, protectrices, bien-voulantes. Je suis même chargé de donner *l'assurance des vues bienfaisantes du*

aggrégation, d'une grande quantité de molécules semblables; ainsi les parties intégrantes sont celles qui forment la combinaison d'un mixte, et les parties constituantes sont celles qui forment leur aggrégat. Voilà, en Physique, la distinction à faire entre ces deux expressions : elle est nécessairement la même au moral, qui est forcé d'emprunter toutes ses expressions du physique.

Gouvernement, et de l'envoi de secours, accompagnés d'instructions bonnes et conservatrices. Les entretiens particuliers que j'ai eus avec deux Consuls, avec le Ministre de la Marine, avec le Conseiller d'Etat chargé spécialement des Colonies, et d'autres Membres du même Conseil, me confirment dans l'opinion que j'ai des bonnes dispositions du Gouvernement actuel : ainsi, la confiance doit renaître ; l'attachement que ces deux îles ont conservé pour la Mère-Patrie, doit se ranimer plus que jamais, et l'espérance la mieux fondée doit trouver place dans leurs cœurs (1).

Le mal naît de l'excès du bien, a dit un Philosophe. Depuis la Révolution, nous avons éprouvé plus d'une fois que l'inverse de cette proposition étoit très-vraie. Nous en avons eu sur-tout une

(1) Tout ceci étoit écrit dans l'an 8. J'en appelle au témoignage des membres du Comité Administratif de l'Assemblée Coloniale de l'Île de France, à qui j'ai remis mon manuscrit, en arrivant, même avant mon débarquement à terre. Ces assertions prouveront au Gouvernement, que j'avois bien saisi ses principes, et à nos deux Îles, que mes sentimens pour elles n'ont jamais varié.

preuve frappante par l'heureuse révolution du 18 brumaire de l'an 8.

Les Anglais, qui sont en guerre avec les Nègres marrons de la Jamaïque, ont fait beaucoup de prisonniers qu'ils ont envoyés à Serre-Lionne, établissement formé à la Côte d'Afrique par une société de Philantropes ; établissement qui ne peut se soutenir, à moins que le Gouvernement ne vienne à son secours, si l'on s'en rapporte aux lettres écrites du pays même, par des Anglais, et qui ont été interceptées sur une prise conduite à Sainte-Croix de Ténériffe, pendant que j'y étois. Ces Nègres prisonniers ont été placés et dispersés sur les frontières. On leur a donné du terrain, et ce qui étoit nécessaire à la culture. Dès qu'ils ont quelques vivres, ils ne travaillent plus. Tout ce qu'on peut leur alléguer pour l'avenir, ne les persuade point ; rien ne les touche que le présent.

A Saint-Domingue même, où l'on a enfin remonté quelques ateliers, Toussaint-Louverture a été souvent obligé d'envoyer des détachemens de la force armée dans les habitations, pour forcer les Nègres au travail. Ces détachemens y exerçoient une police très-sévère. La nécessité en faisoit une loi ; car, sans cela, on y seroit

mort de faim. Ces évènements ont été prédits par ceux qui connoissoient le génie et le caractère des Nègres; mais la raison n'a pas été écoutée par des fanatiques en délire, et par ceux qui affectoient le même fanatisme, pour servir leur ambition.

QUATRIÈME OBSERVATION.

P. 145. On a transporté de l'Afrique à Saint-Domingue des chameaux qui n'ont pas donné de postérité. « Ils effrayoient les chevaux, au point d'être la cause de plusieurs accidens ». Les chevaux s'y seroient accoutumés. Il y a beaucoup de chameaux dans les Canaries, et les chevaux, qui ont tous l'habitude d'en voir, n'en sont point effrayés. J'ai vu dans l'Inde des chameaux et des dromadaires à la suite de l'armée, sans qu'il survint aucun accident. Enfin, dans l'Afrique, ces animaux sont pêle-mêle. Les caravanes réunissent les uns et les autres, en grand nombre. Ainsi l'objection de l'Auteur n'est pas suffisante, pour détourner du projet d'introduire des chameaux dans toutes nos Colonies, où ces bêtes de charge seroient d'autant plus utiles, qu'elles consomment peu. Je renouvelle ici le conseil que j'ai donné dans

un autre Ouvrage, de transporter des chameaux mâles et femelles, non seulement dans toutes nos Colonies Orientales et Occidentales, mais encore en France. On sait qu'il y en a à Pekin, dont le climat est plus froid que celui de Paris.

CINQUIEME OBSERVATION.

L'Auteur dit que l'on cultive à St.-Domingue de la luzerne, qu'on en fait une coupe tous les mois, et que les chevaux et les mulets la mangent avec grand plaisir.

J'en ai apporté des graines, pour en essayer la culture. Nous avons une espèce de sainfoin naturelle à l'Île de France, dont on pourroit faire des prairies artificielles. C'est encore un essai à tenter au Jardin National, si l'on fournit les bras nécessaires à son entretien, et aux divers essais de culture qu'il seroit à propos de tenter. Pendant la Révolution, on a vendu le terrain qui étoit annexé à ce Jardin, et on a réduit les cultivateurs Noirs qui y étoient attachés, à un nombre trop insuffisant; au lieu qu'il auroit fallu l'augmenter, pour rendre ce Jardin aussi utile à la chose publique, qu'il doit l'être. Un nouvel ordre de choses fait espérer que le

Gouvernement mettra dans la main du citoyen intelligent et zélé qui dirige ce Jardin, les moyens de l'utiliser en grand.

Je me rappelle que feu Commerson admira la végétation de quelques pieds de luzerne, qu'il vit dans mon jardin, et que je cultivois par curiosité. Il m'engagea fort à la multiplier; mais je ne pouvois pas alors sacrifier des travaux essentiels à un essai. Tous les habitans de la Colonie étoient dans le même cas, à cette époque; mais les choses ont changé depuis ce temps-là.

SIXIEME OBSERVATION.

P. 208. L'Auteur dit que le manglier est quelquefois assez gros pour fournir de très-beaux chevrons, et que son écorce forme un tan excellent. Il voudroit qu'on coupât l'arbre, après l'avoir écorché, afin qu'il poussât d'utiles rejets, tandis que la souche écorcée périt.

Comme il y a beaucoup de mangliers et de bœufs à Madagascar, j'ai pensé que cette note pourroit devenir utile. Il se pourroit qu'un homme entreprenant conçût et exécutât le projet de former une tannerie dans cette Ile. Il y trouveroit

des esclaves à très-bon compte, qu'il formeroit à ce métier, et qui l'aideroient dans ses travaux. Le débouché de ses cuirs, s'ils étoient de bonne qualité, seroit assuré aux Iles de France et de la Réunion, et même dans l'Inde, où le cuir qu'on tanne est d'une qualité très-inférieure.

Il trouveroit aussi à Madagascar des arbres de benjoin, dont l'écorce est employée avec succès, dans les Iles Africaines, à tanner les cuirs.

SEPTIÈME OBSERVATION.

P. 219. Les citoyens Fournier de Varenne, et du Vernet, sont loués, pour avoir procuré le bambou à Saint-Domingue. A mon tour, j'approuve fort le sentiment qui a dicté ces louanges à l'Auteur.

Le bambou est moins utile à l'agriculture qu'à des usages domestiques. Ce roseau vigoureux, qui s'élève très-haut dans les bonnes terres, arrosées souvent des pluies du ciel, pousse au loin une grande quantité de racines chevelues, qui ne permettent guère aux végétaux de croître dans son voisinage. Son ombre leur est aussi pernicieuse; mais il fournit des jets forts et légers,

qui servent à transporter des fardeaux. On s'en sert dans l'Inde, pour les courbes des palanquins. On leur donne artificiellement cette courbure, en les assujettissant dans le temps de leur croissance. Il y a tel jet d'une courbure élégante qui se vend jusqu'à 100 pagodes d'or. Après l'avoir coupé en lanières, on en fait des paniers, qui sont d'un grand usage; mais pour qu'ils durent, il faut les avoir mis tremper dans l'eau pendant six semaines: sans cette précaution, ils sont piqués par les vers, et tombent vermoulus.

Les nouvelles pousses du bambou, sont enlevées de terre: on les fait bouillir dans l'eau; ensuite on les met dans du vinaigre, avec de la poudre de moutarde, de l'ail, des piments entiers, et des clous de girofle; ainsi confits, ils servent d'assaisonnement aux mets, comme les cornichons confits: on les nomme *achars*, terme générique, qui désigne les parties quelconques des végétaux confits au vinaigre. Leur décoction est, dit-on, astringente, et cependant l'on prétend qu'elle provoque l'avortement. On ne s'est pas encore avisé d'en confire au sucre. Je crois que ce mets seroit passable, si l'on faisoit choix de rejetons tendres, qui

seroient provenus dans des terres légères, exposées à un ciel pluvieux. Les Chinois et les Indiens font des achars de bambous. Les premiers en ont chez eux un très-grand nombre d'espèces, ou de variétés. Ils en font des meubles, comme tables, fauteuils, etc., même très-artistement arrangés. Les Indiens n'en ont que de deux espèces, le bambou ordinaire, c'est-à-dire celui de Madagascar, et des Iles de France et de la Réunion, qui est vraisemblablement celui de la Martinique et de Saint-Domingue, et le bambou épineux. Celui-ci sert de clôture, et même de retranchement dans l'Inde. Les charmilles qui en sont composées sont extrêmement larges et impénétrables. Le canon est insuffisant pour les détruire : les tiges qu'il abat sur le terrain, servent de rempart. Il faut absolument y mettre le feu, si l'on veut s'ouvrir un passage; et cette opération est très-dangereuse, parce que les assaillis en défendent les approches. Le feu ne détruit pas les souches : elles donnent ensuite de nouveaux rejetons. Ceux-ci croissent avec beaucoup de promptitude. J'en ai mesuré un qui avoit cinq pieds de hauteur; il a cru de neuf pouces en vingt-quatre heures.

Les bambous épineux, qui sont du genre des

graminées, portent graines : elles ressemblent à celles du gros mil, et sont aussi nutritives.

Les Chinois font du papier avec le bambou ; mais il est cassant : ils en construisent aussi des chaumières et des magasins. Tous les bambous ont un vide considérable dans l'intérieur, entre les nœuds. La substance aériforme, qui y est contenue, a été soumise à des expériences par le citoyen Joseph Hubert, habitant et créole de l'île de la Réunion. Je dois laisser à ce physicien le plaisir d'en rendre compte lui-même au public. Ce seroit trahir sa confiance, que de les publier sans son aveu.

La famille des bambous est très-nombreuse. On prétend qu'il y en a soixante-dix variétés à la Chine. Il y en a une espèce qui a les nœuds très-espacés : on fait usage des jets pour cannes. Ils sont très-estimés et très-chers, parce que ceux qui n'ont pas de défauts sont très-rares. Comme ils sont creux, ils sont extrêmement légers, et cependant très-solides ; ils ne sont pas souples comme les rotins.

HUITIÈME OBSERVATION.

P. 249 et 250. Minguet, habitant, est aussi loué pour son hospitalité envers les Français et les

Espagnols , auxquels il prodiguoit ses soins , comme médecin , et en même temps pour avoir introduit au Cap Français une liane , qui est un excellent vulnéraire. L'Auteur ne perd pas une occasion de faire l'éloge de tous ceux qui ont rendu quelques services à la Colonie. Il prouve par là sa sensibilité et son patriotisme; d'ailleurs c'est un moyen d'encouragement pour tous les citoyens. C'est une bonne politique que celle qui conseille d'accorder cette récompense aux services rendus : je partage la reconnoissance qui la dicte. Souvent c'est le seul prix que l'on recueille des sacrifices que l'on a faits.

A propos de la Liane Minguet , je dirai que j'ai fait venir , il y a très-long-temps , de la Chine , à l'Ile de France , le millepertuis que j'ai beaucoup multiplié. J'en ai fait usage très-fréquemment , et j'ai éprouvé des effets admirables de ce puissant vulnéraire. Plusieurs de mes Noirs ont été guéris très - promptement de blessures graves , par ce remède. Voici comment je l'employois : On coupoit les sommités des branches de cet arbrisseau ; on les piloit avec les feuilles et les fleurs ; on les mettoit ensuite dans une casserole sur le feu , avec un peu de vin rouge de Bordeaux , et de cassonade. On appliquoit

ce marc tiède sur les plaies récentes ; on le couvroit avec des compresses ; et de temps en temps , on les humectoit avec le vin tiédi , dans lequel on avoit fait cuire un moment la plante pilée. Au bout de vingt-quatre heures , plus ou moins , on levoit l'appareil ; on trouvoit ordinairement les chairs reprises ; et le sang , extravasé la veille , avoit été redissous , et rendu à la circulation.

On faisoit aussi chez moi un autre remède avec les fleurs de la plante ; on les mettoit dans un vase , qu'on bouchoit bien , avec de bonne huile d'olives (on peut y substituer toute autre huile douce , soit d'amandes , soit de pêches , soit de pistaches du pays) ; on bouchoit le vase hermétiquement ; on l'exposoit tous les jours au soleil pendant six semaines , et on l'agitoit souvent. On prend cette huile intérieurement , comme un vulnéraire , dans les cas indiqués.

Elle est encore excellente contre les douleurs rhumatismales. On en frotte , si on le peut , la partie affectée ; sinon on se contente de l'oindre de cette huile avec un plumasseau , et l'on y applique une compresse qui en est imbibée.

J'engage mes compatriotes à cultiver le millerpertuis de Chine ; il y en a beaucoup à Palma ; il
doit

doit y en avoir au Jardin national , auquel j'ai fourni des boutures qui prennent aisément. La plante ne dépare pas un jardin ; j'en avois formé des haies qui sont très-agréables. Sa foliature est élégante , et ses fleurs jaunes , qui viennent par bouquets à l'extrémité des branches , ajoutent à la parure de cet utile arbrisseau ; il donne beaucoup de semences très-fines , mais elles n'ont pas levé chez moi à l'Île de France ; peut-être que dans une autre exposition la plante produiroit des graines fécondes. Cette espèce diffère de celles de France , et je lui crois plus de vertus.

M. Joseph Hubert, de l'Île de la Réunion , m'a appris que cette Île produisoit un grand millepertuis, dont il m'a envoyé des graines que j'ai eu soin de répandre en France. Les Capsules ont au moins le double de celles du millepertuis de Chine , et cet ami m'a écrit que l'arbrisseau étoit beaucoup plus grand , et que ses propriétés ne le cédoient pas à celles du végétal chinois. Il dit qu'on ne le trouve que sur les montagnes où l'air est froid.

Ces deux îles possèdent une plante annuelle , qui leur est indigène , qu'on nomme *herbe-de-Flac* à l'Île de France , et *herbe-divine* à la Réunion. On lui a donné ce nom , dans la première ,

parce que les expériences des propriétés de cette plante ont commencé à Flac, qui est un quartier de l'île. On l'a nommée *herbe - divine*, dans la seconde Colonie, à cause de sa grande vertu : elle est de la famille des *bidens*, et s'élève, au plus, à deux pieds ; les feuilles sont rares et découpées ; les fleurs sont petites, jaunes, à cinq pétales, portées par un réceptacle, qui forme un bouton, avec un calice à cinq divisions, ayant de longues stipules. Il contient cinq semences petites, longues et noires ; il est un peu gluant lorsqu'il est vert.

La plante vient par-tout, sans soins et sans culture ; c'est un puissant vulnéraire ; mais ce qui la rend précieuse, c'est qu'elle est admirable contre la gangrène, suivant le rapport de plusieurs personnes dignes de foi, qui en ont éprouvé les effets.

La lettre du 21 nivôse an 9, que m'a fait l'amitié de m'écrire, à ce sujet, pendant mon séjour à l'île de France, le citoyen Pellicot, jadis chirurgien du régiment d'Agénois, infanterie, et qui exerce avec succès la même profession à l'île de France, est trop intéressante, pour que je ne saisisse pas l'occasion de faire connoître un remède qui peut être utile à l'humanité.

« L'herbe-de-flac est un puissant remède con-
» tre la gangrène : je l'emploie journellement. Je
» fais piler cette plante ; j'en extrais le suc, dont
» j'imbibe un plumasseau bien mollet, et je l'ap-
» plique sur la plaie ou l'ulcère. Je fais bouillir
» le marc dans de l'eau pour en laver la plaie
» avant le pansement. Lorsque la gangrène est
» interne, je m'en sers en injection. J'ai guéri
» une grande quantité de personnes avec le suc
» de cette plante. Voici un exemple bien frap-
» pant de sa vertu :

« Le 15 brumaire de l'an 8, un Noir Mozam-
» bique vint à l'hôpital. Il avoit une hernie avec
» étranglement du côté droit. La gangrène étoit
» déjà dans la portion de l'intestin qui est dans le
» scrotum ; je le regardai comme incurable. Je
» ne pouvois pas faire l'opération, le malade
» étant trop foible : j'appliquai sur le mal un
» grand cataplasme de l'herbe-de-flac pilée.
» Vingt-quatre heures après, j'ôtai le cataplasme
» pour le renouveler ; je trouvai, à mon grand
» étonnement, toute la partie gangrenée de l'in-
» testin et du scrotum, détachée, et trois gros
» vers, qui étoient sans doute dans l'intestin lors
» de la chute du malade. Je mis un autre cata-
» plasme de la même plante. Enfin, Monsieur, je

» vous dirai, pour abrégé, qu'au bout de vingt
 » jours ce Noir a été parfaitement guéri. Je vous
 » avoue que je ne conçois pas comment l'intestin
 » a pu se cicatriser. Je ne suis pas assez savant
 » pour expliquer ce phénomène ; je m'en tiens
 » au narré du fait, qui est exact ».

Dans une autre lettre du 25 nivôse an 9, le même artiste m'écrivoit qu'il ne se sert pas de l'herbe-de-flac pour les plaies récentes, et qu'il préfère la décoction du millepertuis, à laquelle il ajoute une cuillerée à bouche de *drogue-amère* de l'Inde par pinte (1). Il a guéri de très-fortes blessures par cette méthode, et n'a jamais vu survenir le *tétanos*. On sait que cet accident, qui arrive fréquemment aux blessés dans les pays chauds, est mortel. Notre chirurgien fait boire la même décoction à ses malades. On doit s'en rapporter entièrement au témoignage de ce galant homme, dont la moralité et les talens ont obtenu l'estime de la Colonie.

(1) J'ai donné, dans mon Voyage à Canton, imprimé à Paris dans l'an VII, la recette de la drogue amère de l'Inde. Je donnerai, dans cet Ouvrage, celle d'un élixir, qui peut, dans tous les cas, la remplacer avec avantage.

On emploie les feuilles de la plante vertes ou sèches.

On les exprime lorsqu'elles sont vertes, après les avoir pilées, et on en applique le suc sur les plaies, comme nous l'avons dit; ou bien on se sert de leur décoction, soit vertes, soit sèches; ou bien on met en poudre les feuilles sèches, et on en saupoudre les plaies, en l'arrosant avec la décoction des mêmes feuilles.

Le citoyen Hubert, de l'île de la Réunion, qui reconnoît aussi les vertus de l'herbe-divine, ajoute qu'elle guérit très-bien les vieux ulcères, mais que l'humeur répercutée cause alors beaucoup de maux, si l'on ne prend pas la précaution de l'évacuer par des purgatifs. Il ajoute qu'il y a sur les stigmates et même sur les fleurs de cette plante, une liqueur visqueuse qui ne se dissout pas dans l'eau, mais dans l'esprit de vin.

NEUVIÈME OBSERVATION.

P. 261. L'indigo a été cultivé et abandonné, dit l'Auteur, au Dondon et dans plusieurs autres quartiers de la Colonie. L'île de France est menacée d'un pareil sort. La grande consommation de l'indigo en France, depuis la Révolution, pour l'habillement des Gardes Nationales et des troupes de la République, la mode qui a mis cette couleur

en vogue, l'interruption des cultures à Saint-Domingue, ont soutenu très-haut le prix de cette substance en Europe; mais à la paix il doit baisser. Au reste, c'est à Madagascar que nous devons penser à former de grands établissemens d'indigoterie. La plante qui donne cette fécule colorante y est naturelle; le sol d'une partie de l'île étant léger et sablonneux, lui convient; dans beaucoup d'endroits, il sera facile de l'arroser. La main-d'œuvre y est abondante et à bon marché, sans être obligé de recourir à l'esclavage, qui exige une mise-hors très-forte pour toute culture et pour toute exploitation considérables, et qui expose à des pertes très-grandes et sans cesse répétées.

§ L'Auteur ajoute que le cotonier n'a pas réussi dans le même quartier, parce que les pluies y sont trop fréquentes. L'arbre prospère dans les quartiers pluvieux; mais le coton, étant mouillé par les pluies, n'est pas propre à être récolté; il se gâteroit ou même pourriroit dans le magasin, et pourroit y mettre le feu spontanément, comme cela est arrivé chez le citoyen Séligny, Colon de l'île de France. On ne doit donc cultiver le cotonier que dans les quartiers secs, et ne faire la récolte de la laine qu'après que la rosée a été entièrement dissipée.

DIXIEME OBSERVATION.

L'auteur cite quelques ouvrages dont l'acquisition seroit, ce me semble, utile à l'Ile de France.

Observations sur les Maladies des nègres, par le citoyen Dazille, chirurgien-médecin, que nous avons vu à l'Ile de France chirurgien-major de l'hôpital du Roi. Cet ouvrage a été imprimé à Paris, en 1776, par Didot, jeune.

Observations générales sur les Maladies des climats chauds, par le même, imprimé en 1785, chez le même.

Maladies de Saint-Domingue, par Poupée-Desportes, imprimé en 1770.

Florindie (Flore Indienne), ou *Histoire physico-économique des Végétaux de la Torride*, par l'abbé de la Haye, imprimé en 1788.

L'Art de convertir les Vivres en Pain, sans mélange de farine, par le même, en 1781, de l'imprimerie du Cap-Français.

Mémoire sur la Maladie épizootique de St-Domingue, par M. Worlock.

ONZIEME OBSERVATION.

P. 290. Dans une épizootie qui a fait beaucoup de ravages à Saint-Domingue, l'estomac

des animaux *paroissoit corrodé, et quelquefois même pourri, comme chez les hommes qui meurent d'une maladie inflammatoire putride.* On est parvenu à diminuer la contagion, *en humectant les herbes, qu'on fait hacher dans un bac, avec une quantité de sel mêlée à de gros sirops, du jus de citrons et de l'eau.* La morve, le charbon, le mal des eaux et de lagon, qui est une espèce de farcin, détruisent beaucoup d'animaux.

Ce remède a beaucoup de rapport avec celui que je tiens du citoyen Broussonnet, contre les maladies putrides. Il consiste à faire fondre du sel marin dans du jus de citron, jusqu'à saturation, et à en donner souvent au malade par petites doses.

DOUZIEME OBSERVATION.

P. 312. En lisant l'article des bains du Cap, je me suis rappelé l'idée que j'ai eue il y a longtemps, des avantages que le public retireroit à l'île de France d'un établissement semblable. Il faudroit le placer dans le Port-Louis, au bord de la mer, afin d'avoir à sa disposition de l'eau de mer. Par ce moyen, le public auroit, à son choix, des bains d'eau douce ou salée. Les

Administrateurs de la Colonie ne refuseroient pas à un établissement qui intéresse le public, un pouce ou plus de l'eau douce du canal. Je présume que cette entreprise seroit avantageuse à celui qui la tenteroit. Les bains sont plus nécessaires à la santé dans les pays chauds, que dans les pays froids. Aussi nous voyons que la religion les a prescrits aux Indiens : elle a converti en précepte ce qui n'est qu'une ordonnance d'hygiène.

TREIZIEME OBSERVATION.

P. 348, et suivante. On avoit d'abord établi une Société libre, sous le nom de *Cercle des Philadelphes* : mais il ne fut avoué que le 30 septembre 1784, par les Administrateurs de la Colonie, qui *sentirent que des observations sur l'Histoire Naturelle, sur l'Agriculture, et sur les objets qui intéressent l'humanité souffrante, au moral et au physique, devoient être précieuses dans une Colonie.* Beaucoup de personnes qui pensoient de même, vinrent unir leurs vœux et leurs résolutions à ceux de ses Fondateurs. Les statuts furent imprimés, et le 11 mai 1785, il y eut une séance publique. . . Le cercle offrit des prix, pour obtenir des

Mémoires sur des sujets intéressans , et annonça celui de 1,650 livres , dont la bienfaisance de M. François de Neufchâteau , que nous avons vu pendant trop peu de temps Membre du Directoire Exécutif , ensuite Ministre de l'Intérieur , et qui est aujourd'hui Sénateur , avoit fait la Société dépositaire , pour être donné au meilleur Ouvrage , sur la manière de fabriquer un papier à l'abri des ravages des insectes ,

Les Administrateurs accordèrent à la Société la concession d'un terrain. Elle obtint , en 1788 , trois mille livres annuellement du Gouvernement , pour aider à ses dépenses , et le 17 mai 1789 , des Lettres-Patentes , sous le nom de *Société Royale des Sciences et Arts du Cap-Français*. En même temps l'Académie des Sciences de Paris , arrêta qu'elle lui enverroit un exemplaire de ses Mémoires des « volumes » des Savans Etrangers et de la Connoissance » des Temps , et que chacun des quarante » membres résidens de la Société , venant à » Paris , aura la liberté d'assister aux séances « particulières de l'Académie , pendant une » année ».

L'Auteur se félicite d'avoir fait « adopter au

» Musée de Paris, et à ceux de Bordeaux et
 » de Toulouse, et à la Société d'Agriculture de
 » Paris, une correspondance avec la Société
 » Littéraire du Cap Français ».

« Elle est composée de douze Honoraires, et
 » de quarante Associés résidens. Il y a en outre
 » un nombre illimité d'Associés, pris dans l'Île,
 » ou dans les autres Colonies, d'Associés natio-
 » naux, ou autres, choisis dans le Royaume,
 » ou dans les pays étrangers, et enfin de Cor-
 » respondans régnicoles, et non régnicoles... ».

La Société Littéraire de l'Île France trouveroit,
 dans les Missions étrangères, établies aux côtes
 de Coromandel et de Malabar, dans le Bengale,
 au Pégou, à Siam, à la Cochinchine, au Cam-
 bodge, au Tonkin, à la Chine, à Bassora, à Bagdad,
 et autres lieux, des Associés bien précieux, qui
 répondroient d'autant plus volontiers à ses vues,
 que les membres de cette belle et honorable
 association, ont tous pour but de servir l'hu-
 manité. Les envois qu'ils feroient en Histoire
 Naturelle, les semences des végétaux utiles qu'ils
 adresseroient, les Mémoires qui accompagne-
 roient les uns et les autres, et qui donneroient
 quelquefois connoissance de procédés nouveaux
 et avantageux dans les arts, contribueroient aux

progrès des lumières, à l'accroissement de l'agriculture et à la prospérité du commerce. Je serois donc d'avis qu'une des premières délibérations de notre Académie Africaine, arrêât que tous les Évêques des missions étrangères, fussent *Honoraires-nés*, et qu'ils pourroient nommer, chacun dans sa mission, deux associés de notre Société Littéraire, pris dans la classe des prêtres, soit Européens, soit Asiatiques, qui sont sous leur juridiction, et autant de correspondans qu'ils le jugeroient à propos.

» La Société Littéraire du Cap a un Président,
 » un Vice-Président, un Secrétaire perpétuel,
 » un Trésorier, un Bibliothécaire, un Garde du
 » cabinet et d'Histoire Naturelle, et un Direc-
 » teur du Jardin des plantes. Le Roi lui a ac-
 » cordé, par ses Lettres-Patentes, une somme
 » annuelle de dix mille livres, pour ses dé-
 » penses, dont mille livres sont affectées à un
 » prix destiné au meilleur Mémoire, sur une
 » question d'utilité publique, que la Société
 » aura indiquée. Elle s'assemble une fois par
 » semaine : elle est exacte à donner sa séance
 » publique obligatoire, du 15 août, jour de son
 » anniversaire ».

Je renvoie à l'Ouvrage qui me fournit cet

extrait , pour connoître les travaux de cette Société vraiment patriotique. « Sans elle beau-
» coup de Colons n'auroient pas soupçonné en
» eux des talens que l'émulation y excite, et
» que l'espoir de servir le bonheur commun ,
» encourage : sans elle on ne verroit ni les com-
» mencemens d'une nombreuse bibliothèque (1),
» qui est due sur-tout aux dons de MM. Arthaud
» et Baudry-Deslozières, aux legs de MM. Legras
» et Lefebvre Deshaies, et enfin aux acquisi-
» tions faites aux dépens des Membres, ni les
» commencemens d'un cabinet, où l'on re-
» marque plusieurs choses curieuses : sans elle
» enfin, des hommes laborieux, découragés par
» leur isolement, par l'insouciance qui les en-
» vironnoit autrefois, seroient morts presque inu-
» tiles, pour un pays que leurs recherches
» éclairent, que leurs travaux font mieux

(1) Je prie le Lecteur de faire attention que l'Auteur s'est fixé à l'époque de 1789; ainsi, en quatre ans, la Bibliothèque étoit déjà nombreuse, et le Cabinet d'Histoire Naturelle de la Société du Cap, très-curieux. Si l'Assemblée Coloniale juge à propos de solliciter auprès du Gouvernement un envoi de livres, et même d'instrumens de physique, je ne doute pas que sa demande ne soit accordée.

» connoître, et que leur exemple apprend à
 » aimer comme une patrie réelle ».

L'île de France est bien située pour réunir dans un cabinet d'Histoire naturelle tout ce que les Indes Orientales produisent dans ce genre. Si ce projet étoit adopté, je serois d'avis de suivre la méthode du fameux Réaumur, qui étoit venu à bout de former, sans frais, le plus beau et le plus riche cabinet qui existât alors en Europe, et que j'ai vu plus d'une fois dans ma tendre jeunesse; il inscrivoit les noms de ses bienfaiteurs sur tous les présens qu'on lui faisoit: j'opinerois encore pour que la Colonie demandât en France des échantillons de minéraux dans tous les genres, afin que les voyageurs, qui auroient de l'émulation, pussent les étudier et apprendre à les connoître.

Je n'ai pas perdu une occasion, soit publique, soit privée, d'engager le Gouvernement à publier en France les Mémoires de la Société Littéraire des Arts de Batavia. Je sais qu'ils contiennent des choses curieuses, intéressantes et utiles, dont les Colonies Françaises pourroient tirer parti. Ceux de la Société Asiatique sont d'un autre genre, mais ils ne sont pas moins recommandables. Elles nous enverroient leurs Mémoires en échange des

nôtres. La république des Lettres, éparse sur le globe, admet indistinctement dans son sein les hommes de toutes les Nations qui s'en rendent dignes, et veut, pour leur propre avantage, qu'ils fraternisent tous entr'eux, quelle que soit la différence de leurs Gouvernemens, de leurs mœurs et de leurs opinions morales, religieuses et politiques.

Je croirois faire injure à mes compatriotes, si j'ajoutois à ce rapport des réflexions pour les engager à former chez eux un établissement semblable. Je suis intimement convaincu que le Gouvernement actuel, qui est composé de Membres de l'Institut National, qui honore les sciences, qui les protège et les encourage, qui sait qu'elles font fleurir les Empires, et qui veut réparer toutes les pertes que la France a faites par la hache révolutionnaire, accueillera avec empressement le projet que je propose, et qu'il ne lui accordera pas moins de faveurs que le régime Royal en avoit données à la Société Littéraire du Cap. Les Anglais ont, à Calcutta, leur Société Asiatique; les Hollandais ont, à Batavia, une Société Littéraire des Arts. L'une et l'autre se sont rendues fameuses par leurs Mémoires imprimés. L'île de France est située avantageusement pour

correspondre avec les deux Sociétés, et pour recevoir des notions de toutes les parties des Indes Orientales. Je dirai plus, ces notions deviendroient utiles à la France elle-même. Notre Académie Africaine pourroit faire, en France, des envois bien précieux en histoire naturelle dans les trois règnes, et adresser au jardin National des graines, des plantes, et des herbiers. Je ne doute pas que l'Institut National, qui en saisira toutes les conséquences, ne favorise cet établissement par tous les moyens qui sont en son pouvoir; c'est-à-dire, par son crédit auprès du Gouvernement, pour obtenir des secours à l'Académie Africaine, par l'envoi de ses Mémoires et par une correspondance amicale. La Société d'Agriculture de Paris s'empressera de son côté à correspondre avec nos Académiciens, qui s'occuperont aussi du même objet qu'elle, mais sur des sujets et dans un climat différens. L'Île de France a figuré dans la Révolution d'une manière qui l'a rendue intéressante à toute l'Europe; elle a fixé sur elle l'attention: il ne tient qu'à elle de la prolonger par ses travaux littéraires.

Ces réflexions, que j'ai présentées à l'Île de France, au commencement de l'an 9, ont obtenu un succès plus prompt que je ne m'y attendois.

Depuis

Depuis mon départ, il s'est formé dans la Colonie deux Sociétés littéraires qui promettent les plus grands avantages. Les sujets ne manquent pas, les matériaux sont abondans, et je ne doute pas que celles de nos îles Africaines ne figurent un jour, avec éclat, dans la République des Lettres.

Pour qu'elles se soutiennent et pour qu'elles répondent aux espérances que je conçois de leurs travaux, il est nécessaire qu'elles soient dotées; elles ont des dépenses indispensables à faire. Elles trouveront sans doute des ressources dans le patriotisme et dans la générosité des Habitans, lorsque leur utilité sera reconnue et constatée; mais, jusque-là, elles doivent espérer de la bienfaisance d'un Gouvernement éclairé, qui protège les Lettres, les Sciences et les Arts, les secours que l'on a droit d'attendre de sa bienveillance, pour tout ce qui est utile.

QUATORZIEME OBSERVATION.

P. 444. Le raisin noir et le muscat réussissent à Saint-Domingue, sans doute dans les expositions les plus fraîches de l'île. Nous pouvons espérer le même succès, sur-tout à la Réunion, en choisissant de même le local qui convient le

mieux à ces utiles végétaux. Le raisin ne sera jamais dans nos Colonies qu'un objet d'agrément ; mais ce n'est pas une raison pour en négliger la culture. Les jouissances dans tous les genres adoucissent l'amertume de la vie ; elles attachent au pays qui les procure, et, sous ce point de vue, la politique doit rechercher les moyens de les multiplier.

QUINZIEME OBSERVATION.

P. 503. Saint-Domingue avoit deux Chambres d'Agriculture, créées par l'ordonnance du 24 mars 1763. « Elles ne devoient être composées » que de Colons créoles, ou ayant habitation. » Tout ce qui concerne la population, les défrichemens, l'agriculture, la navigation, le commerce intérieur et extérieur, les communications au dedans, les canaux ; en un mot, tout ce qui peut contribuer à l'amélioration, aux progrès et à la sûreté de la Colonie, sont du ressort de la Chambre d'Agriculture, qui doit remettre un double de ses Mémoires aux Administrateurs, et qui conserve, comme les anciennes, une correspondance avec le Député de la Colonie ».

Voici le moment où l'Île de France doit s'oc-

enper du choix d'un Député en France auprès du Gouvernement. Je réponds qu'il sera bien accueilli, que ses représentations seront écoutées, et que ses pétitions ne seront ni dédaignées ni oubliées. Je pense qu'il est nécessaire de nommer un homme connu par son patriotisme, avant et pendant la révolution ; dont les opinions n'aient jamais été exagérées ; qui n'ait été d'aucune faction, d'aucune intrigue, d'aucune cabale ; un homme qui ait prouvé son attachement à la Colonie ; un homme qui par une longue résidence dans l'île, et par ses travaux, ait acquis les connoissances les plus étendues sur sa Constitution physique, morale, civile, politique, et agricole, et sur ses rapports commerciaux et politiques avec les Indes et avec l'Europe ; un homme qui ait parcouru les principales contrées de l'Asie, en observateur qui voit et qui médite ; un homme à qui les différentes parties de l'Administration des Colonies, envisagées sous un point de vue général, ne soient pas étrangères ; un homme probe et laborieux, pour qui la satisfaction de faire le bien soit l'unique but, et la réputation, qui en est la suite, la seule récompense ; qui sache allier l'esprit de conciliation avec un caractère de fermeté ; éteindre en lui tout mouvement d'amour-propre, même en faisant sentir dans l'occasion, la dignité du

rôle qu'il joue ; sacrifier de petits intérêts à de grandes vues ; recevoir avec reconnoissance , étudier avec soin , combiner avec sagesse , présenter avec art les projets qu'on lui adresse , et ceux qu'il imagine pour la prospérité de la Colonie , ou pour l'avantage de la République ; en poursuivre l'exécution avec chaleur et avec constance ; faire valoir le mérite des inventeurs ; appuyer les sollicitations des Colons auprès du Gouvernement ; leur rendre tous les services qui pourront être relatifs à sa place ; aviser aux mesures propres à pourvoir la Colonie de ses besoins et des choses qui peuvent lui être utiles , et faire tous ses efforts pour en déterminer la réalisation , soit auprès du Gouvernement , soit auprès du commerce particulier ; éclairer l'Autorité sur les abus qui se glissent dans l'administration , en demander le redressement ; lui indiquer les moyens d'y parvenir , et ce qu'elle peut ou ce qu'elle doit y substituer ; solliciter la proclamation des Lois qui tendront au bonheur commun ; c'est-à-dire , à assurer le règne de la justice , d'où naîtra la prospérité de la Colonie , et demander la réforme de celles qui produiroient un effet contraire ; enfin , n'avoir d'autre ambition que celle de remplir sa mission à la satisfaction de ses Commettans , etc. etc. Si le même homme a le talent de la

parole, et celui, plus nécessaire, même exigible, de la rédaction des Mémoires, je dirois à mes compatriotes : *mittite sapientem*..... S'il étoit déjà connu avantageusement de ceux qui sont à la tête du Gouvernement, et de plusieurs personnes en place, et s'il avoit obtenu quelque réputation, ou par ses services, ou par ses écrits, j'ajouterois : Ne balancez pas ; hâtez-vous de livrer votre confiance à celui qui en est digne. Un pareil choix ne peut que vous faire honneur. Vous aurez encore le mérite, dans cette occasion, d'avoir donné un exemple utile à toutes les Colonies. Ecartez de vous l'intrigue qui vous présentera d'autre choix ; repoussez les efforts de la basse jalousie, qui emploiera ses moyens ordinaires, le mensonge, pour se faire valoir elle-même, et sur-tout la calomnie, pour décrier ses rivaux. Dédaignez les prétentions de la médiocrité, toujours présomptueuse, quand elle en forme, et croyez qu'en suivant les conseils d'un sexagénaire, votre ami dès l'enfance (car il a sucé les sentimens qui l'animent dans la maison paternelle) ; croyez que vous aurez fait beaucoup pour la prospérité de la Colonie, et vous aurez bien mérité de la mère-patrie, et de votre postérité.

« Mais la fonction la plus délicate, confiée

» aux Chambres d'Agriculture , c'est l'avis
 » qu'elles doivent envoyer aux Ministres , à
 » chaque mutation de Gouverneur ou d'Inten-
 » dant , sur son administration , en parlant de
 » son caractère , de ses talens , de ses fautes ,
 » de sa probité , et du bien ou du mal qu'il
 » a fait pendant son administration ». L'Auteur
 ajoute que des Administrateurs , pour diminuer
 l'effet qu'auroit pu produire , sur l'esprit du
 Ministre , la censure de la Chambre , « ont tra-
 » vaillé à lui donner d'avance un caractère de
 » récrimination. Je suis loin , dit-il , de vouloir
 » que la Chambre puisse s'ériger en école de
 » calomnie ; je sens qu'il faut que le bien , comme
 » le mal qu'elle rapporte , soit appuyé par des
 » faits ; mais je voudrois en même temps que
 » quiconque attenteroit à la liberté de son opi-
 » nion , fût frappée par une peine publique ».

Les Espagnols ont , à Manille , une institu-
 tion semblable. A chaque mutation de Gouver-
 neur , on examine sa conduite passée , et on en
 rend compte à la Cour.

Cette Chambre a été très-utile à la Colonie ,
 et même à l'Administration qui l'a consultée
 dans bien des circonstances , où elle se trouvoit
 embarrassée.

Don Joseph Solano, Président (Gouverneur) de la partie Espagnole de Saint-Domingue, l'un des Administrateurs qui ont le plus fait pour l'utilité de cette Colonie, forma, en 1773, à Santo-Domingo, une Société, ou Chambre d'Agriculture, sur le modèle de celle établie au Cap François.

Puisque le régime des Colonies doit prendre une forme stable, d'après la nouvelle Constitution, on ne doit pas oublier l'établissement d'une Chambre d'Agriculture; il s'accorde très-bien avec les principes républicains, et il est très-propre à assurer la liberté et la prospérité des Colonies.

J'ai sollicité en vain cet établissement pour nos deux Iles, auprès du Ministre de la Marine, dans un séjour que j'ai fait en France, en 1772, 1773, 1774. Je ne puis attribuer le non-succès de mes démarches, à ce sujet, et à plusieurs autres relatifs au bien général des Colonies de l'Orient, qu'à la mauvaise volonté du premier commis du bureau des Indes Orientales, qui étoit jaloux de la confiance que le Ministre me témoignoit. Il me peignit comme un ennemi de l'autorité (je ne l'étois que de la tyrannie),

M O Y E N S D ' A M É L I O R A T I O N

comme un homme qui remplissoit officieusement, par un zèle trop ardent, les fonctions de *Tribun du peuple*, et qui étoit sans mission. Je n'étois en effet qu'un bon citoyen, qui désiroit le bien avec ardeur (1). Il représenta les Habitans de la Colonie comme des têtes chaudes, à qui la politique ne permettoit pas d'accorder le moindre usage de leurs droits. Il vint à bout de persuader un Ministre qui avoit toute confiance en lui. Mais les choses ont bien changé depuis cette époque. Le nouvel ordre qui vient de s'établir, nous promet un régime plus juste, plus confiant, plus avantageux, et plus conforme aux droits des Colons, et même à la saine politique. Je ne cacherai pas que j'ai rappelé l'idée, avant mon départ de France, de l'établissement d'une Chambre d'Agriculture, à un homme en place, qui a beaucoup d'influence, et qui mérite d'en

(1) Quarante mémoires environ, remis aux Ministres de Boynes et Sartines, pendant mon séjour en France, traitant, les uns d'objets d'administration, les autres de la politique; d'autres de l'agriculture; quelques uns des finances, et d'objets militaires; plusieurs relatifs au projet d'un établissement à Madagascar, etc., fournissent des preuves de cette assertion.

avoir , par son patriotisme , par ses lumières , et par ses vues bienfaisantes. Je ne crois pas trahir un secret , en disant qu'il m'a répondu sur ces objets , et sur plusieurs autres , que j'ai recommandés à sa bonne volonté , d'une manière qui me donne les plus grandes espérances du succès.

SEIZIEME OBSERVATION.

P. 529 , et suivantes. L'Auteur détaille les différentes maladies et les epidémies qui affligent Saint-Domingue , qui sont fréquentes , et pour ainsi dire habituelles et meurtrières. L'extrait que je vais en faire suffira pour prouver à mes compatriotes que le climat de leur pays est infiniment plus heureux , et qu'ils n'ont point à regretter des richesses , dont on ne peut pas jouir , lorsque la santé est altérée.

» La chaleur qu'on ressent au Cap , raréfie
» les humeurs , tandis qu'une transpiration ex-
» cessive relâche la fibre.....; les digestions de-
» viennent lentes et pénibles ; la bile s'aigrit ,
» s'exalte , et les maladies arrivent ». Ce n'est
pas précisément la chaleur qui amène ces fu-
nestes effets ; car il y a des pays encore plus

chauds que Saint-Domingue; par exemple, la côte de Coromandel, où l'on n'éprouve pas les mêmes effets. On doit les attribuer à l'insalubrité de l'air, comme cause première et prochaine.

« Dans les mois chauds, les maladies les plus
 » communes au Cap sont les fièvres intermit-
 » tentes, les continues, les putrides, les ma-
 » lignes, et les dysenteries. Dans les mois froids,
 » ce sont les rhumes, les fluxions de poitrine,
 » les rhumatismes, les diarrhées, les affections
 » scorbutiques, les maux de gorge ». Il parle
 aussi des *ophthalmies* (1), dont on est affligé
 à Saint-Domingue, de la perte des dents, des
 rhumes, des catarrhes, des suppressions de trans-
 piration qui y sont fréquentes; toutes ces ma-
 ladies sont plus rares aux Iles de France et de
 la Réunion, qu'en France même. Mais j'y ai
 vu, en 1782, les maux de gorge épidémiques:
 ils y ont fait périr beaucoup d'enfans blancs et

(1) On se sert avec succès de la pierre divine, ou ophthalmique, dans les ulcères des paupières, les taies de la cornée, et les dragons. Elle est faite avec le camphre, l'alun, le vitriol, et le nitre.

noirs. Ils avoient fait aussi des ravages au Cap de Bonne-Espérance , peu de temps avant d'avoir pénétré dans nos Iles. Je crois qu'on me saura gré de donner ici une notice que je tiens d'un homme aussi habile que célèbre , et qui pourra être utile, si le même fléau reparoissoit.

» Il n'y a guère d'accidens plus incommodes, et quelquefois plus formidables , que les aphtes qui se forment dans le cours des fièvres, non seulement dans l'intérieur de la bouche, mais encore dans tout le canal intestinal et l'estomac, et elles ne sont pas moins graves, lorsqu'elles accompagnent certaines squinancies catarrhales.

» Souvent l'on a vu échouer tous les moyens connus en pareil cas; mais le célèbre Guillaume Norford, médecin du Collège de Londres, a publié, il y a plus de vingt ans, un remède merveilleux et facile, pour guérir les aphtes.

» Je soussigné, Professeur doyen de la Faculté de Médecine à l'Université de Besançon, puis assurer que j'ai employé ce médicament avec le plus grand succès, et tout récemment encore, pendant l'hiver dernier, temps auquel j'ai eu à traiter, à l'hôpital de Besançon, beaucoup de squinancies catarrhales, accompagnées des aphtes les plus graves et les plus mordantes.

« Norford dit, en publiant ce médicament, qu'il a été long-temps propre à quelques personnes en Angleterre, qui en faisoient mystère; mais qu'enfin l'on est parvenu à découvrir en quoi il consistoit. Voici la manière dont ledit Norford l'emploie, et celle que j'ai moi-même adoptée.

» L'on prend deux gros de borax en poudre, et une once et demie de miel blanc : l'on fait liquéfier ces deux substances dans un mortier de fer, à feu lent, et en les remuant sans interruption, jusqu'à ce qu'elles soient bien unies ensemble; alors on éloigne le mortier du feu, et on y ajoute demi-once de sirop de mûres, que l'on peut remplacer par du sirop de pommes, de framboises, ou d'autres fruits semblables.

» Mêlez le tout, et vous aurez une espèce de lok, dont le malade prendra une petite cuillerée d'heure en heure, ou plus souvent, pendant huit ou dix heures chaque jour, ayant soin de l'avaler lentement, jusqu'à ce que la langue et les gencives soient assez détergées et dégagées des croûtes aphteuses. Ensuite bornez-vous à faire prendre une cuillerée, de deux en deux, ou de trois en trois heures, dans le cours de la journée.

» Outre cela, servez-vous d'un pinceau fait

avec une bandelette de linge effilé et imbibé du susdit médicament, pour en toucher les croûtes aphteuses qui sont attachées aux gencives, et autres parties de la bouche.

» Mais lorsque la langue, ou autres parties, devenant très-rouges par la chute des croûtes, leurs houppes nerveuses, mises à nu, sont très-sensibles pour souffrir le contact du remède; alors on en suspend l'usage, pendant quelques heures, et même pendant un jour, selon la nécessité; et, durant ce temps-là, on emploie un moyen plus doux, que l'on fait également tenir au malade dans sa bouche, en lui recommandant de l'avaler insensiblement. Voici en quoi consiste ce moyen auxiliaire.

» Prenez six onces de mucilage de semences de coings, ou d'un autre mucilage doux quelconque; ajoutez-y une once de sirop de mûres, ou de pommes, ou de quelqu'autre fruit analogue. Le malade avalera une cuillerée de cette mixture, de deux en deux heures.

» Quelquefois aussi, lorsque les parties dénudées ne font pas trop souffrir le malade, après la chute des croûtes aphteuses, l'on ajoute aux six onces de mucilage ci-dessus, un gros de borax

pulvérisé et préalablement broyé avec un peu de miel.

» S'il renaît ensuite de nouvelles aphtes, on peut employer alternativement le mucilage ci-dessus, et le lok de borax, selon le besoin, et jusqu'à ce que le malade soit entièrement convalescent.

» Je ne parlerai pas ici de la manière d'agir du remède en question; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est excellent, et qu'on peut l'employer hardiment avec confiance.

» A Paris, ce 27 novembre, l'an 1^{er}. de la République. *Signé* le citoyen Rougnon ».

P. S. « Quant au régime, il doit être tel que dans les fièvres continues. Il faut nourrir le malade avec des crèmes d'orge ou de riz à l'eau, accorder tout au plus quelques bouillons de veau ou de volaille, très-légers, auxquels on ajoute du sagou, pour le rendre plus nourrissant, lors de la convalescence: pour boisson, la tisane de chiendent, avec un peu de mauve ou de guimauve, et de réglisse ».

Les obstructions sont, dit l'Auteur de l'Histoire de Saint-Domingue, fréquentes après les maladies aiguës. Il donne l'épithète d'*effroyables*

« aux diarrhées , qui changent l'homme en
» spectre, et qui sont accompagnées de la faim
» dévorante , et contre lesquelles on vante avec
» raison la poudre de Castillon , du nom de son
» inventeur , qui conserve l'art de la préparer ».
Cette poudre est vraisemblablement un stoma-
chique et un absorbant. Il est fâcheux que sa pré-
paration ne soit pas connue. L'usage de ce remède
deviendrait général , et l'humanité y gagneroit.
C'est donc un tort à reprocher à l'ancien Gou-
vernement , qui auroit dû acheter le secret de
cette poudre.

J'ai vu faire usage , à l'Île de France , de la
décoction de l'écorce d'un arbre de Madagascar ,
qu'on a nommé *Sima-rouba* , vu l'analogie de
ses propriétés , contre les diarrhées et les flux
de sang. Cette décoction est amère et astringente.
D'autres personnes vantent la vertu de celle de
bienjoint , grand arbre indigène aux deux Îles.
Celle-ci est moins amère et je la crois moins
efficace. On peut faire concourir l'usage de
l'une ou l'autre décoction , avec celui de l'*ipé-
cacuanha* , qui est le meilleur remède connu ,
contre les dyssenteries et les flux de sang ;
mais il faut en répéter l'usage deux ou trois
jours de suite , et recommencer après un jour

d'interruption, si le malade n'est pas guéri. On le fait vomir; on lui donne en outre une décoction foible d'ipécacuanha, pour tisane, et une autre plus forte, pour lavement. J'ai constamment éprouvé, pendant plus de vingt-cinq ans, de bons effets de l'usage répété de ce traitement. L'apocyn rampant, de l'île de France, qu'on nomme improprement ipécacuanha, et dont on fait prendre aux malades la décoction des feuilles, pour exciter le vomissement, ne m'a pas paru aussi efficace, que celui du Brésil; je désirerois qu'on essayât la racine de cette plante rampante, soit en décoction, soit en substance; mais réduite en poudre.

Le Chirurgien du vaisseau sur lequel j'ai fait ma première campagne à la Chine, en 1752, nommé *Mohrre*, Allemand d'origine, qui passoit pour habile dans son métier, avoit le secret d'un remède efficace contre les diarrhées, et surtout contre les flux de sang, qui sont des maladies assez communes dans les pays chauds. J'en ignore la composition; tout ce que je sais, c'est qu'il me demanda avec les plus grandes instances, des crabes pétrifiées, que j'avois achetées à Canton, pour M. de Réaumur, l'ami intime de mon père. J'en avois une assez grande quantité, de trois espèces

espèces différentes. Pour m'engager à faire le sacrifice de quelques crabes, ce chirurgien, qui n'avoit pas pu en trouver à Canton, me confia qu'elles entroient dans la composition de son remède contre les flux de sang. Je consigne ici cette anecdote, parce qu'elle peut servir d'indice aux gens de l'art. Je présume que cette pétrification, réduite en poudre impalpable, n'a d'autre vertu que d'être absorbante.

Les maladies dont je parle dans cet article sont si communes parmi les Noirs dans les pays chauds, et même aux îles de France et de la Réunion, malgré la douceur du climat et la bonté de l'air qu'on y respire, qu'on me pardonnera d'ajouter ici un remède que je transcris du Cours Elémentaire de Matière Médicale, par Desbois de Rochefort.

P. 308. T. II. « La colle de peau d'âne est un
 » excellent astringent doux, le plus favorable
 » que la médecine connoisse, pour arrêter les
 » anciens dévoiemens, s'opposer aux dyssente-
 » ries, aux diabètes, sur-tout aux hémorrhagies
 » sanguines, et en particulier aux hémopty-
 » sies. . . . J'ai guéri en très-peu de temps, avec
 » cette substance, des hémoptysies qui étoient
 » rebelles à tous les autres moyens. . . . On peut

» la donner dans ce qu'il faut de chocolat pour
 » le déjeûner, à la dose d'un gros ou d'un gros
 » et demi ».

Je confirme par mon expérience et par mes observations, les vertus annoncées par l'auteur, de la colle de peau d'âne. Au lieu de la donner avec du chocolat, je préfère de la faire dissoudre dans la décoction d'une plante vulnéraire.

Cette substance, que les Chinois préparent, et dont ils font un très-grand usage contre les crachemens de sang, ne doit, ce me semble, sa vertu qu'à la substance gluante dont elle est composée. Or, il me semble que la colle-forte que l'on prépareroit avec des vulnéraires, auroit la même vertu.

Comme l'auteur ne donne pas le détail du traitement des différentes maladies de St.-Domingue, j'ai cru devoir y suppléer, pour l'utilité des Habitans des Colonies.

L'on sait que la saignée y est rarement employée; elle est beaucoup moins en usage aujourd'hui en France qu'autrefois. Quand on la croit utile ou nécessaire, des Praticiens tirent du sang par jets, et l'on se contente ordinairement de trois, quatre ou six jets, en autant d'intervalles: on ne va pas jusqu'à une once de sang,

excepté dans des cas extrêmement rares. Dès qu'on a ouvert la veine, on met le pouce sur la saignée après le premier jet; ensuite on le retire, et on le remet, et ainsi de même à plusieurs reprises. Cette méthode a été, dit-on, reconnue la meilleure dans le cas de spasme.

Le citoyen Bosquillon, dans sa traduction des Elémens de Médecine-Pratique de M. Cullen, dit dans une note, p. 132, tom. I: « La saignée » agit davantage, en produisant un relâchement, » qu'en diminuant la quantité du sang: ainsi, » une once de sang tirée par une large ouver- » ture, est plus efficace que quatre tirées par » une petite ouverture. Par conséquent, dans » la péripneumonie, quand il s'agira de réitérer » la saignée, on ne fera pas sortir le sang par le » même orifice, mais on en ouvrira un second » très-large. On aura la précaution de saigner le » malade couché, parce qu'il y a moins de mus- » cles en action, et qu'une petite quantité de sang » tirée de cette manière est en conséquence plus » avantageuse qu'une plus grande tirée, le malade » étant debout ou assis ».

Je tiens du citoyen Broussonnet, au rapport duquel on peut se fier, qu'on avoit trouvé un moyen très-efficace de provoquer la sueur. Il eu

a vu l'expérience sur un paralytique, auquel il l'avoit conseillé. Ce moyen consiste à mettre une bougie allumée entre les cuisses d'un malade qui est couché dans son lit, et qui les tient élevées. On y ajoute des cerceaux pour soutenir la couverture, car il faut que le malade soit couvert. On continue l'usage de cette fumigation plusieurs jours de suite, suivant les cas, comme ceux de rhumatisme, de paralysie, de suppression de transpiration et des règles, etc.

J'ai fait quelquefois usage, tant à l'île de France qu'en France, et toujours avec succès, d'un moyen bien simple de rappeler la transpiration supprimée; il consiste à donner au malade, qu'on fait coucher dans son lit, et qui est bien couvert, non pas une tasse, mais une bolle de thé, qu'on lui fait prendre le plus chaud qu'il est possible. Lorsqu'il a trempé sa chemise, il en change, et on lui donne ensuite un lavement un peu chaud. Ce remède employé à temps, prévient les effets très-funestes d'une suppression de transpiration: si elle étoit accompagnée chez les femmes d'une suppression des règles, on commenceroit par donner à la malade un verre à liqueur, proportionné à l'âge et à la force du sujet, de la *drogue-amère* de l'Inde, ou de mon élixir anti-

arthritique , dont on trouvera la recette plus bas. Une heure après , environ , on lui fera prendre une bolle de décoction d'armoïse , ou de matricaire , ou de camomille , avec du sucre ; on fera coucher la malade , et on lui donnera , quelque temps après , un lavement comme ci-dessus. J'ai vu dans les cas de suppression des règles , des effets admirables de la drogue-amère et de mon élixir.

Si , dans le cas d'une suppression de transpiration , l'on avoit différé de faire usage du moyen que j'ai indiqué d'en prévenir les suites , et que l'on ressentit déjà un frisson ou des maux de cœur , ou des maux de tête , on prendroit alors un verre pur de l'un ou l'autre élixir cités , et quelque temps après une bolle de thé ; ensuite un lavement , comme je l'ai déjà dit.

« L'esprit volatil aromatique huileux de Syl-
 » vius , dit le citoyen Bosquillon , p. 436 , tom. I ,
 » dans sa traduction des Elémens de Médecine-
 » Pratique de Cullen , se prépare en faisant digé-
 » rer différentes substances aromatiques dans
 » l'esprit de vin , avec du sel ammoniac , etc.
 » Après que cette digestion a duré un certain
 » temps , on y jette un alcali fixe , et on soumet
 » le tout à la distillation ; alors l'alcali volatil du
 » sel ammoniac , dégagé par l'alcali fixe , monte

» imprégné de la partie éthérée, et de l'huile es-
 » sentielle des substances avec lesquelles on l'a
 » fait digérer. C'est un des plus forts sudori-
 » fiques, qu'on ne doit jamais donner seul, il
 » seroit trop puissant ; mais on l'étend à la dose
 » de dix, douze, quinze ou vingt gouttes dans
 » cinq ou six onces de potion, dont on prend
 » une cuillerée de deux heures en deux heures.
 » A l'extérieur on s'en sert pour faire renifler et
 » pour frotter différentes parties du corps dans
 » le cas de syncope et d'asphyxie ».

Sans vouloir attaquer les vertus connues de
 l'esprit volatil de Sylvius, je dirai qu'il me semble
 qu'elles sont dues principalement à l'esprit rec-
 teur des substances qui le composent, et qu'un
 oleo-saccharum fait avec des huiles essentielles
 aromatiques, est autant sudorifique.

Je n'ai vu nulle part dans les ouvrages qui
 donnent occasion à mes observations, que les
 indigestions fussent fréquentes à Saint-Domingue,
 et aussi dangereuses que dans les autres pays
 chauds ; mais on doit le présumer, puisque l'air
 n'y est pas salubre. Nous avons, dans les Indes
 Orientales, un remède efficace qui est fort en
 vogue, c'est l'élixir dont je viens de parler, nommé
drogue - amère. J'en ai publié la recette dans

le *Voyage à Canton*, imprimé à Paris l'an VII, page 512. Elle a été employée en France avec le plus grand succès contre les indigestions et contre les suppressions des règles. Depuis neuf à dix ans, je prépare un autre élixir qui possède les mêmes vertus que la drogue-amère, et dans un degré aussi éminent, et qui en réunit d'autres bien précieuses : j'en fais usage très-fréquemment, et depuis ce temps, je suis beaucoup moins sujet à la goutte. J'en ai fait prendre à quantité de personnes, et toujours avec succès. Comme sa préparation est plus simple et moins coûteuse que celle de la drogue-amère, je crois devoir la publier pour le bien de l'humanité, d'autant plus qu'il n'est pas toujours facile de se procurer dans nos îles Africaines toutes les drogues qui entrent dans la composition de la liqueur indienne.

Elixir anti-arthritique (1).

Prenez : Aloës soccotrin, une once deux gros ;
 Myrrhe, une once quatre gros ;
 Résine de Gayac, une once deux gros ;

(1) Le citoyen Zanetti, apothicaire, rue Ste.-Marguerite, prépare depuis quelque temps cet élixir, avec tout le soin que l'on doit attendre d'un homme consommé dans son art, et a reconnu les bons effets de ce remède.

Réduisez-les en poudre très-fine; mettez chaque résine à part, dans une pinte d'eau-de-vie ou de romme, ou de taffia, qui donnent 21 degrés au moins à l'aréomètre de Cartier; agitez les vases qui contiennent les drogues plusieurs fois, chaque jour; bouchez-les bien, et exposez-les au soleil (1).

Lorsque les trois substances ci-dessus ont été réduites en poudre très-fine, et qu'on a l'attention d'agiter souvent les liqueurs, la dissolution est achevée au bout de sept à huit jours en été. On peut alors décanter les liqueurs, si l'on en est pressé, et les mêler ensemble en doses égales, en agitant le mélange; mais une macération plus longue ne peut être nuisible; elle est au contraire utile. Si l'on méloit ensemble les trois substances avec l'eau-de-vie, il pourroit arriver que la liqueur se trouvât plus ou moins chargée de l'une d'elles, comme je l'ai éprouvé; ainsi elle seroit tantôt plus, tantôt moins purgative, et par conséquent ses effets ne seroient pas constamment les mêmes. Si l'on a mêlé d'abord l'aloës, la liqueur s'en charge, et n'a plus autant de vertus

(1) Il ne faut pas que les vases soient trop pleins. La chaleur dilate l'eau-de-vie, et fait sauter les bouchons, ou crever les bouteilles, lorsqu'elles sont trop pleines et bien bouchées.

pour dissoudre les deux autres résines , alors la liqueur est plus purgative ; mais si l'aloës est mêlé le dernier , l'effet est contraire. Il est donc à propos de dissoudre les trois résines chacune à part.

Cet élixir est stomachique, emménagogue, antiarthritique, et même vermifuge. J'ai guéri un jeune homme de quatorze ans, d'une constitution bilieuse et vermineuse, en lui faisant prendre tous les matins à jeun, pendant huit jours sans interruption, une bonne dose de cet élixir pur. La quantité de vers qu'il a rendus par haut et par bas est étonnante. Il m'a dit qu'un de ses frères, âgé de cinq ans, avoit péri de cette maladie en France, malgré les remèdes que lui avoient administrés les gens de l'art.

Cet élixir convient dans les indigestions, les coliques d'estomac et de bas-ventre, les suppressions de transpiration et des règles, les maux de reins qui proviennent d'humeurs froides, ou d'un amas de glaires ou de graviers qui s'y forment ; enfin, il est excellent pour prévenir les attaques de goutte.

Comme il est cordial et tonique, qu'il purge doucement, qu'il excite sur-tout la transpiration insensible, et souvent un spuintement glaireux ou bilieux, et qu'il provoque les urines, les

goutteux doivent en faire usage plusieurs jours de suite, même pendant un mois, si cela est nécessaire, tant qu'ils éprouvent quelque atteinte de goutte, pourvu qu'elle soit légère; mais si la crise est forte, ils doivent attendre qu'elle soit calmée.

On prend à jeun une ou deux cuillerées à boucne, ou plus, de cet élixir pur, suivant l'âge, le sexe, et la force du malade. Une heure ou une heure et demie après, on prend du thé léger et sucré: on peut réitérer l'usage du thé, ou prendre une autre infusion ou décoction conformes au goût du malade, et appropriées à son état, comme celles de fleurs de sureau, de camomille romaine, d'oranges, de roses, de tilleul, de matricaire, etc. L'usage de l'élixir n'exige aucune préparation particulière, ni aucun régime: on doit seulement s'abstenir de manger des crudités et des viandes salées, et de prendre des liqueurs fortes. Si l'on ressentoit des coliques de bas-ventre un peu vives, on prendroit sur-le-champ un lavement fait avec une décoction de son, ou simplement d'eau pure.

Dans les cas de goutte légère ou de suppression des règles, on doit faire usage de l'élixir plusieurs jours de suite, en augmentant chaque fois un peu la dose, jusqu'à celle de deux cuillerées

et demie au plus ; ce qui fait un petit verre à liqueur.

Les femmes mal réglées doivent , pendant son usage , prendre , au lieu de thé , une tisane appropriée à leur état , se faire masser les cuisses et les jambes , et prendre tous les jours des lavemens et des bains pédiluves.

En général , les lavemens qui conviennent le mieux , et dont on doit attendre le plus d'effet , sont ceux au sucre. On prend trois , quatre , cinq ou six onces de cassonade brute , la plus brune ; on les fait fondre dans une pinte d'eau pure , tiède ; on passe la liqueur au travers d'une toile. Ces lavemens sont laxatifs , émoulliens et rafraîchissans : ils ne causent aucune tranchée , et ne donnent point de vents. J'en ai éprouvé souvent de très-bons effets ; je ne saurois trop engager à les employer de préférence aux autres , à moins qu'il ne soit nécessaire d'irriter la membrane ou de purger.

Dans le cas d'indigestion , ou lorsqu'on a des coliques d'estomac , on doit prendre de l'élixir sur-le-champ , à quelque heure que ce soit , de jour ou de nuit , en proportionnant la dose aux forces , à l'âge , au sexe du malade , et à la violence

du mal. Si elle continue, on pourra réitérer la dose du remède, mais en moindre quantité que la première fois, et on doit alors prendre de temps en temps une infusion théyforme. Un lavement ne peut, dans ce cas, que produire un bon effet. Si le malade vomit, c'est le cas de réitérer la prise du remède. Lorsque le mal d'estomac n'a pas le caractère d'une indigestion, il suffit de prendre une cuillerée à bouche de l'élixir, soit pur, soit mêlé avec du vin, ou avec du bouillon dégraissé, ou avec du thé.

En général, on doit suspendre l'usage de cet élixir, lorsque les vaisseaux hémorroïdaux sont gonflés, ou lorsqu'ils fluent: il a la propriété d'exciter les hémorroïdes et de provoquer les règles des femmes; ainsi elles doivent s'en abstenir dans le temps du flux menstruel, si ce n'est dans le cas pressant d'une forte indigestion, et l'on doit alors ménager la dose, et faire prendre à la malade une infusion de fleurs d'oranges sucrée, en guise de thé.

On en fait usage aussi pour les plaies, pour toute sorte d'ulcères qui ne sont pas de nature vénérienne, et pour les contusions; on en imbibe des compresses qu'on applique sur le mal, et qu'on rafraîchit de temps en temps. Il est à propos

de faire un peu chauffer l'élixir à chaque nouvelle imbibition.

Le marc sert au même usage, sur-tout lorsqu'il y a du sang extravasé dans quelque partie du corps. On l'emploie pur, ou bien on le mêle avec égale quantité de beurre frais ou de saindoux; on peut laver les plaies avec une partie d'élixir et deux ou trois d'eau de mauve, dont on fera des injections dans les sinus des plaies.

On a cru inutile de prévenir que l'usage intérieur de cet élixir étoit salutaire contre les rhumatismes. Comme il pourroit arriver qu'on manquât, aux Isles de France et de la Réunion, des drogues qui composent cet élixir, j'ajoute ici une recette propre à y suppléer.

On peut extraire de l'aloës, des feuilles de ce végétal, indigène aux Isles de France et de la Réunion.

Il est facile d'extraire la résine des poulies de vaisseau qui sont de bois de gayac, en les râpant, et en mettant cette râpure en macération dans de l'esprit de vin ou dans de l'esprit de sucre. On distille ensuite la dissolution jusqu'aux trois quarts, pour ne pas perdre l'esprit ardent, et on fait évaporer au bain-marie ce qui reste dans la cucurbite. Le

résidu concret qu'on obtient est la résine de gayac. On peut se servir du même esprit ardent, pour préparer l'élixir, en le mettant au degré de force convenable; il doit même être préféré, parce qu'il tient en dissolution l'esprit recteur.

Si l'on n'a pas de la myrrhe, on peut y suppléer par de la résine de takamaka, qu'on obtient en faisant des incisions à l'arbre, dans les mois de novembre, décembre, et même janvier; mais la myrrhe est préférable.

On trouve dans le Cours élémentaire de Matière médicale, par Desbois de Rochefort, un très-bon remède que voici, p. 109, tom. II: « Dans les
 » vives douleurs rhumatisantes, j'ai souvent
 » employé un litus fait avec l'huile, l'alcali vo-
 » latil, l'eau thériacale, et un peu d'opium. . . .
 » On l'emploie encore à l'extérieur dans les vives
 » douleurs de la goutte ».

Cette maladie paroît être plus commune, et avoir plus d'activité dans les pays chauds que dans les pays froids, chez les Européens, car les Noirs en paroissent exempts.

Voici une note qui m'a été communiquée par feu mon respectable ami, le citoyen Rougnon, fameux médecin de Besançon, dont je regretterai toujours la perte.

« Parmi les observations du célèbre Docteur
» Guillaume Norford, Médecin du Collège de
» Londres, imprimées à Burg, il en est une très-
» remarquable, touchant les coliques néphré-
» tiques graveleuses. Depuis long-temps, dit-il, j'ai
» observé que le mucilage de gomme arabique
» étoit très-utile en pareil cas ; mais pour cela, il
» faut en user à grande dose, comme deux ou trois
» onces dissoutes dans un véhicule convenable,
» que l'on prend dans l'espace de vingt-quatre
» heures, et que l'on réitère chaque jour, jus-
» qu'à ce que le malade ait rendu les graviers,
» ou petits calculs, par la voie des urines ; ce
» qui a lieu ordinairement dans peu de jours,
» lorsqu'ils ne sont pas trop volumineux. On
» préviendra le retour du mal, en prenant la
» moitié de la dose ci-dessus, chaque jour,
» pendant quelque temps. J'ai coutume de pres-
» crire, à cet effet, un apozème, qui consiste
» en deux livres d'eau d'orge, ou d'une forte
» décoction de racines d'althéa, à quoi l'on
» ajoute trois onces de gomme arabique, une
» ou deux onces d'eau de baies de genévrier
» composée, et une once et demie de sirop
» d'althéa.

» Ce médicament, ajoute l'Auteur, a non seu-

» lement la vertu de chasser les graviers, mais
 » encore, suivant moi, la matière qui leur donne
 » naissance.

» Quant à moi, Professeur de Médecine, et
 » Doyen de la Faculté de Besançon, je puis
 » assurer, qu'ayant tenté l'usage de ce médi-
 » cament, d'après les assertions du Docteur
 » Norford, même sans y ajouter l'eau de baies
 » de genévrier composée, j'en ai éprouvé des
 » effets merveilleux. Il y a lieu d'être étonné de
 » la grande quantité d'urine qu'il fait rendre,
 » sans que le malade prenne d'autre précaution
 » que de vivre sobrement ».

DIX-SEPTIEME OBSERVATION.

P. 533. « La petite vérole », qui est devenue
 habituelle à St.-Domingue, comme en France ;
 « les fièvres suivies d'obstructions, et sur-tout
 » les maladies vermineuses, moissonnent la ma-
 » jeure partie des enfans ». Dans un autre en-
 droit, il attribue le même effet à la rougeole.
 Il dit que la petite vérole a ravagé plusieurs
 fois le Cap-François. Il recommande l'inocula-
 tion. Il dit qu'on prétend que cette maladie
 cruelle l'est beaucoup moins dans les pays chauds.

Cette

Cette opinion est une erreur : ce que je viens de rapporter en est une preuve. Jamais on n'oubliera les effets désastreux qu'elle eut en 1772, au Cap, et dans sa dépendance. Nous l'avons vue plusieurs fois très-meurtrière à l'Île de France, et même à l'Île de la Réunion, où elle a pénétré plus rarement, par les précautions que l'on prend pour lui en défendre l'entrée; car cette maladie ne se naturalise point dans nos deux Îles.

L'Auteur raconte, p. 247, que le Chirurgien Werlock, beau-frère du fameux Daniel Sutton, instruit de la méthode d'inoculer de cet habile praticien, arriva au Cap en 1774. « Il a inoculé » par milliers, des Nègres de la Colonie, pour » un prix extrêmement modique ». Dans le temps de la dernière épidémie variolique, qu'a éprouvée l'Île de France, je pensai lui envoyer un médecin inoculateur. J'en trouvai un très-expert dans cette pratique, qui consentoit à passer dans la Colonie; mais quand il vit que je n'étois pas autorisé à lui accorder un traitement, quoique je remplisse alors les fonctions de Député Extraordinaire de la Colonie, il renonça à ce voyage. Il vouloit un traité; mais faute d'autorisation, je ne pouvois lui donner que des

espérances, et des lettres de recommandation. Un pareil homme eût, comme un autre Werlock, sauvé la vie à beaucoup d'individus Blancs et Noirs.

Cette cruelle maladie a affligé trois fois le Cap de Bonne - Espérance, et quatre fois l'île de France, depuis que les Français y sont établis.

J'y ai vu, en 1771, la petite vérole apportée par un vaisseau du commerce, étendre ses ravages sur toute la Colonie. Elle étoit quelquefois accompagnée d'un charbon épidémique. Tous ceux qui ont été attaqués en même temps de l'un et de l'autre mal, ont péri. Quelques uns de ceux qui ont eu la petite vérole sans charbon, ont échappé. Ceux qui ont eu le charbon, sans avoir la petite vérole, ont presque tous été guéris; à moins que ce mal ne fût en même temps compliqué, soit avec la dysenterie, ou le flux de sang, etc.

Une petite vérole plus meurtrière s'est introduite dans la même île, en 1792. L'île de la Réunion s'en est préservée, en interdisant toute communication, avec la première, pendant tout le temps de la contagion.

Mon père, qui commandoit à l'île de France

le Génie et l'Artillerie, et qui avoit beaucoup d'esclaves à ses ordres, pour les travaux publics, témoin des ravages affreux d'une petite vérole, apportée du dehors, en 1756, fit inoculer plusieurs Noirs, avec le plus grand succès. Il est fâcheux que ce moyen préservatif, dont les résultats sont certains, n'ait pas été employé généralement, en 1792 et 1793. La Colonie n'auroit pas à regretter la perte immense qu'elle a faite en esclaves, dans ces deux années.

L'inoculation a moins de dangers, si je puis m'exprimer ainsi, et n'exige pas, dans les pays chauds, autant de précautions qu'en Europe; ses effets sont aussi assurés. Les Bengalis, qui inoculent par insertion au poignet, ne prescrivent aucun remède, ni avant l'inoculation, ni pendant la fermentation du virus, ni après qu'elle est passée. Il est vrai que ces peuples ne vivent que de riz, qu'ils ne boivent que de l'eau, et qu'ils font beaucoup d'exercice.

Les Chinois, qui ont horreur de l'effusion du sang, inoculent, en faisant prendre le virus en poudre par le nez. Il me semble que cette pratique pourroit être sujette à quelques-inconvéniens; je préférerois celle-ci: mettre un emplâtre d'onguent, saupoudré de cantharides et

de pus variolique, sur quelques parties du corps; et l'y assujettir avec une compresse. Si l'on craint que les mouches cantharides ne portent de l'acreté dans le sang, on pourroit employer le garou (sain-bois) jusqu'à ce qu'il y eût fait une plaie; alors on y répandroit du virus variolique en poudre; on y mettroit une compresse, et un bandage pour l'y retenir; et s'il étoit nécessaire, on renouvelleroit l'opération.

J'ai proposé, dans un de mes ouvrages, d'inoculer les enfans qui appréhendent la lancette, en appliquant sur leurs bras, ou sur leurs cuisses, une compresse, sur laquelle on auroit répandu du virus en poudre. Il me semble que ce moyen obtiendrait tout le succès que l'on peut désirer.

Les Indiens inoculent ordinairement leurs enfans, à l'âge de six semaines ou deux mois, au plus. Ils mettent le feu à une sigarre, ou chiroute de tabac, et appliquent l'extrémité enflammée sur les deux bras de l'enfant; elle y forme des ampoules; c'est sur elles qu'ils mettent une compresse, saupoudrée de suc variolique desséché. Un exutoire appliqué sur chaque bras, ou plutôt sur les cuisses, seroit moins

douloureux, et plus efficace. Après son action, on y répandroit du même virus en poudre, qu'on retiendroit sur la plaie, par le moyen d'une compresse, comme je l'ai dit ci-devant.

Je renouvelle le conseil que j'ai donné aux Colons de l'Île de France, dans un ouvrage imprimé chez eux, en 1784, de prendre toutes les précautions que la prudence exige, pour prévenir l'introduction dans la Colonie, d'un fléau si destructeur.

La lèpre, p. 537, est devenue assez commune à Saint-Domingue, pour faire désirer à l'Auteur l'établissement d'une *Léproserie*.

Cette cruelle et dégoûtante maladie, dont le nom seul fait horreur aux Européens, étoit autrefois très-répendue chez eux. Elle existe aujourd'hui à la Chine, dans l'Inde et dans les Colonies, mais elle y est heureusement rare. Les Îles de France et de la Réunion, n'en sont pas tout-à-fait exemptes.

La lèpre, éléphas, ou éléphantiasis, dont il y a plusieurs variétés, diffère essentiellement de la vérole, du scorbut et du pian. Celui-ci paroît dépendre d'un virus vénérien, diversement modifié, puisque le mercure a beaucoup d'ac-

tion sur cette maladie, sans en être cependant le spécifique.

Le Docteur Bosquillon, a donné, dans sa traduction des Elémens de Médecine Pratique du Docteur Cullen, entr'autres notes très-instructives et très-savantes, qui rendent cet ouvrage très-précieux, une excellente Dissertation sur l'éléphantiasis, dans laquelle il prouve avec évidence, que cette maladie n'est pas contagieuse. Voyez page 688 et suivantes, tome II. Il n'indique aucun moyen curatif.

En voici un tiré de l'ouvrage en 6 vol. *in-4°.*, de sir William Jones, président de la Société asiatique, enlevé trop tôt aux sciences, à l'humanité, à son pays, tome I.^{er}, page 549 et suivantes.

« Parmi les affligeantes maladies qui punissent
 » les vices, et qui éprouvent les vertus du genre
 » humain, il en est peu dont les conséquences
 » soient aussi affreuses, et les remèdes aussi
 » incertains, que le *judham* des Arabes, ou le
Korah des Indiens; elle est aussi appelée en
 Arabie, *daül-azad*, mot correspondant avec
 » celui de *léontiasis* des Grecs, qu'on sup-
 » pose lui avoir été donné en allusion à la res-
 » semblance du regard et de l'aspect sauvage
 » du lion. (D'autres auteurs prétendent que ce

nom lui a été donné, à cause de la ressemblance des rides du front, avec celles du lion). Le nom le plus commun de cette maladie, est *éléphantiasis*, ou *éléphas*, comme la nomme Lucrèce, parce qu'elle rend la peau semblable à celle de l'éléphant, inégale et ridée, avec plusieurs élévations et crevasses. Elle ne doit pas être confondue avec le *daül-fil*, ou les jambes enflées, décrit par les Médecins Arabes, et très-commun dans les Indes. Ce mal n'a pas de nom fixe en Anglois, quoiqu'*Hillary*, dans ses observations sur les maladies des Barbades, l'appelle *la lèpre des jointures*, parce qu'il affecte principalement les extrémités, qui, dans les dernières périodes de la maladie, sont *tordus*, *martyrisés*, et finissent par tomber; mais puisqu'elle corrompt toute la masse du sang, au point qu'elle est considérée par *Paul d'Al-gine*, comme un ulcère universel, elle demande un nom plus général, et peut être désignée, sous le nom de *lèpre noire*, adopté par quelques écrivains, en opposition à la lèpre blanche, ou le *beris* des Arabes, et le *leucé* des Grecs.

» Elle est particulière aux climats chauds,

» et a rarement paru en Europe. Le Poëte phi-
 » losophe de Rome, la suppose née sur les
 » bords du Nil. Elle a certainement été impor-
 » tée d'Afrique aux Indes occidentales, par
 » les Noirs esclaves. Cependant elle est connue
 » depuis long-temps dans l'Indoustan. L'écrivain
 » des dissertations suivantes, dont le père étoit
 » médecin de Nader-Cha, et qui l'accompa-
 » gna de Perse à Dely, m'assure qu'elle fait un
 » grand ravage, parmi les habitans de Calcutta.
 » Il observe qu'elle est souvent la suite des
 » maladies vénériennes; on seroit en droit de
 » conclure qu'elle pourroit être guérie radica-
 » lement par le mercure. Cependant son usage
 » a été trouvé inefficace, et même contraire à
 » la guérison, dans les Indes occidentales, au
 » rapport d'Hillary. Le jus de l'*hemlock*, re-
 » commandé par le savant *Michaellis*, et ap-
 » prouvé par son ami le médecin *Roederer*,
 » peut-être très-efficace, au commencement de
 » la maladie, ou dans celles qui ne sont pas
 » malignes; mais dans le cas contraire, et lors-
 » que le mal est invétéré, on doit, ou admi-
 » nistrer un remède des plus puissans, ou sui-
 » vant l'opinion de *Celsus*, abandonner le
 » malade à son sort, au lieu de le fatiguer par
 » des remèdes infructueux...

L'auteur prévient les objections que l'on peut faire contre les dangers de l'usage interne de l'arsenic, et dit que *l'expérience doit prévaloir sur la théorie*. Il témoigne le désir que *ce remède soit essayé, sous l'inspection des médecins Européens*, et dit que, *si l'on supposoit que le mélange du soufre dût rendre le poison moins actif, on pourroit d'abord administrer l'orpiment, au lieu de l'arsenic*.

» Le médecin Indien, qui a communiqué ce
 » remède, prétend qu'il est souverain contre
 » toutes les corruptions du sang, le *judham*,
 » et le *feu-persan*. C'est un ancien secret des
 » médecins de ce pays, qui l'appliquent égale-
 » ment à la cure des maladies occasionnées par
 » le froid, ou par l'humidité, comme *thié palsy*,
 » défiguration du visage, relâchement des nerfs,
 » et autres maladies semblables; son efficacité
 » a été prouvée par une longue expérience.
 » Voici la méthode de le préparer et d'en user:

« Prenez de l'arsenic blanc, bon et frais,
 » un tola, (1) six fois autant de poivre noir;
 » pilez-le tout par intervalles et pendant quatre

(1) D'après une note de l'Auteur, le tola est fixé à 105 grains, poids anglais.

» jours consécutifs, dans un mortier de fer,
 » et reduisez-le en poudre impalpable, dans
 » un mortier de pierre, avec un pilon de
 » pierre ; après quoi vous le retirerez, et vous
 » y mêlerez un peu d'eau : faites-en des pilules,
 » grosses comme des *tares of small pulse*, et
 » vous les ferez sécher à l'ombre.

On doit avaler une de ces pilules le matin
 » et une le soir, avec des feuilles de bétel, à
 » leur défaut vous prendrez un verre d'eau fraî-
 » che. Si l'on a pris la précaution de se faire
 » saigner, et de prendre de légers cathartiques,
 » avant l'usage du remède, il opérera plus
 » promptement.

« L'ingrédient principal de ce remède, est
 » l'arsenic, que les Arabes appellent *shuce* ; les
 » Perses *mergi-mush* (le poison des rats) ; et les
 » Indiens *sanchia* : c'est une substance minérale
 » et cristalline. L'orpiment, ou arsenic jaune, est
 » plus foible..... Conservé pendant sept ans, il
 » perd beaucoup de sa force ; sa couleur devient
 » foncée, et son poids est diminué. Ce minéral
 » est chaud et sec au quatrième degré : il cause
 » la suppuration, dissout ou nuit, suivant la
 » quantité donnée : il est très-utile à fermer les
 » plaies, lorsque la douleur n'est plus supportable.

» L'onguent , fait avec un mélange d'huile ,
» quelle qu'elle soit , et de l'arsenic , est un
» remède sûr contre les maladies cutanées.
» Mêlé avec l'eau rose , il est bon contre les
» tumeurs froides , et contre l'hydropisie ; mais
» il doit être toujours administré avec la plus
» grande précaution ; car tel est son effet , que
» la plus petite quantité en poudre , retenue par
» les cils des yeux , corroderoit la prunelle de
» l'œil. Quatorze retis (1) suffisent pour détruire

(1) Je crois devoir citer ici une anecdote qui me paroît d'autant plus curieuse , que les effets connus de l'arsenic , sont contraires à celui que je vais raconter. Un Colon de l'Île de France , emporté par une passion violente , se rendit coupable d'un crime. Pour éviter le châtement qu'il méritoit , il prit , le matin à jeun , une forte dose d'arsenic , avec de l'eau , et resta assis sur une chaise , où il mourut presque subitement , sans douleurs et sans convulsions. Sa servante , qui croyoit qu'il avoit pris médecine , lui apporta du bouillon plusieurs fois dans la matinée , et le trouva constamment dans la même posture : elle crut qu'il dormoit. Enfin elle voulut le réveiller , et ne s'aperçut qu'alors qu'il étoit mort. On l'ouvrit , et l'on trouva , dans son estomac , une quantité considérable d'arsenic blanc , qu'on évalua à six onces environ. On a supposé que ce poison l'avoit étouffé. Je laisse aux gens de l'art le soin d'expliquer ce fait , qui a été public , à l'Île de France , en 1785.

» la vie. Le meilleur antidote, c'est la rognure
 » de peaux réduites en cendres, mêlée avec
 » de l'eau, et avalée par le malade...
 » Un Parsis, nommé *Menuchehr*, qui étoit
 » venu de Surate à Calcutta, étoit cruellement
 » affligé d'une *lues*, qu'on nomme ici le *feux*
 » *persan*. Ses mains et ses pieds étoient entière-
 » ment ulcérés, et presque corrodés, au point
 » qu'il étoit devenu un objet, non seulement de
 » dégoût, mais encore d'horreur.... Cet homme
 » fut saigné, ensuite purgé. Il prit le troisième
 » jour les pilules d'arsenic, et par la grace de
 » Dieu, la virulence de sa maladie diminua par
 » degrés, jusqu'à ce que les signes du retour de
 » la santé parurent. En quinze jours sa conva-
 » lescence fut complète; il fut ensuite baigné
 » suivant l'usage de nos médecins. Il parut qu'il
 » ne lui restoit plus de virus dans le sang, et
 » depuis cette époque, il n'a eu aucun ressen-
 » timent de sa maladie ».

Cette anecdote, et les autres expériences,
 citées par un homme aussi éclairé et aussi digne
 de foi que le Président Jones, sont concluantes.
 Il est à désirer qu'un homme de l'art en fasse
 l'essai en Europe, et dans les Colonies, et qu'il
 rende compte au public du résultat.

Je proposerai aussi d'essayer ce remède contre le pian, et contre les maladies vénériennes invétérées, qui ne cèdent pas au mercure.

Le C. Moreau ne parle pas des maladies vénériennes. Je suppose cependant qu'elles y sont aussi communes que dans les autres Colonies; mais l'on désireroit savoir si le climat a quelque influence sur elles, s'il les aggrave, ou les affoiblit, si leur traitement est long, si leur cure est facile ou non, quelle est la méthode du traitement reconnu pour le plus efficace, etc.

On emploie aux Iles de France et de la Réunion, une grande partie des préparations mercurielles qui sont connues, et rarement les frictions d'onguent napolitain. Il y a quelques maladies qui résistent à tous ces remèdes. J'ai éprouvé de bons effets du calomelas, (mercure doux) employé en frictions dans l'intérieur de la bouche, sur les malades de mon hôpital.

M. Pellicot, que j'ai déjà cité, emploie le traitement suivant, contre les maladies scrophuleuses et vénériennes invétérées. Il commence par faire vomir le malade, avec l'ipécacuanha, et le purge ensuite; après quoi, il fait prendre au malade, à jeun, deux lézards pilés, et mêlés avec un peu de patates cuites. Il augmente peu

à peu cette dose, jusqu'à celle de six lézards par jour. Ce traitement est, dit-il, un peu long; mais il réussit. Les lézards qu'il emploie, sont ceux des champs, qui ont des couleurs changeantes sur le dos. Il purge le malade tous les huit jours, et lui fait boire une tisane de casse-puante; c'est l'herbe aux charpentiers: elle est dépurative et légèrement sudorifique. Il ne donne aucune préparation mercurielle pendant le traitement.

« Le bois-montbrun, ou bois amer, indigène aux Iles de France et de la Réunion, est, dit le même Chirurgien, un souverain remède contre la gonorrhée, si elle est récente. Dans ce cas, on est guéri au bout de huit ou dix jours. Si elle est ancienne, il faut, avant tout, faire vomir et purger le malade; ensuite on le met à l'usage de cette tisane, dont la dose est d'une once d'écorce de ce bois, soit verte, soit sèche, pour une pinte d'eau. Il doit en boire deux par jour. Cette tisane a la vertu de déterger d'abord l'ulcère, et de le cicatriser ensuite. L'arbre de bois-montbrun vient assez grand. On prétend qu'il est du genre des apocyns. Sa décoction est très-amère, et même un peu

» âcre : elle est très-apéritive , tonique , et vul-
 » néraire. L'ébullition ne doit pas être longue ;
 » cinq à six minutes suffisent. Il faut couper
 » l'écorce par petits morceaux. On doit boire
 » cette tisane , lorsqu'elle est froide. Je vous
 » certifie que j'ai guéri , par ce traitement , plus
 » de deux cents personnes de l'un et l'autre
 » sexe. Si l'on peut faire connoître en France
 » ce remède simple , ce sera un grand bien
 » fait à l'humanité ».

Je pense qu'il seroit encore utile dans d'autres maladies , par exemple , lorsqu'il y a ulcère dans la vessie , ou dans les reins , et peut-être dans la matrice , par le moyen des injections fréquentes , et par l'usage de la tisane. M. Pellicot m'avoit envoyé , au moment de mon départ , un paquet d'écorces de bois-montbrun. J'ai été obligé de le laisser à l'Île de France , avec plusieurs autres articles intéressans , n'ayant pas pu obtenir la permission de les embarquer sur le vaisseau qui m'a transporté en France. Il sera facile au Gouvernement d'en faire venir , pour essayer ici les vertus de ce végétal. En même temps , il seroit à propos de demander une description complète de cet arbre , que la nature a peut-être placé également dans d'autres pays. Pour faire mieux sentir toute l'importance des

essais que je sollicite, j'ajouterai au témoignage d'un homme de l'art, dont la véracité est connue, que la tisane de bois-montbrun est employée dès long-temps, avec le même succès, à l'île de la Réunion, et que les Nègres Madécasses de l'île de France, qui connoissent ses propriétés, par l'usage qu'en font les habitans de leur pays, ont recours à ce remède, toutes les fois qu'ils ont des gonorrhées. Enfin, je dirai qu'il me paroît vraisemblable que ce remède opéreroit la guérison des écoulemens qui ont lieu par les organes de la génération, chez les deux sexes. On connoît assez tous les maux qui résultent, pour les femmes, des fleurs blanches; mais on ne connoît pas encore de spécifique contre cette maladie, plus dangereuse, qu'on ne le croit communément. Si mes conjectures sont fondées, la découverte des propriétés du bois-montbrun seroit l'une des plus intéressantes pour l'humanité. La consommation qui s'en feroit dans l'Europe deviendroit très-considérable, et détermineroit les Colons de nos deux îles à cultiver ce précieux végétal. Ce seroit, pour elles, un objet de revenu de plus, dont elles auroient, pendant long-tems, l'exclusif.

Quoique l'Auteur ne le dise pas expressément
des

des adultes, mais seulement des enfans, nous devons présumer que les Nègres sont très-sujets aux maladies vermineuses. Elles sont aussi très-communes dans nos Iles Africaines. Voilà pourquoi j'aurois désiré trouver, dans l'Ouvrage, la méthode curative employée à St.-Domingue. Je sais qu'on y fait usage, comme chez nous, de l'huile de palma-christi. L'élixir anti-arthritique, dont j'ai donné ci-devant la préparation, est un très-bon vermifuge; mais il faut en prendre une bonne dose, pendant plusieurs jours de suite, et tous les soirs un lavement, pour obtenir une cure radicale. J'en ai vu de très-bons effets sur plusieurs sujets qui avoient une grande quantité de vers. Je désirerois qu'on essayât ce remède, sur des malades attaqués du ténia cucurbitain, dit ver solitaire, et qui est très-commun à l'Île de France; mais peut-être faudroit-il, dans ce cas, en faire précéder l'usage par une médecine anthelminthique; telle qu'un mélange de gomme-gutte et de mercure-doux, conformément au traitement que j'ai découvert, et que j'ai publié, il y a long-temps, pour expulser le ténia cucurbitain.

Un hasard heureux a fait découvrir, à l'Île de la Réunion, un remède le plus efficace de tous

ceux connus contre les vers ; c'est le lait de papayes vertes.

Une Négrresse étoit chargée , dans une habitation , du soin de nourrir les cochons de son maître ; elle avoit des vers depuis long-temps , et avoit pris , sans succès , différens remèdes : elle remarqua que lorsqu'elle donnoit aux cochons des papayes vertes , coupées par tranches , pour leur nourriture , ils rendoient ordinairement des vers. Elle essaya d'en manger : elle fut guérie elle-même. Des gens de l'art qui eurent connoissance de ce fait , attribuèrent ce succès au lait que contient la papaye verte ; et l'expérience justifia leurs conjectures.

Il y a plusieurs années qu'on en fait usage , avec le plus grand succès aux Iles de France et de la Réunion , où les maladies vermineuses sont très-communes , et où elles moissonnoient une grande quantité d'enfans blancs et noirs.

On fait à ce fruit , étant vert , et sur l'arbre , une incision longitudinale ; il rend un lait que l'on recueille , et qu'on fait prendre frais , et à jeun , au malade. C'est le plus puissant de tous les vermifuges. On prétend qu'il tue même le ténia cucurbitain , qui est commun dans l'île. Quelques

personnes le croient corrosif, parce qu'il a occasionné, dans le principe, des coliques suivies d'érysipèle; mais on a reconnu que la dose administrée étoit trop forte. On en a diminué l'activité et le danger, en le mêlant avec de l'eau bouillante, en dose triple ou quadruple, et en faisant avaler ce mélange au malade, après l'avoir agité un moment avec une cuiller; alors il n'a plus causé les accidens dont j'ai parlé. Il y a des Colons qui assurent que ce remède peut être administré, sans addition et sans inconvénient, dans tous les cas et à tous les âges. Ils avouent cependant que ce remède, pris à grande dose, peut occasionner une légère inflammation à l'anus; mais ils ajoutent qu'on la dissipe, dans un jour ou deux, par le moyen des lotions d'herbes émollientes.

On a essayé de mêler du sucre, ou du miel, à ce lait; on prétend que cette addition en diminue beaucoup l'efficacité. Au reste, les preuves de la vertu puissante de ce remède sont déjà très-nombreuses, sans qu'il en soit résulté d'accidens, quoiqu'on ait essayé de l'administrer en grande dose. Ce qui rend ce remède précieux, c'est qu'une seule suffit ordinairement pour tuer tous les vers du malade, quelque grande qu'en soit la quantité.



On donne aux enfans de six à huit mois, et même d'un an, une cuillerée à café de lait de papayes, mêlé et battu avec trois cuillerées d'eau bouillante, ou de lait de vache bouillant : celui-ci a la propriété de tempérer l'action du remède. On donne aux enfans de cinq, six, et sept ans, une cuillerée à bouche de lait de papayes, mêlé à trois cuillerées d'eau bouillante; et à ceux de douze et quatorze ans, et au dessus, deux cuillerées du même lait, mêlé à six d'eau bouillante, ou plus.

Trois heures après avoir pris le remède, on fait prendre au malade de l'huile de palma-christi, (ricin) pure, en proportionnant la dose à l'âge, au sexe, et aux forces du malade, afin d'expulser les vers morts, dont le séjour, dans les intestins, pourroit être nuisible. Il y a des personnes qui ne donnent le purgatif ci-dessus, que le lendemain du jour, où le malade a pris le spécifique, se contentant de lui faire prendre un lavement d'eau pure, le soir. D'autres n'ont point recours à l'huile de palma-christi. Comme le malade rend les vers coupés, et en quelque sorte hachés, on a supposé que ce remède avoit sur eux une vertu corrosive. Cependant on en a mis de vivans dans du lait de papayes, ils y sont restés

entiers. Lorsqu'on a vu rendre au malade des vers coupés par morceaux, je conjecture que c'étoient des portions du ténia cucurbitain, très-commun dans les deux Iles. Comme il est à anneaux, il est vraisemblable qu'ils se séparent, et que les personnes qui ne le connoissent pas, et qui ignorent même son existence dans les deux Iles, ont cru que le malade avoit une grande quantité de vers, pendant qu'il n'en a rendu qu'un seul, divisé en trente, quarante, cinquante, et même plus. Voilà pourquoi l'usage de l'huile de palma-christi, après le lait de papayes, soit le même jour, soit le lendemain, est très-bien indiqué, pour attaquer le ver, dans le moment où il doit être bien malade, si la tête est restée dans le corps.

Je n'ai pas pu, pendant mon dernier séjour à l'Ile de France, qui a été très-court, faire beaucoup d'expériences, pour connoître la nature de ce lait. J'en ai fait venir des habitations à la ville, il est arrivé coagulé. J'ai versé sur ce caillé de l'eau bouillante; elle en a dissout très-peu : à peine est-elle devenue louche, après une longue et forte agitation.

J'ai ajouté de l'eau-de-vie de sucre de vingt-cinq

degrés (1) à l'aréomètre de Cartier, avec ce caillé, il a paru le dissoudre en entier : la liqueur est devenue laiteuse ; mais il s'est fait un précipité par le repos. Je l'ai exposé, en cet état, au soleil, qui a dissipé promptement le liquide. Il est resté dans le vase une substance desséchée, ressemblant à de la colle blanchâtre ; j'ai versé sur cette colle de l'eau bouillante, et je l'ai agitée avec une cuiller : elle a paru se dissoudre entièrement. L'eau étoit laiteuse ; mais elle a déposé, par le repos, un sédiment blanc et très-abondant, en poussière ; alors l'eau étoit à peine colorée en blanc.

J'ai fait mettre du lait de papayes, frais, et par conséquent liquide, dans une fiole qui contenoit de l'esprit-de-sucre (c'est l'esprit-de-rome) de trente-trois degrés : il a paru se dissoudre ; mais après le repos, il a fait voir un sédiment très-abondant et volumineux, semblable à une poussière extrêmement fine, ou plutôt à une fécule, tandis que l'esprit-ardent surnageoit.

(1) Le rome de la Jamaïque a vingt, vingt-un, et rarement vingt-deux degrés au même aréomètre. Je n'en ai jamais vu de plus fort. L'eau-de-vie de France va quelquefois jusqu'à vingt-deux degrés et demi.

Je désirois essayer le mélange de l'éther et des acides minéraux et végétaux ; mais je n'ai pas pu en trouver dans l'île. J'ai donc été obligé de renvoyer mes essais à un autre temps.

L'action des alcalis fixes , volatils, ou phlogistiques, ou caustiques, doit être éprouvée. Cette suite d'expériences ne peut se faire que sur les habitations, où l'on a sous la main des papayes vertes.

Je me hâte de donner connoissance d'un remède qui sera très-utile à l'humanité, sur-tout dans les pays qui produisent le papayer. Il est devenu rare à l'île de France cette année, parce que le furieux ouragan du 17 pluviôse de l'an 8, a détruit presque tous les vieux arbres.

Le papayer est très-connu, et très-commun, dans la plupart des pays chauds. Il vient sans soins et sans culture, et se multiplie de lui-même ; il est uni-sexe. Cependant on voit quelquefois des individus mâles porter des fleurs hermaphrodites, et des fruits qui sont moins gros, moins renflés, moins allongés que ceux des femelles, aussi bons, et donnant des graines fécondes.

Pour retirer le lait du fruit, il faut qu'il soit verd et fraîchement cueilli ; on le pique avec une

épingle, ou bien on l'incise longitudinalement. (Quelques personnes ajoutent du miel au lait, pour le faire prendre au malade). Le fruit se mange étant mûr; il a le goût et la couleur de l'abricot; il est rafraîchissant et appaise la soif. On le confit vert au sucre, après l'avoir coupé par tranches, et l'avoir fait bouillir dans de l'eau; alors ce fruit n'a plus la vertu anthelminthique. On donne fréquemment, et même habituellement, des papayes vertes aux cochons; ils s'en nourrissent et n'en sont pas incommodés.

J'ai envoyé, par la corvette l'*Aurore*, partie de l'île de France, en brumaire de l'an IX, à la Société d'Agriculture de Paris, deux flacons de ce lait pur, qui est coagulé, et un troisième dans lequel ce lait est mêlé avec de l'esprit de sucre. Quoique la corvette ait été prise sur les côtes de France, les trois flacons ont été envoyés à la dite Société, par les soins de Sir Joseph Bank, Président de la Société Royale de Londres. Le lait contenu dans les deux premières, avoit l'odeur la plus fétide; celui mêlé à l'esprit-de-vin s'étoit bien conservé. Il a été remis au citoyen Vauquelin, avec du lait de papayes, desséché au soleil, que j'avois aussi adressé à la même Société. En attendant le rapport, qui ne peut être que très-intéressant, de ce fameux Chimiste, sur la nature

du lait de papayes, je ferai connoître, à la fin de cette notice, le résultat de celui des Chimistes de la Société Académique des Sciences de Paris.

J'ai fait mêler avec du lait de papayes frais, de l'eau de chaux vive, en quantité égale. Le mélange, dans une fiole bien bouchée, est resté liquide pendant deux jours environ; ensuite il a augmenté de volume et s'est coagulé, non en masse, mais par caillots. J'ai débouché la fiole, elle a exhalé une odeur très-fétide.

Ayant reçu à la ville, du lait de papayes de l'habitation, j'ai trouvé la partie supérieure liquide, jusqu'à la moitié du flacon. J'en ai versé un peu dans de l'eau froide; une partie du lait s'est précipitée en grumeaux, l'autre est restée dispersée en grumeaux; le liquide a pris une couleur louche, ce qui indique que quelques portions du lait s'y sont dissoutes. J'ai versé de l'eau bouillante sur ce lait, et j'ai agité le mélange assez long-temps, avec une cuiller d'argent; il s'est formé aussi des grumeaux, en moindre quantité que dans l'eau froide, moins gros et plus transparents, et la liqueur étoit plus colorée. J'ai mêlé partie égale de jus de citrons frais et de lait de papayes, dont une partie étoit coagulée: j'ai agité le mélange; il parut se dissoudre, mais ce n'est

qu'en partie, la liqueur étoit épaisse et contenoit beaucoup de grumeaux. Du soir au lendemain elle n'étoit pas coagulée; mais elle l'étoit au bout de quelques jours. Ces expériences paroissent confirmer celles, que l'on verra plus bas, des Chimistes de la Société Académique des Sciences de Paris, qui ont reconnu que le lait de papayes contenoit une substance adipeuse et une substance glutineuse.

Il me paroît constant que le lait de papayes doit être administré avec prudence. Je n'ai pas eu le loisir de faire de nouvelles expériences, pour reconnoître la nature de cette substance végétale; mais ayant soupçonné que la décoction des papayes vertes coupées par tranches, et celle des racines du papayer, étoient anthelmintiques, j'en ai fait faire l'essai plusieurs fois; il a eu le succès que j'en attendois, et ne paroît pas présenter les dangers de l'usage du lait. On a fait prendre à quelques vermineux ces décoctions, en trois tasses, dans la matinée, édulcorées avec du sucre ou du sirop.

Les graines de la papaye mûre, desséchées et pulvérisées, et employées en substance, sont anthelmintiques; leur décoction et celle des

racines n'occasionnent ni nausées, ni maux d'estomac, ni coliques; elles ont un peu de fadeur, et ne sont pas purgatives. On les dit bonnes contre les pissemens de sang, qui sont assez communs dans nos Iles, et qu'on attribue à la qualité des eaux.

Il sera facile de transporter en Europe des racines et des graines du papayer et du lait de papayes desséché au soleil. J'ai éprouvé que ce lait desséché se dissout assez bien dans l'eau bouillante, en l'agitant, c'est-à-dire, forme une émulsion.

J'ai remarqué que le lait de papayes venu dans un terrain sec et dans une exposition chaude, est plus actif que celui des papayes venues dans des circonstances contraires, et que le lait des premières se desséchoit mieux, plus promptement et plus complètement que celui des terrains humides et moins chauds.

Voici un fait qui m'a été rapporté par le citoyen Lejuge, Commissaire de la Marine à l'Île de France, homme instruit, aussi véridique qu'il est honnête.

« Un enfant Noir, âgé d'environ deux ans,
» eut des symptômes de vers; il écumoit et pa-
» roissoit disposé à tomber en convulsions; on

» lui a donné sur-le-champ une potion composée
 » de jus de citrons , d'huile d'olives et de sucre ;
 » le lendemain une cuillerée de lait de papayes ,
 » préparé selon l'usage. Il a rendu, dans la soirée,
 » quinze vers ; le sur-lendemain , on lui a fait
 » prendre une cuillerée d'huile de palma-christi ;
 » dans la soirée , il a rendu vingt-quatre vers , et
 » il a été guéri ».

On auroit dû aider l'effet du lait par des lavemens.

M. Joseph Hubert, Associé de la Société Académique des Sciences, habitant de l'Île de la Réunion, citoyen aussi recommandable par ses connoissances que par son patriotisme, a donné ce lait à deux enfans de trois ou quatre mois, qui seroient morts, dit-il, sans l'efficacité de ce remède. Il ajoute que les Praticiens de l'Île de la Réunion furent d'abord effrayés de l'usage d'une liqueur qui passe pour être très-caustique ; mais s'étant bien convaincus qu'il n'en résulloit aucun inconvénient, les plus habiles d'entr'eux et les plus prudens ne font aucune difficulté d'en ordonner l'usage, et le pratiquent eux-mêmes à l'égard de leurs propres enfans.

J'aurois bien d'autres faits à citer, semblables

à ceux-ci, et qui m'ont été rapportés par quantité de personnes, toutes dignes de foi.

On a reconnu, par l'expérience, que la cuisson atténuoit les vertus de ce lait. On s'est avisé d'en composer un sirop; mais on a reconnu qu'il n'étoit pas vermifuge. Les essais qu'on a faits, en France, sur une femme qui avoit dès long-temps un ténia-curcubitain, en lui faisant prendre, à différentes reprises, du lait de papayes de l'île de France, qui avoit été desséché au soleil, et qu'on avoit fait dissoudre dans l'eau bouillante, n'ont pas répondu à l'effet qu'on en attendoit. Elle a rendu des portions du ver, mais il n'a pas été expulsé entièrement: ainsi il paroît que la dessication au soleil, qui est une cuisson lente, affoiblit les vertus de cette substance: peut-être seroit-il à propos de l'administrer en grande dose. Pour en augmenter l'effet, je crois qu'il seroit bon de le mêler avec une forte décoction bouillante des racines du papayer, en guise d'eau, d'en faire boire de temps en temps au malade, dans la matinée où il aura pris le remède, et de lui donner trois, quatre, six cuillerées, et même plus, suivant les cas, d'huile de palma-christi, cinq ou six heures après, et de lui administrer, le soir, un lavement. S'il avoit des coliques de bas-ventre,

on lui feroit prendre, sur-le-champ, un lavement dans lequel on auroit dissout cinq ou six onces de sucre brut, et on lui donneroit une ou deux cuillerées de sirop de guimauve à avaler.

D'après les expériences chimiques des citoyens Marchais et Larcher-Daubencourt, il paroît que le lait de papayes, desséché au soleil, contient, corps muqueux et eau, cinq parties et demie; gluten, quatre parties; résine, demi-partie.

La Société Académique des Sciences de Paris, désirant compléter ces expériences, et renouveler des essais pour constater les vertus anthelminthiques de cette substance, a adressé au Ministre de la Marine un Mémoire qui détaille les propriétés du lait de papayer, et qui expose différentes préparations à donner à cette liqueur, pour lui conserver, s'il est possible, toutes ses propriétés, afin d'en répandre l'usage en France. Elle a envoyé le même Mémoire à ses Correspondans qui habitent les Colonies de l'Amérique; elle s'empressera de renouveler ses essais et ses expériences, dès qu'elle pourra le faire. Comme l'usage répété de l'éther a quelquefois la vertu de tuer le ténia-cucurbitain, et que cette liqueur est propre à empêcher la fermentation des substances végétales, il paroît que cette préparation

est une de celles que l'on doit préférer. Mais quand même la découverte des vertus éminentes du lait frais de papayes, n'intéresseroit que les pays qui produisent ces fruits, elle seroit très-intéressante pour l'humanité. Je n'ai rien négligé jusqu'à présent pour la propager dans nos Colonies, aux Canaries, et même dans le Bengale. J'ai envoyé, étant à l'Ile de France, un Mémoire instructif sur ce sujet, à la Société Asiatique de Calcutta, pour payer en partie la dette que j'ai contractée avec elle.

Je vais ajouter ici le détail des préparations proposées par la Société Académique des Sciences à ses Correspondans, afin de diriger le zèle des Colons qui désireroient se rendre utiles, en envoyant en France du lait de papayes.

I°. SUR LE LAIT DE PAPAYES.

Première préparation. Après avoir pesé exactement le lait de papayes fraîchement recueilli au lever du soleil, pour savoir combien il perdra par la dessiccation, on l'étendra sur une assiette plate, et on l'exposera au soleil pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'il soit parfaitement desséché. On aura soin de retirer l'assiette tous les soirs, et de la tenir dans une chambre fermée, afin qu'elle

ne soit pas exposée à l'humidité des vapeurs de la nuit et à la rosée. On enveloppera le lait desséché, avec du papier ordinaire, sur lequel on aura soin d'écrire le poids du lait frais, et la date du jour de l'extraction du lait et le temps qu'il a mis à se dessécher.

Deuxième préparation. On mêlera du lait frais avec un tiers en volume, et non en poids, d'éther vitriolique, dans une fiole qu'on bouchera hermétiquement. On en mêlera d'autre avec égale partie du même éther; mais, avant le mélange, on pèsera exactement le lait, et son poids sera rapporté sur la fiole.

Troisième préparation. On mêlera deux parties de lait frais, avec une partie d'esprit-ardent, de 30 à 33 degrés, à l'aréomètre de Baumé.

On en mêlera d'autre, dans la proportion de trois parties de lait avec une partie du même esprit-ardent, et d'autre dans la proportion de quatre, et même de cinq parties de lait, sur une d'esprit-ardent, semblable à celui ci-dessus. On bouchera le vase hermétiquement; on y collera une étiquette qui indiquera la date de l'extraction du lait, son poids, et la proportion du mélange.

Quatrième

Quatrième préparation. On mêlera du lait frais de papayes, avec différentes proportions de crème de tartre, mise en poudre impalpable. On exposera le mélange au soleil, et lorsqu'il sera sec, on l'enfermera dans du papier, ou encore mieux dans une fiole bien bouchée. On rapportera sur l'étiquette la date de l'extraction du lait, et son poids, ainsi que celui du mélange, au moment même où il aura été fait.

Cinquième préparation. On procédera de même, avec un mélange de sel d'oseille, dans différentes proportions.

Sixième préparation. On fera bien sécher au soleil, des graines mûres de la papaye; on les réduira ensuite en poudre impalpable, passée au tamis de soie. On mêlera cette poudre avec du lait frais de papayes, dans différentes proportions, et on exposera le mélange au soleil, jusqu'à ce qu'il soit parfaitement sec. . . . etc.

Septième préparation. On prendra des racines du papayer; on choisira les grosses de préférence; on les lavera, pour enlever la terre: ensuite on les essuiera; on les fendra en plusieurs parties, et on les exposera au soleil. Lorsqu'elles seront sèches, on les pulvérisera, on en mêlera la poudre, dans différentes proportions,

avec du lait frais de papayes, et on exposera le mélange au soleil. . . ., etc.

Nota. La chaleur de cet astre peut être considérée comme une cuisson lente. Le lait de papayes perdant de sa vertu par la coction, il ne faut pas laisser les mélanges exposés au soleil, après leur dessiccation. Il seroit même à propos d'en faire dessécher quelques uns à l'ombre, en plein air, sur-tout dans les quartiers secs.

Si l'on imagine quelqu'autre préparation, qui tende au même but, on est invité à en faire l'essai.

2°. SUR LES GRAINES DE PAPAYES.

On choisira celles des papayes les plus mûres; on les fera sécher au soleil, sur un plat, sans les laver, et on les enverra en France.

Ces graines, pulvérisées et prises en substance, sont anthelmintiques. Leur décoction a la propriété de guérir le pissement de sang.

3°. SUR LES RACINES DU PAPAYER.

Les vieilles racines sont grosses, et ligneuses; les jeunes sont filandreuses. On doit préférer les premières; on les lave, pour les nettoyer; on les

essuie, on les coupe dans le sens de leur longueur, ou par rouelles; on les expose au soleil, pour les sécher; elles ont aussi la vertu anthelmintique.

Nous conjecturons que la décoction des feuilles a les mêmes vertus.

4°. SUR LES FLEURS MÂLES DU PAPAYER.

On n'a fait aucun essai sur les fleurs du papayer mâle. Il seroit à désirer qu'on éprouvât quel seroit l'effet de leur décoction ou de leur infusion théiforme, sur les vermineux, en prenant les précautions que la prudence exige, c'est-à-dire, en tâtonnant sur la dose du remède. Dans le cas où le malade ressentiroit des nausées, un malaise, des coliques, on lui feroit prendre sur-le-champ une substance saccharine, et on lui administreroit un lavement sucré, *ut supra*.

On engage les bons Citoyens à dessécher des fleurs du papayer mâle, au soleil, et à en envoyer en France une bonne quantité, pour qu'on puisse faire plusieurs essais. La dessiccation des fleurs quelconques, au soleil, est préférable à celle qui se fait à l'ombre,

On pourroit renfermer les fleurs desséchées, dans des bocaux bouchés hermétiquement, ou dans de petites boîtes, sur lesquelles on colle- roit du papier intérieurement et extérieurement.

J'ai donné à cet article l'extension qu'il m'a paru mériter, vu son importance. Il me reste à parler des maladies cutanées que je présume aussi communes à Saint-Domingue, que dans les autres pays chauds.

Le citoyen Moreau parle de la gale, comme d'une maladie très-commune à Saint-Domingue. On connoît beaucoup de remèdes contre ce mal; mais quelques uns ont la propriété de répercuter l'humeur psorique; d'où il résulte beaucoup plus de maux que celui qu'on a voulu guérir, sur-tout lorsque la gale est invétérée. Voilà pourquoi les purgatifs sont indiqués, pendant et après le traitement.

L'auteur ne dit rien des dartres, autre maladie cutanée, très-commune dans les pays chauds, et beaucoup plus que la gale, sur-tout dans les Indes Orientales. Par cette raison, je pense qu'on me saura gré de rapporter ici un remède contre cette maladie, publié par mon respectable ami, le fameux Baumé, dans ses Elémens de Pharmacie, septième et huitième édition.

Remède contre les dartres vives et farineuses.

P. 696, septième Edition.

Prenez : Blanc de céruse, deux onces ;
 Alun de roche, une once et demie ;
 Sublimé corrosif, quatre gros.
 Eau, deux livres.

» On met toutes ces substances dans une bou-
 » teille, plus grande du double qu'il ne faut
 » pour les contenir ; on agite le mélange, pen-
 » dant cinq à six minutes ; on débouche la bou-
 » teille, de temps en temps, pour laisser évacuer
 » l'air qui se dégage, et la composition est faite.

» Lorsqu'on veut se servir de cette eau, on
 » agite la bouteille, afin de troubler la liqueur ;
 » on en met dans un gobelet de verre ; on en
 » imbibe un linge ; on frotte et on étuve les
 » dartres avec ce linge, ce que l'on réitère deux
 » fois par jour, le matin, et le soir en se cou-
 » chant. Si les dartres étoient très-vives, et que
 » cette eau fit trop d'impression, on pourroit
 » l'affoiblir avec de l'eau pure. Il faut laisser
 » tomber les croûtes d'elles-mêmes, et ne point
 » les arracher, car on en seroit marqué, comme
 » de la petite vérole. Si les dartres sont près des

» yeux, il convient de prendre des précautions,
 » pour qu'il n'entré point de cette eau dedans ;
 » elle produiroit beaucoup de cuisson.

» Lorsque le sujet qui a des dartres a un virus
 » vérolique ou cancéreux, le remède indiqué
 » ne fait point disparoître les dartres; il faut au-
 » paravant traiter le sujet des différentes mala-
 » dies qui accompagnent son humeur dar-
 » treuse (1) ».

Remarques.

« Le Cardinal de Luynes fut attaqué de dartres
 au visage, qui résistèrent à tous les remèdes ; il
 fit ce que la plupart des malades font en pareilles
 circonstances. Abandonné des gens de l'art, il
 adopta un nouveau remède qu'on lui dit effi-
 cace, et qui étoit alors un secret, connu seule-
 ment par ses bons effets. Il s'en trouva bien, et
 fut guéri en fort peu de temps. Ce succès l'en-
 gagea à acheter ce remède, pour en gratifier ceux
 qui pourroient être affligés de dartres. Le pro-
 priétaire du secret le lui vendit ; mais avec la
 réserve qu'il ne pourroit le publier qu'après la

(1) Je penserois qu'il seroit à propos de purger le ma-
 lade, pendant, et après la cure.

mort de lui vendeur. Le Cardinal de Luynes se soumit à cette condition, et aussitôt qu'il put disposer de ce remède, il le communiqua à plusieurs personnes de l'art, et à moi particulièrement. Depuis une vingtaine d'années, je l'ai conseillé à beaucoup de personnes, qui ont éprouvé les mêmes bons succès, et aussi promptement. Mais j'ai observé, comme l'Auteur de ce remède le dit, que lorsqu'il y a complication de la maladie dartreuse, avec le virus vérolique, ou cancéreux, ce remède soulage seulement et ne guérit pas ».

DIX-HUITIÈME OBSERVATION.

P. 650. M. Belin, fameux à Saint-Domingue, par ses succès dans la culture des cannes, et dans l'exploitation du sucre, « a donné un tiers de » plus aux diamètres des cylindres latéraux, et » celui du centre a communiqué la même somme » de mouvement, avec un tiers de moins dans » la force motrice; avantage énorme quand celle- » ci est produite par des animaux ». Si l'on augmentoit encore le diamètre des trois cylindres, on pourroit encore diminuer la force motrice; mais ce seroit aux dépens de la vitesse.

Les Anglois ont envoyé dans le Bengale des

pompes à feu, pour être employées aux moulins des sucreries. Lorsqu'on n'a pas un courant d'eau suffisant à sa disposition, et qu'on est riche en combustibles, on peut employer ce moyen.

Le même Belin « a rectifié les fourneaux des chaudières, qu'on ne pouvoit débarrasser de leur cendres, sans arrêter le feu (1); ce qui diminoit l'action de ces agens. Il a imaginé, depuis encore, un nouvel équipage qui hâte considérablement la fabrication du sucre (2); et on fait chez lui cent soixante-douze formes par vingt-quatre heures. Il a perfectionné les coffres à étuve (3), et amélioré la distribution des

(1) Les fourneaux dont on se servoit, n'avoient donc pas de cendrier au dessous des foyers.

(2) Pour hâter la fabrication du sucre, il faut hâter l'évaporation du liquide, dans la cuite du vesou: comme l'évaporation n'a lieu que sur les surfaces, il paroît avantageux de les augmenter, pourvu qu'on ne diminue point l'intensité du feu.

(3) L'Auteur dit, dans une note, que MM. Dacosta, de Nantes, procurent, sur un modèle de M. Belin, ses nouveaux coffres à étuve. Il a dit, dans une note antérieure, que les mêmes ont fait exécuter d'excellens pivots, pour M. Belin et M. Verret, et qu'ils ont des tambours qui ont le fini des pièces d'orfèvrerie, qui sont d'une excellente matière, ainsi que les chaudières à sucre de la même manufacture.

bâtimens (1) qu'on emploie dans une manufacture à sucre, de manière à simplifier la main-d'œuvre. On lui doit un moulin à préparer la terre (2) pour le terrage du sucre, etc. Il faisoit, au *Bas-Limbé*, avec cent soixante-cinq carreaux de cannes, six cents cinquante milliers de sucre, d'une qualité que nulle autre sucrerie n'égalé».

Les cent soixante-cinq carreaux équivalent à cinq cent cinq arpens, cinq seizièmes de Paris, ou de l'Île de France. Il y avoit, à Saint-Domingue, des terres encore plus productives.

L'Auteur promet « des principes, des règles, et des observations sur toutes les parties qui constituent le Cultivateur Colonial, qu'il a recueillis pour le public, dans de longs et nombreux entretiens », avec le Citoyen vraiment recommandable, à toute sorte d'égards, dont il

(1) Ce point de perfection fait encore honneur à l'intelligence du citoyen Belin. Il doit en résulter non seulement une économie dans la main-d'œuvre, mais encore dans la construction des bâtimens.

(2) Cette invention me paroît avoir moins de mérite que toutes les autres; mais tout ce qui épargne la main-d'œuvre, dans une grande manufacture, ne doit pas être négligé.

fait l'éloge. Je l'engage à presser la publicité de ces intéressantes instructions. Je suis persuadé qu'il n'auroit pas refusé de me les communiquer, si je les lui avois demandées, avant mon départ pour l'Île de France, tant je suis assuré de sa philanthropie, de son obligeance, et de cette amitié généreuse, dont il m'a donné tant de preuves; mais je n'ai appris tous ces détails, que par la lecture des ses Ouvrages pendant la traversée.

Il m'a toujours semblé que l'art de fabriquer le sucre, qui a des procédés très-ingénieux, n'avoit cependant pas encore atteint le point de perfection. J'invite le Gouvernement à encourager cette branche très-importante d'industrie. Je reviendrai sur cet objet dans une autre note.

DIX-NEUVIÈME OBSERVATION.

Je vais citer une anecdote aussi curieuse qu'intéressante : elle pourra amener des découvertes importantes.

P. 692. « Le tonnerre ayant tombé sur un moulin à café de l'habitation de M. Dubuisson, ancien Mousquetaire, y causa des désordres dans la charpente. M. David, autre Mousquetaire, étant allé voir son camarade, le lendemain,

M. Dubuisson voulut démontrer l'effet du tonnerre; mais en touchant une des pièces de bois, il fut frappé d'une violente commotion; le bras lui enfla, et il en fut malade. Ce moulin fit alors, sur M. Dubuisson, l'effet de la bouteille de Leyde ».

Il est donc prouvé, par cette anecdote, que le bois est très-électrique. Comme j'avois découvert, dans le temps de mon travail gratuit sur la fabrication de la poudre à canon, à l'Ile de France, en 1780 et 1781, que les sauts spontanés des moulins à poudre, étoient dus uniquement à une étincelle électrique, que le choc continuel et vite des pilons, ou la compression forte et rapide et répétée des cylindres, font développer (1), j'avois engagé le citoyen Caillaud,

(1) Ce n'est pas ici le lieu de fournir les preuves de cette assertion : elles seront exposées dans un Ouvrage que je rédigerai, sur l'Art du Poudrier, lorsque j'aurai achevé toutes les expériences qui me restent à faire sur cet Art, et qui sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne l'imagine. Je dirai, en attendant, que les moulins à poudre de l'Ile de France sautoient très-fréquemment, avant mon travail sur l'Art du Poudrier, et que depuis cette époque, c'est-à-dire depuis 1781, ils n'ont pas santé une seule fois; j'en ai la preuve officielle, qui date de l'an IX.

qui s'occupoit beaucoup d'électricité, à faire des expériences sur celle des bois de la Colonie, pour reconnoître ceux qui sont le moins électriques, afin de les employer de préférence dans les usines qui servent à la fabrication de la poudre à canon, et sur-tout pour les tampons des mortiers, et pour les palliers des cylindres, lorsque ces plateaux sont en bois. Il me semble que les bois des arbres résineux doivent être les moins électriques. Je les avois désignés à notre physicien électriseur, comme ceux qui me paroissent mériter le plus son attention : ces expériences sont encore à faire. Quoique les procédés que j'ai indiqués, pour fabriquer de la poudre, soient suivis à l'Île de France, avec succès, depuis 1781, et en partie en France, depuis plus de sept ans, et qu'ils préviennent les explosions spontanées des moulins : ces évènements sont si funestes, et si coûteux, qu'on ne doit négliger aucunes précautions, même celles qui paroissent le plus minutieuses, pour prévenir ces accidens. C'est bien ici le cas d'appliquer le vieux adage : *Abundantia non vitiat.*

Si l'on établit, à l'Île de France, une Société Littéraire, je proposerai ces essais. Il faudroit en faire de semblables à Saint-Domingue, et

même en France, sur les bois des deux pays; ensuite on compareroit entr'eux ceux qui sont le moins électriques; et ce sont ceux-là qu'on emploieroit uniquement dans les poudreries, aux usages que j'ai cités, et que l'on feroit venir d'outre-mer, s'il étoit nécessaire.

Mais je crois que l'art parviendroit à leur enlever la propriété électrisable. Il y a sur ce sujet une suite d'expériences, aussi curieuses qu'importantes, et dont on ne s'est pas encore avisé. Qu'on me permette d'en indiquer quelques unes, pour mettre les physiciens sur la voie des recherches :

1°. Essayer les bois desséchés, et les comparer entr'eux.

2°. Les bois à qui on enlève la sève, en les tenant pendant long-temps plongés dans l'eau, ensuite desséchés.

3°. Les mêmes bois, enduits, étant bien secs, d'une huile siccativ. appliquée chaude.

4°. Les mêmes tenus dans l'huile bouillante, pendant quelque temps.

5°. Les mêmes tenus dans une huile bouillante, dans laquelle on aura fait fondre quelque résine concrète.

6°. Les mêmes bois, c'est-à-dire ceux qui ont perdu leur sève dans l'eau, imprégnés, étant bien secs, d'une dissolution alkaline, de potasse, ou de soude, que l'on feroit bouillir, ensuite sécher.

7°. Les mêmes imprégnés d'une décoction bouillante de nature acide.

8°. Les mêmes bouillis dans une décoction astringente.

9°. Les mêmes bouillis dans des eaux salines de plusieurs espèces soit minérales, soit métalliques, et dans des eaux gommeuses.

On voit, par cet exposé, que les arts qui paroissent les plus simples sont en effet très-complicés, lorsqu'on cherche à atteindre un certain degré de perfection. On seroit vraisemblablement étonné, si j'exposois ici toutes les expériences que je me propose de faire sur l'Art du Poudrier, et que j'ai le courage et le désir d'entreprendre, si l'on m'en fournit les moyens, et si l'on n'y met aucun obstacle.

Tout ce que j'ai pu faire à l'Île de France, pendant mon dernier séjour, qui a été très-court, a été d'obtenir du Général Magallon, qui connoît le prix des découvertes, en bon citoyen, et en

homme d'état, un essai qui a été fait, par ses ordres, au moulin à poudre. On a employé trois poudres différentes ; l'une angloise, l'autre françoise, la troisième de la Colonie. Il a été démontré que l'addition (un trente-sixième) d'une substance que j'ai fournie, a augmenté l'effet de la poudre beaucoup au delà de cette proportion. J'en ai la preuve officielle.

Le moulin à poudre de l'Ile de France doit être regardé comme un établissement politique, commercial, et financier. La Colonie est trop éloignée de la Métropole, pour en attendre son approvisionnement dans ce genre. La poudre est utile au commerce des Indes, et doit procurer des revenus au Gouvernement. Je serois donc d'avis qu'il fit quelque établissement semblable dans l'une de nos Colonies Américaines.

VINGTIÈME OBSERVATION.

P. 712. « L'indigo, que produit abondamment le Fond-Ramier, quartier du Port-de-Paix, est, quoique d'une bonne qualité, le plus pesant de tous, ce qu'il faut attribuer aux eaux saumâtres, dans lesquelles on fait macérer la plante ». Cette opinion des habitans du pays, ne me paroît pas juste. Le peu de sel que l'indigo retient, après l'écoulement de l'eau, sans

se combiner avec lui, doit être en quantité presque insensible : cette eau saumâtre, quand même elle le seroit autant que l'eau de la mer, ne contiendrait que trois livres au plus de sel par quintal. Or, il reste très-peu d'eau avec la pâte, lorsqu'on l'étend sur des caisses, pour la dessécher. Je ne crois pas qu'on puisse l'évaluer par quintal d'indigo, au delà de huit livres d'eau qui ne s'écoulent pas, et qui par conséquent se dessèchent sur la pâte. Cette proportion donneroit près de quatre onces de sel, sur cent livres d'indigo. Qu'on suppose vingt livres d'eau, si l'on veut, elles ne pourront laisser dans la pâte que neuf onces trois cinquièmes de sel. Ce n'est donc pas cette petite quantité qui contribue à sa pesanteur ; c'est uniquement sa compacité, et il la tient de la nature du sol. Quoique l'indigo le plus léger soit le plus estimé, parce qu'il est ordinairement le plus beau, cela n'empêche pas que celui qui est pesant ne puisse être de bonne qualité, comme l'auteur le dit de celui du Fond-Ramier ; sa compacité ne lui permet pas d'être friable ; cette dernière qualité est un défaut réel.

Il seroit au surplus très-facile d'enlever tout le sel qui peut rester dans l'indigo ; il ne s'agiroit que de mêler à la pâte, de l'eau douce, avant de

la faire sécher. Ce lavage contribueroit, en outre, à lui donner plus d'éclat, en enlevant quelques parties hétérogènes qui sont mêlées avec lui, et qui le ternissent plus ou moins, suivant leur quantité. Si l'on employoit une eau acidulée, on seroit encore plus assuré d'emporter tout le sel resté avec l'indigo; un second lavage à l'eau douce seroit ensuite convenable. On peut voir dans mon *Essai sur la fabrique de l'Indigo*, une suite d'expériences sur les lavages de la pâte, avec différentes eaux.

VINGT-UNIEME OBSERVATION.

Je supprime plusieurs observations que je pourrois faire, mais qui ne me paroissent pas avoir un caractère d'utilité pour mes Compatriotes, et qui, vraisemblablement, n'intéresseroient qu'un très-petit nombre d'entr'eux: mais avant d'en venir au second volume de la description de Saint-Domingue Français, je crois devoir faire part d'une remarque que m'a fournie la lecture du premier volume.

La nourriture des Nègres de la partie de l'Ouest et du Sud a pour bases le petit-mil et la patate,

I,

I

qu'ils préfèrent à la cassave : on leur donne aussi des ignames, des bananes et des choux-caraïbes. En général, on cultive peu de maïs pour les Nègres.

Voilà trois espèces de vivres cultivés et employés à Saint-Domingue, et non aux Iles de France et de la Réunion; le petit-mil, les bananes et les choux-caraïbes. Le petit-mil est aussi employé en fourrage pour les chevaux et pour les bœufs : on le coupe alors, avant que ses tiges aient pris toute leur croissance. Je conjecture que les bananes, avec lesquelles on nourrit les Nègres, sont d'une autre espèce que toutes celles que nous avons dans nos deux Iles. Il seroit bon de s'en assurer, et d'y transporter celles de l'Occident, si elles diffèrent. Quant au chou-caraïbe, nous l'avons : j'en ai laissé beaucoup de plants à Palma; il y en avoit dans le jardin et dans la cafeterie, où j'en avois fait planter par essai. C'est un *arum*, une espèce de *sonzes* blancs, plus grands que ceux Créoles, dans toutes leurs proportions. Les feuilles tendres de la plante se mangent cuites à l'eau; mais ce sont leurs racines qui fournissent la nourriture des Nègres. Je réserve à traiter, à l'article *des vivres*, tout ce qui a rapport à cet objet.

VINGT-DEUXIEME OBSERVATION.

P. 77. En parlant des longues sécheresses qui affligent souvent le *Port-à-Piment*, l'Auteur présente, avec l'intérêt qu'il sait inspirer par tous ses récits, l'embarras où l'on est de nourrir alors les bestiaux. Il dit que ce fléau a duré, une fois, trois ans, et que tous les animaux ont péri. Dans d'autres temps, ils ne trouvent que des raquettes, dont ils se nourrissent, et dont les piquans déchirent leurs langues. J'observerai, à cette occasion, que les habitans pourroient enlever les épines des raquettes, et piler les feuilles, avant de les donner aux animaux. Mais un moyen plus simple et plus efficace de suppléer à la disette des pâtures, dans les temps de sécheresse, ce seroit de peupler de bois-noirs, même les endroits les plus arides. Les feuilles et les sommités des branches de cet arbre, sont une excellente nourriture pour les troupeaux; les hommes mêmes les mangent cuites à l'eau, avec un peu de sel, de piment, et de saindoux. J'en ai envoyé, il y a long-temps, des graines à Saint-Domingue, à Cayenne, à la Martinique: j'ai appris qu'elles y avoient réussi; mais on n'a pas su y apprécier la valeur de ce végétal. L'Auteur dit, page 111, que dans une

sécheresse, aux Gonaïves, l'on a nourri les trottpeaux, avec les graines du cotonier. Le cheval est le seul qui les ait rebutées. C'est une anecdote bonne à retenir, pour en faire son profit dans l'occasion.

Le bois-noir est un grand acacia, ainsi nommé, parce que l'écorce en est ordinairement noire, mais la partie ligneuse est brune. Ses fleurs sont grandes, blanchâtres, ont les étamines nombreuses, très-allongées, et répandent une odeur agréable. Les siliques, couleur de paille, sont longues et très-larges, et contiennent des semences un peu brunes, aplaties, le plus souvent rondes; ses feuilles sont semblables à celles de l'acacia robinia, cultivé en France. L'arbre a la végétation la plus prompte, et s'élève très-haut: il se dépouille annuellement de toutes ses feuilles, pendant six à huit semaines. Le bois est propre à la mâturation, à la menuiserie, à la charpente, à la tonnellerie, au charronnage, au tour. Le rapport de son poids au chêne est de cinq à six. Le bois des jeunes arbres, de quinze à dix-huit mois, est reconnu le meilleur, jusqu'à présent, pour être converti en charbon, propre à la fabrication de la poudre à canon, d'après mes propres expériences; et c'est le seul qu'on

emploie à l'Île de France, depuis plus de vingt ans. Les cafiers se plaisent dans son ombrage, résistent mieux aux ouragans, et fournissent des récoltes plus abondantes. La facilité avec laquelle il vient, donne un moyen certain de couvrir les montagnes dénuées d'arbres, et d'empêcher, par-là, la prompte dégradation des terres. Le feuillage de ces arbres, soit vert, soit sec, ainsi que ses jeunes pousses, forment un excellent fourrage, pour la nourriture du bétail. On retire quelquefois du tronc une gomme qui s'écoule par les trous qu'y font des mouches grises, espèce de scarabées, qui se nourrissent de sa sève. Je m'applaudis d'avoir apporté du Bengale à l'Île de France, en 1767, ce précieux végétal, que j'ai eu soin de répandre dans les deux Colonies. J'ai renouvelé, l'an passé, des envois de graines de cet arbre utile à nos colonies de Saint-Domingue, de la Guadeloupe, de Cayenne, du Sénégal, des Canaries, où je ne doute pas qu'il ne prospère; mais il n'est pas possible de le multiplier en France. J'en ai vu des plants dans les serres chaudes de feu M. le Monnier, qui avoient dix-sept ans, et qui n'étoient pas plus hauts que ceux d'un an à l'Île de France.

Un autre végétal que l'on pourroit introduire

à Saint-Domingue et ailleurs, concurremment avec le bois-noir, et qui m'a paru se plaire dans les terres les plus sèches, les plus arides et les plus rocheuses, c'est le *balo* de Ténériffe, arbrisseau dont j'ai envoyé la description et des graines, au citoyen Moreau de Saint-Méry, avec le rapport des expériences que j'ai faites, sur les feuilles, pour découvrir si elles étoient indigofères, comme on le soupçonnoit. On en trouvera le détail dans le chapitre qui traite du *balo*. J'en ai recueilli moi-même des graines, près des montagnes de Sainte-Croix de Ténériffe, sur lesquelles ce végétal vient spontanément, et j'en ai apporté à l'Île de France. Cette plante, comme fourrage, peut tenir un rang distingué, puisqu'elle se plaît, comme je l'ai déjà dit, dans les lieux les plus secs et les plus arides, et qu'ainsi elle utilise des terrains qui, sans elle, resteroient en friches, et qu'elle devient une ressource, lorsque les autres manquent.

VINGT-TROISIÈME OBSERVATION.

P. 125. Les détails intéressans fournis par l'auteur, sur le produit de l'indigo, dans le quartier de l'Artibonite, où cette culture est la principale, font désirer que l'on y cultive une plante qui épuise moins la terre que l'anil franc et le

bâtard, qui supporte mieux les sécheresses, qui soit moins sujette aux ravages des insectes. Tel est, vraisemblablement, l'apocyn indigofère de Bancoul, dans l'île de Sumatra, dont les Anglois ont reconnu les propriétés, il y a environ quinze à seize ans, et qu'ils ont introduit dans le Bengale. J'ignore si cette plante y a prospéré; mais j'en doute, parce que la température de l'air est bien différente dans ces deux pays. Au reste, je parlerai, plus en détail, dans un article séparé, de la culture et de la fabrication de l'indigo.

Les Chinois ont aussi des plantes indigofères, qu'il ne seroit pas difficile d'obtenir, et dont on devoit essayer la culture dans les Colonies et en Europe; je les ai nommées dans l'Avant-propos. L'Ambassade angloise qui a été à Pékin, auroit bien dû en rapporter des graines dans sa Patrie; mais cet oubli peut se réparer, en s'adressant aux Missionnaires de la Chine. Au reste, j'engage les Voyageurs et les Citoyens zélés et laborieux de toutes les Nations, à faire des recherches, dans la vue de découvrir de nouvelles plantes indigofères. Il y en a beaucoup plus d'espèces qu'on ne croit communément. Je regarde l'indigo, comme une substance commune à presque tous les végétaux; mais la plupart d'entr'eux en con-

tiennent trop peu, pour pouvoir l'extraire, ou même pour la retirer avec profit. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les preuves de cette opinion, que bien des gens traiteront d'erronée.

L'Auteur dit que l'indigo-bâtard éprouve aussi à l'Artibonite, les ravages du *maoka*, espèce de ver qui coupe les racines de cette plante, et qu'elle se dessèche, au moment où l'on est sur le point de la récolter; *ce qui pourroit peut-être forcer, ajoute-t-il, d'abandonner cette culture, que la même raison a fait abandonner au Mirebalais.*

Il y a un moyen de tirer parti de la plante, dès qu'elle commence à se faner sur pied. Il faut la couper au plus vite et la faire sécher au soleil. Il est impossible d'exploiter à la fois des champs de feuilles vertes. Il faut donc alors les faire sécher, ensuite on les recueille séparées de leurs branches, ce qui est très-facile, parce qu'à la moindre secousse, elles tombent lorsqu'elles sont sèches. On les rassemble, et on les travaille ensuite successivement, et quand on le veut, pour en retirer l'indigo; elles conservent long-temps leurs propriétés indigofères, pourvu qu'on les tienne à l'abri du contact de l'air. On suit alors le même procédé que les Indiens de la

Côte de Coromandel, qui n'exploitent jamais les feuilles vertes. On peut en voir le détail dans mon *Essai sur la fabrique de l'Indigo*, imprimé à l'Île de France, en 1778, en un volume in-4°. Immédiatement après la coupe des herbes, on arracheroit toutes les racines, avec la houe, ou avec la charrue, on les exposerait au soleil, on les mettroit en tas, et on les brûleroit, pour détruire tous les vers qui s'y trouveroient,

VINGT-QUATRIÈME OBSERVATION.

P, 126. Le cotonier est sujet aux dégâts des punaises vertes et rouges, et sur-tout à celui des chenilles. J'ignore si les Colons de St.-Domingue emploient quelque moyen pour détruire ces insectes. On pourroit leur envoyer des *martins* (1), qui en sont très-friands, et qui certainement en diminueroient le nombre.

Je me rappelle avoir vu autrefois à l'Île de France une multitude de chenilles désoler le cultivateur, deux années de suite. On prenoit le parti d'envoyer tout l'atelier des Nègres dans le champ, un peu avant le lever du soleil, recueillir les chenilles que l'on trouvoit alors facilement; car

(1) Ce sont des oiseaux de l'Inde, transplantés aux Îles d'Afrique.

dans le courant du jour, elles se tenoient cachées, pour n'être pas exposées à la chaleur. On les donnoit aux poules et aux canards, ou bien on les jetoit dans un brasier allumé. On en détruisoit, de cette manière, une quantité étonnante. Les *martins* n'étoient pas alors très-multipliés dans la Colonie. D'ailleurs, ils ne pouvoient pas dénicher les chenilles qui se tenoient, pendant le jour, dans l'intérieur des enveloppes du maïs, dont elles dévoroient les grains tendres.

Pour détruire les papillons, je faisois souvent allumer plusieurs feux, la nuit, dans mes allées: on sait qu'en général les papillons sont attirés par le brillant de la flamme, et qu'ils s'y brûlent. Je conseillerois donc aux Colons de l'Artibonite, du Mirebalais, et du Dondon, en un mot, à tous ceux qui ont à redouter les dégâts causés par la postérité des papillons, (car ceux-ci n'en font aucun) de distribuer les plantations des Colonies, soit d'indigo, soit même de cannes à sucre, etc., par petits carrés, de laisser entr'eux des allées un peu larges, et d'y faire des feux toutes les nuits, dans la saison où les papillons paroissent. Ces allées pourroient être plantées en bois-noir, qui abriteroit les plantations des efforts des vents, et qui donneroit une ressource pour

la nourriture des bestiaux. J'indiquerai dans le chapitre du Cotonier, une méthode de culture qui préservera les plantations de ces arbrisseaux, des ravages de toute espèce d'insectes.

VINGT-CINQUIEME OBSERVATION.

P. 127. L'Auteur dit qu'il y a des quartiers dans la Colonie où l'on peut exploiter des cannes, toute l'année. Je croirois qu'il conviendrait mieux de ne faire le roulage que dans la saison la plus favorable; celle où le vesou est le plus sucré: il me semble que ce doit être le temps des sécheresses. Alors les cannes ont moins de jus que dans la saison des pluies; par conséquent on auroit moins de liquide à faire évaporer; mais on obtiendrait au moins autant de sucre, et de meilleure qualité, parce que le vesou seroit naturellement plus concentré.

J'ai procuré à mes Compatriotes des Iles de France et de la Réunion, deux espèces de cannes de Batavia; celles dites blanches, et les rouges. Je ne saurois trop répéter que les premières conviennent aux terres neuves et humides, et les rouges aux terres vieilles, parce qu'il est arrivé qu'en les plaçant en sens contraire, elles n'ont

pas répondu à ce qu'on en attendoit. J'en ai envoyé deux fois à Cayenne, à la Martinique, et à Saint-Domingue : j'ai su que la canne rouge avoit été transplantée à la Guadeloupe, où quoiqu'elle *donnât un sixième de sucre de plus*, quoiqu'elle *arrivât à maturité trois mois plus tôt que la canne des Antilles*, et qu'elle *fût moins sujette aux vicissitudes du climat* (1), l'on n'en a pas fait tout le cas qu'elle mérite, parce qu'on a prétendu que son sucre *gardeoit une teinte violette* (ce qui ne peut pas être ; le sucre de Batavia, et celui de l'Île de France, provenant de ces cannes, n'ont pas cette nuance) et parce qu'on y a introduit la canne d'Otaïti, transplantée par les Anglois dans leurs Colonies de l'Amérique, et qui est propre, dit-on, à l'exploitation, au bout d'un an de plantation. On la rend encore plus précoce par le moyen de la culture. Il s'agit de faire des fosses auprès de chaque souche, et d'y enterrer les pailles des cannes : tout autre végétal enterré de même, procureroit sans doute le même avantage, et vraisemblablement avec plus de profit, s'il étoit vert. Il y a

(1) Extraits d'un Mémoire imprimé, du citoyen Moreau de Saint-Méry.

long-temps que j'ai employé un procédé semblable, pour augmenter la végétation des plantes, et leur fécondité: mais je n'en ai fait usage, que pour quelques unes qui, par leur rareté ou par leur produit, méritoient des soins particuliers. Je faisais faire des trous dans la terre, plus profonds et plus larges qu'à l'ordinaire; j'y faisais mettre un tas d'herbes et de feuilles vertes, que l'on couvroit de terre, et on la fouloit un peu; ensuite on transplantoit avec les soins et les attentions connus de tous les agriculteurs. Je crois que cette pratique est préférable à celle de la Guadeloupe, pour augmenter la végétation des cannes d'Otaïti.

Le citoyen Moreau de Saint-Méry, duquel nous avons appris les détails que je viens d'exposer sur ce précieux végétal, par un Mémoire très-bien fait, lu à la Société libre d'Agriculture du Département de la Seine, le 26 messidor de l'an VII, expose tous les avantages que procure cette espèce: elle donne un cinquième *de vin de cannes de plus, et un sixième de sucre de plus; de manière que le produit de la canne d'Otaïti est réellement double de celui des Antilles: elle assure quatre récoltes, tandis que la canne des Antilles n'en produit que trois.* Elle a encore l'avantage d'avoir une

constitution plus vigoureuse, et de résister aux grands vents qui brisent la canne ordinaire. Il n'a pas oublié d'engager le Gouvernement à propager ce précieux végétal dans toutes nos Colonies.

Ce Mémoire me donna l'idée d'en présenter un, sur le même objet, à la Société d'Agriculture, qui a eu la bonté de l'accueillir, et d'arrêter qu'il en seroit envoyé un extrait au Ministre de la Marine. L'Auteur avoit dit, par erreur, que c'étoit le Gouvernement qui avoit envoyé en Amérique les cannes de Batavia. J'ai revendiqué cet honneur : j'étois le seul habitant des deux Iles, qui possédât ces deux espèces de cannes, que j'avois fait venir de Java, en 1782, et que j'avois multipliées sur mes habitations, jusqu'au moment de mon départ pour France, en 1789, époque où j'en ai distribué des bâtons à l'Ile de France, et où j'en ai envoyé à l'Ile de la Réunion. J'avois fait, antérieurement, les envois, dont il est question, aux Colonies de l'Amérique, par deux bâtimens de l'Etat, l'*Alexandre*, commandé par le citoyen Mottais, expédié en 1788, et le *Stanislas*, commandé par le citoyen Fournier, parti au commencement de 1789.

Je proposois, dans mon Mémoire, des recherches sur les variétés de cannes que la nature a

placées en différens pays, aux Iles Moluques, à la Cochinchine et à Madagascar, qui est à notre porte, et des essais sur la culture de ce précieux végétal. J'ai tout lieu de croire que le Ministre ordonnera ces recherches, et ces essais. Mais, sans attendre ses ordres, on peut commencer les unes, et tenter les autres, en donnant au Jardin national de l'Île de France les bras dont il a besoin.

A ces travaux, l'on peut réunir des expériences sur la fabrication du sucre. Il ne sera pas nécessaire d'avoir une sucrerie, ni de monter un moulin. L'Assemblée Coloniale, aidée du concours d'Administrateurs bien-voulans, peut, dès-à-présent, en déterminer l'exécution: elle aura l'approbation du Gouvernement, et celle de tous les Citoyens. Qui s'intéresse plus aux progrès des cultures, et des arts qui en dépendent, qu'une Assemblée composée de Colons éclairés et patriotes! Elle a, jusqu'à ce jour, bien mérité de la Colonie, qui a droit d'attendre d'elle le service important que je sollicite de son patriotisme.

Mais c'est au Gouvernement qu'il appartient de donner des ordres, dans toutes les Colonies Françoises, d'accorder les encouragemens nécessaires, de promettre des récompenses, qui puissent exciter l'émulation; afin d'acquérir, par ce

moyen, des connoissances plus étendues et plus complètes que celles que peut fournir une seule Colonie. Celles de l'Amérique, qui ont une grande pratique dans ce genre, et qui sont beaucoup plus anciennes, ont de l'avantage sur celles d'Afrique; mais celles-ci auront l'honneur de la priorité, et d'avoir provoqué, par leur exemple, les découvertes qui sont à faire.

Je réserve pour l'article *cannes à sucre*, qui sera inséré dans le deuxième volume, les détails que j'ai à communiquer aux Colons, sur ce précieux végétal.

VINGT-SIXIEME OBSERVATION.

L'Auteur reproche au sol des Antilles d'être trop âcre. Il attribue cette qualité à ce que la terre est imprégnée de sel glauber, et de sel à base calcaire; celui-ci est amer et déliquescent. Ne pourroit-on par corriger ce dernier défaut, en plantant de la glaciale, que l'on arracheroit, quand elle seroit mûre, et que l'on brûleroit, éparse sur le champ, lorsqu'elle seroit sèche? Elle fourniroit une grande quantité de soude, qui se combineroit avec l'acide du sel à base calcaire. C'est un moyen d'amélioration et d'engrais, dont le succès me paroît vraisemblable, qui n'a pas encore été tenté, que
je

sache, et dont je propose l'essai. La chimie doit appliquer ses connoissances à l'amélioration de la culture, comme à la perfection des arts. Au reste, les labours, un peu profonds, procure- roient, dans cette circonstance, un bon effet ; ils rendroient la terre plus perméable aux pluies qui dissoudroient les sels nuisibles, et les entraî- neroient avec elles.

VINGT-SEPTIEME OBSERVATION.

P. 237. Les longues sécheresses empêchent les progrès et la multiplication des hattes (1) au Mirebalais. Je donnerai à ce quartier le même conseil qu'au Port-à-Piment ; c'est d'y introduire le bois-noir et le balo, pour la nourriture des troupeaux.

Il y a un troisième végétal, à Madagascar, et dans nos deux Iles, dont les troupeaux aiment beaucoup les feuilles et les jeunes branches, sur lequel on devrait faire des essais ; c'est la *fouche*, dont j'ai déjà parlé, grand figuier, qui se multiplie, comme le *ficus-bengalanensis*, dont il

(1) Ce sont les habitations où l'on n'élève que des troupeaux.

est une variété. Je ne sais pas si ces arbres réussiroient dans les quartiers secs et arides : si cela étoit, ils fourniroient, ce me semble, aux troupeaux, une nourriture plus succulente que le bois-noir et le balo, puisque leurs feuilles sont laiteuses. Ainsi je serois d'avis d'essayer la culture de l'un et de l'autre concurremment, dans les endroits les plus secs et les plus arides de la Colonie. Le ficus-bengalanensis, qu'on nomme aussi, arbre de pagodes, arbre de banian, a été transplanté à l'Île de France, où il donne fruit. Il y en a au Réduit, à Palma, à Monplaisir.

Le caroubier, qui est un grand et bel arbre, de la hauteur et de la grosseur du noyer, mérite aussi d'être essayé. On donne son fruit, vert ou sec, à manger aux troupeaux et aux chevaux : j'en ai apporté des graines, de Ténériffe à l'Île de France.

Les racines de manioc et de camanioc, coupées par tranches minces, après avoir été lavées et mises au soleil, pendant quelques heures, forment une nourriture excellente pour les troupeaux. Ces arbrisseaux paroissent s'être améliorés à l'Île de France ; le suc de leurs racines n'y est pas aussi vénéneux qu'à Saint-Domingue. Il sera peut-être nécessaire, dans cette dernière

Colonie, d'en exprimer le suc avant de donner les racines aux troupeaux.

Les tiges et les feuilles de patates, celles du lupin, du maïs, des cannes elles-mêmes, etc.; forment de bons fourrages.

VINGT-HUITIÈME OBSERVATION.

P. 254. La plaine de l'Archaye, dépendante du Mirebalais, est peut-être, dit l'Auteur, « la » plus étonnante de la Colonie, par son rapport » en sucre; car il n'est pas sans exemple, qu'un » carreau de terre (1) y ait produit vingt milliers » de sucre brut; mais, assez communément il » en donne de dix à quinze milliers, et l'on » pourroit adopter, pour taux moyen, huit mil- » liers de sucre blanc, très-beau.

» La température, (il auroit dû ajouter, le » sol) est si propice à cette plante, que, dans » beaucoup d'habitations, on roule de grandes » cannes, à onze et douze mois, et des rejetons, » à dix et onze mois. . . . On replante après les » seconds rejetons, et même est-il plus utile de

(1) Un carreau a trois cents cinquante pieds sur chaque face; ce qui fait trois arpens un seizième de l'île de France et de Paris.

» le faire après les premiers. . . . Le sol est très-
 » léger, et formé d'une espèce de marne, ré-
 » sultat de parties calcaires très-décomposées ». Il seroit possible de former, à l'île de France, une espèce de marne, en mêlant de la terre glaise à de la chaux, ou au sable du bord de la mer, qui est tout calcaire. On trouve aussi, dans l'intérieur du pays, quelques mines de pierres calcaires. On répandroit ensuite ce mélange sur le terrain, comme engrais.

J'ai cité ce passage, pour faire connoître à mes compatriotes l'étonnante fertilité de Saint-Domingue. Madagascar a des parties qui peuvent lui être comparées : elles n'attendent que la main d'un agriculteur intelligent et laborieux, pour donner les récoltes les plus abondantes.

VINGT-NEUVIEME OBSERVATION.

P. 260. « Le 30 mai, 1786, il tomba, au Boucassin, pendant une demi-heure, de la grêle, dont les grains les plus petits étoient comme des balles de pistolets, et les plus gros, comme des œufs de pigeons. . . . Le premier mai 1787, il y eut un coup de vent violent, accompagné de pluie et de grêle. Les cafiers furent prodigieusement endommagés. La grêle et l'avalasse

» ayant duré vingt-cinq minutes , il y avoit plus
 » de deux pouces de grêle sur la terre , et il s'y
 » étoit formé des glaçons d'un pied ». Jamais on
 n'a vu de grêle à l'Ile de France, qui est par la
 même hauteur qu'une partie de St.-Domingue,
 mais dans le sud; ainsi, c'est encore pour la
 première, un fléau de moins.

La partie australe du globe étant plus froide
 que la boréale, on peut attribuer la présence
 accidentelle du météore dont je viens de parler,
 dans la deuxième Ile, à la hauteur, à l'étendue,
 et à la multiplicité de ses montagnes. L'Ile de la
 Réunion, qui est toute formée d'un amas de
 montagnes, parmi lesquelles il y en a de très-
 hautes, n'a jamais vu, ce me semble, de la
 grêle; du moins je n'en ai pas ouï parler: mais
 les sommets de ses montagnes présentent quel-
 quefois de la neige, dans les hivers les plus
 froids. La température, dans ce temps, est assez
 froide, pour avoir, jusqu'à ce jour, détourné
 les Créoles de s'y établir. Il me semble, que l'on
 pourroit y fixer des Européens: c'est une Colonie
 à former; sur-tout à la Plaine-des-Cafres, sur le
 haut des Salasses; on dit qu'elle a quelque éten-
 due. Toutes les productions de la France y réus-
 siroient vraisemblablement.

Les Nègres s'y acclimateroient difficilement, ils redoutent tous le froid; mais ceux qui seroient nés dans cette température la supporteroient aussi bien que les blancs. L'on réuniroit, par ce moyen, dans la même Ile, les productions des zones opposées.

TRENTIEME OBSERVATION.

P. 263. « Deux propriétaires avoient fait venir
 » de France à Saint-Domingue des escargots
 » ou limaçons. Ils ont tellement multiplié, qu'ils
 » sont devenus un fléau; ils attaquent même les
 » cafiers. On les fait ramasser par les Nègres; on
 » leur donne une gratification, pour une cer-
 » taine mesure d'escargots; et, en outre, du sel
 » pour les assaisonner ». Nous avons aussi, de-
 puis une vingtaine d'années, des limaçons, que
 nous n'avons pas fait venir de France, ni d'ail-
 leurs; on n'en avoit point vu auparavant. D'où,
 et comment sont-ils venus? Je suppose que c'est
 un nuage, qui en a apporté des œufs d'Afrique
 à l'Ile de France. Je ne vois pas d'autre moyen de
 s'en garantir, à un certain point, que celui
 employé à Saint-Domingue.

Quoique les martins, ces oiseaux dont j'ai
 déjà parlé, et les pigeons, mangent les petits des

limaçons, ceux-ci n'en sont pas moins très-multipiés à l'île de France. J'ai vu dans cette île, pendant plusieurs années, une multitude considérable de petits escargots qui ont disparu. Le jabot des pigeons, même des petits, en étoit toujours rempli : ils les prenoient vraisemblablement pour des graines végétales. Cette nourriture augmentoit singulièrement leur ponte, et rendoit leur chair plus délicate et plus succulente.

TRENTE-UNIÈME OBSERVATION.

P. 282. Dans la plaine du Cul-de-Sac, on fait du fumier avec la paille des cannes. « Cette » paille, ou *hobola*, est encore mise en paquets, » le long des divisions des pièces de cannes, » pour en couvrir la terre, où l'on a planté des » patates, qu'on veut garantir de la trop vive » ardeur du soleil ». C'est une question de savoir si la méthode de convertir le *hobola* en fumier, pour en engraisser les champs des cannes, est préférable à celle de les étendre sur le sol, après la coupe, et d'y mettre le feu. Ce dernier moyen fertilise aussi la terre, et la rend plus douce : il détruit en même temps beaucoup d'insectes, de souris, et de rats; mais non les souches des cannes qui, après cette opération,

donnent des rejetons plus vigoureux, dès qu'il a plu.

Je ne sais si la pratique de couvrir les patates avec des feuilles de cannes, pour les garantir de l'ardeur du soleil, est aussi profitable que le pensent les habitans qui la suivent. Je conviens qu'elle empêche la prompte évaporation de l'humidité de la terre; mais elle empêche aussi l'effet des rosées sur les feuilles de la plante, celui de l'air et celui de la lumière. Il vaudroit mieux employer des paillassons, un peu élevés sur le sol, qu'on retireroit tous les soirs. Au surplus, les patates ne craignent point, aux Iles de France et de la Réunion, les ardeurs du soleil. Lorsqu'il fait chaud, et que le temps est sec, les patates ont une végétation foible; mais elles ne périssent pas. Peut-être que les rosées de la nuit sont plus abondantes dans nos Iles Africaines que dans celle de Saint-Domingue; peut-être que le sol y étant plus compact, permet moins à l'humidité qu'il contient de s'évaporer.

Pendant mon séjour à l'Ile de France, on négligeoit trop en général d'employer les moyens propres à améliorer la terre, soit par du fumier ou du terreau, soit par des mélanges de terre, ou par des labours, ou par des arrosemens,

ou par des plantations faites dans ce but; aussi quelques terrains des plus anciens paroissent épuisés; mais avec des labours et des engrais, on leur rendroit la fertilité qu'ils ont eue dans l'origine. Je suis forcé de convenir que les habitans de la Réunion, depuis long-temps, ont des pratiques agricoles très-bien vues, bonnes à suivre, et qui sont, en général, inconnues, ou non pratiquées à l'Île de France.

XXXII^e. OBSERVATION.

P. 285 et 286. Dans une épizootie qui a fait d'affreux ravages dans la plaine du Cul-de-sac, après une longue sécheresse, et qui se manifesta par un gros bubon noir, au dedans de la lèvre supérieure, « le seul moyen qui eut quelque » efficacité, fut de scarifier le bubon jusqu'au » vif, et de laver la plaie avec de fort vinaigre, » dans lequel il entroit de la poudre à canon et » de l'ail; on la brûloit ensuite avec la pierre » de vitriol ». Cette épizootie n'attaqua que les chevaux.

Tous les traitemens éprouvés avec succès, et qui tendent à la conservation des animaux domestiques, méritent d'être cités.

Il me semble qu'il ne suffit pas de porter la lancette et des remèdes sur un mal local : la présence d'un bubon suppose nécessairement un vice dans les humeurs ; et l'on devroit, outre l'opération et le pansement dont parle l'Auteur, astreindre l'animal malade à un traitement et à un régime. Il faut même être artiste, pour décider du moment opportun à l'opération, et pour la manière de la faire. Les maladies accompagnées de bubons sont quelquefois contagieuses. On doit donc séparer du troupeau les bêtes qui en sont affectées, et donner des soins particuliers à celles qui ne sont pas malades, pour prévenir l'épidémie. Nous avons, à l'Île de France, un Médecin vétérinaire très-habile, le citoyen Beauvais, qui a rendu à la Colonie des services que les gens instruits et les bons citoyens savent apprécier. Je rappellerai au Gouvernement qui désire la restauration de Saint-Domingue, qu'il importe essentiellement à la prospérité future de cette Colonie, d'y fixer plusieurs médecins vétérinaires, et de leur accorder un traitement relatif à l'importance de leurs fonctions et des services qu'ils rendront. La plupart des bestiaux de la Colonie sont détruits : leur multiplication dépend, en grande partie, du régime de leur éducation, et du traitement qu'on doit leur faire dans les

maladies auxquelles ils sont sujets. Le défaut de bestiaux laisseroit Saint-Domingue dans un état de langueur dont cette Ile ne peut se relever que par leur multiplication.

XXXIII^e. OBSERVATION.

P. 294. Je regrette que l'Auteur n'ait pas encore communiqué au public les détails qui lui ont été fournis par M. Dartis, sur la culture et sur la préparation du café. J'ai fait imprimer une brochure sur ce sujet, à Paris, en 1773; mais je suis loin de croire que j'aie épuisé la matière. Comme, d'après ce que j'ai ouï dire à un cultivateur de Saint-Domingue, la culture de cet arbre, à raison du sol où on le plante, et qui est très-différent de celui de nos Iles, et la préparation de son fruit, sont tout autres, il se pourroit que M. Dartis nous apprît quelques pratiques nouvelles, qui nous seroient utiles. Je me propose de donner, dans le deuxième volume de cet ouvrage, quelques détails sur ce sujet.

XXXIV^e. OBSERVATION.

P. 295. « Les aloës-pites offrent aux Nègres, qui en tirent un très-grand bénéfice, la matière

» de toutes les cordes utiles aux habitations co-
 » loniales, où elles suppléent les cordes de chan-
 » vre et de lin. Cette pitte sert encore à composer
 » tout ce qui est nécessaire pour enharnacher les
 » animaux de trait ou de charge ; et le latanier
 » procure à son tour de quoi faire des paniers et
 » des sacs, dont le prix encourage bien l'indus-
 » trie du Nègre qui les fait, en se délassant». Les
 fils de l'aloës-pitte sont employés, à Manille, à
 faire des étoffes assez solides, qu'on y teint en
 bleu, et dont les indigènes s'habillent. J'en ai
 acheté une fois deux cents pièces, à l'île de
 France, que j'ai distribuées aux Nègresses de mon
 habitation : elles s'en firent des jupes. Ces étoffes
 m'ont aussi servi à faire des tamis. J'ignore si, à
 Saint-Domingue, et même à Manille, on fait
 rouir les feuilles de l'aloës, pour en séparer les
 fils. Cette opération ne paroît pas fort nécessaire,
 lorsqu'on les emploie à faire des cordes ou des
 cordages ; mais lorsqu'on veut en fabriquer des
 étoffes, le rouissage rendroit les fils plus souples
 et plus solides. C'est vraisemblablement au défaut
 de cette opération que la pitte doit la roideur
 qu'elle a toujours.

On pourroit donc exprimer le suc des feuilles,
 en les faisant passer entre les cylindres d'une su-
 crierie ; ensuite on les mettroit tremper, pendant

quelques jours, dans une eau stagnante qui, aidée de la fermentation, dissoudroit la gomme qu'elles contiennent ; après quoi, on les laverait à la rivière.

Je ne sais si le suc exprimé des feuilles, mis sur le feu à évaporer, ne donneroit pas une gomme propre à quelques usages, une espèce d'aloës. Rien n'est plus facile à reconnoître. Je recommande ces essais au patriotisme de quelques Colons.

Quant au latanier dont il est ici question, comme il est le plus haut des palmiers de Saint-Domingue (1), il diffère vraisemblablement des

(1) Voici ce qu'en dit l'Auteur, tome II, p. 687 :

« Ce qu'on admire dans plusieurs endroits de la plaine des Cayes, ce sont de magnifiques palmiers : ils donnent des lits et des draps aux Nègres. Leur tâches ont jusqu'à sept pieds de long sur trois de large : elles se battent ; elles se lavent ».

Les tâches sont vraisemblablement les enveloppes des choux des palmiers. Nos palmistes n'en ont pas d'aussi grandes. On s'en sert, à la Réunion, pour envelopper les carottes de tabac. Dans l'Inde, on fend les tiges des palmiers en deux : on les emploie comme chevrons des couvertures des maisons qui sont en toit, et comme poutrelles pour celles qui sont en terrasse. Ce bois est très-léger, et a beaucoup de durée, et même de solidité. On en tire beaucoup de Ceylan, pour la Côte de Coromandel et pour le Bengale, qui manquent de bois.

palmiers de l'Île de France; mais lorsqu'on a le voakoa, dont les feuilles servent à faire des sacs, et l'itchapalon de l'Inde, que je dois à l'obligeance du citoyen la Grenée, et dont j'ai partagé les plantes avec le Jardin national de notre Île, palmier dont les tiges lisses, longues, souples, et nombreuses, sont employées à faire des paniers qui ont beaucoup de solidité et de durée, on n'a point à regretter le grand palmier de Saint-Domingue (1). Nous faisons encore des paniers avec le bambou, en le coupant par lanières; mais si on ne l'a pas mis tremper dans l'eau, pendant six semaines au moins, il se vermoûle. On en fait aussi avec la tige d'une malvacée du pays, qu'on y nomme herbe-à-paniers; mais les meilleurs de tous sont ceux de rotin et ceux d'itchapalon.

Nous ne tirons pas parti, aux Îles de France et de la Réunion, de nos aloës-pites, qui y viennent très-facilement dans toutes sortes de terrains, sans soins quelconques. A peine y fait-on usage des fils des feuilles de l'ananas, qui ont beaucoup de

(1) Il y a long-temps que j'ai envoyé, dans cette Île, des graines de ces deux palmiers. J'ai renouvelé mes envois l'année dernière. Celles que j'ai remises au citoyen Thouin, ont levé au Jardin des Plantes.

dirée, et qui sont préférés par les Chinois, surtout pour la pêche.

Outre l'aloës-pite, que nous devrions multiplier pour ses filasses, il faudroit aussi cultiver l'aloës de Soccotora, pour obtenir l'extrait gomme-résineux qu'il fournit, et qui est d'une grande consommation dans l'Inde et en Europe. Les Colons Hollandais ont cette industrie au Cap de Bonne-Espérance. Il me semble qu'on en retireroit aussi de la filasse. Ce végétal donneroit donc deux produits très-utiles.

XXXV^e. OBSERVATION.

P. 302. On trouve, à la Croix-des-Bouquets, sur l'habitation Constan, à la Grande-Plaine, des bœufs qui sont la descendance de ceux procréés par des buffles avec des vaches : on les distingue à la bosse qu'ils ont encore sur le dos. Les bœufs à bosse, nommés *bisons*, ne sont pas procréés par l'accouplement des buffles avec des vaches : c'est une espèce de bœufs particulière, qui naît avec cette excroissance. Madagascar, qui n'a point de buffles, a des bisons. Lorsque ceux-ci s'accouplent avec une vache ordinaire, leur génération a une bosse moindre que celle du père; elle dis paroît entièrement à la troisième ou quatrième descendance. Je doute que le

mulet provenant du buffle et de la vache, donnât race.

Quelques personnes trouveront que cette observation est sans intérêt; d'autres penseront que c'est un point de zoologie, qu'il importe d'éclaircir.

XXXVI^e OBSERVATION.

P. 427. Les châtaigniers réussissent à merveille, et portent des fruits excellens à Saint-Domingue, dans les cantons élevés. J'ai ouï dire au citoyen Poivre, que ces arbres étoient indigènes à l'île Luçon, où il en a vu des forêts. Cette île est par une latitude plus haute que St.-Domingue, et dans le même hémisphère.

J'ai vu autrefois deux châtaigniers au Réduit, qui venoient lentement, et qui ont rapporté fruits, une fois, à ma connoissance, en très-petite quantité: ils n'étoient pas abrités des vents, et l'exposition de ce jardin n'est pas assez fraîche. C'est une acquisition à faire que celle des châtaigniers de Luçon, de Saint-Domingue, et de Ténériffe. Il faudra placer ces arbres dans les quartiers les plus élevés de la Colonie, et par conséquent les plus frais. Il réussiront mieux à l'île de la Réunion qui a des montagnes plus hautes que celles

de l'Île de France, et dont la température est, en général, moins chaude.

L'Auteur dit, page 480, que le cerisier produit jusqu'à trois fois par an : comme il y a un cerisier particulier à Saint-Domingue, c'est vraisemblablement de celui-là dont il parle. Je crois que c'est le seul exemple d'une semblable reproduction. A la côte de Coromandel, quelques manguiers donnent fruit deux fois par an ; mais leur second produit est médiocre en quantité et même en qualité.

XXXVII^e. OBSERVATION.

P. 428. Les sommités du nopal, accommodées à la sauce blanche, forment un mets que l'on trouve agréable. Peut-être que frites ou bouillies à l'eau, ensuite accommodées comme une salade, elles seroient du goût de beaucoup de monde. C'est une jouissance de plus, et qu'il me semble qu'on ne connoît pas aux Îles de France et de la Réunion. L'Auteur ne désigne pas quelle est l'espèce de nopal dont il parle : c'est vraisemblablement celui à fleurs et à fruits rouges. Il existoit autrefois sur mon habitation ; j'en avois même fait deux plantations, dans la vue de faire des expériences sur le suc de son fruit, qui est abondant, et dont la couleur est très-vive et très-belle.

Je ne les ai plus retrouvées : j'ai eu le chagrin de me convaincre par moi-même que la faux de l'ignorance ou de l'insouciance avoit moissonné et détruit quantité de plantes rares et curieuses, même utiles par leurs productions, dont quelques unes n'existent pas dans la Colonie. C'est pour elle une perte qui m'afflige beaucoup.

Suivant Thunberg, les Japonois tirent parti des feuilles et des racines d'une grande quantité de végétaux que nous négligeons, et qu'ils font servir à leur nourriture. Cet exemple doit exciter notre industrie. Dans nos Iles Africaines, on mange bouillies les feuilles de beaucoup de végétaux, celles de la pariétaire, et de la morelle (*solanum nigrum*), celles-ci passent en France pour vénéneuses, elles sont nourrissantes, rafraîchissantes, émollientes; les feuilles de l'acmelle, celles des pimens enragés, celles du gombo, ou calalou. Ce ne sont pas les seules qui servent de mets. Il y a trois espèces d'amaranthe dans l'Inde, dont on mange les feuilles, et même les tiges tendres : elles remplacent les épinards. On emploie aussi, comme aliment, les feuilles et les sommités tendres du Mourongue, dont je parlerai dans le second volume. Les fleurs et les sommités des potirons sont un mets délicat.

XXXVIII. OBSERVATION.

P. 428. L'Auteur raconte l'introduction de l'agaty à Saint-Domingue et aux Iles du Vent, en 1773, vanté comme un arbre utile. *En 1776, on en fit une barrique qui ne se conserva point. Les animaux, ajoute-t-il, ne voulurent point manger sa graine, et il est resté inutile.* Cet arbre de l'Inde, venant très-vite, pourroit être propre à former des allées : il ne vient pas haut, n'est jamais gros, et n'étend pas loin ses branches. C'est un arbre légumineux, qui est au dessous des médiocres : son bois n'est bon qu'à brûler ; mais j'ai découvert, lors de mes expériences sur la fabrication de la poudre à canon, en faisant des recherches sur le choix du bois le plus propre à être converti en charbon, pour cet objet, que les cendres de celui d'agaty donnoient une très-grande quantité d'alkali fixe ; d'où je conjecture qu'on pourroit l'employer comme engrais. Daus cette vue, on le planteroit en pépinière : au bout d'un an environ, on le couperoit, et on le brûleroit sur place, lorsqu'il seroit sec ; ensuite on étendroit les cendres sur le terrain. On pourroit aussi les recueillir, pour en retirer l'alkali, par dissolution, évaporation, et cristallisation.

On sait que la potasse est très-employée dans les arts ; mais cet objet de revenu ne me paroît pas convenir à une Colonie si éloignée de la Métropole. On pourroit en tirer parti pour la fabrication du sucre, pour le salpêtre à base calcaire (j'en ai vu à l'Île de France de pareil , qui avoit été apporté de Goa, par un vaisseau portugais); enfin pour le blanchissage du linge, et pour le précipitant de l'indigo.

XXXIX°. OBSERVATION.

P. 565. L'Auteur parle, en plusieurs endroits de son Ouvrage, de la tortue d'eau douce. C'est encore une acquisition à faire pour nos Îles. J'en ai demandé en vain, bien des fois, à Madagascar, et dans l'Inde.

Le caret qui porte cette écaille si recherchée, est le mâle de la tortue de mer de l'Ascension, de l'Île de France, de Madagascar, des Îles Seychelles, et autres lieux. Le Capitaine Brugevin m'a dit qu'il en avoit vu prendre un accouplé avec une femelle : il pesoit au moins trois cents livres, et son écaille étoit fort belle. Il seroit bon de savoir si l'habitude de vivre dans l'eau douce influeroit sur la qualité de l'écaille. Les

Japonois attachent un très-grand prix à celle qui est blonde.

J'ai mis autrefois, dans un bassin de mon jardin, une petite tortue de mer, qui pesoit environ trente livres : elle avoit été harponnée ; cependant elle y a vécu plusieurs mois. C'est un essai à répéter ; mais il faudroit en avoir qui n'eussent pas été blessées, et les mettre dans une pièce d'eau, ou dans un étang.

Il y a des poissons de mer que l'on pourroit, je crois, accoutumer à l'eau douce. J'ai vu des essais, dans ce genre, qui promettoient du succès : j'ai vu, entr'autres poissons, une petite raie, prise au filet, transportée dans une pièce d'eau douce et courante, y vivre pendant plusieurs mois, jusqu'à ce qu'un débordement qui survint, l'eût entraînée à la mer, avec tous les poissons qui habitoient la même pièce d'eau.

Le Journal du Publiciste, du 28 thermidor an IX, cite, à l'article *Variétés*, la proposition d'un citoyen de Rouen, de peupler les eaux douces de poissons de mer.

» On a transporté, dit-il, dans les étangs de
 » l'Est-Frise, les grandes plies de la Mer du
 » Nord, qui s'y sont multipliées par myriades....

» Franklin a pris des feuilles de plantes, sur les-
 » quelles les harengs avoient déposé leurs œufs
 » déjà fécondés, et les porta dans une rivière
 » où ils ne remontoient point. Les œufs réus-
 » sirent au delà de son attente.... Cette rivière fut
 » peuplée d'une troupe nombreuse de harengs,
 » qui ont, depuis, continué de la fréquenter »

La mer qui baigne les côtes de l'Île de France, nourrit des carpes et des mullets; quelques uns remontent les rivières, ceux-ci ont une chair plus délicate. Il y a long-temps qu'on a essayé de transporter, dans les rivières, des lubines, de petites carpes, et de petits mullets de mer, qui ont réussi, et qui ont peuplé. On ne s'est pas, jusqu'à présent, assez attaché à la multiplication des différentes espèces de poissons dans les rivières, dans les lacs, les étangs, les marais. Elle fourniroit une nourriture saine, agréable, et abondante, qui augmenteroit les jouissances des hommes, qui seroit utile dans plusieurs maladies, ou convalescences, et qui seroit une ressource dans les temps de disette.

Il faudroit donc répéter ces essais, les varier, et les suivre pendant long-temps. C'est au Gouvernement à en faire les frais : lui seul peut commander la constance qu'ils exigent, et toutes les

attentions et les précautions qui sont nécessaires au succès. Mais pour éviter l'inconvénient dont je viens de parler, il faudroit consacrer à ces expériences, des eaux qui ne fussent pas exposées à des débordemens.

L'Auteur dit que les tortues *attendent la nuit*, pour déposer leurs œufs dans le sable, *sans doute pour que les caymans*, dont les étangs de Saint-Domingue sont peuplés, *les apperçoivent moins*. Cette prédilection qu'elles ont pour la nuit, tient vraisemblablement à une autre cause. Les tortues de mer de l'Île de l'Ascension, le pays de la terre où l'on en trouve le plus, parce qu'il n'est pas peuplé, et celles de l'Île de France, et d'ailleurs, où il n'y a point de caymans, font toutes, leurs pontes la nuit. On pourroit dire, que c'est afin que les requins les apperçoivent moins; mais ces tortues pèsent trois à quatre cents livres, ou plus, et n'ont rien à redouter des requins.

X L°. OBSERVATION.

P. 649. Le cotonier de Sainte-Marthe, ou coton de soie, (*gossypium hirsutum* de Linné) sur lequel l'Auteur a donné un Mémoire imprimé, parmi ceux de la Société d'Agriculture

de Paris, pour le trimestre d'automne de l'année 1788, n'est pas connu dans nos Iles africaines; je ne crois pas qu'il existe dans l'Asie. Les Commissaires, nommés par la dite Société, ont trouvé, par des expériences, que ce coton valoit douze francs la livre, lorsque celui de Cayenne, le plus estimé en Europe, en vaut neuf, et que son emploi seroit infiniment avantageux aux fabriques françoises. Ce coton se trouve chez M. de Grimonville, dans la paroisse Saint-Louis. L'arbre qui le produit me paroît une variété peu connue. Je soupçonne que celui de Cayenne en est un autre. Il faudroit donc en faire venir des graines aux Iles de France et de la Réunion.

La nature produit vraisemblablement des espèces de cotonniers que nous ne connoissons pas encore: c'est une recherche à faire. Madagascar a des cotonniers indigènes, dont on n'a pas encore examiné les produits. Malgré les recherches momentanées de Commerson, au Fort Dauphin, et de Noroña, à Foule-Pointe, la botanique de cette grande Ile est à peine ébauchée: elle contient vraisemblablement des richesses dans le genre végétal, et peut-être dans le minéral, qui ne nous sont pas connues. La plupart des

voyageurs ne soupçonnent pas que les arbres, ou les plantes qu'ils rencontrent sur leurs chemins, peuvent être précieux. Il est bon de leur en donner l'idée. Qui sait même, si, dans nos cotoneries, on ne trouveroit pas quelques variétés utiles. J'invite les agriculteurs de tous les pays à y faire attention.

Je réserve ce que j'ai à dire sur le cotonier, pour un article à part.

XLI^e. OBSERVATION.

P. 656. « M. Stollenverek a imaginé d'employer les patates comme un engrais; et de » superbes cafiers font l'éloge de cette idée ». Ce passage est trop court; il n'apprend point si les tiges des patates sont coupées, ensuite étendues sur le sol, ou si elles sont enterrées, ou si on les laisse végéter, pour qu'elles couvrent le champ. Il seroit possible que, dans une exposition très-sèche, leur ombrage fût utile aux cafiers, dont les racines chevelues sont presque à la superficie de la terre.

Ceci me rappelle que je vis à l'Île de France, en 1776, une très-belle cafeterie dans un

terrain en pente. Les eaux des pluies avoient enlevé une partie de la superficie de la terre, et beaucoup de racines chevelues des cafiers étoient déjà découvertes. L'intérêt que je prenois au propriétaire, m'engagea à lui conseiller de couvrir au plutôt le terrain de sa cafeterie avec des herbes et des branchages. J'eus le chagrin de n'être pas écouté, et de voir la prédiction que j'avois faite de la ruine de cette cafeterie, se vérifier peu de temps après.

Un autre Colon de la Réunion, a été plus docile, et en même temps plus heureux. Il a suivi le conseil que je lui avois donné, de planter des bois-noirs dans un terrain destiné à une cafeterie, qui étoit dans un quartier très-sec, et où il avoit fait, jusque-là, des tentatives infructueuses. Mais ce moyen ne doit pas être employé dans une exposition pluvieuse. Il faut, au contraire, exposer alors les arbres à l'air, le plus qu'on le peut, et, par conséquent, les planter plus loin les uns des autres, que dans les expositions sèches. Dans celles-ci l'ombrage des bois-noirs est très-favorable aux cafiers.

L'ambrevade, espèce de cythise, qu'on a employée à l'Île de la Réunion dans les cafeteries, pour leur donner de l'ombrage, fournit à la

terre un véritable engrais. Cet arbrisseau tire sa subsistance du fond du terrain, et la répand sur la superficie, par le moyen de ses feuilles, lorsqu'elles tombent : il est très-branchu, et couvre la terre ; mais comme il est sujet à être attaqué par les poux blancs, qui pourroient se répandre sur les cafiers, je préférerois les bois-noirs, dont les feuilles engraisent aussi la terre.

Les Colons de Ténériffe plantent, dans cette dernière vue, des lupins, qu'ils arrachent et qu'ils brûlent. J'en ai apporté dans l'île, pour en faire l'essai, avec d'autant plus d'empressement, que ce pois est employé pour nourriture, dans les Canaries.

Les anciens semoient aussi plusieurs plantes, pour engraisser la terre, et tenir lieu de fumier : la fève, la vesce, l'ers, la lentille, et sur-tout le lupin qui produisoit, dit Columelle, un meilleur effet que toutes les autres plantes. Quelques agriculteurs, après la fenaison, labouroient leurs champs ; et par ce moyen, ils enterroient les tiges, les racines, et les feuilles restées sur le terrain.

D'autres, mieux avisés, retournoient le sol avec la charrue, lorsque la plante étoit en herbe, et l'enterroient entière. C'est sur-tout par ce

procédé qu'elle fournissoit à la terre un engrais excellent. On en semoit aussi autour des arbres malades, pour leur rendre de la vigueur, et dans les vignes amaigries. D'autres en faisoient une décoction, qu'ils répandoient au pied des arbres à fruit, et regardoient ce procédé comme très-efficace.

XLII^e. OBSERVATION.

P. 660. « Le mal de mâchoire, (le tétanos) » autrefois très-commun à Cavaillon, n'y paroît » plus. On attribue ce changement, à l'usage de » ne couper l'ombilic aux enfans, qu'après avoir » exprimé tout le sang au bout du cordon, et » de garantir ensuite la section du contact im- » médiat de l'air ». Mais ce moyen a été sans succès dans d'autres quartiers. Plusieurs Chirurgiens de l'Île de France, très-habiles, entre autres le citoyen Fabre, se sont exercés sur cette maladie. J'ignore quel a été le succès de leurs recherches.

Pour trouver un remède à ce mal, qui moissonne, tous les ans, beaucoup d'enfans dans les pays chauds, et qui emporte beaucoup de blessés, il faudroit connoître la cause qui le produit. « Après le combat naval du 18 avril 1782, de

» cent quatre-vingt blessés, mis dans un hôpital,
 » deux seuls furent guéris ». (Tom. I, p. 581)
 Le tétanos est une contraction presque subite
 et violente des nerfs : apparemment que le genre
 nerveux est plus irritable, dans les pays chauds,
 que dans les pays froids, puisque l'accident dont
 je parle est infiniment plus fréquent dans les
 premiers. Mais quelle est la cause prochaine de
 cette contraction des nerfs ? Me sera-t-il permis,
 dans un sujet aussi intéressant pour l'humanité,
 de faire part de mes conjectures ? Il y a long-
 temps que j'ai soupçonné que le mal de mâ-
 choire pouvoit provenir de l'usage d'appliquer
 une compresse imbibée d'un liquide, sur la sec-
 tion du cordon ombilical du nouveau-né : il se
 refroidit promptement ; de-là résulte la contrac-
 tion des nerfs qui sont à nu ; ainsi un emplâtre
 enduit d'un onguent un peu chaud, me semble
 préférable.

Dans ma jeunesse, étant à l'Île de France, sur
 mon habitation, je me foulai le pied. On y mit
 une compresse, imbibée d'eau-de-vie camphrée.
 Je fus réveillé pendant la nuit, par une douleur
 qui se fit bientôt sentir dans la jambe et dans la
 cuisse ; j'éprouvai un froid glacial au pied ma-
 lade, et un tiraillement de nerfs très-sensible : le

mal augmenta au point qu'on envoya chercher un chirurgien. Il fit ôter la compresse, et enveloppa le pied dans des linges de coton échauffés; ce changement appaisa la douleur assez promptement. Pour la plupart des blessures, on fait usage d'eau-de-vie ou de taffia : plus la liqueur est spiritueuse, plus l'évaporation en est prompte, et plus le froid est intense. Celle qui est camphrée, occasionne encore plus de froid; dans ce cas, comme dans celui des nouveaux-nés, les nerfs sont à nu, blessés, ou coupés, et sont, par conséquent, extrêmement sensibles à l'impression immédiate du froid.

A l'île de France, on fait avaler aux nouveaux-nés de l'huile de palma-christi, pour les purger de leur méconium. Le lait de la mère procure le même effet, et seroit, je crois, préférable, d'autant plus que la violence que l'on fait à l'enfant n'est pas sans inconvénient. On attribue à la vertu purgative de cette huile, un effet préservatif du tétanos, et cependant on a vu quelques exemples du contraire. Si cette opinion est fondée, quoique les purgatifs, en général, disposent le genre nerveux à l'irritation (car on a vu des personnes non blessées, périr du mal de mâchoire, le jour même d'une médecine, pour

avoir pris l'air frais du soir); si, dis-je, cette opinion est fondée, le succès ne peut être attribué qu'à la vertu adoucissante de l'huile de palmarchristi, et de ce que les première et deuxième voies, étant débarrassées de quelques humeurs acres, par l'effet d'un purgatif lubréfiant, sont moins irritables.

Si j'ai trouvé la cause du tétanos, et si j'ai indiqué le moyen de le prévenir, dans les cas que j'ai rapportés, en n'employant jamais de compresses imbibées d'un liquide frigorique, il est facile de concevoir que le remède seroit de recourir, au plus vite, au calorique, pour toutes les parties du corps du sujet attaqué du tétanos, mais sur-tout pour la partie blessée. Un bain chaud, si on peut le faire prendre au malade, produiroit l'effet désiré. Un lavement chaud; des bouteilles remplies d'eau chaude, enveloppées dans des toiles de coton, qu'on placeroit le long des cuisses et du buste, et même des jambes du malade, et un moine chaud à ses pieds; plusieurs linges chauffés, appliqués sur son corps; la chambre tenue chaude par plusieurs brasiers allumés, et par plusieurs lumières, en fermant les ouvertures; des frictions avec des linges chauds; en un mot, tout ce qui peut communiquer de la chaleur, me paroît le moyen

qu'on doit se hâter d'employer. On ne peut faire aucun usage des remèdes internes; le malade est dans une situation à ne pouvoir en prendre aucun.

Au reste, c'est aux gens de l'art, et sur-tout à l'expérience, à prononcer. Si le sujet que je traite n'étoit pas aussi intéressant pour l'humanité, je me serois bien gardé de faire part de conjectures, qui, peut-être, ne sont que hasardées, et dont on me pardonnera la témérité, en faveur de l'intention.

Elle m'a suggéré l'idée de communiquer aux Colons qui, en général, n'ont pas le temps de faire des recherches, quelques passages d'ouvrages estimés, qui pourront leur être utiles.

P. 106, tom. II du Cours Élémentaire de Matière médicale, par Desbois de Rochefort. « Dans » le tétanos, auquel la plupart de ceux qui en » sont attaqués succombent, quand il est par- » venu à un certain point, il faut donner l'o- » pium, dès le commencement, et à haute dose. » Au reste, cette maladie n'est pas toujours mor- » telle; car j'ai guéri un malade, par le moyen » du camphre, du musc, et de l'opium, unis » ensemble. . . . Dans la rage qui s'annonce et se développe,

» développe, le musc, l'ambre, le succin, unis
 » à l'opium, réussissent ».

La grande difficulté dans le tétanos, c'est de faire prendre un remède quelconque au malade.

M. Bajon, dans le journal de Médecine, du mois de juillet 1759, observe que « le tétanos » est beaucoup plus commun à Cayenne que » dans tout autre endroit de l'Amérique ». Remarquez que les chaleurs y sont plus fortes qu'ailleurs. « Il ajoute que, dans certains quar- » tiers de l'île de Cayenne, le tétanos est si com- » mun aux enfans nouveaux nés, qu'à peine en » échappe-t-il un tiers. . . . On prévient commu- » nément le tétanos, chez les nouveaux-nés, en » les tenant dans une chambre bien close, où » l'air extérieur ne puisse pénétrer, jusqu'au » neuvième jour de leur naissance. Quelques » Indiens leur frottent, matin et soir, tout le » corps, de quelque substance grasse et hui- » leuse, pendant les neuf premiers jours; et ils » appliquent sur l'ombilic, dès qu'ils en ont fait » la section, un emplâtre de quelque substance » agglutinative. Par ce moyen, dit M. Bajon, ils » ne perdent jamais aucun enfant de cette ma- » ladie ». Ce récit semble confirmer mon opi- » nion sur la cause de ce cruel accident. Les

Indiens de la Guyane ne perdent aucun enfant ; ils appliquent sur la section de l'ombilic, un emplâtre agglutinatif , mais non un liquide évaporable. Les onctions sur tout le corps ne me paroissent pas devoir être regardées comme le préservatif de ce mal. On a l'opinion, dans les Indes Orientales et Occidentales , que neuf jours après la naissance, le tétanos n'est plus à craindre. J'ai vu cependant périr quelques enfans , le douzième et le treizième jour.

Extraits des Elémens de Médecine-Pratique de M. Cullen , tom. I , p. 328.

« J'ai vu un cas de tétanos produit par une
 » peur qui supprima les règles , chez une jeune
 » personne , où la déglutition étoit impossible.
 » La saignée , les vésicatoires , les antispasmo-
 » diques donnés en lavement , n'ayant produit
 » aucun effet , le malade étant dans un état dé-
 » sespéré , le bain tiède rétablit la déglutition ,
 » et dissipa le spasme ». L'impossibilité de la
 déglutition est une suite nécessaire du mal de
 mâchoire. « On lit dans le journal de Médecine
 » de 1768 , l'observation d'un enfant de huit
 » jours , qui fut attaqué d'un tétanos universel ,
 » et qui guérit par le même moyen. M. Bajon ,

» qui a eu occasion d'observer fréquemment le
 » tétanos dans l'Île de Cayenne, paroît avoir
 » compté particulièrement, pour la guérison ;
 » sur les bains continuels d'eau tiède. Chalmers
 » commençoit le traitement par la saignée, lors-
 » que le malade étoit pléthorique ; il faisoit en-
 » suite prendre un bain tiède, et il a observé
 » que c'étoit communément l'unique moyen de
 » rétablir la déglutition ».

P. 330. « Barrère, ancien Médecin de Cayenne,
 » dit s'être servi, avec succès, des douches et
 » des bains d'eau froide, dans le tétanos des
 » enfans. . . . M. Bajon avoue que ce moyen n'a
 » jamais réussi » (Je le crois ; il faut dans cette
 » maladie, réchauffer la fibre, la ramollir et la
 » relâcher). « L'on doit attribuer cette diversité
 » d'opinions, aux différentes circonstances dans
 » lesquelles ces deux Médecins ont employé les
 » bains froids. Ils paroissent particulièrement
 » convenir dans l'espèce de tétanos dont les pro-
 » grès sont lents ». S'il m'est permis d'avoir une
 » opinion sur ce sujet, je pense qu'ils ne con-
 » viennent jamais.

P. 332. « M. Bajon dit que toutes ses tentatives
 » ont été infructueuses dans le tétanos des en-
 » fans ; mais il n'a pas eu recours à l'opium

» donné à grande dose. Chalmers croit que ce
 » remède ne convient pas dans ce cas, et qu'on
 » ne pourroit en attendre aucun effet avanta-
 » geux, en le prescrivant, même à très-petite
 » dose. Il ajoute, qu'il a guéri un enfant de cette
 » maladie, en le purgeant avec une infusion de
 » rhubarbe, à laquelle il ajouta quelques grains
 » de musc, et un peu d'huile de tartre par dé-
 » faillance; il recommande en même temps le
 » bain chaud; il fit donner de fréquens lave-
 » mens avec une infusion de camomille romaine,
 » dans laquelle il fit dissoudre un peu de savon».

Toutes les fois que l'on peut faire prendre inté-
 rieurement quelque remède au malade, c'est une
 preuve que le mal n'est pas encore parvenu au
 plus haut degré. Dans ce cas, je serois d'avis
 d'essayer l'éther. « M. Bajon a donné intérieu-
 » rement l'huile d'amandes douces, le sirop
 » diacode; il a fait mettre le malade dans un
 » bain tiède, de trois heures en trois heures; il
 » a prescrit des embrocations avec l'huile, l'on-
 » guent d'althéa et de populéum, mêlés avec
 » du baume-tranquille; il en a même fait bai-
 » gner dans l'huile; et il avoue que tous ces re-
 » mèdes n'ont eu aucun succès ».

Ainsi, nous ne connoissons pas encore de

moyens curatifs de cette cruelle maladie, dont la cause ne me paroît pas avoir été assez étudiée. Je sais que plusieurs Médecins et Chirurgiens de l'Île de France ont indiqué des remèdes, dont on n'a pas obtenu le succès désiré.

La même maladie attaque aussi les nouveaux-nés dans l'Inde. On est dans l'usage de leur tirer un peu de sang des deux yeux, avec la barbe du riz, dans l'intention de les préserver du tétanos. Ce moyen a été reconnu, dans nos Îles, n'avoir aucune efficacité.

Il y a des années où le tétanos survient rarement; il y en a d'autres où il est fréquent. Les enfans, qui naissent dans les habitations situées sur le bord de la mer, où la température est plus chaude que dans l'intérieur de l'Île, sont moins sujets à cet accident.

J'ignore si l'on a tenté la saignée; mais je sais que le massage sur toutes les parties du corps, les fumigations, les vapeurs de l'eau chaude, ont été essayées sans succès.

C'est aux maîtres de l'art qu'il appartient de faire de nouvelles recherches, sur un sujet qui intéresse l'humanité, et particulièrement les Colonies. Celui-là aura bien mérité d'elles, qui

indiquera un préservatif certain, ou un moyen curatif assuré.

XLIII. OBSERVATION.

P. 667. « La graine de *gigiri* sert de beurre » aux Nègres, après avoir été écrasée. Elle donne » en huile, un septième de son poids ». C'est donc une acquisition intéressante à faire, pour les Iles de France et de la Réunion, que la graine de *gigiri*. Son huile est vraisemblablement douce, puisqu'elle est mangeable : peut-être seroit-elle propre à faire du savon. L'Auteur ne parle pas de ses qualités ni de ses usages ; mais ce qu'il dit du produit de la graine, mérite attention. Celle de *palma-christi*, dépouillée de la première enveloppe, fournit quelquefois autant, et même plus d'huile, mais elle n'est pas mangeable ; elle n'est employée que comme médicament, ou pour brûler. On trouvera dans le chapitre des *Détails économiques*, qui fera partie de cet ouvrage, le procédé qu'emploient les Indiens, pour rendre cette huile propre à entrer dans les alimens.

On assure que le *gigiri* de Saint-Domingue est le *gingeli* de la côte de Coromandel, qui est notre sésame : ces graines étant émondées, sont mêlées

avec le riz qu'on fait cuire, et remplacent le beurre, parce qu'elles fournissent une huile grasse, qui est mangeable de cette manière. Les graines que nous nommons pistaches de terre, aux Iles de France et de la Réunion (arachyde hypogea), donnent par expression, une huile très-bonne, dont j'ai fait usage, pendant quelque temps, en guise d'huile d'olives. J'en parlerai plus amplement dans le second volume. Je crois que la noix de Bancoul, celle d'Acajou, et les badames, fourniroient une huile mangeable.

J'ai déjà parlé du *diti-voazin* de Madagascar, qui, au rapport du citoyen Valgny, qui a résidé très-long-temps dans cette Ile, donne une résine qui ressemble, suivant lui, à de la cire jaune, et un fruit qu'il compare, pour la forme, à une châtaigne plate. Les Noirs, dit-il, en retirent une graisse semblable au saindoux, d'un goût et d'une odeur forts, et qu'ils emploient comme assaisonnement.

Le citoyen Rochon, dans son voyage à Madagascar et aux Indes, parle d'un arbre indigène à cette grande Ile, qu'il nomme *voua-azigné*, très-droit et très-élevé. Il dit que la résine qui en découle est jaune, comme le succin, gluante et sans odeur. « Les Madécasses retirent de cet arbre

» précieuse une huile très-claire et d'un goût
 » agréable , lorsqu'elle est fraîche. Cette huile ,
 » mêlée avec le riz , rend cet aliment plus dé-
 » licat ; et c'est ainsi que la plupart des Insulaires
 » le préparent » (p. 315, édition de 1791).

Ces deux arbres paroissent avoir beaucoup de rapport entr'eux , si ce n'est pas le même qui porte différens noms dans différentes peuplades.

Nota. J'ajouterai ici quelques observations que j'ai faites sur les deux volumes de la *Description de la Partie Espagnole de Saint-Domingue* , par le même Auteur.

XLIV^e. OBSERVATION.

Les tremblemens de terre, dit-il, ont causé de grands éboulemens dans la partie espagnole de Saint-Domingue ; il pense que l'on doit en rapporter une partie à des mouvemens volcaniques. L'île de France qui, dans un temps très-reculé, a éprouvé les commotions et les effets d'un volcan, dont on voit encore des traces dans la plus grande partie de l'île , n'est pas sujette à des tremblemens de terre. Depuis qu'elle est établie, c'est-à-dire, depuis 1721, je n'ai connoissance que d'un seul qui fut court et très-léger, arrivé

en 1786, et qui n'occasionna aucun dégât. Cependant je me rappelle, qu'en 1784, après un ouragan, je vis, sur la montagne des Trois-Mamelles, des vestiges certains de l'éboulement qui venoit d'avoir lieu, d'une partie de rochers; et j'appris, dans le même temps, par les ouvriers de mon habitation, qu'une grosse masse de rochers étoit tombée, pendant la tempête, de la partie orientale de la montagne du Corps-de-Garde, distante de l'autre d'une bonne lieue. En allant à la ville, peu de jours après, je vis de même des masses de rochers qui s'étoient détachées, dans le même temps, des montagnes de Moka, qui font face au Réduit, et de celles de l'Anse-Courtois; les premières, à une lieue et demie de la montagne du Corps-de-Garde, les secondes, à deux lieues et demie environ. Je fus ensuite aux Pamplémousses, et j'aperçus, en passant, des vestiges semblables de rochers détachés des montagnes de l'enfoncement de la rivière des Lataniers. Je juge celles-ci à quatre lieues environ de celle du Corps-de-Garde. Toutes ces distances sont estimées à vol d'oiseaux. Je conclus de ces observations, que, pendant l'ouragan, l'île avoit éprouvé une secousse qui ne fut pas ressentie, parce qu'elle survint pendant la nuit; qu'elle fut vraisemblablement

très-courte, et que le vent, ébranlant les maisons qui sont, la plus grande partie, en bois, on ne distingua pas le tremblement de terre de l'ébranlement causé aux maisons par le vent. Peu de temps après, étant à Monplaisir, j'y trouvai un habitant du Grand-Port, qui me dit que les montagnes de ce quartier avoient éprouvé, dans le même temps, des éboulemens semblables à ceux que j'avois remarqués. Celles-ci sont à sept ou huit lieues environ des Montagnes du Corps-de-Garde, et des Trois-Mamelles. J'ai vu, à l'Île de France, plusieurs ouragans bien plus violens que celui dont je parle, et qui n'ont jamais causé la moindre chute de rochers.

Si l'observation que je viens de citer, donne à quelques Colons des deux Îles, l'idée et le désir d'en faire dans le même genre, ou sur quelqu'autre partie de l'Histoire Naturelle du pays, ce que je viens de dire ne sera pas inutile. Il viendra un temps, où toutes les observations, recueillies par une main habile, compléteront l'Histoire Naturelle de nos Îles.

Dans la vue de fournir quelques matériaux à ce monument, qui ne peut s'élever qu'avec le temps, et qu'avec le concours de beaucoup d'Observateurs, je rapporterai une anecdote qui m'a paru

très-curieuse. L'île de la Réunion, qui a un volcan toujours brûlant, et qui fait quelquefois éruption, éprouve quelques tremblemens de terre qui ne sont jamais violens, et qui n'ont rien d'effrayant. On ressentit, un jour, une secousse, d'une manière très-sensible, dans le même moment qu'un vaisseau sous voiles, qui cherchoit à gagner le mouillage, étoit à vue de Saint-Denys, ville principale de la Colonie : il éprouva, au même instant, une secousse, comme s'il avoit touché. Cet effet, produit par le soulèvement brusque et violent des eaux de la mer, ne peut, ce me semble, être attribué qu'au tremblement de terre, d'autant plus que cette île n'a jamais éprouvé de raz-de-marée semblables à ceux des Antilles, et qui ont peut-être la même cause.

Une autre anecdote me paroît confirmer cette explication. Un de mes amis qui a fait le voyage autour du Monde, avec le célèbre Bougainville, m'a raconté qu'étant à terre, à la Nouvelle-Hollande, sur le bord de la mer, il avoit senti un tremblement de terre, et, qu'au même moment, la mer vint se décharger avec fureur sur le rivage. Le même effet a eu lieu à Cadix, mais d'une manière plus violente, lors du tremblement de terre de Lisbonne, en 1754.

Un autre phénomène, qui me paroît plus extraordinaire, est celui que je vais rapporter. Un brick part du port du N. O. de l'île de France, en 1783, avec la brise des vents généraux, (sud-est) petit frais, la mer belle, le ciel serein. Étant à une demi-lieue environ du port, la mer s'élève tout d'un coup sur l'arrière du bâtiment, entre par les sabords, et le coule à fond. J'ai entendu le Capitaine lui-même, qui avoit eu le bonheur de se sauver à la nage, raconter cet événement à l'Intendance, où je me trouvois alors : il ne savoit à quoi l'attribuer. Dans le port, on n'apperçut pas le moindre indice du soulèvement des eaux de la mer, ni d'aucun mouvement de sa part.

Est-ce une trombe marine qui en est cause ? Est-ce un effet d'électricité?... Je laisse aux Météorologistes le soin d'expliquer ce phénomène.

Je voudrois pouvoir transcrire ici la description topographique, physique, et météorologique, de St.-Domingue; mais ce morceau, curieux et savant, digne d'un philosophe éclairé, et dont on ne peut rien retrancher, est trop long pour être rapporté.

XLV^e. OBSERVATION.

L'exemple de ce qui est arrivé à St.-Domingue, relativement aux troupeaux qui étoient l'objet d'un tribut très-onéreux, que la Colonie payoit aux Espagnols, doit engager le Gouvernement à favoriser, à l'Ile de France, l'éducation et la multiplication des troupeaux, par tous les moyens possibles. C'est, en partie, dans cette vue, que j'avois proposé aux Administrateurs en chef de la Colonie, en 1781, de former une plantation de cinq cents mille bois-noirs, dans les réserves, sur les bords de la mer, depuis la pointe des Canoniers, jusqu'à la baie du Tombeau. Ces arbres, distribués avec intelligence sur cette surface, s'y seroient multipliés d'eux-mêmes, avec le temps. Ils auroient fourni une pâture abondante aux troupeaux que les habitans riverains auroient eu la permission d'y envoyer, lorsque ce terrain eût été suffisamment peuplé d'arbres. Ils auroient donné du bois à feu, et du bois de charpente et de menuiserie : ils auroient procuré l'avantage de couvrir une surface presque nue, qui laisse à découvert, en cas d'attaque, les troupes que l'on fait mouvoir d'un lieu à un autre, et les tient exposées au feu des vaisseaux.

de l'ennemi, mouillés à la côte. Il est inutile de raconter les circonstances qui ont fait échouer un projet qui avoit obtenu l'approbation des deux Administrateurs, et la sanction du Ministre, mais avec des modifications qui en ont fait rejeter l'exécution ; de sorte que la bonne volonté que j'avois de me charger de cette grande plantation, et que le citoyen Céré, mon associé, partageoit, fut nulle ; nous nous en désistâmes l'un et l'autre volontairement, et nous persistâmes dans notre refus, malgré les instances les plus vives des Administrateurs. J'en suis très-fâché, pour le bien de la chose, mais je ne pouvois pas faire autrement ; on avoit attaqué ma délicatesse, tandis que je n'avois d'autre but que celui d'être utile au service et à la Colonie. Au reste, je n'ai pas eu lieu d'en avoir du regret, pour mes intérêts, puisque j'ai perdu au moins quarante mille francs sur la plantation des bois-noirs dont j'ai été chargé en 1781, 82, 83, conjointement avec le citoyen Céré ; et qui n'a consisté qu'en cent mille arbres transplantés à Monplaisir, et dans les terrains ingrats du Port-Louis.

Mon objet, en parlant de la grande plantation de bois-noirs, qui avoit été projetée, est d'en faire sentir les avantages pour le service de l'Etat, et

pour la Colonie. J'ai déjà fait remarquer que cette opération remplissoit un point de vue militaire pour la défense de l'Île ; qu'elle fourniroit du bois à feu qui devient rare et cher, et qui seroit à portée du port, des bois de charpente et de menuiserie, dont la consommation ménageroit ceux de l'intérieur de l'Île, et dont le transport, par mer, seroit peu coûteux ; enfin, elle donneroit une pâture aux troupeaux, soit bœufs, soit moutons, soit cabris ; j'engage donc l'Assemblée Coloniale à s'occuper essentiellement de cet objet. Toutes les pétitions qu'elle adressera au Gouvernement, et qui tendront à l'avantage de l'État, et au bien de la Colonie, seront certainement accueillies. L'exemple heureux de cette grande plantation déterminera les Colons à en faire dans le même genre. Comme le chêne d'Amérique (1) vient encore plus promptement

(1) Lorsque j'ai quitté l'Île de France, j'en ai laissé deux arbres à Palma, qui ont rapporté fruits avant mon départ, et plusieurs autres plus jeunes, que j'avois multipliés de boutures. Je devois cette acquisition au citoyen Séraphin Merdier, dont j'ai parlé dans l'Avant-Propos. Je ne connois pas les usages auxquels cet arbre peut être propre. Lorsqu'il sera très-répandu, on pourra en sacrifier quelques uns à des essais.

que le bois-noir , il seroit à propos d'en disperser quelques uns parmi ceux-ci , et d'ajouter des arbres fruitiers , tels que des manguiers , des tamariniers , des jacquiers , des évis , etc.

Je le répète ; c'est par le moyen des prairies artificielles , et par la multiplication des bois-noirs , du balo , et autres végétaux , que l'on parviendra à peupler l'île de troupeaux. Feu Magon , Gouverneur , avoit reconnu l'importance des prairies artificielles. Je l'ai vu singulièrement occupé du soin de former à l'Anse-Courtois une savane de *fataque* , espèce de gramen qu'il avoit fait venir de Madagascar , et dont il désiroit que la culture se propageât dans la Colonie. Il en faisoit faire , en même temps , une plantation au Réduit , et une autre au Grand-Port , où la Compagnie des Indes élevoit un troupeau ; il engageoit tous les habitans , et particulièrement ceux de Flac , quartier qui lui doit ses progrès , et ceux du Grand-Port , dont il favorisoit aussi l'accroissement , à cultiver ce gramen. (1) Après son

(1) Ce fut encore ce Gouverneur qui fit faire l'établissement d'une saline , à l'île de France : il en confia l'entreprise à un Rochelois , nommé Gatumeau , Officier de Marine , très-versé dans cette partie , et il le favorisa par tous les moyens qui étoient en son pouvoir
départ

départ, ces plantations furent négligées ; ensuite abandonnées. Pour qu'elles répondissent à tout ce qu'on en attend, il faudroit pouvoir les arroser de temps en temps.

Mais la luzerne indigène promet davantage, si elle étoit cultivée ; elle offre un herbage plus touffu, et une nourriture plus succulente que la fataque, et que cet autre gramen que nous nommons improprement esquiné , qui fait la ruine des bois,

même par une avance d'argent, de la caisse de la Compagnie des Indes, remboursable en sel.

Il fit reconnoître les Iles Seychelles, pendant son Gouvernement, et donna plus d'extension que ses prédécesseurs aux traites de bœufs à Madagascar, dans la vue de les multiplier à l'Ile-de-France, car il les faisoit distribuer aux habitans à crédit, et à bas prix.

Il favorisa aussi l'établissement des forges d'Hermans, aux Pamplermousses, et celui, non moins utile, d'une sucrerie, dans le même quartier, qui a été pendant long-temps la seule de la Colonie. Si elle n'a pas eu le succès qu'on en espéroit, c'est qu'alors les connoissances manquoient sur le sol et l'exposition convenables aux cannes, sur leur culture, sur le choix des espèces, enfin sur leur exploitation. Mais les vues de cet administrateur, dont on doit louer en outre le désintéressement, méritent des éloges et la reconnoissance des Colons.

et qui n'est susceptible que de deux coupes par an, tandis que la luzerne, le sainfoin, et le trèfle, dont j'ai laissé des plants sur mon habitation, fourniroient à plusieurs coupes, sans s'épuiser.

M. Bréda, habitant du Cap, m'a envoyé des graines d'un gramen que l'on cultivoit depuis peu dans cette Colonie, et qu'on avoit trouvé dans le pays des Cafres. Il vantoit l'excellence et l'abondance de ce pâturage pour les troupeaux de bœufs. J'en ai envoyé des graines à l'île-de-la Réunion, à mes amis, les citoyens le Comte et Hubert, qui m'ont fait plusieurs fois des envois précieux, avec ce zèle et cette obligeance qui caractérisent des Citoyens qui aiment à propager des choses utiles : ce dernier m'a écrit, dans le temps, que ce gramen du Cap existoit à la Réunion, et qu'on l'y nommoit *mil-cafre*. Mon départ pour France m'a empêché de connoître le produit de cette herbe.

Le *coulou*, plante légumineuse et rampante, donne des pois qui ont la forme de la lentille; on les cuit, et on les fait manger, dans l'Inde, aux chevaux; ils y tiennent lieu d'avoine. J'en ai cultivé à l'île-de-France; la plante y réussit, mais son usage ne me paroît applicable qu'à des animaux de prix.

A Saint-Domingue, on cultive la patate dans les environs des villes, pour en donner les tiges garnies de feuilles aux vaches et aux chevaux : cet objet de culture y est même d'un très-grand revenu.

A propos de patates, me permettra-t-on une digression qui pourroit être de quelque utilité à nos Colonies des Grandes Indes? Ce que je vais rapporter est encore extrait d'un Mémoire du laborieux Moreau de St.-Méry, imprimé dans le *Recueil des Mémoires de la Société d'Agriculture*, pour l'année 1789, trimestre d'hiver.

Il y a dans St.-Domingue, quartier de St.-Marc, une espèce de patates, bonnes à être mangées au bout de six semaines de plantation. Prenons-en note pour tâcher d'en faire l'acquisition.

« On écrase la patate bouillie, pour en faire, avec du beurre ou du saindoux, une espèce de purée très-épaisse, appelée *migan*, ou pour la mettre dans des gâteaux, ou enfin pour en faire simplement de grosses boules qu'on emploie en guise de pain (1); on en fait des compotes, soit

(1) On pourroit aussi faire frire ces boules, en y ajoutant du sel, du poivre, et des fines herbes. J'ai mangé à Paris des boules de pommes de terre, préparées de

en leur préparant un sirop, soit en les plaçant dans la chaudière à sucre, appelée Batterie ».

« On la coupe en forme de marrons, on la fait cuire, et puis glacer dans le sirop ».

« On cultive en patates les intervalles qu'on laisse entre les plantations de cannes, soit pour les charrois, soit par précaution contre les incendies ». (C'est un moyen de préserver en partie les cannes des rats qui préfèrent les patates).

» Cette racine, râpée toute crue, et appliquée sur la brûlure, promet une prompte guérison.

» On en compose une liqueur, nommée *maby*; c'est une espèce de poiré qui peut enivrer; on met des patates fermenter pendant trente ou trente-six heures, avec du sirop et quelques

cette manière, qui étoient excellentes, et qui avoient un goût délicat : on peut y ajouter différentes sortes de viandes hachées, et quelques épices. Il m'a semblé qu'à Ténériffe, on cultivoit plus de pommes de terre que de patates. On y fait un vinaigre que l'on dit fort et excellent, avec le fruit de la pomme de terre. J'en ai porté quelques unes à l'Ile-de-France pour essai, dans la supposition que celles-ci pourroient mieux réussir que celles de France.

» oranges sûres coupées par quartiers ». Il me semble que la durée de la fermentation n'est pas, à beaucoup près, assez longue, que l'addition des susdites oranges est propre à aciduler la liqueur, et à lui donner du parfum, mais qu'elle retarde le mouvement fermentatif, et qu'il conviendrait mieux de ne les mêler à la liqueur que lorsqu'elle seroit en pleine fermentation. On peut l'accélérer par l'addition d'un levain.

L'Auteur ne dit pas si l'on fait germer les patates, avant de les employer à la composition du *maby*, si on les coupe par tranches, et si on ajoute de l'eau. Outre une substance mucilagineuse, la patate contient du sucre développé, et, par cette raison, pourroit bien, ce me semble, fermenter, sans germination préalable. J'ai essayé de dessécher des patates coupées par tranches, en les exposant au soleil. Elles se sont bien conservées pendant long-temps; mais alors elles étoient extrêmement sucrées, et trop pour servir de base à la nourriture des esclaves. On pourroit en embarquer comme un mets d'agrément, dans les voyages sur mer; on en feroit un plat de dessert, en les assaisonnant avec du jus de citrons, du sucre, etc. après les avoir fait bouillir dans l'eau. Je crois même qu'on pourroit en

embarquer, dans des futailles, pour les équipages des vaisseaux, à qui on les donneroit bouillies à l'eau. Il me semble qu'ils s'en accommoderoient, et que cet aliment, distribué de temps en temps, seroit utile à leur santé.

La pomme de terre desséchée, qui ne paroît pas sucrée, pourroit très-bien remplir l'objet que je m'étois proposé, en desséchant des patates. L'on auroit, par ce moyen, des vivres en magasin, qui s'y trouveroient à l'abri de tous les évènements.

Il me semble que le manioc, coupé par tranches, et desséché au soleil, rempliroit le même but. C'est un essai que je regrette de n'avoir pas tenté, parce qu'il est d'une manipulation plus facile, que la réduction du manioc en cassave.

On a trouvé un autre moyen de conserver les pommes de terre, et par conséquent toutes les racines nutritives, bien au delà de l'époque de leur germination. Il consiste à les tenir plongées dans l'eau bouillante, pendant quelques secondes. On les met pour cela dans un panier ou dans un filet, que l'on plonge dans l'eau; on les étend ensuite au soleil. On répète cette opération, tant qu'on a des racines. Il faut les tenir dans un grenier bien aéré, et les retourner souvent avec

une pelle de bois. La chaleur de l'eau détruit la vertu germinative des racines, et cuit à demi la fécule qu'elles contiennent : d'où il résulte que le germe, s'il a échappé à la destruction, n'a plus de nourriture, et périt. Les racines de manioc peuvent être préparées de cette manière ; la cuisson détruit leurs propriétés vénéneuses.

« Le *ouicou*, autre liqueur très-violente, se fait avec des cannes à sucre et des *cassares*, qui sont des galettes de manioc et de patates ». Je crois que la cassare est une préparation inconnue aux Iles-de-France et de-la-Réunion ; du moins elle y est inusitée.

Si les Colons de St.-Domingue nous apprennent des pratiques d'économie domestique, relatives au parti que l'on peut tirer de la patate douce, nous leur apprendrons, à notre tour, que le suc exprimé de cette racine, mêlé en guise d'eau, à la farine pétrie à l'ordinaire, avec du levain, excite dans la pâte la fermentation spiritueuse, ainsi que le vin de cannes, et qu'ils rendent le pain plus léger, plus savoureux, plus facile à digérer, et plus nourrissant.

XLVI^e. OBSERVATION.

P. 141. T. II. D'après les détails décrits par l'Auteur, de la manière dont on dompte les

N. 4



chevaux, à Saint-Domingue, et contre laquelle il s'élève avec force, on voit que ces animaux, qu'on a roués de coups, *ont tous des défauts dangereux ; rétifs , ombrageux , quinteux , craintifs , ils sont presque toujours faits pour alarmer.* Je tiens d'un fameux écuyer, qui avoit une longue pratique dans son art, qu'on obtient davantage du cheval, et plus promptement, par la douceur que par les coups, et que cette dernière méthode n'étoit propre qu'à rendre les chevaux vicieux.

On s'est beaucoup occupé dans toute l'Europe, du soin d'améliorer, et de perfectionner la race des chevaux : celle des Arabes paroît être celle à laquelle on s'est le plus attaché. L'Ile-de-France, qui est parvenue à multiplier dans son sein les beaux ânes de Mascate, n'a pas encore tourné ses regards vers l'amélioration de la race des chevaux. Cette Colonie est à portée d'en faire venir de l'Arabie. Je crois cet objet digne de l'attention du Gouvernement.

Mais ce qui doit l'occuper le plus, c'est de répandre l'instruction dans toutes les Colonies, sur l'éducation la plus convenable et la plus profitable à donner aux chevaux. On trouve des leçons



excellentes sur cet objet , dans un ouvrage nouveau du citoyen J. B. Huzard , intitulé : *Instruction sur l'amélioration des chevaux en France*, et dans une brochure du citoyen Lormoy , imprimée en 1774, il y expose les vrais principes sur la régénération et sur l'amélioration des races de chevaux. Ce respectable vieillard , qui avoit commencé, il y a cinquante ans , un grand établissement , où il avoit réuni des béliers et des brebis d'Afrique , de première race , des troupeaux et des vaches , de Suisse , du Holstein , et de la Nort-Hollande , a été dépouillé de ses propriétés , et implore en vain justice depuis longtemps.

XLVII^e. OBSERVATION.

Je vois dans l'ouvrage du citoyen Moreau de Saint-Méry , que le premier objet de culture , à Saint-Domingue , a été le tabac : on l'a abandonné pour des cultures plus lucratives , qui sont l'indigo , la canne à sucre ; ensuite , le café , le cotonier et le cacaoyer.

L'indigo , le cotonier , et le cacaoyer , ont été abandonnés dans quelques quartiers , vu les ravages causés par les insectes sur ces plantes ; vu

les sécheresses, ou même vu les pluies longues et trop fréquentes, dans d'autres expositions. Il ne paroît pas que, jusqu'à présent, le café ait éprouvé, dans cette Ile, les maladies auxquelles il est sujet aux Iles-de-France et de-la-Réunion. Saint-Domingue donnoit, avant la Révolution, quatre-vingt et quelques millions de café par an.

Le cacaoyer paroît un arbre plus délicat; cependant j'engagerois nos Colons à le cultiver. Il a réussi chez le citoyen Hubert, dans le quartier de Saint-Benoît, à la Réunion. Il est, je crois, le seul habitant des deux Iles qui, jusqu'à présent, en ait formé une plantation. Il est vrai qu'il l'a conduite avec toute l'intelligence dont il a donné des preuves en agriculture; mais on peut profiter de son exemple et de ses leçons. Le chocolat est plus à la mode que ci-devant; la consommation de cette substance a beaucoup augmenté en France, et dans tout le reste de l'Europe; et prendra, vraisemblablement à la paix, encore plus d'extension.

Le tabac, qui va nous occuper dans cet article, ne paroît pas être d'un produit aussi grand que les autres cultures, dont j'ai fait ci-devant l'énumération. Cependant, il est peut-être plus assuré; il coûte peu à cultiver; sa préparation

n'est pas dispendieuse, sa récolte est comme certaine. Il demande peu de bras, et par conséquent sa culture paroît convenir à Saint-Domingue, depuis la dévastation de cette malheureuse Colonie. Quelques départemens de France et quelques provinces d'Allemagne, le cultivent avec succès.

Comme les habitans de la Réunion en plantent pour leur consommation, ainsi que les Nègres de l'Île-de-France, et que les Madécasses en cultivent et en consomment, je vais donner ici l'extrait d'un Mémoire présenté à la Société d'Agriculture de Paris, par le citoyen Poéderlé, en 1789; et j'ajouterai, en notes, les réflexions que cet extrait fera naître.

Le tabac de la Réunion acquiert beaucoup de qualités par la vétusté, sur-tout lorsqu'on le conserve en poudre; alors on en mêle un peu avec du tabac ordinaire; et on augmente, par ce moyen, le parfum de ce dernier, et ce qu'on appelle *le montant* du tabac. Il n'est pas assez connu en France, et mérite de l'être. Je conjecture qu'on le cueille trop tôt, je veux dire, avant qu'il ait acquis la maturité parfaite. Il me semble que par le moyen de cette attention, il auroit plus de qualités, et vraisemblablement de la vogue.

L'espèce de tabac que l'on cultive dans les deux Iles a été tirée de Madagascar, où cette plante est naturelle. Il y en a aussi dans toutes les contrées des Indes Orientales, et même à la Chine. On m'en a envoyé des graines de ce pays, dont la plante a les fleurs jaunes et monopétales. Ses feuilles sont différentes de celles du tabac que nous cultivons, par leur forme, par leur couleur, par leur épaisseur; elles sont moins longues, elles ont, en outre, plus d'onctuosité. J'ai vu cette plante, dans quelques jardins de France, et même de Ténériffe; elle y réussit aussi bien qu'à l'Ile-de-France. On cultive dans l'Ile Luçon, un tabac qui est excellent à fumer, et qui a de la réputation dans les Indes Orientales. Celui en poudre, du même pays, dont j'ai fait usage pendant quelque temps, est d'une qualité supérieure. Son odeur approche de celle du tabac de Masulipatan, mais elle n'en a pas le rebutant, auquel on se fait par l'habitude: celui-ci doit son odeur à la préparation qu'on lui donne. On l'arrose, après l'avoir mis en poudre avec un sirop fait avec du jagre, ce sucre grossier et impur que l'on extrait de la sève du cocotier; il fermente et il acquiert du montant; mais il a une odeur putride, lorsque la fermentation a été poussée trop loin.

On n'a pas encore pensé sérieusement à re-

cueillir les différentes variétés de tabac qui sont dans les Indes et ailleurs, pour les soumettre à des essais. Ces recherches pourroient amener des découvertes intéressantes : c'est dans cette vue que j'ai apporté à l'Ile-de-France des graines de tabac de Nairac, qui passe pour être le meilleur de France ; je les ai distribuées aux habitans des deux Iles, et j'en ai envoyé à Madagascar, qui pourroit un jour en fournir à la France, à meilleur marché que celui qu'elle reçoit de l'Amérique.

Extrait du Mémoire du citoyen Poéderlé.

1°. « On doit couper les plantes à quelques doigts de la terre, à mesure qu'elles mûrissent ; ensuite les renverser sur la côte, pour le reste de la journée, afin de faire faner les feuilles (1) » ;

2°. « On amoncèle les feuilles, vers le soir, pour les laisser suer pendant une nuit ;

(1) Je crois que si l'on veut avoir un tabac de bonne qualité, il est à propos de cueillir successivement les feuilles de la plante, à mesure qu'elles mûrissent. J'ai vu suivre, chez moi, ce conseil avec succès, par un des blancs attachés à mon habitation ; mais il n'en cultivoit qu'une petite quantité, pour son usage.

3°. » Si les plantes sont fort chargées de suc , on les expose de nouveau au soleil , pendant le jour suivant , pour mieux faire mûrir et épaissir ces sucs (1), et ensuite on les porte sous des hangars , construits de manière que l'air y entre de tous côtés , mais non pas la pluie ;

4°. » On y pend chaque plante séparément , et on les laisse sécher pendant quatre à cinq semaines. Si la saison est froide , on se sert du feu pour les faire sécher ;

5°. » Dans le Maryland , le tabac qu'on destine pour fumer , est presque entièrement séché par le feu (2) ;

6°. » Lorsque les plantes sont entièrement deséchées , on les retire des hangars par un temps humide ; autrement , elles tomberoient en poussière ;

7°. » Alors on les étend en monceaux , sur

(1) Ceci confirme l'à-propos du conseil que j'ai donné dans la note précédente.

(2) L'évaporation causée par le feu , étant plus forte , enlève une partie du montant du tabac ; c'est ce qu'on désire pour celui à fumer , parce qu'on préfère le plus doux.

des claies d'osier ; on les couvre, et on les laisse suer pendant une ou deux semaines, selon leurs qualités et l'état de la saison ;

8°. » Pendant ce temps-là, on doit les visiter très-souvent, pour examiner le degré de leur chaleur, et pour ouvrir et retourner les monceaux, afin qu'aucune partie ne s'échauffe trop (1) : c'est le point le plus difficile de la préparation du tabac, parce qu'il n'y a aucune règle générale pour cela, et qu'elle dépend entièrement de l'expérience et d'une pratique habituelle ;

9°. » Cette opération, ainsi que la fermentation, étant complètement achevées, on doit dépouiller les tiges de leurs feuilles, en séparant les feuilles du sommet de celles d'en bas, en deux ou trois classes ;

10°. » On emploie le tabac le plus fin en carottes, en ayant soin de dépouiller, avant, les feuilles de leurs grosses fibres ».

(1) Il s'établit alors dans les feuilles une fermentation qui, poussée trop loin, fait évaporer le parfum du tabac, et qui occasionne un commencement de putridité qui le détériore.

Ce que l'Auteur appelle *fibres*, c'est vraisemblablement la côte des feuilles; cette côte est censée avoir moins de montant que le reste de la feuille; ainsi l'opération, par laquelle on rejette la première, doit contribuer à augmenter la qualité de la denrée.

Le citoyen Poéderlé ne dit rien de la culture du tabac. Il paroît que cette plante préfère les terres légères aux autres. On conçoit que les labours et les engrais doivent la faire prospérer et augmenter ses qualités. Les engrais à préférer sont, je crois, ceux de fumier. Comme il est d'usage de la transplanter, étant jeune, afin d'espacer les plants convenablement entr'eux, on pourroit enterrer, le long de chaque rangée, des herbes sèches, ou plutôt vertes, sarclées sur le champ, au moment de la transplantation, ou bien en mettre un paquet dans chaque trou destiné à recevoir un plant, comme je l'ai dit dans une note, à la vingt-deuxième Observation. Les Persans élèvent une quantité innombrable de pigeons, pour recueillir leur fiente. Ils en mettent dans chaque trou qui doit recevoir un plant de melon. C'est peut-être le pays de la terre, au rapport des Voyageurs, où ce fruit est le plus excellent, et qui en produit le plus. Il y est, en
autre,

outre, très-sain et rafraîchissant, au point qu'on en donne à manger aux malades. Tient-il ses qualités bienfaisantes du sol, du climat, ou de la culture ? Je ne doute pas que celle-ci n'y contribue beaucoup.

Je crois que l'engrais, dont j'ai parlé, ou un fumier quelconque, seroit très-propre au tabac; aussi les terrains, dans lesquels on a fait parquer des troupeaux, me paroissent-ils les plus convenables. Les arrosemens ne sont pas employés aux Iles-de-France et de-la-Réunion, pour cette plantation, mais ils ne peuvent produire qu'un bon effet, sur-tout dans le temps des sécheresses.

Il y a des cultivateurs qui rompent les sommets des tiges, afin que la sève qui doit se porter aux fleurs, pour la fructification, se distribue dans les feuilles, et les améliore. Je pense qu'il vaudroit mieux les couper que les rompre. Si l'on donne de temps en temps un labour léger aux pieds des plantes, on augmentera vraisemblablement leur accroissement.

XLVIII^e. OBSERVATION.

On a du remarquer dans le *Tableau de l'état agricole de St.-Domingue* (III^e. Observation), qu'elle avoit, à l'époque de 1789, cent quatre-vingt-deux guildiveries. Ce nombre paroîtroit

bien considérable, si l'on ne faisoit pas attention que la consommation de l'île, en *guildive* et *taffia*, devoit être très-grande, puisqu'elle avoit alors quatre cent cinquante-deux mille Esclaves, sans compter les Blancs, les Mulâtres, et les Affranchis; que les vaisseaux du commerce, qui abordoient sur ses côtes, en consommoient beaucoup pendant leur séjour; qu'ils en importent dans nos ports; et que les Américains des Etats-Unis en prenoient des cargaisons. Cependant, l'Auteur, dans ses deux descriptions de la Partie Française et de la Partie Espagnole de St-Domingue, a fait peu d'attention à cette branche d'industrie: il ne l'a donc pas jugée fort importante, et l'a vue du même œil que les habitans de cette Colonie eux-mêmes. Les Sucriers ne convertissoient pas leurs gros sirops en eaux-de-vie; ils les vendoient à des distillateurs qui ne s'occupent que de cet objet. Mais, depuis 1789, la vogue de cette liqueur, dont l'usage s'étoit introduit en France plus de 20 ans auparavant, a pris beaucoup de faveur et d'extension. On fait maintenant du *ponche* (1) au *rome*, à Paris, dans

(1) Je sais que ce mot que nous avons pris des Anglois, ainsi que l'usage de cette liqueur, s'écrit *punch* dans leur langue; mais comme j'écris en français,

tous les cafés, et l'on en consomme beaucoup dans les ports de mer, et sur les vaisseaux : l'usage, de le prendre chaud, et très-fort en spiritueux, a prévalu.

Dans les Indes Orientales, on prépare le ponche différemment. On boit cette liqueur froide, dans les grandes chaleurs, pour se désaltérer. On exprime du jus de citron, auquel on ajoute du sucre et beaucoup d'eau, avec très-peu d'araque de Batavia, ou de guildive, ou de taffia, ou même d'eau-de-vie de France, que beaucoup de personnes préfèrent. On y ajoute de la muscade râpée, et un crouton de pain grillé et chaud. Je crois cette liqueur plus désaltérante, moins échauffante, et plus salubre que le ponche des cafés de Paris, et je la trouve plus agréable. J'ai vu préférer, dans nos Iles, le jus de la bigarrade, ou orange amère, à celui de citron,

je lui ai donné l'orthographe françoise, conforme à la prononciation. J'en dis autant pour le mot anglois *rum*, que j'écris, en François, *rome*, et qui peut être traduit, dans notre langue, par celui de *taffia*. Ces deux mots expriment la même liqueur dans les deux langues, avec cette différence, que le *rome* est le *taffia* rectifié; c'est à dire, distillé une seconde fois. C'est cette manipulation qui lui donne une qualité supérieure.

pour la préparation du ponche. Quelques personnes y mettent de la canelle, et y font tremper les peaux des fruits qu'ils ont exprimés, pour donner du parfum à la liqueur : elle n'en est que plus cordiale. J'ai vu faire du ponche au vin de Champagne, au vin de Malaga, au vin de Constance blanc, et même au vin blanc de Bordeaux, auquel on ajoutoit un peu d'eau-de-vie de France. J'en ai vu faire au sirop de limons, en guise de citrons, et même avec le jus d'oranges douces. Celui au tamarin est peut-être le plus sain. Etant dans l'Inde, à la suite de l'armée, et manquant de vin, j'ai fait usage, pour boisson, de ponche au tamarin, pendant une campagne, ainsi que tous les Officiers de l'armée. Cette liqueur nous purgea tous, les premiers jours; mais nous n'en ressentimes aucune incommodité. On pourroit faire du ponche avec du sel d'oseille, ou du sel de citron aromatisé avec de l'esprit de citron. Un limonadier de l'Île-de-France, très-versé dans son art, préparoit une liqueur, dont il trouvoit un grand débit auprès des marins, et que l'on nommoit *essence de ponche*. C'étoit du jus de citron clarifié, et du taffia, dans lequel on avoit mis infuser, pendant quelque temps, des zestes de citron. Il ne s'agissoit, pour avoir

du ponche, que d'en mêler avec de l'eau, du sucre, un croûton grillé, et de la muscade râpée. Cette essence prétendue de ponche, se conservoit très-bien, au lieu que les citrons, et même leur jus, sont sujets à se gâter, surtout en mer. On pourroit donc préparer cette essence de ponche dans les pays où les citrons sont très-abondans, et l'envoyer à Paris, ou ailleurs; alors le ponche baisseroit de prix. Tout ce qui multiplie les jouissances de l'homme, ou qui peut rendre communes à un grand nombre celles qui sont réservées aux gens aisés, doit, ce me semble, être publié par un philanthrope. Le philosophe qui dédaignera les détails de ce genre, n'est peut-être pas aussi philosophe qu'il le croit. J'ajouterai que l'on pourroit rendre le ponche plus salubre, plus nourrissant, et peut-être plus agréable, en employant, au lieu d'eau, une décoction de drèche, ou de pain grillé, soit de froment, de seigle, d'orge, ou de méteil. Je présume que le ponche, quelle qu'en soit la préparation, qu'on peut varier de mille manières, pour ainsi dire, (on peut en faire à la groseille, en guise de citrons, framboisée ou non, en un mot, avec tous les sucres des fruits acides) étant frappé de glace, seroit une boisson très-agrèable dans les chaleurs de l'été.

J'ai dit que le jus de citron étoit sujet à se gâter en mer. Il prend un goût de moisi, quelque clarifié qu'il soit. Ce sont les matières extractives qui fermentent et qui moisissent. L'eau-de-vie, ou l'esprit de sucre, qu'on y ajoute, pour préparer l'essence de ponche, empêche cet effet; mais ce mélange ne permet pas d'en ordonner l'usage aux malades. Le jus de citron étant regardé comme un excellent anti-scorbutique, j'ai fait, dans mon dernier voyage, un essai qui a réussi, et dont le but étoit d'empêcher la fermentation de cette liqueur. Il consiste à y mêler du sel d'oseille, ou du sel de citron; mais je ne puis pas en indiquer la proportion. Je sais seulement qu'elle ne doit pas être outrée, et qu'il est à propos d'employer du véritable sel d'oseille, plutôt que celui que le commerce vend sous ce nom, et qui est de la crème de tartre mêlée avec de l'huile de vitriol ordinaire. Ce mélange enlève les taches d'encre beaucoup plus promptement, et plus efficacement que le sel d'oseille pur. J'ai mis, étant à Ténériffe, dans le courant de messidor, de la cassonade dans une bouteille qui contenoit du jus de citron, que j'avois filtré. D'abord, il s'y est établi une fermentation; mais elle s'est apaisée d'elle-même. Ce jus de citron étoit parfaitement clair en

nivose suivant ; c'est-à-dire six mois après : il a fait un dépôt considérable. Voilà un second moyen d'avoir du jus de citron très-clair, et qui se conserve bien.

Quoique nos Colonies fassent une eau-de-vie de sucre, aussi bonne, et de même qualité que la liqueur angloise ; quoique le ponche à l'eau-de-vie de France soit préférable, c'est du romme de la Jamaïque qu'il faut, ou du moins une liqueur qui passe pour telle. On a le préjugé qu'elle seule convient au ponche, quoique l'arague de Batavia, autre liqueur du même genre, soit jugée meilleure par les connoisseurs de toutes les nations, et même par les Anglois. Il résulte de cette préférence, que le débit du taffia françois est comme nul en Europe, tandis que le romme de la Jamaïque a une grande vogue en Allemagne, et dans tout le Nord. C'est peut-être un peu la faute de nos Colons, qui n'apportent pas assez d'attention à la préparation de leurs eaux-de-vie. Je renvoie, pour ce sujet, à ce que j'ai dit dans deux Mémoires imprimés à l'Île-de-France, par l'ordre, et aux frais du Gouvernement, en 1781 et 1782, et qui traitent de la fabrication des eaux-de-vie de sucre. J'insisterai sur le conseil que j'ai donné aux brûleurs,

de rectifier toute la liqueur destinée à l'exportation, et de n'en point livrer au commerce, qui n'ait, au moins à l'aréomètre de Baumé, vingt-un degrés. Ils doivent comprendre que cet objet peut devenir très-considérable pour eux, et que s'ils veulent que leur romme entre en concurrence avec celui des Anglois, ils doivent lui donner plus de qualité, parce qu'ils ont à combattre une réputation faite. La première qualité, c'est la force de la liqueur : on préférera toujours la plus forte en esprits ardens, parce qu'il en faut moins dans les mélanges qu'on en fait ; parce qu'il est facile de l'affoiblir, en y ajoutant de l'eau ; parce qu'elle est plus propre que la foible à beaucoup d'usages, et qu'on ne peut renforcer celle-ci qu'en la rectifiant ; ce qui demande du temps, entraîne des dépenses, et en diminue la quantité ; ou bien il faut y ajouter de l'esprit-de-sucre, dont le débit ne s'est pas encore introduit en Europe. J'ai eu, à Ténériffe, un peu de romme de la Jamaïque, provenant d'une prise angloise : il pesoit vingt degrés et demi, il étoit un peu coloré. J'en ai eu d'autre, qui pesoit vingt-un degrés et demi, également coloré. On vend à Paris, même au détail, des eaux-de-vie, dont les unes ont dix-neuf degrés, les autres vingt, d'autres

vingt-un; il y en a qui vont jusqu'à vingt-deux, et même vingt-deux et demi. On devine aisément que ces dernières sont plus chères; et cependant elles sont, en général, préférées.

J'ai vu, à Brest, dans les magasins de l'Etat, trois alambics anglois, provenant d'une prise. On me les proposoit, pour faire des expériences à l'Île-de-France; mais leur forme m'a paru si défectueuse, que je les ai refusés. Ils ne donnent pas une idée bien avantageuse des distillateurs de la Jamaïque, pour qui ces alambics avoient été destinés: au surplus, leur rôme a la même odeur que toutes les eaux-de-vie de sucre: elle la tiennent de l'esprit-recteur de la canne. Cette odeur est assez désagréable: elle se trouve masquée dans l'araque de Batavia, par celle de la badiane et du bois-de-sucre, (canelle de la Cochinchine) qu'on y ajoute, pendant la fabrication, en quantité suffisante pour communiquer du parfum à la liqueur; mais trop foible, pour qu'on puisse distinguer ces deux aromates. Quoique, par cette addition, l'odeur commune à toutes les eaux-de-vie de sucre ne soit pas dissipée, cependant cette araque est la meilleure de toutes. J'ai indiqué des procédés, dans les Ouvrages que j'ai déjà cités, pour affoiblir

considérablement cette odeur, en absorbant une partie de l'huile essentielle (1), que toutes les eaux-de-vie de sucre fournissent à la distillation, et dont une partie est dissoute par la liqueur. Les mêmes procédés retiennent les parties brûlées qui lui communiqueroient une odeur empyreumatique : celle-ci est encore pire que la première. Ces parties brûlées qui sont de nature résineuse, pour la plupart, rendent la liqueur âcre au goût, et même très-mal-saine, parce qu'elles irritent puissamment le genre nerveux. On trouvera aussi, dans les mêmes Mémoires, des procédés, pour donner à la liqueur un goût agréable, sans la parfumer, et sans lui enlever de sa force.

Voilà donc plusieurs points de perfection que l'on doit rechercher, si l'on veut donner de la

(1) On en trouve ordinairement dans la chaudière de l'alambic, et sur la superficie de la liqueur que les brûleurs nomment *petite-eau*. C'est celle qui monte la dernière, et qui ne donne que 16, 15, 14, 13, 12 degrés à l'aréomètre. Elle est trop aqueuse pour dissoudre l'huile essentielle de la canne. L'eau-de-vie de raisins, celles de pommes ou de poires, celle de grains, fournissent toutes une huile analogue, pendant la distillation.

vogue à cette liqueur. Je conviens que le procédé de la rectification (même sans addition d'aucun intermède , pour absorber l'huile essentielle de la canne, son esprit recteur, et l'empyreume), tel qu'il est en usage à Batavia, pour toutes les liqueurs exportées , diminue beaucoup l'intensité de ces mauvaises odeurs ; mais il n'est pas suffisant ; et s'il purifie , en partie, la liqueur , il ne lui ajoute rien.

Si les Colons de nos Iles Africaines veulent s'attacher à perfectionner la fabrication de leurs eaux-de-vie , ils feront naître une branche de commerce qui peut devenir très-considérable. Il leur est très-facile d'obtenir un taffia supérieur au romme anglois , qui acquerroit de la réputation , et qui prendroit le nom de taffia des Grandes-Indes. Cet objet mérite de fixer leur attention, et me paroît digne de la sollicitude de nos Assemblées Coloniales , pour la prospérité des deux Colonies.

L'Ile de-la-Réunion peut se livrer à la même industrie. Il n'est pas nécessaire d'avoir des manufactures à sucre , ni tout l'attirail qu'elles entraînent , pour distiller des eaux-de-vie. La plupart des Colons de cette Ile, ont pour boisson

habituelle, du flangourin, qu'ils préparent chez eux. Ce vin de cannes, distillé, donne un esprit ardent, qui est la guildive. Je conviens qu'elle ne vaut pas le taffia; mais on peut lui donner autant de qualités, en concentrant le vésou, par le moyen de l'évaporation; en suivant le détail des procédés que j'ai indiqués dans mes Mémoires, et en rectifiant la liqueur.

L'addition du miel au vésou, avant la fermentation, augmenteroit la quantité des esprits ardens que l'on retireroit par la distillation, et leur communiqueroit du parfum. Ce seroit une araque particulière à l'île de-la-Réunion, qui auroit certainement plus de qualités que le romme de la Jamaïque, et qui acquerroit promptement de la réputation. J'engage quelque bon citoyen (il n'en manque pas dans cette Colonie) à en faire l'essai.

Ceci me fournit l'occasion de parler d'une lettre écrite par le citoyen Hapel-Lachenaie, au citoyen Fourcroy, du 18 messidor an 7, dont le citoyen Lescalier a eu la bonté de m'adresser un extrait, à Brest. Ce Chimiste, qui a été envoyé à la Guadeloupe par le Gouvernement, prétend que ses « recherches l'ont amené à obtenir cons- » tamment un sixième de sucre en plus que les

» cannes n'en fournissent par les procédés or-
 » dinaires ; et qu'il est infiniment plus beau et
 » plus pur... Sa manipulation simplifie le travail
 » des Noirs... Mes travaux, ajoute-t-il, sur le
 » rome, ne sont pas moins saillans, puisque je
 » puis affirmer, dès ce moment, que j'accroîtrai
 » leurs produits d'un tiers, et même plus, avec
 » la même quantité de sirop.»

Voilà, certes, de belles promesses ; il s'agit de les réaliser : j'avoue que je suis fort en garde contre de pareilles annonces. Un procédé nouveau, qui donneroit un sixième de sucre en plus, tiendrait du miracle ; car il me paroît démontré qu'on obtient par la méthode en usage, à peu près tout le sucre que le vésou contient ; qu'il ne s'agit plus que de simplifier la main-d'œuvre, de rendre la manipulation plus prompte, et d'obtenir des produits plus beaux, à part la perfection de la culture, et le choix des cannes. Notre Chimiste obtient *un sucre infiniment plus beau et plus pur* ; ce n'est pas peu dire. Mais que penser de cette magnifique assertion, quand on sait qu'il a envoyé, deux ans après, un Mémoire à la Société d'Agriculture, par lequel il annonce qu'il croit avoir trouvé le moyen de rendre le sucre de la Guadeloupe, provenant des fameuses

cannes d'Otaïti, sec et marchand , en convenant que dans la traversée , il se réduisoit en sirop. N'est-on pas en droit de soupçonner que les assertions sur l'augmentation des produits des sirops convertis en rome , ont besoin de preuve ? On conçoit très-bien que tels sirops doivent donner plus de rome que d'autres ; mais qu'avec des sirops donnés , un Chimiste obtienne *un tiers, ou même plus*, de rome que par les procédés usités, sans y ajouter de substance saccharine, c'est ce dont il est, je crois, très-permis de douter, pour ne rien dire de plus.

DE LA GLACIALE.

J'ai promis un rapport sur la glaciale, plante annuelle, que l'on cultive en France, dans les jardins, par curiosité, depuis quelques années. Elle est ainsi nommée, parce qu'elle a sur ses tiges et sur ses feuilles, quantité de petites boules sphériques, claires et transparentes, semblables à la rosée, et qui ont quelque ressemblance avec des gouttes d'eau glacée.

L'espèce que l'on cultive aux Iles Canaries, est différente de celle que j'ai vue en France; elle a les feuilles plus larges et beaucoup plus

longues. Je ne sais pas d'où les Espagnols l'ont tirée.

On prétend qu'il y en a une espèce sur les montagnes de l'Île de la Réunion. Les Colons devroient la cultiver, et s'attacher à celle des deux qui paroîtroit mériter la préférence.

Il n'y a guère que vingt ans que la culture de cette plante s'est introduite dans les Canaries. L'Île de Lancerote est celle qui en produit le plus. Une compagnie d'habitans de cette Île, a obtenu du Roi d'Espagne, la permission de cultiver cette plante, pendant trente ans, dans les Îles Salvages, qui sont désertes. Il y en a trois situées à quarante lieues environ dans le nord-ouest de Lancerote. Ces habitans n'y résident point; ils vont tous les ans dans les Salvages, sur des bateaux du pays, avec leurs vivres, leurs bœufs de charrue, et leurs instrumens aratoires; ils labourent la terre, ils sèment la glaciale, et retournent dans leurs demeures. Lorsqu'ils jugent que la plante est mûre, ils vont l'arracher, et l'exposer au soleil; ils y retournent ensuite, pour la brûler, et pour enlever les cendres, qui sont un objet de vente. Elles contiennent beaucoup de soude, et sont préférées à celle d'Alicante;

elles valent couramment, aux Canaries, quatre piastres gourdes le quintal.

La culture de la glaciale y prend tous les ans de l'accroissement. On assure que la récolte de l'année 1799, a donné plus de seize cents mille francs aux habitans de ces Iles.

On sème la glaciale, au commencement des pluies, dans une terre labourée, en mêlant la semence, qui est très-fine, avec du sable, et on y passe la herse. On a soin de sarcler les mauvaises herbes, jusqu'à ce que la plante couvre le champ; elle s'étend beaucoup. Lorsque ses fruits sont mûrs, on l'arrache, et on la retourne sur la terre, les racines en haut, c'est-à-dire, exposées au soleil; quand elle est sèche, on la brûle. Pour cela, on fait sur le champ même, un rond en pierres sèches, de trois pieds et demi de diamètre dans l'intérieur, et de deux pieds à deux pieds et demi de hauteur; on allume d'abord quelques copeaux secs de bois, et on jette une plante sur le feu; ensuite une autre, et quand il est bien allumé, on en jette plusieurs; on entretient le feu avec les plantes sèches. Les cendres, contenant beaucoup de sel alcali marin, entrent en partie en fusion, et forment comme une masse pétrifiée. Lorsqu'elle est refroidie,

on la casse en gros morceaux, et on la met dans des futailles, en y ajoutant de la bruyère sèche (La fougère ou des feuilles de bananiers desséchées, peuvent y suppléer) : c'est pour empêcher le frottement des pierres les unes contre les autres, dans le transport ; ce qui réduiroit quelques parties de la soude en poussière ; alors elle se vendroit moins.

On ne fume point les terres dans les Canaries, parce qu'on n'y a pas de fumier, ou du moins très-peu (1) ; mais on conçoit qu'un engrais leur donneroit la fertilité : on ne les arrose point, les rivières n'y sont ni assez nombreuses, ni assez abondantes.

D'ailleurs, la glaciale me paroît prospérer dans les lieux secs et arides. Il y en avoit un

(1) Autrefois les Espagnols répandoient sur la terre, une poussière qu'ils trouvoient dans les cavernes, provenant des cendres des Gouanches, les Indigènes de l'Ile, qui portoient leurs morts dans ces cavernes : on en trouve encore qui s'y sont conservés ; mais cet engrais manque aujourd'hui. J'ai déjà fait connoître un moyen, usité par les Espagnols, d'engraisser leurs champs : il consiste à y planter des lupins, qu'ils brûlent ensuite sur le terrain.

champ à Sainte-Croix de Ténériffe, dans un sol très-rocheux, et dans une exposition sèche. Elle viendra plus touffue dans une exposition pluvieuse; mais elle y sera plus aqueuse, et donnera vraisemblablement moins de soude.

Ce produit est d'une très-bonne vente dans toute l'Europe, où il est employé dans plusieurs arts. Il donneroit aux Colons de nos Iles, le moyen de faire du savon, qui est d'un grand débit dans tous les établissemens des Européens dans les Indes Orientales; mais pour en faire, il faut de l'huile. On pourra essayer celles de palma-christi, de pistaches de nos Iles, de graines de cotonier, de moutarde et de gingeli, qu'on cultiveroit ou qu'on feroit venir de l'Inde, où ces deux dernières sont à bon compte, même celles des amandes de nos forêts, comme celles du bois-de-cannelle, du bois-de-fer, du bois-de-pommes, de takamaka, et autres.

Je ne dois pas passer sous silence, l'huile des pistaches de terre (arachyde), avec laquelle on fait un savon excellent, comparable au meilleur savon de Marseille.

La culture du pavot, qui réussit très-bien dans nos Iles, nous donneroit une huile qu'on appelle *huile d'œillets*, dont il se fait une grande

consommation dans quelques départemens de la République, et même à Paris, où elle se vend souvent pour de l'huile d'olives; ce qui est une preuve de sa douceur et de sa bonté. Je ne crois pas cependant, que la première soit aussi propre que la seconde, à faire un savon dur et sec, vu la propriété qu'elle a d'exiger un degré de froid beaucoup plus fort, pour la congeler, que l'huile d'olives; mais on pourroit tirer parti de ce savon: Celle de cocos, que l'on tire de l'Inde, et qui est à bon compte, se congèle plus aisément que l'huile d'olives; mais elle a une odeur qu'il faudroit tâcher de lui enlever. Le moyen que j'ai indiqué pour dissiper, en partie, l'odeur désagréable des eaux-de-vie de sucre, qui consiste à les exposer au soleil, ou simplement à l'air, pourroit être tenté:

Au reste, on parviendroit peut-être, par la combinaison de ces huiles, avec quelques résines; par exemple, celle de colophane qui est naturelle à nos Iles, et qui est blanche, à former un savon dur et sec. Mais nous avons dans nos forêts une variété d'oliviers indigènes, dont les produits n'ont pas encore été essayés. J'avois un ami, Panon-Maisonneuve, Créole de la Réunion, où sa famille a acquis, depuis long-temps,

la considération qu'elle mérite, excellent citoyen, bon agriculteur, dont je regrette la perte, autant pour moi, que pour la chose publique. Il avoit le désir de se rendre utile, et le goût des essais : il les faisoit avec intelligence et avec constance. Il avoit trouvé dans les bois de son habitation, à Moka, proche le Réduit, sur une péninsule formée par deux ravines très-profondes, beaucoup d'oliviers indigènes ; il les faisoit soigner ; il leur avoit donné des labours à la houe, et du terreau : il en avoit taillé quelques uns, pour connoître le résultat de cette opération ; il avoit élagué les arbres du bois qui paroisoient donner trop d'ombrage aux oliviers ; il faisoit transplanter de jeunes plants ; il formoit des pépinières avec des graines : il se proposoit d'en essayer le produit ; mais une maladie affreuse vint interrompre ses travaux agricoles : elle l'obligea de quitter ce séjour. Il fut à la Réunion, et de là en France, où il ne trouva aucun secours contre ses maux ; et sa mort a privé nos Colonies du résultat de ses essais. L'olivier n'existe à l'Ile-de-France, que dans quelques quartiers ; il n'y en a point dans celui que j'habitois. On en trouvera sur la pente des ravines qui entourent le Réduit, et vraisemblablement ailleurs. C'est un arbre médiocre, dont les feuilles et les fruits sont plus petits que ceux

de la Provence : au surplus, nous avons de ces derniers dans nos deux Iles; ils ne demandent peut-être, pour prospérer, que les soins de la culture, ou une exposition différente de celle où ils sont placés. J'engage les amateurs et les bons citoyens, à recommencer les essais de feu Panon, à s'assurer si l'olive sauvage, et même celle cultivée, est mangeable; si la première donne de l'huile, et si celle-ci peut servir à la préparation de nos alimens. Il y a tout lieu de croire qu'elle formeroit un bon savon, quelles que fussent d'ailleurs ses qualités : ces essais peuvent devenir très-utiles, et contribuer à donner à nos Iles une culture et un produit nouveaux.

Mais en attendant la connoissance de leurs résultats, on peut faire du savon avec les graisses animales quelconques. Je présume même que celui que l'on prépareroit avec le saindoux, seroit d'un bon usage, et que celui fait avec le blanc de baleine, seroit très-sec et très-dur.

La lessive caustique des savonniers, qu'on préparera aisément, lorsqu'on aura de la soude, dissout le poil et le crin des animaux : il résulte de cette combinaison, un savon propre à blanchir le linge. Je crois que la plupart des résines

se dissoudroient dans une forte lessive caustique tenue bouillante, si on les y méloit réduites en poudre : ce sont des essais à tenter, et des résultats à éprouver. La soude mêlée avec les cendres ordinaires, rend la lessive plus active. Les blanchisseuses de Paris l'emploient à cet usage.

Le sel marin est quelquefois amer et déliquescent; c'est lorsqu'il est mêlé avec du sel à base terreuse. Quand il contient beaucoup de ce dernier, il n'est pas propre à faire de bonnes salaisons, tant pour le goût que pour la durée. On pourroit séparer la partie déliquescente par le lavage, mais ce seroit aux dépens de la quantité; au lieu qu'en mettant le sel marin dans une dissolution de soude, on en purifie toute la masse, on en augmente la quantité, et on obtient un sel qui n'a plus ni amertume, ni déliquescence.

J'ai imaginé des moyens nouveaux de tirer partie de la soude; l'un est connu, mais son usage, et par conséquent le résultat de ses effets, ne le sont pas; l'autre, quoique très-simple, et fondé en théorie, n'a pas encore été essayé, que je sache, et deviendroit utile. Je ne pourrai les publier que lorsque l'expérience m'en aura démontré le succès. C'est encore à elle à nous apprendre, si la glaciale, brûlée sur le champ qui

J'a vu naître, engraisse le terrain, comme je le suppose; et si, pour obtenir cet effet, il ne seroit pas à propos de la planter avec l'agati, un peu clair-semé, ou avec quelque'autre végétal, que l'on brûleroit avec elle. Le feu, d'une part, qui dispose la terre à la fertilité; et de l'autre, les cendres des plantes, doivent améliorer le terrain.

La graine de la glaciale pent, dans un cas de disette, être employée comme nourriture: on la moud, et on en retire une farine, que l'on passe au travers d'un tamis, et qui peut subvenir aux besoins de l'homme; cette récolte n'annulle pas le produit de la soude,

J'ai partagé les graines que j'ai apportées, entre les deux Iles, et je les ai confiées à leurs Assemblées Coloniales, pour en faire la distribution aux Habitans les plus zélés et les plus intelligens. Quoique je sois né à l'Ile-de-France, pour laquelle j'avoue que j'ai une prédilection dictée par l'habitude et par la politique, qui a voulu qu'elle devînt le chef-lieu des possessions de la France dans les Indes Orientales, avantage qu'elle ne doit qu'à ses deux ports, je n'en suis pas moins attaché à la Réunion, où j'ai des amis précieux, où mon grand-père a commandé pendant longtemps, avec l'estime générale, et où ses cendres

reposit. J'estime d'ailleurs infiniment le caractère bon, franc, hospitalier, de ses Créoles, et j'honore cette bravoure, dont ils ont toujours donné les preuves les plus signalées. Je m'applaudis d'avoir été le premier écrivain qui ait rendu hommage à leurs vertus, dans un écrit public. D'ailleurs, les deux Iles sont si voisines l'une de l'autre, elles ont entr'elles tant de liaisons de commerce et de parenté, et tant d'intérêts qui leur sont communs, que les habitans de ces Colonies doivent se regarder comme des Compatriotes du même pays; et je confondrai toujours mes vœux pour la prospérité des deux Iles. Je souhaite qu'elles trouvent également dans ces notes des articles qui servent à leur utilité; et dans ce cas, je me féliciterai d'avoir si bien employé mon temps, pendant un voyage long et pénible. Heureux, si elles daignent accueillir ce nouveau témoignage de mon dévouement!

Réflexions sur l'Ile de Madagascar.

On voit, par ce que je viens de dire, que la glaciale est un objet nouveau de culture et de produit pour toutes les Colonies. Il y en a plusieurs autres qui méritent qu'on les rappelle souvent, quand même ils seroient tous connus, pour

les mettre sous les yeux du Gouvernement, qui doit les encourager, et sous ceux des hommes industrieux et laborieux, dont il est à propos d'éclairer le zèle, et d'exciter l'émulation; d'autant plus que Madagascar leur offrira un vaste champ, où ils pourront exercer leurs talens, et varier leurs travaux,

On a reproché en France, aux habitans de l'Île-de-France, de s'opposer à la formation d'un établissement dans cette grande Île. J'ai toujours fait mes efforts, pour les justifier de ce reproche qui n'est pas fondé. Ils sont trop bons Citoyens, pour s'opposer aux projets qui peuvent tendre à l'avantage et à la gloire de la Nation. Ils savent qu'une Colonie puissante et florissante, si près d'eux, contribueroit à leur prospérité et à leur défense; qu'elle leur fourniroit des grains, des troupeaux, des salaisons, des poissons secs ou salés, et beaucoup d'autres choses utiles et nécessaires; qu'elle attireroit un grand commerce et une grande population, dont une partie refluerait sur sa voisine, et qu'elle offriroit des ressources à leur postérité, lorsque la Colonie, parvenue à son apogée d'accroissement, sera obligée de faire refluer l'excédant de sa population sur d'autres terres. Tel est l'état où

va se trouver l'Île-de-la-Réunion, qui sera bientôt forcée de favoriser l'émigration d'une partie de ses habitans.

En établissant un terme moyen, je suis persuadé que la zone de terre cultivée dans cette Île, n'a pas plus d'une lieue de largeur, à partir du rivage : tout le reste est inculte. La hachure des montagnes occupe l'intérieur de l'Île, et se rapproche des bords de la mer, dans quelques endroits. Dans les lieux où les montagnes ne sont pas hachées, ni très-hautes, le terrain est très-incliné, et n'est pas propre aux plantations. Les arbres y sont rabougris, et couverts de mousse. Cependant la population y est déjà très-considérable, et même surabondante. Un grand nombre de Créoles s'y trouvent sans occupation, et pour ainsi dire sans moyens de subsistance. Offrez-leur des terres fertiles, et des secours, et vous y verrez voler un essaim nombreux d'hommes forts et vigoureux, qui ne manquent ni d'intelligence, ni d'activité.

Tous ceux qui ont réfléchi sur l'état politique de l'Indoustan, ont vu qu'il étoit comme impossible que la France en partageât les richesses et le commerce, et qu'elle y eût des établissemens solides, tant qu'elle n'auroit pas dans l'Océan

Indien une Colonie puissante, en état de les protéger par elle-même, et sans attendre des secours d'Europe. L'Ile-de-France ne peut jamais avoir une population assez considérable, pour remplir cette vue, parce qu'elle est circonscrite dans des limites très-étroites; au lieu que Madagascar, la plus grande des Iles du globe, a déjà une population que l'on peut regarder comme immense, sous le rapport dont il est question. Il ne faut que la civiliser, en lui donnant nos mœurs, nos arts, nos lois, et par ce moyen, diriger ses bras vers la culture et vers les objets d'industrie. C'est là que nous trouverions, dans l'occasion, une milice prête à agir offensivement et défensivement dans l'Inde, avec toute l'énergie dont ces braves Insulaires ont donné tant de preuves: c'est là que nous formerions, avec le temps, une pépinière de marins, propres au commerce et à la guerre; c'est là que les forêts, transformées en vaisseaux, augmenteroient le commerce de la Nation dans les Indes Orientales, et ruineroient celui de nos rivaux; en temps de paix, par la concurrence; en temps de guerre, par les courses et par des expéditions hostiles. . . . C'est encore là que nous trouverions toutes les denrées coloniales, et autres, propres au commerce de l'Europe, et même une partie de celles propres au

commerce de l'Asie ; les unes fournies par l'agriculture, les autres par l'exploitation des mines ; d'autres , par la main industrieuse de l'homme. Mais j'anticipe sur les temps, par élan de patriotisme , et je reviens à mon sujet.

Parmi les cultures nouvelles que l'on peut introduire dans les Colonies , en parlant de plusieurs plantes qui donnent des filasses , j'aurois dû citer le cocotier. On sait que la bourre de son fruit est employée , dans les Indes , à faire des cordes et des cordages pour les vaisseaux ; mais cet arbre demande une température chaude et un sol sablonneux. C'est donc à Madagascar , dans le Nord , qu'on doit multiplier ce palmier précieux.

Le pavot , dont j'ai déjà dit que les graines fournissoient une huile très-douce , la seule plante qui produise l'opium , denrée d'un grand commerce dans les Indes Orientales , et d'un débit sûr et avantageux , réussiroit encore à Madagascar , où les bras ne manquent pas pour la récolte de cette substance.

Les bois-de-sapan et de campêche , le sandal , le bois-de-roses , le gayac , le calembac , le bois-d'aigle , le roucou , notre olivier indigène , le

camphrier, le bois-de-Rhodes, le cacaoyer, le tamarinier, le canéficier, le myrobolan, le mourongue, doivent être transplantés. Dans un grand pays qui offre des sites très-variés, des expositions et des sols très-différens, on doit y multiplier tous les végétaux dont les productions forment la matière du commerce, et qui donnent l'espérance d'y être cultivés avec succès.

Je ne parle pas des objets connus, et qui sont naturels à cette Ile, tels que l'indigo, le cotonier, le cafier, la canne à sucre, le gingembre, la zédoaire, le curcuma, le rocou, la ravine-sara, espèce d'épicerie peu connue, mais qui doit prendre faveur en Europe, et plusieurs autres qu'il est inutile de dénommer. Parmi ceux que l'on peut y transplanter, je citerai le poivrier, le cardamome, l'aréquier, et même le dattier, le canelier, le giroffier, le muscadier, le mûrier, pour l'éducation des vers à soie; le gommier, l'arbre à thé, le dina-xang, cette plante de la Cochinchine, qui donne un indigo verd; le chaya-ver de l'Inde, le safran, le carthame, l'arbre à suif, et celui à huile-de-bois, etc.

On devra aussi y introduire le manioc, le camanioc, l'arbre-à-pain, le mallora, le blé, le

maïs, etc. , pour la nourriture des Habitans, le bois-noir et le balo, pour celle des troupeaux.

Outre les articles essentiels dont j'ai déjà parlé, Madagascar nous fourniroit des cuirs, des huiles douces, grasses et siccatives, du blanc de baleine, des gommes, des résines et des vernis, des bois de charpente et de menuiserie pour les Indes, du bois de construction et même des mâtures, le sagou, la gomme élastique (1), la gomme d'aloës, le gingembre, la zédoaire et le curcuma, qui sont des productions naturelles au pays.

On ne doit pas non plus négliger les objets d'industrie. L'exploitation des mines de fer, qui y sont abondantes; celle des mines de cuivre, si elles y existent, comme on le suppose, et des autres métaux qui peuvent s'y trouver; l'établissement des poteries, des manufactures de faïence, et de plusieurs ateliers où l'on fabriqueroit des toiles et des mousselines, ou même des soieries;

(1) Elle est le produit d'un arbrisseau nommé *Voaëne*, et entièrement semblable au caoutchouc. J'avois cru que cet arbrisseau étoit du genre des jasmins. M. Veillard m'a dit qu'il étoit de la famille des apocyns.

peut-être même des draps, avec la laine des moutons de la partie du sud, ou plutôt avec celle des moutons de Cachemire, qu'il seroit facile d'y transporter, et qui donnent ces belles laines avec lesquelles on fabrique les châles (1); enfin, la pêche de la baleine; et tout ce que l'industrie européenne, aidée des travaux d'un peuple nombreux, pourra imaginer, doivent fixer l'attention des personnes qui sont à la tête du Gouvernement.

L'île de Madagascar n'est point sujette aux tremblemens de terre ni aux ras de marée. Elle n'est malsaine que sur une partie de ses côtes;

(1) En anglois, on écrit et l'on prononce *shalls*: ce mot est indous. Les françois qui ont habité l'Inde, et qui ont connu cette étoffe, long-temps avant qu'elle fût en vogue en Europe, l'ont toujours nommée une châle, et non pas un shal. Les mots des langues étrangères, en passant dans la nôtre, doivent en prendre le caractère.

Les plus belles châles se font avec le poil choisi des chameaux; mais celles-ci sont extrêmement rares et très-chères. Le grand nombre des châles se fabrique avec la laine des moutons du pays, et du Tibet, supérieure en finesse à celle des mérinos.

ce qui tient à des circonstances locales, dont le travail de l'homme peut annuler l'influence. Les ouragans auxquels elle est exposée, ne sont pas très-violens. Comme sa longueur s'étend du nord au sud, elle a des parties qui en sont exemptes, telle que la côte de l'est, depuis la baie d'Antongil, jusqu'à la pointe du Nord. On y trouve le port de Luquez, qui est très-sain. Dans le sud, les environs du Fort-Dauphin passent pour être assez sains.

Comme elle a plus de quatorze degrés du nord au sud, elle a des expositions dont la température est plus variée que celle de Saint-Domingue. L'avantage qu'a celle-ci, d'être beaucoup plus près de l'Europe, est peut-être compensé par celui de l'autre Ile, d'être placée dans l'Océan Indien. Mais ce qui mérite la préférence à la première, c'est sa grande population, qui donne l'espérance, non seulement d'y introduire, sans beaucoup de frais, toutes les cultures de Saint-Domingue, et d'autres, que son climat ne peut guère admettre (1), mais encore d'y voir fleurir

(1) Les plus grands établissemens exigent très-peu d'avances à Madagascar. Cette Ile n'a pas besoin de bras étrangers. Ses denrées seront toujours à un prix, bien plus bas que celles de Saint-Domingue.

la plupart des arts des Indiens, et une partie de ceux des Européens : c'est encore l'état de guerre où se trouve cette Colonie d'Amérique (1), et la grande difficulté de plier au joug des lois, et de forcer au travail des hommes livrés, depuis quelques années, à la licence, au pillage, à la dévastation, à l'oisiveté, qu'ils ont pris pour la liberté.

On m'objectera peut-être que, parvenue à cet état de fleur et de puissance, elle se rendroit indépendante, ou plus tôt ou plus tard. Je suis forcé d'en convenir ; cette crainte me paroît fondée : mais jusqu'à ce temps, la France en auroit obtenu des avantages que les hommes d'Etat sauront apprécier. . . . Elle auroit, en outre, la gloire d'avoir retiré un peuple agreste, de la barbarie dans laquelle il est plongé ; d'avoir formé un Empire puissant dans l'hémisphère austral, et d'avoir fait le bonheur de plusieurs millions d'hommes. Enfin, les liens de consanguinité, la conformité de la langue, des mœurs, et des lois, l'habitude ancienne du commerce, le besoin des denrées de la France, lui obtiendroient toujours une préférence sur toutes les

(1) Qu'on se rappelle que ceci a été écrit dans l'an VIII.

autres Nations, dans les relations commerciales qu'elles pourroient avoir avec ces insulaires. Et n'est-ce rien que d'avoir fait le bonheur d'une partie de l'humanité, pour le présent et pour l'avenir, et d'avoir contribué à l'augmentation du commerce de l'Europe, lui qui polit les Nations et qui augmente leur industrie et leur activité, en leur procurant des jouissances !

Indiquer un asyle à quantité de François, plus malheureux que coupables, dont l'industrie et les travaux deviendroient utiles à leur patrie, et qui trouveroient des ressources pour leur subsistance, dans un pays fertile; féconder des terres incultes; recueillir les productions qu'elles donnent spontanément, et qui sont perdues; y naturaliser celles qu'elles ne connoissent pas encore; civiliser des peuples agrestes, qui gémissent dans la barbarie; former un autre Saint-Domingue dans un autre hémisphère; mais sur les bases de la liberté; mais beaucoup plus peuplé, beaucoup plus puissant, qui réuniroit les arts à l'agriculture, qui joueroit un rôle plus imposant, qui deviendroît plus riche, et, j'ose le dire, plus productif, tant à raison de son étendue et de sa fertilité, qu'à raison de sa population; conquérir un grand pays par

l'appât du bonheur, par l'ascendant du génie et des connoissances, par la persuasion, et non par les armes; y porter tous les arts d'industrie; y semer la paix et la concorde; y établir la sûreté des personnes et des propriétés; y faire fleurir la liberté et les principes de cette égalité qui a tant de charmes pour le peuple, et que nos Insulaires sont assez malheureux pour ne pas connoître; incorporer à la Nation françoise une population considérable; former, dans l'Orient, un puissant Empire, sans qu'il en coûte des larmes et des regrets à l'humanité; étendre et assurer le commerce de la Nation dans les Indes Orientales; augmenter celui de la France; donner une protection puissante à nos établissemens de l'Asie; rivaliser, dans ces contrées, avec les Anglois, malgré tous les avantages que leur donnent leurs riches et immenses possessions; enfin, donner au monde entier le spectacle touchant et nouveau de peuples agrestes, convertis, en peu d'années, à la civilisation: telles sont les conséquences du projet que je présente au Gouvernement, et qui obtiendra l'assentiment de tous les philosophes. On en sentiroit déjà toute la solidité aujourd'hui, si les vues que j'ai présentées avec chaleur, en 1772, avoient été adoptées; si l'intrigue n'avoit pas décidé du choix de

l'aventurier à qui l'on confia, en 1774, la conduite de l'établissement qu'on se proposoit de former à Madagascar, et qui n'eut aucun succès; et si l'on avoit suivi les conseils des gens instruits, au lieu d'écouter ceux qui ne connoissoient ce pays que de nom. Je rappelle ces anecdotes, afin qu'elles nous servent de leçons pour l'avenir, et j'insiste sur la réalisation de ce beau et grand projet, digne de fixer l'attention des hommes d'Etat qui gouvernent aujourd'hui la France: ils doivent l'entreprendre d'une manière large, conforme à leur génie, à l'importance du sujet, à la grandeur de la France. Ce vœu d'un philanthrope et d'un bon citoyen, ne sortira jamais de mon cœur; et je m'applaudirai toujours d'avoir été le premier à en présenter l'idée, dans un Mémoire que j'ai rédigé à l'Ile-de-France, en 1764, qui avoit pour épigraphe, ces vers de Virgile: *Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva, nos patriam fugimus; tu Tytire lentus.....*, et pour objet, de faire sentir l'importance de l'Ile-de-France, et qui a obtenu, dans le temps, quelque succès à Paris. Las-Casas, de touchante mémoire, a passé sa vie à plaider pour les malheureux Indiens; je parlerai en faveur des bons Madécasses, jusqu'à mon dernier soupir.

DISCUSSION

Sur le choix du lieu propre à faire un établissement dans l'île de Madagascar.

APRÈS avoir parlé de Madagascar, j'ai supposé qu'on ne trouveroit pas mauvais que je plaçasse un Mémoire que j'ai remis, en 1773, à M. de Boynes, sur sa demande, pendant qu'il étoit Ministre de la Marine, qu'il lut en ma présence, qu'il approuva, et qui n'eut aucun succès. Malgré mes représentations verbales et par écrit, il se laissa aller aux suggestions d'autres personnes, et décida que la baie d'Antongil seroit choisie pour l'établissement qu'il y fit commencer. J'en avois prévu les suites malheureuses ; j'en ai déjà rendu compte.

Je donnerai ici une copie littérale du Mémoire, tel que je l'ai remis à ce Ministre. J'y ajouterai des notes du moment, que je distinguerai des anciennes par la date de l'an X.

PLUS l'établissement de Madagascar promet d'avantages à la Nation, plus il importe de choisir une situation propre à les faire éclore,

à les vivifier, à les multiplier, à les conserver. On conçoit aisément que des obstacles ou des facilités, présentés par la nature du local, peuvent étouffer ou féconder les germes de tous les avantages, ou, au moins, en retarder ou en accroître le développement. Le choix du lieu le plus propre aux progrès d'un établissement, est donc très-important : la discussion qui nous occupe mérite donc toute notre attention.

Pour la traiter avec méthode, nous poserons quelques principes que nous appliquerons ensuite aux localités, et nous comparerons entre elles les différences que nous appercevrons, afin d'être en état de porter un jugement plus sûr.

Dans tous les établissemens quelconques, on doit considérer, indépendamment des avantages accessoires qui tiennent à la politique,

- 1°. La salubrité de l'air.
- 2°. L'abord facile, et la sûreté des rades ou des ports.
- 3°. La fertilité du terroir.
- 4°. Les dispositions des peuples du pays.
- 5°. L'abondance et la facilité du commerce.
- 6°. Le plus ou le moins de dépenses.
- 7°. La facilité de la défense.

Il y auroit encore d'autres considérations à examiner, comme le voisinage et la pureté des eaux, l'abondance des vivres, et la proximité d'autres établissemens, d'où dépendent les liaisons qu'ils peuvent former entr'eux, et les secours qu'ils sont à portée de se prêter mutuellement; mais, dans l'objet qui nous occupe, ces derniers avantages se trouvent à un degré à peu près égal dans toute la côte de l'est de Madagascar; c'est-à-dire que toute cette côte est située à la proximité de l'Ile-de-France; qu'on y trouve un grand nombre de rivières, dont les eaux sont saines, et que si les vivres ne sont pas, dans l'état actuel, également abondans dans toute l'étendue de la côte, on doit espérer qu'ils le deviendront, quand la culture des terres sera mise en vigueur.

On n'a pas encore une connoissance assez parfaite de toutes les parties de la côte de l'est de Madagascar, pour que nous puissions entrer, sur toutes les localités, dans une discussion particulière. Tous les suffrages se réunissent à deux points principaux, le Fort-Dauphin, et Tamatave.

Nous allons appliquer les principes que nous nous sommes faits à l'une et à l'autre situation,

et comparer ensemble les avantages et les inconvéniens qui peuvent résulter de l'une et de l'autre position. Nous nous bornerons à cet examen : s'il nous conduit à un résultat clair et lumineux, si nous trouvons, dans l'une des deux positions, tous les avantages que l'on peut désirer, alors notre choix sera fait.

Nous ne ferons pas entrer la baie d'Antongil dans la comparaison. M. de Cossigny, qui y fut envoyé il y a près de quarante ans (1), pour y former un établissement, le jugea impraticable, et n'osa pas le tenter. Cette partie de Madagascar est extrêmement malsaine, à raison des marécages, et des exhalaisons d'une terre remplie de pyrites de cuivre (2).

(1) Ce Mémoire date de 1773. (*Note de l'an X*).

(2) Mon père fut envoyé, en 1733, à la baie d'Antongil, avec trois vaisseaux, pour y former un établissement, s'il croyoit le local convenable. Il y passa trois ou quatre mois ; et après beaucoup d'observations faites, j'ose le dire, avec autant d'activité, que d'exatitute et d'intelligence, il renonça à ce projet. J'avois fait part de cette anecdote à M. de Boynes, qui connoissoit les talens de mon père, son ami. (*Note de l'an X*).

I°. LA SALUBRITÉ DE L'AIR.

Toutes les côtes de Madagascar sont généralement malsaines, et l'intérieur de l'île est très-pur et très-sain; voilà l'opinion générale. La colonne d'air insalubre ne pénètre pas bien avant dans l'intérieur des terres; elle s'étend à une lieue ou à une lieue et demie tout au plus, et ne fait sentir ses malignes influences que pendant une saison de l'année : cette singularité mérite que nous nous occupions à en découvrir la raison physique; un effet aussi général a sans doute une cause générale.

L'île de Madagascar, comme la plupart des îles, est parsemée de montagnes; elles forment entr'elles des vallées, parmi lesquelles il y en a de considérables, presque toutes habitées : ces montagnes sont les réservoirs qui fournissent l'eau des rivières; elles s'enflent et diminuent, dans la saison des pluies, c'est-à-dire, depuis Novembre jusqu'en Avril, proportionnellement à la quantité des eaux du Ciel. Ces eaux portées à la Mer, en suivant le cours ordinaire des rivières, trouvent leurs embouchures fermées, par la quantité de sable que la mer y a apportée, dans la saison où les eaux sont basses; dès lors elles se dégorgent

dans les plaines, et y forment des marécages qui sont encore augmentés et entretenus par les pluies continuelles : ce sont ces marécages, dont les exhalaisons, dans la saison la plus chaude de l'année, empestent l'air sur les côtes, pendant tout le temps des pluies, c'est-à-dire, depuis Novembre jusqu'en Avril. Examinons maintenant pourquoi les embouchures des rivières se trouvent fermées, et comment la mer y apporte, pendant les sécheresses, cette quantité de sable qui occasionne le dégorgeement des eaux dans la plaine.

Le mouvement général de la mer d'Orient en Occident, se fait sentir très-vivement sur les côtes de l'est de Madagascar ; on remarque même que la mer gagne sur le rivage, tantôt insensiblement, tantôt rapidement, par les efforts des ouragans. Tel village qui existoit il y a 15 ans, sur les bords de la mer, sert aujourd'hui de mouillage à nos vaisseaux. Ce mouvement de l'Océan, qui mine sans cesse le rivage, rapporte à l'embouchure des rivières les sables mouvans qu'elles avoient entraînés, dans le temps des inondations, et parviennent à en boucher l'issue. Mais dès que les inondations ont acquis assez de volume, et assez de vitesse, pour refouler les sables des embouchures,

alors seulement les eaux des rivières s'écoulent à la mer. Les marécages qu'elles ont occasionnés dans les environs, avant d'avoir rompu la digue qui leur étoit opposée, sont entretenus par les eaux du Ciel, et ne se dessèchent, que lorsque les pluies ont cessé; aussi, dans la saison des sécheresses, les côtes reprennent leur salubrité naturelle, qu'elles n'ont perdue qu'accidentellement; aussi trouve-t-on que l'air y est pur et sain, depuis mai jusqu'en novembre (1).

Si nous appliquons cette théorie au Fort-Dauphin, et à Tamatave, nous trouverons pourquoi ces deux situations sont exceptées du reproche d'insalubrité qu'on fait, avec fondement, à toutes les côtes de Madagascar.

Les rivières d'Ytapère et de Fansère, qui se jettent dans la baie du Fort-Dauphin, sont considérables; elles ont l'une et l'autre assez de vitesse, à raison de leur pente, et du volume

(1) L'abbé Raynal, à qui j'ai communiqué ce Mémoire dans le temps, a adopté ce raisonnement, et l'a inséré dans la troisième édition de son *Histoire philosophique et politique des deux Indes*, dont l'impression est de 1780. Mon Mémoire date de 1773, et se trouve encore aujourd'hui dans les bureaux du Ministre de la Marine. (*Note de l'an X*).

d'eau qu'elles portent à la mer, même dans la saison des sécheresses, pour refouler tout le sable que la mer pourroit porter à leur embouchure: elles ont un lit assez profond, pour empêcher le dégorgeement des eaux dans la plaine; et l'on doit sentir que le Fort-Dauphin se trouvant situé, pour ainsi dire, à la pointe la plus méridionale de l'île, le mouvement de la mer d'orient en occident, doit être, dans cette partie, beaucoup plus foible, que vers toutes autres parties plus centrales, parce que la résistance est moins forte dans cette extrémité de l'île. La mer, pour suivre son impulsion naturelle, se trouve entraînée avec plus de violence dans le canal de Mozambique.

Quant à Tamatave, situé à peu près vers le centre de l'île, l'effort de la mer doit y être considérable; les sables doivent s'accumuler aux embouchures des rivières; celles-ci doivent se dégorger, et occasionner des marécages; dès lors l'air y sera malsain; à moins que quelques circonstances locales et particulières n'empêchent cet effet. La baie de Tamatave est couverte par une île qu'on nomme l'*île-aux-Prunes*; c'est celle-ci qui reçoit l'impulsion de la mer, et qui en préserve la rivière d'Yvondrou; laquelle

se jette dans la baie. Cette digue , élevée par la nature contre les efforts de l'Océan , empêche l'engorgement des sables dans l'embouchure de la rivière , et délivre le rivage de la baie , de cette barre que l'on trouve sur toute la côte de l'est de Madagascar , et qui se fait sentir dans toutes celles exposées au mouvement général de la mer d'orient en occident. Ajoutons encore que le dégorgeement des eaux de l'étang , formé par le confluent de trois rivières , se jette à la mer par un seul canal , (la rivière d'Yvondrou) et que ce canal unique , abreuvé par trois rivières , doit avoir un volume d'eau , et une vitesse assez considérables , dans la saison des pluies , pour refouler les sables qui auroient pu s'accumuler à son embouchure.

Indépendamment de ces circonstances qui conservent à l'air sa salubrité , dans les environs de Tamatave , nous savons que l'étang de Nocévé est éloigné d'une lieue et demie environ du bord de la mer , et qu'il est rare que la malignité de l'air s'étende à cette distance , sur-tout dans les parties de la côte qui sont habitées , et qui ont été défrichées. La baie de Tamatave a été peuplée de tout temps. Nous ne connoissons aucun des Européens existans de nos jours

qui ait résidé assez long-temps dans cette baie , pour que nous puissions nous en rapporter à sa propre expérience. Tel qui y aura séjourné quelques jours, et qui y sera tombé malade des fièvres endémiques , peut très-bien croire que cette épreuve est péremptoire et sans réplique. Nous osons l'infirmier, tant nous avons de confiance dans la théorie que nous avons développée. Ce fiévreux pourroit très - bien avoir apporté à Tamatave le germe , qu'il avoit pris , dans un air malsain , de la maladie dont il a été affecté. Un malade prévenu aura pu confondre la fièvre qu'il devoit à son incontinence , à son intempérance , ou au mauvais choix des alimens , avec la fièvre locale que donne le mauvais air.

Notre opinion , sur la salubrité du pays que nous défendons contre les reproches injustes de quelques personnes , se trouve confirmée par le rapport que nous tenons d'un interprète , mort en 1771 , qui a passé plus de vingt ans à Madagascar , et qui a résidé plusieurs fois à Tamatave , dans la mauvaise saison. Nous savons que les Forbans qui , dans le dix-septième siècle , relâchoient toujours à la côte de l'est , et qui y ont laissé , par leur bonne conduite , par leur

générosité envers les naturels du pays, des préventions favorables aux Européens, et que la tradition y a conservées, nous savons que les Forbans ont choisi souvent pour asyle la baie de Tamatave, dans la saison des pluies, et qu'ils ont établi leur résidence dans la petite île de Nocévé. On y trouve encore aujourd'hui des vestiges du séjour qu'ils y ont fait.

Nous concluons de cet examen, que l'air est salubre au Fort-Dauphin et à Tamatave; les deux seuls points de la côte de l'est, que nous connoissions dans cette exception (1); et jusqu'ici

(1) Je tiens de feu D'après de Mannevillette, l'auteur du *Neptune Oriental*, qu'on a découvert un port entre la baie d'Antongil, et la pointe du nord, qu'on a nommé *Luquez*; qu'il est salubre; mais que les environs sont déboisés, et inhabités. Depuis la rédaction de ce Mémoire, on a découvert un autre port dans le sud de l'île, à quelques lieues dans le nord du Fort-Dauphin, qu'on a nommé *Sainte-Luce*, qui doit être préféré au Fort-Dauphin, pour y placer un établissement secondaire, quoique cette partie ne soit pas fort peuplée. Le séjour des François y attireroit promptement les peuples de cette contrée. Tamatave étant dans le centre de l'île, me paroît devoir être le chef-lieu de tous les postes que nous occuperions sur la côte et dans l'intérieur de Madagascar. (*Note de l'an X*).

rien ne doit nous engager à donner la préférence à une situation sur l'autre. Portons la même attention sur les autres considérations qui nous restent à examiner, au risque d'essuyer le reproche d'être trop diffus : l'importance de la discussion pourra nous servir d'excuse.

2°. L'ABORD FACILE, ET LA SURETÉ DES RADES ET DES PORTS.

Nous ne connoissons point de port dans toutes les côtes de Madagascar : la nature qui a été si libérale, en comblant cette Ile de ses bienfaits, semble lui avoir refusé cette faveur, pour en laisser à l'art tout le mérite (1).

On prétend qu'il est possible de faire un port au Fort-Dauphin, en élevant un môle sur des récifs qui s'avancent, dit-on, fort au large. Nous avons déjà combattu cette opinion dans un de nos Mémoires (2). Un môle exposé aux vagues de l'Océan en courroux dans les ouragans, nous paroît un ouvrage chimérique, non seulement

(1) Voyez la note précédente.

(2) Il est question des Mémoires remis au Ministre, avant celui-ci. (*Note de l'an X*).

par la grandeur du travail , mais encore par la dépense effrayante qu'il occasionneroit, mais encore par le peu de solidité. Quand même ce grand ouvrage pourroit être achevé un jour, nous soutenons qu'il ne préserveroit pas les vaisseaux du naufrage : ce n'est pas la vague de la mer qui fait échouer les vaisseaux mouillés dans le port de l'Île-de-France, dans tous les ouragans : ils commencent ordinairement par souffler de la partie de l'est : venant de terre, ils ne trouvent point de vagues à élever ; mais c'est la violence du vent qui force toutes les ancres, et qui fait échouer les vaisseaux. Un môle, quel qu'il soit, ne les mettroit pas à l'abri du vent dans le port factice du Fort-Dauphin : les montagnes elles-mêmes ne les en garantissent pas ; en outre, ce port seroit ouvert aux vagues dans une partie, et quels que soient les efforts de l'art et du travail, on ne pourroit jamais lui donner beaucoup d'étendue ; les vaisseaux n'auroient point de chasse ; un seul démarré suffiroit pour les faire tous échouer, et ils périroient corps et biens à la côte, sans ressource, parce que la barre y est violente, et que les sables y sont mouvans.

Le projet que nous avons donné, de faire un port de sûreté dans l'étang de Nocévé, n'a aucun

I.

R

de ces inconvéniens : le canal d'une lieue et demie à ouvrir dans les sables, pour donner entrée aux vaisseaux, est déjà à demi-creusé par la rivière d'Yvondrou, et ne nous paroît pas un travail aussi long, aussi dispendieux, aussi chancelant que celui d'un môle au Fort-Dauphin. Ce port, outre la sûreté, outre la vaste étendue, auroit de plus un avantage unique, celui d'être ouvert ou fermé, suivant les circonstances ; et, par conséquent, d'être inaccessible aux flottes ennemies. Il auroit encore celui de fournir un moyen de défense à la forteresse sise dans l'île de Nocévé. Des vaisseaux embossés, et placés où les circonstances l'exigeroient, prendroient en flanc toutes les batteries que l'ennemi pourroit dresser sur les bords de l'étang, pour son attaque (1).

Si nous nous contentons des rades du Fort-Dauphin et de Tamatave, dans l'état actuel, nous

(1) On voit par là que j'ai proposé, dans mes autres Mémoires, de former un port dans l'étang de Nocévé, à une lieue et demie du rivage de la mer, en établissant la communication, par le moyen de la rivière d'Yvondrou. Il seroit trop long de détailler ici toutes les raisons qui consoillent d'adopter ce projet. (*Note de l'an X*).

ne pouvons nous empêcher de donner la préférence à celle de Tamatave. La facilité de l'abord, la bonté du mouillage, l'étendue de la baie, l'abri des fortes brises, la commodité du débarquement, tout est en sa faveur (1).

3°. LA FERTILITÉ DU TERROIR.

Les terres du Fort-Dauphin sont très-fertiles ; mais personne n'ignore que celles de Tamatave le sont encore davantage. Nous avons traité plusieurs fois des cargaisons de riz dans les environs

(1) L'Ile-aux-Prunes, ayant quinze lieues de longueur sur la côte, forme une baie de la même étendue. Beaucoup de personnes la regardent comme un port de sûreté. Flaccourt en parle sous le nom du port de Tamatavi : il est très-certain que les vaisseaux s'y trouvent à l'abri des vagues de l'est et de l'ouest. Cette baie a donc deux passes ; l'une dans le nord, l'autre dans le sud. Je ne sais pas quel parti l'on pourroit tirer de l'Ile-aux-Prunes ; je ne l'ai vue qu'en passant, à bord d'un vaisseau : elle est boisée : elle tire son nom d'un arbrisseau fort joli, qui y est très-commun, qui porte un fruit qu'on a nommé prunes, improprement : il est violet et assez bon : il contient plusieurs osselets, et n'a pas de noyaux : il a la forme d'une sphère tronquée par ses deux pôles. Cette Ile n'est pas habitée. (*Note de l'an X*).

de Tamatave et de Foule-Pointe, et jamais au Fort-Dauphin. Toutes nos escadres ont fait leurs approvisionnemens, en très-peu de temps, à Foule-Pointe (1).

4°. LES DISPOSITIONS DES PEUPLES DU PAYS.

Nous supposerons volontiers que les violences des François établis au Fort-Dauphin dans le dix-septième siècle, que la tradition a conservées d'âge en âge dans la mémoire des hommes, n'ont laissé aucun levain dans le cœur des naturels du pays contre la nation, et que leur haine s'est éteinte dans le sang des François massacrés. Depuis cette époque, l'habitude d'un commerce dans lequel nous avons apporté de la modération, a fait revenir les esprits de leur éloignement; et nous pensons qu'un établissement fondé sur des principes de douceur et de sagesse, parviendrait à captiver l'esprit et le cœur des Madécasses, et à

(1) Cette assertion étoit vraie en 1773; mais dans la guerre de 1778, notre escadre, commandée par M. de Suffren, n'a pas été à Madagascar. On en a cependant tiré beaucoup de riz et de salaisons, par les flûtes du Roi, comme à l'ordinaire, pour l'approvisionnement de l'escadre et de l'Ile-de-France. (*Note de l'an X*).

civiliser ces peuples : cependant, nous osons présenter quelques doutes.

Vingt-quatre familles arabes, venues de la côte d'Afrique, se sont établies, il y a plus de deux siècles, dans les environs du Fort-Dauphin ; elles ont profité de la simplicité et de la crédulité des Madécasses, suite de leur ignorance, pour les dominer. La postérité de ces Arabes, connue sous le nom de Rohandrian (1), gouverne avec une autorité pleine et entière, dans tous les villages où elle est établie (2). N'auroit-on rien à redouter

(1) Ce sont les premiers du pays ; les nobles : ils se sont arrogés le droit usuraire de tuer les bêtes, par-tout où ils se trouvent. L'imbécille Madécasse croiroit être empoisonné, s'il mangeoit des bêtes qu'il auroit tuées dans le village où se trouve un Rohandrian.

Cette note demanderoit, peut-être, une explication plus longue ; mais je crains d'abuser de la patience du lecteur. (Elle est de 1773).

(2) Une révolution, très-extraordinaire, et qui s'est faite sans effusion de sang, a dépouillé, en 1774, les Rohandrians de leur autorité et de leurs privilèges. Le peuple qui habite cette contrée a une forme de Gouvernement qui est démocratique, comme la plupart des autres peuples de Madagascar. Il paroît que c'est celle qui est le plus généralement adoptée par les peuples non civilisés. (Note de l'an X).

de leur jalousie? Notre domination ne peut s'établir que sur la ruine de la leur; notre législation, notre religion, ne peuvent que détruire des préjugés dictés par l'intérêt, cimentés par la superstition, adoptés par l'aveuglement, enracinés par l'éducation, consacrés par l'usage. Si les fondateurs de notre Colonie pouvoient porter sur une grande base, l'appareil de nos forces suffiroit pour en imposer aux indigènes et aux étrangers, pour attirer vers nous tout le respect des premiers, pour étouffer la jalousie impuissante des seconds; en un mot, pour établir notre domination sans violence. Les progrès de la civilisation et de la religion achèveroit de l'affermir avec le temps. Mais le plan sur lequel il nous est permis de fonder notre établissement présente une modicité de forces peu imposantes, et peu capables d'obtenir une soumission, contre laquelle s'élève l'intérêt particulier.

Ces objections ne peuvent s'appliquer à Tamatave : nous n'y trouvons point d'Arabes, point de Rohandrians, point de castes privilégiées; le pays n'est habité que par des Indigènes : ils n'ont connu les Européens que par leurs bienfaits : ils se souviennent encore de ceux des Forbans. La reconnaissance n'a fait qu'accroître en eux le sentiment

de respect qu'ils ont pour les Blancs, en qui ils reconnoissent de la supériorité.

L'habitude que nous avons contractée avec ces peuples, d'un commerce plus suivi, plus étendu que celui que nous avons fait jusqu'à présent, au Fort-Dauphin, les a familiarisés avec nos mœurs, nos goûts, et avec nos effets de traite, dont ils se passeroient bien difficilement aujourd'hui; au lieu que les habitans de la partie du sud, ont paru jusqu'à présent moins sensibles à l'attrait du commerce, soit que celui qu'ils entretiennent avec les Arabes, suffise à leurs goûts; soit que la nature leur ait donné une indifférence qui éloigne le besoin ou même le désir de nos effets. Cette disposition paroît peu propre à amener une prompte civilisation. Cette réflexion, qui tient aussi à la cinquième considération que nous avons posée pour principe, semble nous dispenser d'entrer dans d'autres détails; mais nous avons encore quelques observations à faire, qui ajouteront un poids à la balance, et qui la feront pencher pour Tamatave.

5°. L'ABONDANCE ET LA FACILITÉ DU COMMERCE.

D'après ce que nous venons de dire, le commerce trouveroit plus de facilités à s'établir et à

s'étendre à Tamatave qu'au Fort-Dauphin. Si nous consultons le naturel des Peuples de ces deux contrées, et que nous les comparions ensemble, nous trouverons dans ceux qui habitent le centre de l'île, plus de gaieté, plus de sagacité naturelle, plus de docilité, et un fonds de vanité, qui les rendent plus susceptibles d'instructions et d'assujétissement au travail. La vanité, en leur inspirant le goût des superfluités, les engagera à mettre en usage les seuls moyens de se les procurer; c'est la culture des terres, c'est la récolte de ses fruits; c'est, en un mot, le travail: de là naîtra l'abondance du commerce. Mais avant d'envisager les suites de nos établissemens dans leurs progrès, considérons les choses de plus près, c'est-à-dire, telles qu'elles sont dans l'état actuel.

Nous répétons que nos escadres ont fait leurs approvisionnemens en vivres à Foule-Pointe, et dans les environs, et jamais au Fort-Dauphin; que nous avons traité plus d'une fois, des cargaisons de riz au premier, et jamais au second. Si les troupeaux de bœufs sont également nombreux dans l'une et l'autre partie, il nous est plus facile et plus avantageux d'en traiter à Tamatave, parce qu'ils s'y vendent toujours pour des

échanges, et que cette manière de commercer n'est pas toujours du goût des Peuples du Sud. Nous en avons fait la triste expérience, pendant les deux années que nous avons été établis au Fort-Dauphin, depuis 1768 jusqu'en 1770. Faute de piastres, mais non pas d'effets de traite, cette Colonie n'a pas pu envoyer un seul bœuf à l'Ile-de-France, et dans le même temps on en retiroit des cargaisons de Foule-Pointe, où nous n'avions point d'établissement.

De toutes les considérations qui nous engagent à former une Colonie à Madagascar, une des plus essentielles est, sans contredit, l'accroissement des Iles-de-France et de Bourbon, d'où naîtront leur prospérité et leur sûreté. On trouvera l'une et l'autre, dans l'augmentation de la population des Nègres, qui amènera nécessairement celle des Colons Européens, et dans la transmigration des troupeaux. On ne peut se promettre une exportation considérable de bœufs du Fort-Dauphin, et elle est assurée à Tamatave. Les esclaves sont rares au premier (1); dans un an

(1) L'usage de faire esclaves les prisonniers de guerre n'y est pas général; soit que les Arabes, qui y ont établi leur autorité, aient proscrit ce droit barbare;

de temps, on ne trouveroit pas à y compléter une cargaison, ni peut-être dans deux, ni peut-être dans trois ans ; au lieu que nous avons traité jusqu'à quatre à cinq mille Nègres dans l'espace de six à sept mois, que nos vaisseaux ont séjourné à Tamatave et à Foule-Pointe. Cette seule considération est péremptoire et décisive ; nous nous en tenons là (1 et 2).

soit que les guerres n'y soient pas fréquentes ; soit enfin que ces peuples, par une sorte d'insensibilité qui tourne au profit de l'humanité, dédaignent ce moyen de luxe et de richesses. (Cette note, copiée fidèlement, est de la date de 1773).

(1) Ce passage, malgré la date de 1773, sera condamné par des philosophes, qui n'admettent aucune excuse, et qui s'en tiennent à leurs principes absolus, sans divisions, ni exceptions, ni modifications quelconques. Mais je dirai aux bons Citoyens qui raisonnent : la prospérité d'une Colonie, et sur-tout d'un nouvel établissement, dépend de la multiplicité des bras travaillans. Que des individus soient esclaves de leurs compatriotes, ou d'une Nation étrangère, leur sort ne peut que gagner à cet échange, d'autant plus qu'ils ont avec ceux-ci l'espérance de l'affranchissement. (*Note de l'an X*).

(2) Dans mon projet d'un établissement à Mada-

6°. LE PLUS OU LE MOINS DE DÉPENSES.

Dans l'état actuel des finances du Royaume, nous sommes forcés de calculer, avec la plus exacte précision, les dépenses des nouvelles entreprises; et quelque succès brillans qu'elles promettent, de restreindre ces dépenses à la plus grande économie.

Si les dispositions des habitans du Fort-Dauphin sont telles, que nous ne devons espérer leur soumission que d'un appareil de forces redoutables, et qu'au contraire les dispositions des Peuples de Tamatave, promettent d'y établir notre domination, sans rivalité et sans violence, la question des dépenses est décidée en faveur de celui-ci.

Nous sommes obligés de rechercher dans les produits du commerce et dans le pays lui-même,

gascar, que j'ai proposé de fonder sur les bases de la liberté, j'ai consenti que les Colons Français achetasent des esclaves; mais c'est à condition de leur donner la liberté, au bout d'un certain temps fixé par la loi. Ils ne seroient donc plus que des engagés. (*Note de l'an X*).

des ressources pour compenser les frais d'établissement. Le commerce est nul, ou presque nul, au Fort-Dauphin, et il est considérable à Tamatave, par les cargaisons de riz, de bœufs et d'esclaves. Les droits qu'on imposera sur ces objets, formeront un revenu dès la première année.

L'interprète que nous ne nous laisserons point de citer, et qui a fini sa carrière à Madagascar, à la tête d'une armée de Madécasses, que sa seule présence avoit rendu victorieuse, avoit ci-devant établi un impôt sur les Peuples des environs de Foule-Pointe, avec les seules armes de la persuasion ; peut-on se flatter de trouver la même docilité dans les Peuples du Sud, dans les Rohandrians, ces Chefs despotes et impérieux, accoutumés à commander, et par conséquent à vexer, à opprimer les Peuples, eux qui ne connoissent ni le frein de la Religion, ni les principes de la morale, ni les règles de la politique ?

Nous laissons au lecteur le soin de conclure.

7°. LA FACILITÉ DE LA DÉFENSE.

La défense a rapport à l'ennemi du dedans et à celui du dehors. La forteresse dans l'Île de Nocévé, est inexpugnable, par son assiette, pour

l'ennemi du dedans : elle ne deviendroit imprenable au Fort-Dauphin, que par ses fortifications.

Dans le pays qui avoisine Tamatave, les habitans sont rassemblés en corps de Peuples; tels sont les Bétholimènes au sud, les Manivoulois dans le nord, et les Bélimpous dans l'ouest. Ces différens Peuples ont une population considérable. Une haine invétérée, que l'on pourroit regarder comme nationale, arme souvent les deux premiers les uns contre les autres : cette rivalité feroit la sûreté de l'établissement.

Le Fort-Dauphin est partagé en petites peuplades, gouvernées partiellement par des Rohandrians ou par des Laoviths, leurs descendans, ou par des Indigènes. Avant d'avoir connu les intérêts particuliers de chacun des Chefs ; avant d'avoir semé des divisions parmi eux ; avant d'avoir obtenu l'alliance des uns, pour s'en fortifier contre les autres, notre établissement ne recevra-t-il pas des secousses ? toutes ces négociations ne retarderont-elles pas les travaux et les progrès de la Colonie ? et pendant qu'elles dureront et qu'elles flotteront entre l'espérance et la crainte, entre l'inconstance, d'une part, et la jalousie de l'autre, que deviendront les ressources des impôts sur lesquels nous aurons

compté, pour compenser les frais d'établissement et d'administration ? A Tamatave, les Bétholimènes et les Manivoulois s'empresseront, à l'envi, d'acheter notre protection. Celui des deux qui s'y refuseroit, seroit assuré d'être asservi par son rival, qui joindroit à toutes ses forces, celles d'un protecteur encore plus redoutable.

Quant à l'ennemi du dehors, la question paroît décidée, par tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, des dispositions des *deux Peuples*, et de l'assiette des lieux.

Quelque longue que soit cette discussion, nous n'avons pas cru qu'il nous fût permis de nous appesantir sur tous les détails que comporteroit notre sujet.

Notre conclusion sera que l'établissement placé au Fort-Dauphin, est incompatible avec la modicité des dépenses, mais praticable à Tamatave ; que le premier ne présente aucune des branches importantes de commerce qui se trouvent au second ; et qu'enfin la force de ces raisons nous paroît si prépondérante, que quand même il seroit prouvé (ce qui n'est pas), que l'air est malsain à Tamatave, nous nous retranche-

rions dans l'une de ces alternatives (1) : ou il faudroit renoncer à s'établir à Madagascar ; ou il faudroit, malgré cet obstacle meurtrier, se placer à Tamatave, parce qu'on seroit assuré de le surmonter, en étendant les défrichemens, en desséchant les marais, en débouchant l'embouchure des rivières.

Nous avons apporté dans cette discussion un dépouillement de tout intérêt particulier, et une impartialité plus rare qu'on ne pense. La force de l'habitude, qui ramène presque toujours les

(1) Une troisième alternative seroit de former à la fois les deux établissemens du Fort-Dauphin et de Tamatave. C'étoit notre premier plan, et ce seroit sans contredit le plus avantageux à suivre. Nous l'avons tracé fort au long dans le premier de nos Mémoires : il demande une étendue de moyens qu'on a jugé qu'il étoit impossible de fournir ; il a donc fallu borner les vues du projet, en rétrécir le dessin, en restreindre les dépenses, et se fixer à un choix. (*Note de 1773*).

J'ai déjà dit que le port de Sainte-Luce étoit préférable au Fort-Dauphin. J'ajoute qu'il seroit à propos d'avoir un poste à Luquez, et un autre très-important, sous plusieurs rapports agricoles, commerciaux, et politiques, à Bombetoc, situé dans le nord de Madagascar. (*Note de l'an X*).

hommes au même point ; des liaisons qu'elle a pu donner , qui , tout frivoles qu'elles paroissent aux yeux de la raison , attachent souvent avec plus de force celui qui les a formées ; des espérances vagues de fortune , qui ont pris naissance dans un pays que l'on connoît imparfaitement , espérances que l'on n'eserésout guère à transplanter volontairement dans un pays que l'on ne connoît pas ; des préjugés que l'on a adoptés sans examen , et que l'on ne court aucun risque de chercher à accréditer ; tout cela doit tenir en garde les personnes qui par leur état sont faites pour prononcer : c'est à eux qu'il appartient de juger cette grande question : c'est à nous de nous reposer sur leurs lumières. Si nous sommes tombés dans des erreurs involontaires , notre patriotisme sera notre excuse.

Ici se termine le Mémoire de 1773. Il ne pouvoit pas y être question des postes à occuper sur la côte occidentale de Madagascar ; les Mémoires que j'avois remis précédemment , en avoient fait mention. Ce n'est pas dans les commencemens d'un établissement , qu'on peut embrasser tant d'objets à la fois. Les deux rives du canal de Mozambique n'étant pas fréquentées par les Européens , ne sont pas entièrement connues. A la
côte

côte de l'ouest de Madagascar, la baie de Saint-Augustin, dans le sud de cette Ile, est souvent visitée par les vaisseaux anglois, qui prennent la route du canal de Mozambique, pour se rendre à Bombay; ils y trouvent des rafraîchissemens; ils s'arrêtent aussi quelquefois, par le même motif, à l'Ile d'Anjouan, située dans le nord du canal, habitée et fréquentée par des Arabes, qui ont soumis les Aborigènes. Cette Ile, et celles de Comore et de Moëly, fournissent beaucoup de cauris, cette espèce de petits coquillages qui servent de monnoie dans le Bengale.

Les Portugais, établis dès long-temps à la côte Orientale d'Afrique, ont placé le chef-lieu dans l'Ile de Mozambique; ils occupent quelques postes sur la côte, et vont jusqu'à Cène, qui est dans le canal. Tout le reste de la côte Méridionale d'Afrique n'est pas fréquenté; mais la côte Septentrionale, depuis Mozambique jusqu'à Montbaze, où des Maures dominant, est beaucoup plus connue. J'avois des notes curieuses, et très-étendues, sur Quiloa et sur Zanzibar, dans le nord de Mozambique; je les avois confiées à M. Raynal; sa mort m'en a privé. J'avois proposé, en 1778, de former un établissement dans cette partie; ce projet avoit obtenu l'approbation

des Administrateurs en chef de l'Île-de-France MM. Guiran-Labrillane, Gouverneur, et Mail-lard du Mesle, Intendant, et celle de M. Sartines, Ministre de la Marine : l'exécution en fut remise à la paix ; mais alors le premier étoit mort, et les deux autres n'étoient plus en place.

Le défaut de connoissances particulières, sur les deux rives du canal de Mozambique, laisse ignorer les convenances qui pourroient fixer le choix de telle ou telle localité. J'ai envisagé la possession de Madagascar comme devant un jour appartenir à la Nation. Le temps, la sagesse dans les mesures, la prudence dans la conduite, réaliseront cette espérance. C'est alors que l'on pourra déterminer pertinemment les postes qu'il conviendra d'occuper sur la côte, et connoître les relations qu'il sera possible et avantageux de former avec les Peuples qui habitent la Partie Orientale d'Afrique, située dans le canal de Mozambique.

RÉFLEXIONS

SUR LA CIVILISATION ET SUR LA LIBERTÉ DES NÈGRES DES COLONIES.

On entend, par cette expression (un peuple civilisé) celui qui a des lois auxquelles il obéit; un Gouvernement pour les exécuter et les maintenir; une force armée, pour entretenir l'ordre dans l'intérieur, et pour repousser les attaques du dehors; sur-tout, une agriculture en vigueur, pour assurer sa subsistance; des arts, pour satisfaire à ses besoins; enfin, une religion pour le policer, et pour suppléer à l'insuffisance des lois.

Le plus haut degré de la civilisation amène donc nécessairement le luxe; et l'un et l'autre ne peuvent exister sans le travail, ainsi que l'a remarqué un auteur moderne (le citoyen Barré

St.-Venant) : l'homme de la nature aime la paresse, c'est-à-dire l'oisiveté et l'indépendance.

Il n'est pas facile de l'assujettir au travail et à la soumission. Pour amener un peuple barbare à la civilisation, ce ne peut être l'affaire d'un jour. Vouloir que des Nègres bruts soient libres tout-à-coup, et attendre d'eux ce qu'on exige des peuples civilisés, c'est prouver une grande ignorance du cœur humain.

Il n'y a qu'un seul ressort, le plus puissant de tous, qui ait pu déterminer les hommes au travail assidu et à l'obéissance, sur-tout dans les pays où la nature lui fournit sa subsistance sans travail; c'est la religion : elle commence par étonner l'imagination des bruts, et finit par la captiver, en leur inspirant la crainte d'un être surnaturel et tout-puissant, qui punit et récompense. Les premiers Gouvernemens ont dû, par cette raison, être tous théocratiques.

Le citoyen le Blond, associé de la Société d'Agriculture de Paris et de celle académique des Sciences, a très-bien saisi ces vérités, dans un Mémoire qu'il a adressé, cette année, à la première. Il propose d'employer le moyen dont je parle, pour civiliser les peuplades d'Indiens errans de la Guyane-Françoise; et il prouve que

c'est le seul qui puisse assujettir ces peuples au travail : il fait sentir tous les avantages qui en résulteroient pour la Colonie et pour le commerce de la Métropole. L'exemple des Espagnols et des Portugais, qui sont venus à bout de donner un commencement de civilisation à beaucoup de peuplades de l'Amérique, de les soumettre au travail, et de les fixer au sol, par le moyen de leurs Missionnaires, est une preuve sans réplique de la puissance de la religion sur l'esprit de l'homme.

Il y a long-temps que j'étois pénétré de cette vérité. Dans les Mémoires que j'ai remis, en 1772, au Ministre de la Marine, et dans lesquels j'ai proposé de former un établissement à Madagascar, j'engageois le Gouvernement à envoyer dans cette Ile des Missionnaires religieux et politiques, afin d'avancer par leur moyen ce peuple agreste, vers la civilisation, et de lui inspirer de l'attachement pour notre nation.

On ne doit pas le regarder comme un peuple entièrement brut : il a des notions d'une autre vie, et quelques pratiques superstitieuses ; il a quelques arts, les plus nécessaires ; il cultive le riz ; il élève des troupeaux ; il tisse des étoffes ; il forge le fer ; il est sédentaire, et divisé en beaucoup

de peuplades qui n'ont pas la même origine. Il a des usages qui composent son code de lois, et une forme de gouvernement qui, en général, tient de la démocratie (1).

Des prêtres vertueux, zélés pour la propagation de la foi, et en même temps bons citoyens, ont été à Madagascar, en différens temps. Ils ont trouvé ces Insulaires dans des dispositions favorables à leurs desseins. Je tiens de l'un d'eux, que les hommes âgés qui sont imbus de croyances ridicules, où l'on retrouve des traces d'un Mahométisme dégénéré, lui disoient : *Prenez nos enfans, enseignez-leur ce que vous voudrez : nous sommes trop vieux pour changer d'idées et d'habitudes* : tant il est vrai que les premiers préjugés et le goût de l'oisiveté sont difficiles à vaincre !

(1) Les Séclaves, qui habitent dans le nord-ouest, sont, je crois, les seuls qui obéissent à un Monarque. C'est le peuple de l'Ile dont la civilisation est le plus avancée. Il est vrai que c'est aussi celui qui a eu les relations les plus anciennes et les plus fréquentes avec les Arabes. Ce sont ces derniers qui ont apporté aux Madécasses la connoissance des arts qu'ils exercent, et le peu de notions qu'ils ont.

On ne peut espérer un succès complet que de l'enfance : l'homme prend tous les goûts , et se plie à toutes les habitudes , quand on les lui inspire dès le bas âge. Un peuple entièrement civilisé est né au sein de la civilisation : dès sa plus tendre enfance , tout ce qu'il voit , tout ce qu'il entend , tout ce qu'il sent , lui donne les impressions et les habitudes de la civilisation ; il la regarde comme dictée par la nature , comme faisant partie de l'essence de l'homme. L'habitude , qu'il contracte de bonne heure du travail et de l'obéissance , lui rend l'un et l'autre supportables.

L'homme fait , qui n'a pas pris de bonne heure le même pli , ne peut pas s'assujettir à l'un et à l'autre , quels que soient les avantages qu'ils lui présentent : il n'en sent ni n'en connoît le prix.

L'esclave qu'on avoit soumis par la force au travail , devenu libre , reprend les habitudes de son enfance et son goût pour l'oisiveté. La philanthropie , qui a dicté la liberté des esclaves de nos Colonies , et qui a pensé que le prix donné au travail suffiroit à entretenir la culture des terres , et que les récoltes continueroient à être abondantes , a jugé d'une classe d'hommes qu'elle ne connoissoit pas , sur ses propres sentimens ;

mais, dans ce système, que deviennent les infirmes, les impotens, les vieillards, les enfans, et sur-tout les orphelins? Qui nourrira les femmes grosses, celles en couche, les nourrices, en un mot, les malades? Si l'on prend sur le pécule des travailleurs, pour les dépenses de l'hôpital, c'est une injustice que l'on commet envers eux. Et les marrons, c'est-à-dire, les déserteurs, qu'en ferons-nous? Dans de certains cas, la désertion de quelques hommes peut arrêter les travaux de l'atelier.

Le principe qui a dicté le Décret du 16 pluviôse an 2, est fondé sur les droits prétendus imprescriptibles de l'homme.

Il est essentiel de s'entendre. Y a-t-il des droits dans l'état de nature? peuvent-ils exister avant la formation des sociétés? Les droits nous paroissent des êtres moraux dont l'existence coïncide avec la naissance du pacte social, et qui en dérivent nécessairement. La nature ne connoît que le droit du plus fort.

La liberté individuelle est le partage de l'homme isolé.

Dès qu'il vit en société, elle n'existe plus: l'homme, qui a une compagne, a des chaînes; s'il

a des enfans, il en a encore plus; s'il est réuni en société, ses chaînes augmentent. Il n'est pas le maître de ses volontés, ni même de ses actions; il est obligé d'obéir à des lois que souvent il improuve, à des devoirs qui contrarient ses goûts, et qui s'opposent à ses passions; enfin, il est soumis à des bienséances qui le gênent. Peut-on dire qu'il ait la liberté politique? Non: car elle est toujours et doit être restreinte. C'est donc un mot qu'on a entendu dans un sens vague et indéfini, que celui de la liberté; et ce mot, qui prête à l'illusion, a opéré des prodiges, en excitant et en enflammant dans l'homme cet enthousiasme qui a développé toutes ses facultés physiques et morales.

L'humanité, dira-t-on, a suggéré la liberté des esclaves: sans doute, l'humanité réclamoit contre les traitemens quelquefois trop durs de certains maîtres; mais il suffisoit de proclamer des lois sévères contre ces délits. Si l'on détruisoit les institutions des sociétés, parce qu'elles conduisent quelques hommes passionnés à des crimes, il n'y auroit plus d'ordre social; car les plus saintes institutions ne sont pas à l'abri de ce reproche.

Les premiers sentimens d'humanité doivent être pour nos semblables, pour nos compatriotes, pour les Blancs habitans des Colonies; mais on a

voulu favoriser des Africains (1), sans s'inquiéter du sort des François. On n'a pas réfléchi que la ruine des Colonies entraînoit celle de beaucoup de manufactures de France, de son commerce,

(1) Les esclaves Africains sont à l'Ile-de-France les plus nombreux. Parmi ceux qu'on appelle Mozambiques, il y en a qui sont originaires de l'Établissement Portugais de ce nom; d'autres de Cène et de Quérimbes, à la même côte; d'autres de Quiloa et Zanzibar, parmi lesquels se trouvent des Abyssins. Cette classe forme quinze divisions de peuples qui ne s'entendent pas, et dont quelques uns conservent, même dans notre Colonie, les sentimens de haine nationale qu'ils ont sucés dès l'enfance, les uns contre les autres.

Il y a d'autres Africains, que l'on nomme Yolofs, et qui sont originaires de la côte Occidentale d'Afrique.

Les Madécasses offrent aussi beaucoup de divisions.

Il y a des Indiens formant trois divisions; le Talinga, le Malabar, le Bengali. Il y a en outre quelques Malais, et beaucoup de Créoles. Ceux-ci, un peu plus instruits que les autres, les méprisent tous également.

Toutes ces classes de Noirs diffèrent entr'elles, par leur religion, par leurs mœurs, leurs habitudes, leurs mariages, les préjugés de leurs castes et de leurs pays, leur intelligence, les traits de leur visage, et même leur sensibilité, et leur constitution physique.

de sa marine; de sorte que cette mesure a été contraire à l'intérêt de toute la France, tandis qu'elle ne pouvoit être utile qu'à un tres-petit nombre de Noirs, s'ils avoient su, ou s'ils avoient pu en profiter.

Si l'on considère que ce fameux Décret affoiblit la puissance de la France, et qu'il augmente celle de l'Angleterre, on sera convaincu que tous les maux que cette rivale peut faire à la République, sont autant de plaies faites à l'humanité.

Ajoutons que cette fatale loi a excité la guerre civile à St.-Domingue; qu'elle a été la cause des incendies, des dévastations, des massacres qui ont eu lieu; qu'elle a donné la mort à une grande partie des Colons de cette Ile; qu'elle en a forcé une autre à l'expatriation (1); et qu'elle a détruit

(1) Un Membre de la Convention a proposé que les biens des habitans de Saint-Domingue, réfugiés chez les Américains, après le sac du Cap-François, fussent assimilés aux biens des émigrés. Cette proposition (peut-on le croire!) a été renvoyée aux Comités de Salut Public et d'Agriculture. Voici un fait encore plus fort: Un message du Directoire Exécutif, du 8 ventôse an IV, demande que les Colons réfugiés, soient considérés,

le tiers de ces mêmes Noirs, dont on a voulu briser les fers par humanité; et que les deux autres tiers ne forment plus qu'un assemblage monstrueux, les uns pillards, brigands, composant l'armée, les autres soumis à un esclavage cent fois plus dur que celui qu'on a voulu rompre (1).

Quelques philanthropes ont prétendu que cette loi n'auroit pas dû avoir une exécution brusque, et que tout le mal qu'elle a causé ne provenoit que du défaut de précautions : ils auroient bien dû indiquer le mode d'exécution qu'ils croyoient le meilleur à suivre. La législature n'en a décrété aucun, après y avoir long-temps réfléchi, parce qu'elle n'en a imaginé aucun, qui s'accordât avec la justice et avec la possibilité du succès : elle a préféré s'abandonner aux hasards des évènements. Dès qu'on regarde la liberté des esclaves comme un principe sacré, ils doivent tous en jouir, au moment de la proclamation de la loi, sans exception et sans modification quelconques. Mais,

quant à leurs personnes et à leurs biens, comme des émigrés, et soumis aux mêmes lois !... Quel Gouvernement !... Quelles obligations n'avons-nous pas à l'Ange tutélaire qui l'a détruit !...

(1) Ceci a été écrit dans l'an-IX.

quand même la politique en auroit admis qui eussent été en contradiction avec ce principe, les mêmes évènements auroient eu lieu. On ne peut pas se refuser à l'évidence de cette assertion, quand on considère que des hommes bruts doivent nécessairement confondre la liberté avec la licence, et que tous les individus, qui auroient été exceptés momentanément du bénéfice de la loi, auroient été révoltés des préférences données à une partie de leurs compatriotes; peut-être même auroient-ils causé des scènes plus sanglantes et plus atroces que celles qui ont eu lieu.

Comment a-t-on pu oublier que le premier de tous les principes, le plus juste, le plus vrai, le seul admissible, le seul qui soit réellement imprescriptible, le seul qui ait l'humanité pour base et pour but, est celui-ci : *Le salut du peuple est la suprême loi.* Tout ce qui contredit un principe si saint est évidemment faux et erroné.

On en trouve la preuve dans les lois agraires qui, pendant les temps de délire, ont été mises en avant. Les législateurs qui avoient été si légers, lorsqu'il s'agissoit de porter une loi qui devoit être fatale aux Colonies, ont craint pour eux-mêmes les conséquences de celle qu'on leur proposoit

sur le partage des terres. Cependant, suivant leurs propres principes, cette dernière devoit leur paroître aussi juste que l'autre. Ne pourroit-on pas dire que la nature a donné la terre à tous les hommes, pour en jouir également, et que le principe de l'égalité vouloit un partage égal ? Mettez cette loi à exécution, et vous verrez quels troubles et quels désordres il en résultera ; combien de maux elle excitera ; quelle dépopulation elle causera. Vous aurez détruit les bases fondamentales de la Société, qui repose sur les droits de la propriété, et vous l'aurez entièrement désorganisée ; vous aurez tué l'industrie et l'émulation ; vous aurez anéanti les entreprises utiles, les manufactures, le commerce, la marine ; et vous n'aurez plus d'agriculture ; par conséquent nuls moyens de subsistance.

Le principe de l'égalité politique est aussi, en théorie, un principe incontestable. Son exécution littérale est un problème moral et politique, impossible à résoudre dans l'exécution. Ce n'est pas par des abstractions que l'on peut gouverner les hommes. La nature est là, qui se joue des chimères de notre imagination.

C'est donc avec autant de pénétration que de

sagesse, que l'illustre Montesquieu a proclamé cette vérité : « La science du Gouvernement » n'est que la science de combinaisons, d'applications, et d'exceptions, selon les temps » et les circonstances ». Il dit dans un autre endroit : « Si je voulois dire tout le mal qu'on » a fait aux hommes, au nom de la liberté, » je dirois des choses horribles ».

Comment a-t-on pu s'abuser, je ne dis pas, sur les conséquences désastreuses, qu'on affectoit de ne pas prévoir, d'une loi qu'on prétendoit fondée sur un principe incontestable; mais sur l'idée qu'on s'est faite du prétendu principe, regardé comme irréfragable? Tant il est vrai que les hommes se laissent conduire souvent par des mots, auxquels ils attachent un sens absolu, sans examen.

Que les Nègres se soient mépris sur le sens du mot *liberté*, nous n'en sommes pas surpris. » L'indépendance politique, a dit Boissy-d'Anglas, dans son rapport du 17....., n'étoit » pas le but de l'agitation des Nègres de l'Amérique : ils n'étoient pas seulement agités, » mais insurgés : ils se livroient à tous les excès » que l'ordre public défend : c'étoit la liberté

» physique ; c'est-à-dire la licence la plus effrénée , le pillage , les viols , les massacres ».

Mais , que des Législateurs , que dis-je , le plus grand nombre des François , aient regardé , comme un principe évident , la liberté des esclaves , c'est ce que nous avons peine à comprendre.

Examinons ce que c'est qu'un principe. C'est un raisonnement tiré des faits qui nous sont connus , soit dans l'ordre moral , soit dans l'ordre physique. Un principe n'est donc que le résultat de nos connoissances , de nos observations , la conclusion de nos raisonnemens ; c'est une opération de l'entendement : il n'existe point de principe matériel ; c'est un être purement métaphysique. Il arrive même que nous sommes obligés d'en changer , lorsque des faits nouveaux , qui nous avoient échappé , nous démontrent notre erreur (1).

(1) Par exemple , on a , jusqu'à présent , attribué , en général , les guerres de religion à la superstition. Je ne parle pas de l'ambition qui a pu quelquefois les exciter ; je parle de la fureur atroce avec laquelle les combattans se sont précipités les uns sur les autres , et qu'on a

Dans

Dans quelle classe rangerons-nous le principe dont il est question ? Nous voyons avec évidence qu'il ne peut pas appartenir à l'ordre physique ; car la loi de la nature la plus générale est que le fort soumet le foible. Le principe, dont nous parlons, tient donc à l'ordre moral ; mais il ne peut pas s'appliquer à la définition que nous en avons donnée. Ce n'est point un raisonnement tiré des faits les plus généraux, puisqu'ils y sont contraires. Que sera-ce donc ?

C'est un sentiment dicté par l'humanité et par une morale pure, libérale, généreuse. En dernière analyse, le principe de la liberté des

traitée de fanatisme. Un examen plus approfondi du cœur humain, joint à l'observation des faits qui se sont passés pendant la Révolution, qu'on n'accusera pas d'avoir été religieuse, doit démontrer que l'acharnement des hommes les uns contre les autres, à part les motifs d'ambition, a eu pour cause le despotisme des opinions, dans beaucoup de cas. Ce sentiment est inné dans l'homme : il est une suite de l'amour-propre. Combien de querelles, les unes ridicules, mais chaudes et vives, les autres sanglantes et atroces, n'a-t-il pas excitées ?....

esclaves n'est qu'un sentiment louable en lui-même; mais dont les conséquences devoient être nécessairement fatales, si on en accomplissoit le vœu. Au lieu d'opérer le bien, comme on l'a cru avec enthousiasme, il n'étoit propre qu'à opérer le mal sans restriction. Gémissons de l'erreur des Législateurs qui l'ont érigé en loi, sans discussion, sans examen. Plaignons surtout les victimes dont ils ont imprudemment causé les malheurs.

On sait qu'une grande partie d'entre les premiers a émis son vote en faveur du Décret, par enthousiasme; d'autres, entraînés par la force de l'exemple; quelques uns, comme on l'a dit avec vraisemblance, pour répondre à la confiance du Gouvernement Britannique; ceux-là, pour conserver leur popularité; plusieurs, par pusillanimité; un grand nombre, par insouciance; tous, ou presque tous, sans connoître les éléments de la question, et sans prévoir, ni même sans vouloir en admettre les conséquences.

Robespierre (qui le croiroit ?), Robespierre, qu'on a chargé, depuis sa mort, des iniquités d'Israël, comme le bouc émissaire, Robespierre, dont je suis bien éloigné de vouloir défendre la mé-

moire, n'approuvoit pas le Décret du 16 pluviôse, an II. Il a dit, dans son rapport sur la situation de la République, an deuxième : *C'est ainsi que la faction vouloit, en un instant, affranchir et armer tous les Nègres, pour détruire nos Colonies.* Cependant, la crainte de perdre sa popularité et son crédit lui imposa silence, lorsqu'on prononça le Décret.

Il prévoyoit donc que l'affranchissement des Nègres perdrait les Colonies, lui qui affectoit le fanatisme de la liberté ; il sentoit qu'en adoptant une race étrangère, fainéante et vicieuse, on sacrifioit des nationaux, et qu'on anéantissoit les plus sûrs et les plus grands moyens de prospérité de la France. Si une morale libérale commandoit la générosité envers les uns, n'imposoit-elle pas la justice envers les autres, et des devoirs aussi sacrés, aussi indispensables, envers la Patrie ? La justice vouloit que l'on pourvût à la sûreté, au salut des Blancs ; l'humanité et la politique dictoient cette première mesure. On leur devoit, en outre, une juste indemnité. Les lois anciennes permettoient l'esclavage ; que dis-je ? elles en favorisoient, elles en gratifioient même l'extension. Si ces dispositions sont repréhensibles, la faute en est au Gouvernement. Pouvoit-on la

punir dans ceux qui avoient suivi l'impulsion donnée par ces lois, et qui, par leurs travaux, avoient étendu le commerce de la Nation, augmenté sa marine, animé son industrie, accru sa population, attiré le numéraire étranger dans son sein? Méritoient-ils d'être dépouillés de leurs propriétés, sans aucun dédommagement, d'être livrés, sans défense, à leurs plus cruels ennemis, et d'être exposés à toutes les horreurs de la licence la plus effrénée, et de la dévastation?

Nous conviendrons, sans peine, qu'il est fâcheux que les circonstances aient forcé les Européens à peupler leurs Colonies d'esclaves, et qu'il eût été plus sage de former ces établissemens dans des pays habités par des hommes libres, ou soi-disant tels. Nous ne doutons pas que leur prospérité n'eût marché d'un pas plus rapide, si l'on avoit pu soumettre au travail, des Peuples non civilisés. L'achat des esclaves est une avance qui constitue un capital considérable, lequel est exposé à des pertes journalières, et dont l'emploi, appliqué en améliorations sur la terre, eût été beaucoup plus avantageux aux propriétaires : ainsi, la politique me paroît, sur ce point, d'accord avec les principes libéraux ; mais ils ne commandoient pas de réparer une erreur par une

mesure qui devoit avoir les suites les plus malheureuses, qui violoit ouvertement les droits de la propriété, et qui entraînoit évidemment une injustice irréparable; car il étoit impossible de dédommager les propriétaires de toutes les Colonies.

Le lendemain du Décret, la Convention reconnut qu'elle n'avoit décrété qu'un principe, et chargea les Comités de Salut public et des Colonies, de proposer le mode d'exécution. Au bout de deux mois, elle rapporta l'arrêté qui avoit déclaré que le Décret n'étoit qu'un principe, et le convertit en loi, sans ordonner aucun mode d'exécution.

J'ai déjà fait voir que ce mode étoit impossible à régler avec justice; car il entraînoit nécessairement la fixation des indemnités à accorder aux propriétaires. Lorsque, par des considérations majeures, d'un intérêt général, évidemment reconnu, la loi attaque les propriétés d'une classe quelconque d'individus, et les expolie, elle doit leur accorder en même temps des dédommagemens proportionnés. Leur spoliation ayant pour but l'avantage de la Société, elle doit contribuer à l'acquisition de cet avantage.

Les indemnités déterminées par la justice, en faveur des Colons, se seroient peut-être élevées à plus de quinze cent millions pour toutes les Colonies Françaises. Si l'on eût proposé de prendre cette somme sur tous les Propriétaires de la République, combien d'entr'eux, qui ont approuvé le Décret fatal, se seroient élevés contre son exécution ! Qui sait même si l'insurrection n'eût pas été générale en France ? Si le Pouvoir Législatif, mu par des considérations, prétendues libérales et philosophiques, prononçoit une loi qui tendit à la dissolution ou à la ruine de la Société, ne seroit-elle pas en droit de la rejeter, et d'accuser ses Législateurs d'ignorance ou de trahison ?

Long-temps après le Décret du 16 pluviôse, qui avoit occasionné des dévastations, des massacres et des incendies, la Convention sembla les approuver, en rendant une loi qui donnoit aux affranchis les droits politiques, tandis que la Constitution vouloit que les Etrangers Européens ne pussent les acquérir qu'au bout de sept ans de résidence. Les François eux-mêmes ne pouvoient les exercer, qu'autant qu'ils savoient lire et écrire : ainsi l'avoit voulu une sage politique ; et certes, elle commandoit plus impérieusement cette condition, pour des Nègres,

que pour des Blancs. Les premiers n'ont pas la moindre idée des droits civils et politiques; ils ne connoissent pas un mot de nos lois; ils ne savent pas même la langue; ils ignorent ce que c'est que la justice, et ce que c'est qu'une patrie. Si, par hasard, il s'élevoit, parmi eux, quelqu'un de leur couleur, plus avisé qu'ils ne le sont ordinairement, homme à caractère, ambitieux, en qui ils prissent confiance, ils s'empareroient, à son instigation, de toutes les places; et qui sait jusqu'où ils porteroient l'autorité dont ils seroient revêtus? Ne pourroit-il pas leur venir dans l'idée d'exterminer tous les Blancs, et de s'emparer des propriétés (1), ensuite, de refuser l'entrée du port aux vaisseaux françois?

Si ces craintes sont exagérées, au moins est-il vraisemblable que, dans ce cas, la guerre civile seroit allumée dans la Colonie, les travaux suspendus, les dévastations, les incendies, les

(1) Cette fatale prédiction, écrite à l'Ile-de-France, au commencement de l'an IX, s'est accomplie dans l'an X. Je pourrois, au besoin, donner des preuves de cette assertion, en apelant le témoignage de plusieurs personnes de la Colonie, à qui j'ai communiqué ces notes.

massacres , répandus sur la surface de l'île , etc. , etc. , etc. (1).

Ecartons ces funestes tableaux , et disons que , si les Noirs jouissent des droits actifs de citoyens , on donne par-là beau jeu aux intrigans et aux factieux , qui gagneront les voix de ces hommes bruts avec un peu de rome , et même qui dirigeront leurs démarches , avec un moyen si sûr et si peu coûteux : de là , les émeutes , les insurrections ; enfin , le dérangement de l'ordre civil.

« Pour renverser , a dit Raynal , l'édifice de
» l'esclavage , étayé par des lois si authentiques ,

(1) Ce qui vient de se passer à Saint-Domingue , la conspiration tramée , cette année , par les Nègres dans les États-Unis , un fait tout récent , arrivé à l'île-de-la-Réunion , et que je répugne à raconter , pour ne pas faire partager au lecteur l'horreur qu'il m'inspire , justifient ces doutes affreux. Ceux qui ont présenté ces conséquences comme des suites nécessaires du Décret de l'affranchissement des Nègres , avant et depuis sa promulgation , étoient traités de tyrans , de contre-révolutionnaires , de négrovores , tandis qu'ils étoient de bons citoyens , éclairés par des connoissances locales , et mus par des sentimens d'humanité et de patriotisme.

» il ne faudroit pas faire tomber les fers des
 » malheureux qui sont nés dans la servitude , ou
 » qui y ont vieilli ; ces hommes stupides , qui
 » n'auroient pas été préparés à ce changement
 » d'état , seroient incapables de se conduire eux-
 » mêmes ; leur vie ne seroit qu'une indolence
 » habituelle , ou *un tissu de crimes*. Le grand
 » bienfait de la liberté doit être alors réservé
 » pour leur postérité , et même avec quelques
 » modifications ».

Combien l'on s'est écarté de cet avis modéré ,
 dicté par la philanthropie et par une politique rai-
 sonnée ! Je ne veux pas dire qu'il ne soit pas
 susceptible d'objections , et que son exécution
 n'eût pas été exposée à des inconvéniens ; mais
 elle en eût évité de très-graves. En un mot ,
 cette grande question , vu l'importance des con-
 séquences , méritoit une discussion approfondie ,
 pour laquelle on eût appelé les lumières des per-
 sonnes instruites ; mais la toute-puissante Con-
 vention ne doutoit de rien , et se regardoit comme
 infallible ; sa volonté seule devoit régler les évè-
 nemens.

Sa vacillance , prouvée par l'émission brusque
 du Décret , par la suspension , par l'adoption

itérative de la même loi, sans fixer les détails de l'exécution, les inconvenances, les monstruosités qu'elle a consacrées par une loi ultérieure, l'oubli des principes de justice et d'humanité, à l'égard des propriétaires, le mépris de toutes considérations politiques, les conséquences qui en sont résultées, terribles pour les Colons, dommageables à la Patrie, doivent nous faire sentir combien notre Constitution actuelle a de sagesse. Aucune loi, dorénavant, ne peut être produite par un enthousiasme vrai ou simulé; aucune loi ne peut être l'effet d'une faction, ni le résultat d'une influence étrangère. Le Gouvernement, dans la proposition qu'il en fait, a une responsabilité morale qui tient à l'opinion. Il craindrait de se discréditer, s'il en proposoit une contraire au vœu général et à l'utilité publique, et sait bien qu'elle ne seroit pas admise. Malgré cette sûreté donnée au Peuple, le Gouvernement est entouré de lumières. Les projets qu'il a adoptés, après un mûr examen, sont d'abord discutés, dans une section du Conseil d'Etat, ensuite dans le Conseil rassemblé, puis examinés par le Tribunat, rejetés ou sanctionnés par le Corps législatif; enfin, discutés par le public, dont l'opinion peut éclairer le Gouvernement, et l'engager, lorsqu'il est paternel, à revenir sur ses pas. Telle

l'eau trouble, en passant par plusieurs filtres, devient enfin claire et potable.

Nous sommes bien éloignés de présenter ces réflexions, dans la vue de contredire les dispositions actuelles du Gouvernement, et de la nouvelle loi qu'il a provoquée sur l'état civil des Gens de Couleur dans nos Colonies. Ces dispositions nous paroissent marquées au coin d'une profonde sagesse. « La science du Gouvernement » n'est que la science de combinaisons, d'applications et d'exceptions ». L'esclavage, proclamé à Saint-Domingue, y renouvellerait toutes les scènes d'horreur auxquelles ce pays a été en proie. La liberté, proclamée aux Iles-de-France et de-la-Réunion, détruirait de fond en comble ces importantes Colonies. Le *statu quo* est le seul parti que l'humanité et la politique conseillent,

L'Ile-de-France a repoussé la mort, en renvoyant les deux Agens du Gouvernement, dans l'an IV. Le Législateur (1) qui a dit à la tribune des Cinq-Cents, qu'il étoit tenté de voter des remerciemens à la Colonie, pour l'avoir conservée

(1) Le Vice-Amiral Villaret de Joyeuse



intacte, a manifesté le sentiment d'un bon citoyen et d'un homme éclairé. Oui, certes, la Patrie doit des remerciemens à cette Colonie, d'avoir su se préserver d'une destruction inévitable. La Patrie lui doit des éloges, pour la conduite sage qu'elle a tenue dans cette circonstance difficile, et de la reconnoissance pour sa fidélité et son attachement à la République. Les projets insensés d'un Directoire hautain qui ne respiroit qu'une vengeance atroce n'ont pu la détacher de la France. Loin de chercher une protection chez des ennemis qui lui tendoient les bras, elle leur a fait une guerre active qui a obtenu quelques succès, mais qui auroit eu pour résultats les conquêtes les plus brillantes et les plus importantes, si elle avoit eu des moyens proportionnés à son courage, à son audace, à son énergie. C'est par ses propres ressources, et par des sacrifices sans nombre, que la Colonie, abandonnée de la Métropole, s'est suffi à elle-même. Elle a fait, pendant plus de dix ans, presque toutes les dépenses d'administration, elle qui auroit coûté à l'Etat quarante ou cinquante millions au moins, dans cet intervalle, si l'ancien ordre de choses eût subsisté. En vain le Gouvernement menaçoit de la bouleverser; en vain ses lettres de change sur France, étoient réduites à rien; en vain les



malveillans, provoqués par les enragés de la Métropole, excitoient le trouble dans son sein; en vain des insensés la provoquoient à l'indépendance; en vain des mal intentionnés réclamoient la protection des Anglois, la très-grande majorité des Colons est restée attachée à la Mère-Patrie; elle attend la récompense méritée de sa fidélité et de son patriotisme. Apelée par sa situation, par les avantages de ses deux ports, par la fertilité de son sol, par la douceur du climat, par la salubrité de l'air, à jouer, un jour, un grand rôle dans l'Océan Indien, elle ira d'elle-même au devant des vues d'un Gouvernement qu'elle chérit et qu'elle admire.

Je ne puis me refuser au plaisir de citer un passage d'un Mémoire très-bien fait, d'un Membre de l'Assemblée Coloniale de l'Île-de-France; d'autant plus qu'il n'expose que des faits notoires, qui feront mieux connoître, que tout ce que je pourrois dire, l'esprit public de cette intéressante Colonie.

« Au dehors, nous avons porté nos armes contre les trois puissances coalisées, nous avons ravagé leurs côtes, et troublé leur commerce.... Nos marins ont fait des prodiges de valeur: dans toutes les mers des Indes le pavillon tricolor a été illustré ».

« Au dedans , nous avons rendu notre Ile formidable ; nous avons composé une force armée dont les bras sont dévoués à la République ; nous avons repoussé la famine par nos mesures , et par des privations supportées sans murmures ; nous avons détruit le germe des séditions , comprimé les intrigans , démasqué les factieux , arrêté les agitations , expulsé les hommes de sang et les désorganisateur ; nous avons maintenu l'ordre , et proclamé la République ; pas une goutte de sang n'a coulé : quoiqu'abandonnés de la Métropole , nous avons concouru , par nos propres moyens , aux dépenses de l'Etat ».

Qu'on ne croie pas que les réflexions que nous avons présentées , dans cet écrit , nous soient dictées par l'expérience du passé , et par la certitude d'obtenir l'approbation du Gouvernement et du Public , aujourd'hui que l'un et l'autre sont revenus à des sentimens sages et réfléchis. Nous allons fournir la preuve , que , même dans le temps du régime extravagant et sanguinaire de la terreur , nous avons eu la même opinion , et que nous avons fait toutes les démarches que l'on devoit attendre de notre patriotisme , pour combattre la fatale loi , avant qu'elle ait été

rendue. M. Broutin et moi nous remplissions alors les fonctions de Députés extraordinaires de la Colonie de l'Ile-de-France; et je dois dire que cet excellent citoyen a toujours partagé mes opinions, mes travaux, mes démarches, mon zèle, mes périls, et même une partie de mes persécutions.

Les pièces que je vais présenter ici existent toutes dans les archives de l'Assemblée Coloniale de l'Ile-de-France; plusieurs se trouvent dans les bureaux du Ministre de la Marine. L'exactitude absolue de leur transcription littérale ne doit pas être révoquée en doute.

Extrait de la lettre particulière du citoyen Cossigny, à l'Assemblée Coloniale de l'Ile-de-France, du 23 juin 1793.

CITOYENS,

La pétition des Gens de Couleur, pour obtenir la liberté des esclaves, a été renvoyée au Comité Colonial; mais il ne tient plus ses séances, n'étant composé que de quatre membres; tous les autres sont en commission sur les frontières, sur les côtes maritimes, ou à la Vendée. La Convention Nationale va le réorganiser; alors nous nous

présenterons au Comité, pour discuter avec lui cette pétition, pour lui en faire sentir les funestes conséquences, et pour nous opposer à ce qu'elle soit admise. Je vais entretenir, ce matin, le Ministre de la Marine qui m'a donné un rendez-vous, et je l'engagerai à proposer au Conseil exécutif, d'appuyer notre opposition; en un mot, je ne négligerai rien pour servir vos intérêts dans une circonstance dont dépend l'existence de la Colonie....

Signé COSSIGNY

Paris, 24 juin 1793.

Les citoyens Broutin et Cossigny, Députés extraordinaires de l'Ile-de-France, au citoyen Dalbarade, Ministre de la Marine et des Colonies.

CITOYEN MINISTRE,

Il a été présenté, à la Convention Nationale, par les Gens de Couleur qui sont à Paris, une pétition tendante à obtenir la liberté des esclaves. Elle a été renvoyée au Comité Colonial.

Nous ne vous représenterons pas ici, combien cette demande seroit désastreuse pour les Colonies, si elle étoit accordée; elle feroit le malheur des hommes libres et des esclaves, et

allumeroit entr'eux une guerre civile, qui ne s'éteindroit que par la destruction entière des uns ou des autres, ou peut-être des deux partis. Si celui des esclaves triomphoit, il périroit ensuite de famine; la paresse, qui leur est naturelle, les empêcheroit de se livrer à la culture de la terre; et l'on auroit détruit, sans fruit, la population des Colonies, le commerce de la Métropole, et sa marine. On auroit enlevé la subsistance à plus de quatre millions d'ames qui vivent en France du commerce des Colonies; on perdrait tous les avantages qu'il nous procure, tels qu'une balance annuelle d'environ soixante millions à notre profit, l'entretien et l'encouragement de l'agriculture, et l'augmentation de la population de l'Empire.

Nous tâcherons de faire valoir ces considérations auprès du Comité Colonial, lorsqu'il tiendra ses séances, et nous leur donnerons les développemens qui pourront l'instruire sur les conséquences funestes d'un projet aussi désastreux. Nous nous en tenons, Citoyen Ministre, à vous observer qu'il peut arriver que la nouvelle de la présentation de la susdite pétition, et celle de son admission, jette le trouble dans les Colonies, y amène la guerre civile, porte

le désespoir dans l'ame des Colons, et les détermine à se détacher de la Métropole, et à se livrer aux Anglois. Cette réflexion nous oblige à vous supplier, au nom de la patrie, qui feroit une perte irréparable, dont les effets sont incalculables, si les Colonies se détachent de la République, de mettre nos observations sous les yeux du Conseil exécutif, de lui proposer de les faire connoître au Comité de Salut public de la Convention Nationale, et de l'engager à faire les démarches qui lui paroîtront convenables, pour obtenir au plutôt un décret qui rejette la pétition des Gens de couleur; afin que la nouvelle de sa présentation parvienne, dans les Colonies, en même-temps que le décret qui la rejette, et tranquillise les Colons sur leur sort à venir.

Nous ne doutons pas, Citoyen Ministre, que cette pétition inconsiderée ne soit l'ouvrage du Gouvernement d'Angleterre, qui met, depuis long-temps, tout en usage, pour occasionner des troubles en France, et pour détacher les Colonies de la République; il sait qu'elle n'est florissante, et qu'elle ne peut avoir une marine et une grande population, que par le commerce. Il sait qu'en faisant décheoir la France

de l'état de splendeur où elle étoit parvenue, l'Angleterre, qui s'enrichiroit de ses dé pouilles, accroîtroit son commerce, son industrie, sa marine, sa population, ses richesses, et sa puissance.

Nous sommes, etc.

Signé, COSSIGNY et BROUTIN.

Lettre des mêmes, au même, le 25 juin 1793.

CITOYEN MINISTRE,

Nous avons appris que la pétition, présentée à la Convention Nationale, au nom des Gens de Couleur, pour obtenir la liberté des esclaves, n'étoit munie d'aucune signature; qu'elle avoit beaucoup de ratures, et que le rédacteur de cette pièce informe étoit le citoyen Labuissonnière, qui est maintenant en prison, pour le crime de faux dont il est accusé. Les soupçons que nous vous avons communiqués, dans notre lettre d'hier, et qui nous ont portés à regarder cette pétition comme une mesure dictée et payée par le Gouvernement Anglois, acquièrent plus de force, par la connoissance de ces faits.

Nous renouvelons auprès de vous, Citoyen

Ministre, avec instance, les sollicitations que nous vous avons faites, de communiquer au Conseil exécutif les représentations que nous vous avons adressées, dans notre lettre du 24 de ce mois; nous croyons qu'elles sont de nature à fixer son attention, et qu'elles exigent de promptes mesures, vu leur importance.

Nous sommes, etc.

Signé, COSSIGNY et BROUTIN.

Billet du citoyen Cossigny au citoyen Adet, adjoint au Ministère de la Marine.

Paris, 8 juillet 1793.

Le citoyen *** accepte avec plaisir l'invitation que je lui ai faite, de diner, jeudi prochain, 11 de ce mois, avec le citoyen Adet, chez le citoyen Cossigny. Je lui ai parlé de la pétition des Gens de Couleur. Il a paru surpris de ce qu'elle n'avoit point de signatures, de ce que le prétendu Labuissonnière n'étoit pas Labuissonnière, et de ce qu'il étoit en prison pour le crime de faux. Il a paru ne pas approuver le but de la susdite pétition, au moins pour le présent, et m'a dit que le Comité Colonial, qui venoit d'être nommé, et dont lui et Marat sont membres, alloit bientôt s'assembler.

Il n'y a point, ce me semble, de temps à perdre, pour que le Ministre communique au Conseil exécutif les représentations des deux Députés de l'Ile-de-France, sur l'objet de la susdite pétition. Je me présenterai au Comité Colonial dès qu'il tiendra ses séances.

Signé COSSIGNY.

*Lettre des citoyens Cossigny et Broutin,
Députés extraordinaires de l'Ile-de-France,
au Comité Colonial de la Convention Natio-
nale.*

Paris, 9 juillet 1793.

CITOYENS,

Nous attendons depuis long-temps que le Comité Colonial tienne ses séances pour lui rappeler les différentes pétitions que nous avons présentées à la Convention Nationale, pour lui en faire sentir l'urgence, et pour lui communiquer nos observations, sur une question importante, qui a été soumise à la décision de la Législature, et renvoyée à l'examen du Comité Colonial.

Tous ces objets intéressent essentiellement le

salut des Colonies Orientales. Nous vous prions de vouloir bien nous admettre auprès de vous, et entendre, par notre voix, les réclamations et les représentations de l'Île-de-France, qui nous a confié le soin de veiller à ses intérêts auprès de la Métropole.

Signé COSSIGNY et BROUTIN.

Extrait de la lettre des citoyens Cossigny et Broutin à l'Assemblée Coloniale de l'Île-de-France.

Paris, ce 19 juillet 1793.

CITOYENS,

Nous vous avons entretenus, dans nos précédentes, de la pétition des Gens de couleur, pour obtenir la liberté des esclaves, et nous vous avons rendu compte des démarches que nous avons faites; elles n'ont obtenu jusqu'à ce jour aucun résultat: le Comité Colonial ne s'assemble pas encore. Vous verrez, par la lettre n^o. 119, en date du 9 juillet, que nous l'avons prié de nous admettre à ses séances. Nous avons engagé deux de ses membres à appuyer cette demande.

Nous ne devons pas vous dissimuler qu'il nous a

paru que la majorité de la Convention avoit une opinion conforme aux principes énoncés dans la pétition des Gens de couleur. Nous nous proposons d'en faire sentir les funestes conséquences pour tout ce qui habite les Colonies , soit libres , soit esclaves ; mais si les raisons de politique , et même d'humanité et de justice , que nous exposerons au Comité Colonial , ne l'emportent pas sur les principes admis , alors nous proposerons que la Convention Nationale décrète l'indépendance des Colonies , à condition que leurs ports soient exclusivement ouverts aux vaisseaux de la France. C'est le seul moyen que nous ayons imaginé de les sauver de leur entière destruction. Le parti que l'Assemblée Constituante avoit pris , de leur remettre le pouvoir de faire des lois sur l'état civil de leurs habitans , seroit celui qui leur conviendroit le mieux , et sur-tout à l'Île-de-France , qui a besoin de la protection et des secours de la Métropole. Ce seroit aussi le parti qui conviendroit mieux à la France. Un homme en place doit le proposer au Comité de Salut Public. Nous emploïrons tous nos efforts pour appuyer cette proposition ; mais nous craignons qu'elle ne soit pas adoptée. Comme la déclaration de l'indépendance des Colonies est une mesure très-importante qui , dans l'état des

choses, convient beaucoup moins à l'Île-de-France qu'à celles qui sont plus peuplées et plus riches, nous avons pensé qu'il étoit de notre devoir de prendre l'avis, sur cet objet, des habitans des Îles-de-France et de la Réunion, qui se trouvent à Paris, et nous les avons convoqués pour le 21 de ce mois. Nous vous rendrons compte du résultat de la délibération de cette assemblée.

Le numéro 118, en date du 8 juillet, est un billet que l'un de nous a écrit au citoyen Adet, et qui a rapport au même objet.

Nous aurions désiré nous réunir aux Députés des autres Colonies, pour combattre les motifs exposés dans la pétition des Gens de Couleur; mais les informations que nous avons prises à cet égard, nous ont fait connoître qu'ils n'avoient fait aucune démarche.

Nous ignorons les raisons de cette inaction, et nous en sommes surpris; elle ne servira pas de règle à notre conduite, et vous devez compter sur notre zèle, et sur l'activité de nos démarches. Nous avons imaginé d'engager les villes maritimes de la France, qui sont le plus intéressées à la prospérité des Colonies, d'adresser

à la Convention Nationale, leur vœu sur la question de la liberté des esclaves, et leurs représentations et les conséquences qui en résulteroient pour la Métropole elle-même; mais les tentatives que nous avons faites n'ont produit aucun effet. Le commerce est anéanti; il croit n'avoir plus d'espoir de se relever, il n'a plus d'action, il n'a plus d'énergie.

Enfin, si tous nos efforts n'obtiennent aucuns succès, nous demanderons à la Convention de soumettre à la sanction du peuple le décret qui ordonnera la liberté des esclaves (s'il est rendu), fondés sur le grand intérêt qu'il a dans la décision de cette question.

Signé COSSIGNY et BROUTIN.

Projet de discours à l'Assemblée des Habitans des Iles-de-France et de la Réunion, convoqués à Paris, pour le 21 juillet 1793, par les Députés extraordinaires de l'Ile-de-France.

CITOYENS,

Nous vous avons convoqués pour prendre vos avis sur une question qui intéresse toutes les Colonies de la République française.

Vous savez que les Gens de couleur qui sont à Paris ont présenté, le mois dernier, à la Convention Nationale, une pétition tendante à obtenir la liberté des esclaves, et qu'elle a été renvoyée au Comité Colonial.

Les démarches que nous avons faites nous ont appris que cette pétition n'étoit revêtue d'aucune signature, et que le citoyen qui l'a rédigée et l'a lue à la barre de la Convention, prend le nom de Labuissonnière, et se dit fils d'un habitant de Léogane, très-connu, qui n'a plus d'enfans. Le même homme a été traduit en prison pour le crime de faux, peu de jours après s'être présenté à la Convention.

Le Comité Colonial, qui n'étoit pas complet, vu l'absence de plusieurs de ses Membres, ne tenoit pas ses séances, et ne les tient pas encore aujourd'hui, quoique la Convention Nationale ait nommé depuis peu, le nombre de Députés nécessaires. Nous espérons qu'il voudra bien nous admettre à ses séances, sur la demande que nous lui en avons faite.

Nous projetons de lui rappeler plusieurs pétitions que nous avons adressées depuis long-temps aux Législateurs, sur des objets qui intéressent les Colonies Orientales, et en même temps de lui

faire sentir que la pétition des Gens de Couleur compromet le sort des Colonies Françaises ; nous lui exposerons, de notre mieux, toutes les raisons que nous déduirons de la politique, de la justice et de l'humanité, même celles qui nous paroissent tenir à l'intérêt de la Métropole, relativement à son agriculture, à son industrie, à son commerce, et à sa marine.

Ainsi nous demanderons d'abord que la Convention décrète que les Colonies soient hors de la Constitution, et qu'elle leur laisse le pouvoir de statuer elles-mêmes sur l'état civil de leurs habitans. Nous emploierons tous nos efforts pour obtenir cette demande: si elle n'est pas accueillie, nous avons imaginé de proposer au Comité Colonial, que la Convention Nationale déclare l'indépendance des Colonies.

La France, qui possède exclusivement les grands objets de leur approvisionnement en denrées et marchandises d'Europe, recueilleroit la plus grande partie de leurs récoltes, et ne seroit plus chargée des dépenses de leur entretien et de leur conservation. Comme cette proposition est très-importante, et que nous n'avons aucune autorisation de la Colonie dont nous sommes les Agens, pour la présenter, nous avons pensé qu'il

étoit de notre devoir de la soumettre à votre discussion, et de prendre vos avis.

Enfin, Citoyens, si toutes nos demandes sont rejetées, nous n'aurons plus qu'à nous soumettre à la souveraineté du Peuple, et à nous en rapporter à la générosité de la Nation, pour indemniser les Colons propriétaires de la perte qu'ils éprouveroient.

Signé, COSSIGNY et BROUTIN.

Extrait d'une Lettre des Citoyens Cossigny et Broutin, Députés extraordinaires, à l'Assemblée Coloniale de l'Ile-de-France.

Paris, 25 juillet 1793.

CITOYENS,

Notre dernière dépêche, numérotée 22, du 19 de ce mois, vous a annoncé que nous avions convoqué, pour le 21, une assemblée des Habitans des Iles-de-France et de la Réunion, qui se trouvent à Paris, et que notre désir étoit de prendre leurs avis et leurs conseils, sur la pétition des Gens de Couleur qui sollicitent la liberté des esclaves. Nous nous y sommes rendus à l'heure indiquée. Le citoyen Lemarchand, Député de la Réunion, s'y est rendu; nous avons

conféré, la veille, avec lui sur l'objet de cette convocation, et nous avons vu que son opinion étoit conforme à la nôtre. Nous nous proposons de tenir à l'Assemblée le discours que nous joignons ici, n°. 120; mais, soit insouciance, soit pusillanimité, aucun Colon n'est venu au rendez-vous. Nous n'avions pas jugé à propos de donner à un écrit signé par nous, et qui devoit être lu en public, tous les développemens dont le sujet étoit susceptible. Notre dessein étoit de faire part, verbalement, de nos observations, et d'ajouter, lors de la discussion, le détail des démarches que nous avons faites, et de celles que nous projetons de faire. Il y a des propositions que l'on peut présenter d'une manière indirecte, et qui seroient mal accueillies, si on leur donnoit d'abord la forme officielle. Dans le premier cas, elles ne sont regardées que comme des ouvertures, sur lesquelles la discussion s'entame; dans le second cas, elles sont prises pour une pétition formelle; et lorsqu'elles choquent une opinion favorite, elles sont rejetées avec dédain et sans examen; souvent même elles sont mal interprétées, et nuisent autant à la cause que l'on défend, qu'aux personnes qui les produisent. Nous tâcherons de mettre dans nos démarches la prudence que les circonstances semblent exiger,

dans la vue de servir vos intérêts ; car c'est là notre seul but.

Signé, COSSIGNY et BROUTIN.

Je laisse au lecteur le soin de tirer lui-même les conclusions que son jugement lui présentera , sur les pièces que je viens de rapporter. Je ne lui communiquerai qu'une seule réflexion.

Les mêmes hommes qui , par exagération , ou par ambition , ou par ignorance , ont fait tous leurs efforts pour perdre les Colonies , avec une chaleur qu'ils prétendoient inspirée par l'humanité , ont occupé , dans le temps , et occupent encore aujourd'hui , des places distinguées. Ils ont vraisemblablement changé de principes , et méritent ces distinctions ; et nous qui , par humanité , par justice , et par patriotisme , nous sommes exposés à la persécution que nous avons éprouvée , en défendant les Colonies ; nous , que le malheur des temps a ruinés ; nous sommes oubliés , et peut-être calomniés. Nous n'en serons pas moins ardens à prouver , dans l'occasion , notre dévouement à la chose publique. Ce sentiment est en nous inextinguible ; nous en avons fourni , dans l'an IX , une nouvelle preuve qui n'est pas ignorée du Gouvernement.

ECONOMIE POLITIQUE,

OU

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES

SUR LE COMMERCE ET SUR LES FINANCES.

Je ne me propose pas de traiter ce sujet dans le plus grand détail, mais seulement de faire part de quelques réflexions sur cet objet, et de proposer mes idées sur un plan de finances qui me paroît applicable à quelques Colonies, et surtout à l'Ile-de-France.

Dans les feuilles du Publiciste, des 17 et 19 prairial, an IX, le citoyen Saint-Aubin fait des observations sur la préface, à la traduction de la *Richesse des Nations de Smith*, par le citoyen Germain Garnier.

Dans la première feuille, il s'étonne que les Nations, qui ont la plus grande quantité d'impôts indirects, soient en même temps les plus riches.

Ce n'est point la quantité et la nature des impôts qui enrichissent une Nation, c'est le travail agricole et manufacturier, c'est le commerce. Les Nations les plus riches sont celles qui peuvent être imposées le plus fortement, puisqu'elles ont plus de moyens pour y satisfaire. La quotité de l'impôt, quelle qu'elle soit, peut gêner les individus, mais ne produit aucune diminution dans les richesses d'une Nation, pourvu que la quotité n'affecte pas le commerce. L'impôt, considéré en lui-même, n'est qu'un déplacement de fonds; il enlève à celui qui le paie la somme qui est distribuée à d'autres pour les dépenses de l'Etat.

Ces observations ne veulent pas dire que la quotité et la nature de l'impôt soient indifférentes en elles-mêmes, et que tout Gouvernement sage ne doive les asseoir avec prudence, et les distribuer avec mesure. Nous avons des exemples que tel impôt mal combiné a détruit des manufactures dont les produits étoient des objets d'exportation pour une Nation; et qu'elle a perdu sans retour, par cette fausse opération, un commerce avantageux, dont d'autres Nations mieux avisées se sont emparées.

Dans la feuille du 19 prairial, l'Auteur distingue,

tingue , avec raison , les impôts indirects des impôts directs , et il classe parmi ceux-ci la taxe sur les portes et fenêtres , et le droit de passe.

L'impôt direct est celui qui est assis sur une propriété donnant des revenus. Le propriétaire d'une maison paie un impôt direct pour le logement qu'il occupe , en soldant la taxe sur les portes et fenêtres ; mais le locataire ne paie ni un impôt direct ni un impôt indirect ; ce n'est pour lui qu'une augmentation de loyer. La taxe sur les portes et fenêtres , le droit de passe , celui du timbre , celui du port des lettres , qui est , suivant moi , l'un des plus impolitiques (1) , ne

(1) La communication des lumières , celle du commerce , celle des particuliers entr'eux , intéressent si fort la Société , que le Gouvernement devrait employer tous les moyens de l'étendre. Ainsi , au lieu d'augmenter le prix du port des lettres , on devrait le réduire au *minimum* ; c'est-à-dire n'exiger que les frais indispensables. Alors personne ne chercheroit à frustrer le fisc d'un revenu juste et modique ; les communications se multiplieroient ; les lumières se répandroient , et la Société en retireroit les plus grands avantages. Si le revenu de la poste aux lettres occasionne par là un déficit sur ceux du Trésor public , il faut le couvrir par un autre impôt moins onéreux , et moins funeste à la Société.

peuvent être rangés dans aucune de ces deux classes ; ce sont des impôts neutres , si je puis m'exprimer ainsi.

A l'occasion de la comparaison établie par le

Au lieu de mettre un impôt sur les Journaux, on devroit, au contraire, en faciliter le transport et l'achat dans tous les départemens, de manière que la classe un peu aisée des paysans pût les acheter sans se gêner. C'est ainsi que l'on pourra établir en France un esprit public, dont on commence à appercevoir le germe depuis l'heureuse et mémorable révolution du 18 brumaire an VIII. Le citoyen qui a du patriotisme dans le cœur, s'intéresse à tous les évènements publics, désire les connoître, et y prendre part : rendez-lui donc cette connoissance facile et peu coûteuse, pour entretenir dans son cœur le feu sacré du patriotisme, et pour qu'il ne soit pas la dupe des bruits faux que font courir les malveillans, qui l'inquiètent, et qui souvent le refroidissent. On objectera peut-être, contre mon opinion, que l'Angleterre, et toutes les Puissances de l'Europe, ont établi un impôt sur les ports de lettres et de Journaux. Des exemples vicieux ne sont que des fautes répétées. Le Gouvernement François vient d'établir une instruction publique gratuite. Tous les bons citoyens ont applaudi à cette sage et importante mesure ; mais n'est-ce pas une contradiction que de ralentir l'émission des lumières, en imposant chèrement leurs communications ?

citoyen Garnier, entre la doctrine des économistes et celle de Smith, le citoyen Saint-Aubin trouve les raisonnemens du premier aussi justes que frappans. Il me semble que le premier n'a pas condamné les principes de la doctrine des économistes, puisqu'il avance, page 4, *qu'ils sont presque tous d'une évidence incontestable, et susceptibles d'une démonstration rigoureuse.* Garnier n'attaque que les conséquences qu'on en a tirées, et l'application qu'on a voulu en faire à l'administration publique. Les économistes ont avancé que la terre étoit la source primitive des richesses : c'est une vérité incontestable; c'est elle qui fournit à l'industrie (c'est-à-dire au travail), les matières premières. Smith s'appuie sur le travail, comme l'agent universel qui produit les richesses. Il me semble que c'est dire la même chose en d'autres termes. Quand on avance que la terre est la source primitive des richesses, on comprend nécessairement que ses produits sont le résultat du travail, qu'ensuite celui-ci les façonne, et qu'enfin le commerce, qui est encore un travail, les distribue.

Une Nation auroit beau être laborieuse, elle n'auroit qu'une richesse précaire, si son sol est ingrat, si son climat est intempéré. Son commerce, qui est le fondement de sa fortune, peut

être anéanti par l'activité, par la concurrence, par la sage administration des Nations voisines, plus favorisées qu'elle par la nature.

La Nation Chinoise est la plus laborieuse qui existe : il n'y a point chez elle d'hommes oisifs ; elle n'a point de cafés, point de spectacles habituels, point de promenades publiques, point de rassemblemens d'hommes, point d'assemblées religieuses semblables aux nôtres, dont le retour est si fréquent ; enfin, point de jours de repos. Nous ne voyons pas qu'elle soit la plus riche, proportionnellement à son immense population qui va à plus du double de celle de toute l'Europe.

La richesse d'une nation considérée isolément dépend sans doute du travail ; c'est-à-dire, qu'elle peut être dans l'aisance, par le moyen des fruits de son industrie ; mais si l'on compare la richesse d'une nation à celle des autres, on reconnoitra que la première ne la doit qu'à un travail bien dirigé ; et que, pour fixer long-temps chez elle cette richesse, il faut que cette nation ait un sol fertile, un climat heureux, un commerce étendu.

Celui-ci fait, dit-on, la prospérité des États : cet axiome est devenu trivial. Mais quelle en est la

raison ? On l'attribue à l'augmentation des richesses. Elle est un effet, et non une cause. Le commerce augmente le travail et l'industrie, puisqu'il les fait valoir ; de là vient l'augmentation de l'agriculture, des arts, de la population, et, par conséquent, des richesses. C'est la consommation qui règle la masse du travail : en augmentant la première, on augmente la seconde ; ainsi, l'attention du Gouvernement doit toujours se porter sur l'extension de la consommation, et, par conséquent, favoriser le commerce intérieur et extérieur.

Que le Gouvernement, dit Germain Garnier, « apporte tous ses soins à agrandir le marché » (p. 21). Des routes sûres et commodes, un bon système de monnoies, la garantie de l'exécution fidèle des contrats : voilà les mesures indispensables, mais toujours efficaces, par lesquelles le Gouvernement pourra faciliter les opérations du commerce ». L'Auteur entend sans doute, par le premier membre de sa période, les canaux de navigation dans l'intérieur d'un empire, outre les chemins publics. Il me semble qu'il auroit dû ajouter, parmi les *mesures indispensables et toujours efficaces*, un bon système d'impositions, sur-tout relativement aux

douanes , et tel qu'il établisse l'ordre dans la comptabilité, que la perception en soit simple et assurée, qu'il ne nuise ni à l'industrie, ni au commerce, qu'il soit réglé sur des proportions sages, justes, bien combinées, et qu'il soit mesuré sur les besoins ; enfin, que l'emploi en soit fidèle.

Il me semble encore que , parmi les mesures propres à faciliter les opérations du commerce, l'Auteur auroit du citer, 1°. le rétablissement des Colonies ; 2°. la fondation de nouvelles Colonies ; 3°. l'encouragement à donner aux entreprises lointaines, qui présentent des objets de commerce qui n'ont pas encore été exploités ; 4°. des traités de commerce avec des nations étrangères qui, sans ce préalable, refuseroient toutes relations ; et 5°. l'établissement du crédit, qui paroît être la source principale du commerce et de la prospérité de l'Angleterre. Alors *le Gouvernement seroit certain de donner au Marché national tout l'agrandissement dont il est susceptible* (p. 21).

Il veut que le Gouvernement renonce aux systèmes de prohibitions et d'encouragemens. Je serois bien d'avis d'abolir les prohibitions, si toutes les nations faisoient entr'elles une convention pour y renoncer. La France, qui a un sol fertile, des productions très-variées, dont quelques unes

lui appartiennent exclusivement, un peuple actif et industrieux, gagneroit vraisemblablement plus qu'une autre à un semblable pacte ; et je suis persuadé qu'elles y gagneroient toutes, proportionnellement à la fertilité de leur sol, à leur population, à l'étendue de leur industrie, à l'activité de leur travail, à la sagesse de leurs lois ; mais tant que ce pacte n'existera pas entr'elles, je ne puis pas être de l'avis de l'Auteur. Il me semble que la nation qui admettroit chez elle, sans restriction, et sans autre condition que celle d'un droit modique, toutes les denrées des autres nations, manufacturées et autres, tandis que les siennes n'obtiendroient pas la réciprocité, travailleroit à sa ruine. Le travail des étrangers diminueroit le sien, et, par conséquent, ses richesses et sa population : des ouvrages dont la matière première n'existeroit pas chez elle, anéantiroient son travail dans les ouvrages moins agréables qui remplacent les autres ; et ce seroit favoriser à ses dépens les manufactures étrangères, si l'on refusoit de recevoir d'autres objets en compensation, et aux mêmes conditions.

Qu'on réfléchisse que, dans l'état actuel des choses, une quantité immense de bras sont oisifs, presque toute l'année, dans la République, par

le défaut de consommation qui naît de la rareté du numéraire, d'où dérive la rareté du travail.

On a objecté contre les prohibitions absolues des marchandises étrangères, ou contre les droits excessifs, imposés sur leur introduction, qui équivalent à une prohibition, que ces mesures favorisoient la contrebande : j'en conviens ; mais aussi elles diminuent la consommation, parce que la contrebande renchérit la marchandise. Et peut-être existe-t-il des moyens de diminuer considérablement la fraude : outre la peine pécuniaire, une peine civile contre les coupables et leurs complices me paroît propre à obtenir cet effet.

Quant aux encouragemens, je les crois très-utiles, lorsqu'on les appliquera à des inventions nouvelles, ou à l'établissement de manufactures, dont les objets ouvragés ne proviennent pas de notre industrie. C'est un moyen d'augmenter le travail, le commerce intérieur et extérieur, d'attirer l'argent du dehors, et de retenir chez nous notre numéraire. Si nous supprimons les encouragemens, il arrivera que telle industrie nouvelle, ne trouvant pas chez nous les moyens de s'établir, ira les chercher chez l'étranger qui jouira, à notre refus, de tous les avantages qu'elle lui procurera,

jusqu'à ce qu'elle soit connue et établie chez nous. Il en résultera encore que nous paierons à l'étranger les objets des manufactures qui nous manquent, et que nous pourrions tirer de nos propres ateliers si nous en favorisions l'établissement : nous contribuerions donc à l'accroissement des richesses des étrangers, à nos dépens. Puisque le travail en est la source, retenons-le chez nous, plutôt que de le renvoyer chez les autres : il en résultera pour nous une augmentation, au lieu d'une diminution de numéraire.

Je sais bien que l'argent ne constitue pas seul les richesses d'une nation ; mais il en fait partie, et il est aussi nécessaire que l'eau qui fait mouvoir un moulin. Sans argent, plus de manufactures, plus d'entreprises, plus de commerce : l'agriculture elle-même languit ; enfin, le travail n'a plus la même activité ; il en prend toujours proportionnellement à la quantité de numéraire qui est en circulation. Colbert, dont l'autorité, en matières économiques, est certes d'un grand poids, avoit une opinion contraire à celle des deux Auteurs modernes que je combats : non seulement il favorisoit l'établissement des manufactures, mais il appeloit en France l'industrie des étrangers ; il a payé cent mille écus le métier à bas, et

il a entretenu, aux dépens du fisc, les ouvriers qui savoient employer cette machine ingénieuse. Combien d'argent cette acquisition n'a-t-elle pas épargné à la France, et combien n'en a-t-elle pas attiré du dehors ! Cela est incalculable ; et, de nos jours, n'avons-nous pas acquis, à prix d'argent, les filatures anglaises ? Si le secret de cette machine eût été trouvé en France par un homme industriel, mais sans moyens, n'eût-il pas été de la sagesse du Gouvernement de lui prodiguer des encouragemens ? Dans le moment actuel, beaucoup d'inventions nouvelles iront les chercher, ces encouragemens, chez nos voisins, si elles ne les trouvent pas chez nous.

Je conviens qu'il y a un terme où l'abondance de l'argent pourroit être plus nuisible qu'utile ; c'est lorsque la nation est parvenue au *maximum* de travail et d'industrie, et que les capitaux excédans ne trouvent plus d'emplois avantageux. Mais qui sait jusqu'où l'augmentation de la population et l'accroissement de l'industrie peuvent porter le *nec plus ultra* ? Et, quand on y sera parvenu, les capitaux surabondans iront chez l'étranger chercher des emplois avantageux. Tel est le cas où se trouvoit la Hollande, avant la révolution. Smith, qui désapprouve, en général, les primes,

dit cependant (tom. II, liv. IV, ch. V, pag. 441, traduction de Blavet) : « On convient que les » primes ne doivent être accordées qu'aux bran- » ches du commerce qui ne peuvent aller sans » elles ». Tout ce que cet Auteur allègue contre la prime accordée, en Angleterre, sur l'exportation du blé, ne me paroît pas concluant : il me semble qu'elle occasionne une plus grande production de la denrée, et qu'elle assure, par conséquent, la subsistance du peuple. Avancer que la grande exportation, dans les années fertiles, enlève une ressource pour les années stériles, c'est oublier que la grande production a été occasionnée par la prime, et qu'elle a été la cause de la grande exportation ; et c'est méconnoître non seulement l'effet de la suspension de la prime d'exportation, dans les années de disette, mais encore celui de la prime d'importation, qui a lieu dans ce cas : c'est encore ne faire aucune attention à tous ces salariés que les deux primes entretiennent, et dont le nombre est très-considérable, si l'on y comprend les constructeurs des vaisseaux, et leurs équipages. Dire que la prime n'étend le marché du dehors qu'aux dépens de celui de l'intérieur, c'est nier que la prime occasionne une plus grande production ; ce qui ne peut pas se soutenir. Toutes les productions se mesurent toujours sur la consommation.

Prétendre que la prime augmente le prix de la denrée, c'est ne pas connoître l'effet de l'abondance, et c'est contredire un fait avoué par tous les économistes Anglois, dont notre Auteur convient lui-même, et qu'il attribue à d'autres causes plus spécieuses que réelles (1). « La proportion, » dit-il, du blé exporté est, à celui consommé » dans le pays, comme un à trente - un ». Cette

(1) L'ouvrage du fameux Smith est un de ceux qu'il faut lire avec défiance. Ses raisonnemens sont, en général, spécieux : il paroît avoir approfondi le sujet qu'il a traité, par les détails immenses dans lesquels il est entré; mais il ne me paroît pas avoir toujours saisi les vrais principes. Tout son livre roule sur un point de doctrine qu'il a trop généralisé. Il prétend que le travail donne le prix à toutes les choses. Ce principe exige des distinctions et même des exceptions. Par exemple, les laines d'Espagne ne coûtent pas plus de travail que les laines grossières de nos départemens; cependant les premières ont un prix bien supérieur. Le chanvre du nord, beaucoup plus cher que celui de France, n'a pas exigé plus de travail. L'or exploité d'une mine riche, telle qu'il s'en trouve à la Cochinchine et au Japon, a un prix bien supérieur à tous les frais d'exploitation, etc., etc., etc. Il faut que la théorie, lorsqu'elle avance un principe général, se compose de tous les élémens qui entrent dans le sujet.

différence suffit à l'encouragement de l'agriculture; mais, quand même elle influeroit sur le prix, ce ne pourroit être que dans la proportion d'un à trente-un, si l'exportation n'augmentoît pas la production. On pourroit aussi contredire le taux désigné de cette proportion, et prétendre qu'elle est ou plus forte, ou plus foible. Ce n'est pas ici le lieu d'attaquer cette fixation, ni tous les raisonnemens exposés par l'Auteur. Je citerai seulement un passage de son ouvrage, dont le lecteur tirera lui-même la conséquence (*Ibid.* p. 505). « *La prohibition de l'exportation borne l'amendement et la culture à ce que le besoin des habitans exige. La liberté (p. 506) d'exporter les étend, par la perspective de fournir aux nations étrangères* ». L'Auteur regarde la prime comme un impôt sur le peuple, et pour le profit du marchand. Cet impôt est comparable à la semence que le laboureur répand sur la terre: il perd pour récolter. Le profit du marchand se distribue dans toutes les classes de la société, et se partage sur-tout avec l'agriculteur. Si l'exportation donne un excédant de culture d'un trente-unième, il en résulte que, dans les années de disette, on a cultivé un trente-unième de plus qu'on n'auroit fait si l'exportation avoit été défendue. La disette est donc moins

grande d'un trente-unième, et le prix du blé se ressent alors de cette augmentation de production.

M. de St.-Aubin tourne en ridicule, dans la feuille du Publiciste, du 24 prairial an IX, l'opinion des auteurs qui ont prétendu que la balance du commerce étoit le thermomètre de la prospérité publique. Si l'on admet, avec Smith, que la richesse d'une nation est le produit du travail, la balance du commerce ne prouve-t-elle pas évidemment le plus ou le moins de travail ?

Ce dernier distingue la balance du commerce de celle du travail productif comparé à la consommation : sous ce dernier point de vue, l'excédant du travail sur la consommation donne une balance du commerce avantageuse, lorsque l'exportation est au dessus de l'importation. « Dès » que l'argent, dit le même, surabonde dans un » pays, cette balance doit tourner aussitôt contre » lui, puisqu'il ne peut le faire valoir qu'en l'en- » voyant au dehors, pour y acheter des mar- » chandises; d'où il résulte une conséquence qui » paroît bien absurde; savoir, que la balance est » toujours défavorable aux nations riches qui » vont acheter les productions d'autres nations, » avec l'argent qu'elles ont de trop (t. II, L. IV,

» ch. III, pag. 429) ». Cette conséquence seroit, en effet, absurde : car il ne résulte pas, de la surabondance d'argent dans un pays, que l'exportation de la partie surabondante du numéraire doive lui donner une balance défavorable. Les mêmes causes qui l'ont établie favorable, doivent la maintenir dans le même état ; et l'exportation du numéraire surabondant augmente le commerce, donne des moyens d'augmenter la balance, favorise l'industrie, et procure aux pays riches plus de jouissances qu'aux pays pauvres. Il résulte encore, de la surabondance de l'argent, une diminution dans le taux des intérêts, la facilité des emprunts, l'activité, l'extension, et la multiplication des entreprises agricoles, commerciales et industrielles, et, par conséquent, la multiplication des emplois des fonds, d'où il résulte que la surabondance des capitaux ne se fait sentir que par le bien qu'elle a opéré, c'est-à-dire par la prospérité du pays.

On conviendra, sans doute, que la Hollande avoit, avant la révolution, une balance annuelle très-avantageuse, et que l'argent y étoit *surabondant* aux besoins. Elle en *envoyoit*, sans doute, une grande partie *au dehors*, tant pour *acheter des marchandises*, que pour des *placemens* de

fonds. Les bénéfices qu'elle faisoit sur les premières, et l'intérêt qu'elle retiroit des seconds, augmentoient encore ses richesses, et lui procuroient une balance de plus en plus avantageuse.

On ne peut pas dire qu'une nation isolée, qui ne vendroit rien aux étrangers, et qui n'achèteroit rien d'eux, fût pauvre ou riche, quelle que fût la quantité de son numéraire. Cependant elle pourroit être heureuse, si elle avoit de bonnes lois; mais elle augmenteroit son agriculture, sa population, en un mot, la masse de son travail, et même sa puissance, si elle se livroit au commerce extérieur. Si la balance du commerce lui étoit avantageuse, ceseroit une preuve qu'elle travaille pour les autres nations, plus que celles-ci ne travaillent pour elle.

Supposons une nation pauvre, chez laquelle des nations riches et industrieuses viendroient commercer; elle ne pourroit donner en échange des denrées qui lui seroient apportées, et dont elle auroit besoin, qu'une partie des siennes, ou son numéraire, ou bien les premières concurremment avec le dernier. Dans le premier cas, si elle avoit une somme de denrées à donner, plus forte que celle des denrées importées chez elle, son numéraire augmenteroit, la balance de

son commerce lui seroit avantageuse, et l'augmentation de son numéraire produiroit chez elle tous les avantages que nous avons exposés ci-devant. Dans les deux autres cas, son numéraire s'écouleroit, la balance lui seroit désavantageuse; le défaut de numéraire arrêteroit le travail, ralentiroit ou annulleroit la circulation; et, par une suite nécessaire, l'industrie et le commerce intérieurs. Alors elle ne pourroit acheter les denrées des étrangers que par la voie des échanges; et si leurs besoins étoient bornés, vu l'espèce et la qualité des denrées qu'elle offriroit, elle seroit forcée de se priver des denrées étrangères, dont la valeur excèderoit celle des siennes, quel que fût le besoin qu'elle auroit de les acquérir. Ces considérations me paroissent prouver qu'on a eu raison jusqu'ici de regarder la balance du commerce, comme le thermomètre de la prospérité des États.

Supposons maintenant une nation qui vendroit aux autres pour une somme de denrées égale à celle qu'elle en achèteroit; sa balance seroit en équilibre; elle seroit dans un état de stagnation; elle ne croîtroit ni ne décroîtroit. Cette supposition confirme la conséquence que j'ai tirée des premières.

M. Gents, dans son excellent Ouvrage sur les

finances de la Grande-Bretagne, adopte l'opinion que je combats. 1°. « La balance du commerce est, » dit-il, une mesure aussi incomplète qu'incertaine de l'ensemble de l'industrie nationale; car » la prospérité intérieure d'un pays peut s'accroître, sans que cet accroissement soit sensible dans la balance du commerce; elle peut même faire des progrès avec une balance défavorable; et, d'un autre côté, quoique d'une balance favorable on puisse conclure à un certain degré de prospérité, il ne faut pas croire que toutes deux doivent marcher en proportion égale ». (P. 59, voyez la note). Je conviens que la prospérité nationale peut s'accroître, sans que cet accroissement soit sensible dans la balance du commerce. Il suffit, pour l'un et l'autre, que la population soit augmentée, ou que le pays consomme une plus grande quantité de marchandises étrangères qu'auparavant, ou qu'il ait fait des crédits au dehors, ou qu'il ait placé des fonds, ou qu'il ait formé des entreprises lointaines; et quoique dans ce cas *l'accroissement ne soit pas sensible dans la balance du commerce*, il n'en existe pas moins à l'avantage de ce pays.

Ma réponse s'applique également à l'hypothèse

présentée d'une balance défavorable et momentanée. Si elle étoit constante, il me paroît évident que le même pays, manquant de numéraire, en grande proportion avec ses besoins, verroit son industrie et son commerce décroître, sa population diminuer, et sa prospérité décroître. L'auteur avoue que l'on *peut conclure d'une balance favorable à un certain degré de prospérité* : cela me paroît incontestable, quoique toutes deux ne marchent pas également. Il ajoute « La balance du commerce ne peut même pas » donner la mesure certaine de la valeur relative du commerce dans un pays ». D'accord, mais elle prouve la généralité d'un commerce avantageux. L'Auteur fait un second aveu qui prouve qu'il ne regarde pas comme une absurdité le principe que je défends.

« Le seul point de vue (dit-il, p. 60) sous » lequel une balance favorable du commerce » sera toujours intéressante pour un État, c'est » la facilité qu'elle lui donne de maintenir, dans » tous les temps, entre la quantité du numéraire, et les autres parties de la richesse nationale, le rapport le plus convenable aux » besoins de la circulation intérieure ». (Remarquez que ces besoins augmentent toujours

proportionnellement à l'augmentation du numéraire, parce que celle-ci développe, facilite, et augmente l'industrie, et, par conséquent, la prospérité d'un pays). « C'est encore l'avantage » qu'elle lui assure de pouvoir, sans détruire » ce rapport, exécuter au delà de ses frontières » des entreprises considérables ». Et j'ajoute des entreprises avantageuses, qui lui donnent encore un nouveau poids à mettre dans la balance ; et ce nouveau poids accroît encore ses bénéfices ; et ceux-ci en donnent encore un nouveau ; et toujours ainsi progressivement. *Ibid.*... « Le » symptôme par excellence des progrès de la » richesse, celui qui embrasse tout, qui ne peut » jamais tromper, et auquel, par conséquent, » doivent se rapporter en définitif, toutes les » mesures d'économie politique, c'est l'excédant du total du revenu d'un pays sur le total » de sa consommation ». J'approuve cette assertion, et je la regarde comme un principe évident. Mais ne rentre-t-elle pas dans le principe de la balance du commerce ? Ne prouve-t-elle pas, presque toujours, que le revenu du pays excède sa consommation ? Et comme le problème proposé par l'Auteur, est beaucoup plus difficile et plus compliqué que celui de connoître la balance du commerce, et qu'il est impossible de

le résoudre avec précision, n'a-t-on pas dû s'arrêter à en trouver une solution vraisemblable, dans la balance du commerce, dont les calculs peuvent être saisis avec quelque probabilité?

Il me paroît évident, comme je l'ai déjà remarqué, qu'un Etat qui auroit, pendant plusieurs années, une balance défavorable, perdrait successivement une partie de son revenu productif, et verroit son agriculture décheoir, ses fabriques tomber, sa population diminuer, sa puissance s'affoiblir; le défaut de numéraire arrêteroit les consommations dans tous les genres, et sur-tout des objets fournis par les étrangers: le peuple seroit en souffrance; il ne pourroit pas acquitter les charges publiques, et le Gouvernement, qui ne pourroit pas y satisfaire, seroit obsédé de plaintes, de réclamations, et de demandes auxquelles il ne pourroit faire droit, et qui multiplieroient ses embarras. Je supprime les autres conséquences qui dérivent de cet état des choses; j'en ai dit assez pour prouver la vérité de mes principes, sans que j'aie besoin de recourir à l'expérience du présent.

Les Auteurs que j'ai cités jusqu'à présent ne sont pas les seuls qui aient présenté des opinions contraires à celles reçues généralement

dans toute l'Europe depuis des siècles. Je trouve, dans un Ouvrage nouveau, couronné par l'Institut National, intitulé *Principes d'économie politique*, la même opinion contre le système des prohibitions, et il faut avouer que l'Auteur réunit à beaucoup de sagacité et de profondeur dans l'esprit le talent de l'analyse, et celui de la logique. Cependant ses raisonnemens ne me paroissent pas toujours concluans. Qu'il me permette de lui présenter ici mes doutes. Son autorité, venant à l'appui de celle des Auteurs recommandables que j'ai cités, pourroit faire loi, et entraîner le public dans une erreur dangereuse, si je ne me suis pas trompé.

Pour appuyer son opinion contre les prohibitions, l'Auteur cite l'exemple de l'Angleterre, qui a prohibé l'exportation de ses laines écruës ; et il prétend que cette prohibition a restreint la production des laines, et qu'elle a *diminué à pure perte une branche de commerce*, (p. 132). L'expérience est contraire à cette assertion, puisque la multiplication des bêtes à laine, dans ce pays, a fait, et fait tous les jours, des progrès étonnans, au point qu'elle a diminué la culture du blé, dont l'exportation est non seulement permise, mais encore encouragée par une

prime. L'exportation des laines brutes est défendue en Angleterre ; mais celle des laines travaillées est permise : c'est à quoi l'Auteur paroît n'avoir pas fait attention. Cette permission a procuré à l'Angleterre la grande extension et la perfection de ses manufactures de draps de toute espèce , a donné un accroissement continuel à la production de ses troupeaux , et a fait naître une branche de commerce beaucoup plus précieuse , et beaucoup plus avantageuse pour elle , que celle que la prohibition des laines écrues a détruite. Tous les économistes conviennent qu'il est plus avantageux à une nation de vendre aux autres les produits de son sol manufacturé , que de les vendre bruts.

Ce que l'Auteur dit ensuite de la liberté , ou de la défense du commerce du blé , me paroît on ne peut pas plus juste. Si le blé pouvoit s'exporter manufacturé (par exemple , converti en biscuit), et qu'il trouvât alors chez les étrangers un débouché aussi sûr et aussi étendu , je penserois qu'il seroit sage de la part du Gouvernement , par les raisons que je viens de déduire à l'occasion des draps , de défendre l'exportation du blé , et de permettre même d'encourager celle du biscuit.

Je vais ajouter ici quelques observations critiques sur l'ouvrage du citoyen Canard, dont je ne saurois trop recommander la lecture aux personnes qui se livrent à l'étude de la science économique-politique. Il en a rassemblé les principes dans un cadre très-succinct, et les a développés avec autant de concision que de clarté et de logique.

L'Auteur pose en principe (p. 5.) que « la » rente de la terre n'est autre chose que la » rente d'une somme de travail superflu, qui » lui a été appliquée pour l'acquérir, ou pour » la défricher ». Il ajoute : « Que la terre, qui » n'a subi aucun travail (p. 6.) n'a pu, dans » le principe, avoir aucune valeur, et son pro- » duit spontané n'en a pu avoir aucune égale- » ment. La terre est comme toutes les espèces » de propriétés ; leur valeur n'est que celle du » travail superflu qui leur a été appliqué ».

Ce principe souffre des exceptions, et surtout dans les pays qui ont des terres sans propriétaires. Les unes offrent des prairies propres aux pâturages ; les autres des forêts qui ont des valeurs sans travail. Il y a des pays où la nature a semé des cotonniers, des cafiers, des muscadiers, et des girofliers, qui produisent des

revenus , sans autre travail que celui de la récolte.

P. 7. Il pense que le blé ayant été amélioré par la culture (ce qui est vrai) s'il étoit sauvage , n'auroit aucune valeur. On trouve au Fort-Dauphin , dans le sud de l'île de Madagascar , du blé sauvage qui a très-peu dégénéré , et qui a presque autant de valeur que le blé cultivé. M. le Gou m'a fait voir du blé qu'il a cueilli lui-même dans les champs , près Angoury , (Ancire) que nous nommons Angora ; il vient sans soins et sans culture quelconque ; il a trois pieds à trois pieds et demi de hauteur ; il est barbu ; chaque enveloppe contient deux grains oblongs , assez petits , qui sont séparés par une pellicule ; chaque épi a trente ou trente-cinq enveloppes ; il assure qu'il y en a , dans le pays , des champs considérables , que les habitans récoltent tous les ans. Il ajoute , qu'ils en font du pain qui lève très-bien , et qui est fort bon , quoiqu'il soit un peu gris. Le pain et les dattes forment la base de leur nourriture. Les terrains qui produisent ce blé n'ont point de propriétaires particuliers. Le commandant de la ville se fait payer un droit pour obtenir la permission de faire la récolte.

Il y a , sur les confins de la Chine , une forêt

de chênes à glands doux, venus spontanément, et qui servent à la nourriture. Les Hottentots, et les Madécasses trouvent, dans leurs pays, plusieurs espèces de plantes, qui ont des bulbes, ou des racines nutritives.

P. 7. « Si de tout ce qui a de la valeur parmi
 » les hommes on retranchoit tous les travaux
 » que les âges antérieurs y ont accumulés, il
 » ne resteroit plus qu'un sol inculte, peuplé
 » d'hommes sauvages et d'animaux, qui se dis-
 » puteroient les productions spontanées de la
 » terre ».

Les âges antérieurs n'ont fait, pour ainsi dire, aucuns travaux sur le sol de Madagascar; car les défrichemens n'y sont pas nombreux; et, comme au bout de quelques années, il sont abandonnés à la féconde nature, qui les a bientôt repeuplés de végétaux, on doit regarder les anciens défrichemens, c'est-à-dire les travaux des âges antérieurs à peu près comme nuls. Cependant cette Ile n'est pas peuplée de sauvages et d'animaux qui se disputent les productions de la terre. Il est vrai que la nature libérale a semé abondamment par-tout des productions nutritives, que les marais qui se forment et qui se dessèchent périodiquement tous les ans sont très-favorables

au riz , que les troupeaux de bœufs y sont très-multipliés , et trouvent presque par-tout une nourriture abondante , sans travail de la part de l'homme. Ce que je dis de Madagascar peut s'appliquer à la Côte Orientale d'Afrique, aux Iles de Java et de Sumatra, et à beaucoup d'autres pays. Il en résulte que l'assertion de l'Auteur est trop générale. S'il avoit dit , comme un philosophe moderne (le citoyen Paw) que l'agriculture étoit le principe de la civilisation et de l'industrie des peuples, et même de leur grande multiplication , il auroit avancé un principe incontestable, et fécond en résultats.

P. 24. Lorsque l'Auteur dit qu'il ne faut pas regarder la monnoie comme le signe représentatif de toutes choses , il entend vraisemblablement que cette assertion ne doit pas être prise au physique ; mais elle est vraie dans le sens moral. Une pièce de métal a sans doute une valeur indépendante et étrangère à l'échange ; mais comme elle obtient dans la société tous les genres d'échanges, on peut la regarder comme le signe représentatif de toutes choses : ainsi la valeur de la monnoie, dans les sociétés, très-réelle comme métal , s'est accrue par la convention, c'est-à-dire par l'usage, et par la commodité des échanges.

L'or ne fait pas, à la Chine, office d'échange. Aucune transaction ne s'effectue avec ce métal ; il n'y est que marchandise. L'argent, au contraire, est le moyen usuel et général de tous les échanges. Il est résulté de là que la proportion entre ces deux métaux a été différente à la Chine que dans l'Europe, où ils sont employés concurremment aux échanges. Là, on donne moins d'argent qu'ici pour la même quantité d'or. La proportion entre ces deux métaux s'est rapprochée de celle des Européens, depuis qu'ils y font le commerce, parce qu'ils ont enlevé, dans les commencemens de leurs relations avec cet Empire, l'or qu'ils y ont trouvé, en échange contre de l'argent, vu le bénéfice qu'ils recueilloient de ce commerce. Cet exemple frappant prouve que l'usage où sont tous les peuples civilisés d'employer les métaux précieux dans leurs échanges a augmenté leur valeur.

P. 25 « L'expérience de tous les temps a ap-
 » pris le sort qu'ont eu toutes les monnoies pu-
 » rement conventionnelles, imaginées par les
 » Gouvernemens ».

L'Auteur semble insinuer, par ce passage, que toutes les monnoies purement conventionnelles,

établies par les Gouvernemens, ont eu un sort fâcheux.

Dans un moment d'embarras, l'Empereur de la Chine créa une monnoie de papier. Elle n'a excité ni plaintes ni murmures, ni pertes quelconques, soit pour les sujets, soit pour le Gouvernement: elle n'a même pas été contrefaite. Elle a rétabli les transactions commerciales entre les particuliers, sans surhausse; elle a été très-utile à l'Empire. Elle fut retirée, quelque temps après, au pair de la circulation. Son extinction n'a causé ni secousse, ni embarras. La confiance du Peuple dans la foi du Gouvernement, la réserve de celui-ci dans l'émission de la somme du papier, la certitude du remboursement effectif, ont produit tous les bons effets qu'on ne voit point ailleurs d'une semblable mesure.

La monnoie de fer de Lacédémone n'a pas empêché cette petite République d'être heureuse, et d'atteindre au sommet de la gloire.

Dès un temps immémorial, les Bengalis font usage, pour les échanges de médiocre valeur, d'une monnoie conventionnelle, qui est un petit coquillage très-abondant aux Maldives, qu'on nomme cauris. Ils n'ont point de monnoie de cuivre.

Quoique l'anecdote suivante n'ait pas un rapport direct au sujet que je traite, je vais la rapporter, comme curieuse et intéressante.

L'objet le plus considérable du revenu des Habitans de l'Île de la Réunion est, depuis très-long-temps, le café. La piastre-gourde, qui est, pour ainsi dire, la seule monnoie qui y soit répandue, étant devenue très-rare depuis la Révolution, et les Habitans n'ayant aucune confiance dans le papier-monnoie, ils se sont accordés à regarder le café comme une valeur monétaire. Une habitation s'y vend tant de milliers de balles de café, chacune du poids de cent livres net; un cheval de main, quinze à vingt balles; un bœuf de charge, deux ou trois balles; une barrique de vin, sept, huit ou dix balles; un chapeau, une ou deux balles, suivant sa finesse et sa rareté. Une seule balle vaut trois cents livres de blé, quatre cents de riz, un millier de maïs. Les fonctionnaires publics, les contributions elles-mêmes se paient en café. Les cent livres y ont valu, pendant long-temps, neuf à dix piastres. Il est évident que, par ce moyen, on évite tous les inconvéniens qui résultent des stipulations en livres, et de la dépréciation du papier-monnoie, quoique le café n'ait pas une valeur fixe. On m'a

payé 50,000 livres en papier-monnoie , discrédité au point que la balle de café valoit alors 25,000 fr. Si j'avois stipulé le paiement en café, on auroit dû me livrer mille balles, au lieu de la valeur de deux balles.

L'Auteur présente, dans les pages 29 et 31, des calculs algébriques , pour prouver que le besoin et la concurrence établissent les prix des choses entre les vendeurs et les acheteurs. Il auroit dû , ce me semble , faire entrer dans ses calculs l'abondance et la rareté. Voilà cette question réduite à ses moindres termes ; et, certes, il y a long-temps qu'elle a été résolue sans algèbre.

P. 67 et 68. « Supposons que la bonne-foi et
 » la moralité soient telles parmi les hommes,
 » qu'il répugne à leur nature de manquer à leurs
 » engagemens, l'argent, dans ce cas, devient
 » absolument inutile pour la circulation : chaque
 » acheteur, au lieu de ce métal, donnera un
 » billet à ordre à son vendeur ; ce billet sera
 » reçu par - tout au lieu de l'argent qu'il rem-
 » place ; il reviendra entre les mains de celui
 » qui l'a consenti, et qui l'échangera pour un
 » produit de travail de même valeur : ainsi le
 » papier de crédit tiendra absolument la place
 » de l'argent ».

Malgré ma déférence pour l'Auteur, je ne puis pas être de son avis; et pour le discuter avec méthode, j'établirai deux hypothèses.

Dans la première, qui ne paroît pas être celle de l'Auteur, j'admettrai que les monnoies d'or et d'argent, ni aucune autre quelconque n'existant, le commerce ne peut se faire que par des échanges. Mais, comme le crédit est établi, l'acheteur donnera un billet à ordre et à terme. Comme il n'existe point d'archétype commun pour déterminer la valeur de la marchandise achetée, et de celle à fournir en échange, il faut que l'acheteur convienne avec le vendeur de l'espèce et de la quantité de marchandises que le premier doit fournir au second en échange, à tel terme; et que cette stipulation soit expressément notée dans le billet à ordre. Il en résulte que, pour que le vendeur puisse placer ce billet, il est nécessaire qu'il rencontre quelqu'un à qui ce genre de paiement puisse convenir. Donc ce *billet* ne peut pas être reçu *par-tout*; donc il ne peut avoir le même cours que l'argent; donc *le papier de crédit ne tiendra pas absolument la place de l'argent.*

Réfléchissez encore que, si l'acheteur est propriétaire de terre, et qu'il se soit engagé à fournir
une

une denrée provenant de ses récoltes, il est possible que des accidens imprévus, quelle que soit sa bonne-foi, le mettent dans l'impossibilité de remplir ses engagements. Si l'acheteur est artisan ou manufacturier, il peut aussi tomber dans le même cas, par des évènements. Mais lorsqu'il existe un archétype commun, il a la ressource des emprunts pour y satisfaire, s'il n'est pas entièrement ruiné; et cette ressource est beaucoup plus facile que celle des emprunts en denrées: donc le papier de crédit ne tiendra pas absolument la place de l'argent.

Dans la deuxième hypothèse, c'est-à-dire s'il existe des monnoies d'or ou d'argent, lorsque le crédit est *infiniment grand*, l'Auteur pense que l'argent, dans ce cas, devient absolument inutile pour la circulation, en supposant la bonne-foi et la moralité généralement établies parmi les hommes. C'est encore une illusion, puisque le crédit n'est autre chose que la représentation de l'argent, archétype de toutes les valeurs, et qu'il a un terme où sa fiction se réalise; et c'est uniquement par cette réalisation qu'il s'établit, d'abord supposée, ensuite matérielle. Comme le crédit emporte nécessairement avec lui un terme éloigné de réalisation, il doit une rente proportionnelle au terme, et il la paie toujours, où

presque toujours, soit par une convention expresse, soit par une convention tacite, lorsque cette rente se trouve comprise dans le prix d'achat: donc le papier de crédit ne tiendra pas absolument la place de l'argent; car si le paiement se fait comptant en espèces, il n'y a plus lieu à la convention de la rente convenue pour le délai, ou le prix d'achat est moindre.

L'Auteur avance que « lorsque le crédit est » infini, la marchandise devra être moins chère » que lorsqu'il est nul ». Je ne chicanerai pas sur l'expression *crédit infini*, qui n'est pas le mot propre; car, littéralement parlant, un crédit infini est celui qui n'auroit point de termes ni de mesures, et cela ne peut pas exister; mais je dirai que toute marchandise qui se vend à crédit, se paie plus chère que celle qui se vend au comptant. C'est un fait certain, dont l'existence et l'influence se font sentir aujourd'hui plus que jamais.

Là où le crédit est le plus grand, il y a une plus grande concurrence dans l'achat: donc les marchandises doivent être plus chères.

« Une Nation qui a beaucoup de crédit, et » qui par conséquent a peu de numéraire dans

» sa circulation » (la mineure n'est pas une conséquence nécessaire de la majeure), « a » donc une plus grande quantité de marchandises circulantes , avec la même quantité de travail , qu'une Nation sans crédit ». Cette assertion est juste , mais la raison qu'on en donne ne me paroît pas telle ; car la portion du travail , qui est absorbée chez cette dernière pour l'acquisition de l'argent circulant , est employé , chez la première , à produire un surplus de marchandises : elle est donc plus riche.

On a dit ci-devant que les deux Nations avoient la même quantité de travail. Cela posé , l'une ne peut pas produire plus de marchandises que l'autre. Dire que l'une est plus riche , c'est tirer la conséquence d'un plus grand produit de travail ; mais alors on ne devoit pas établir que les deux Nations avoient la même quantité de travail.

Je ne doute pas qu'une Nation qui a un grand crédit ne produise plus de travail , et ne soit en effet plus riche qu'une Nation sans crédit. Cette différence provient de ce que , chez la première , tout le travail possible est mis en activité , au moyen d'un grand crédit , et non chez l'autre.

P. 70. « On conçoit maintenant que plus il y
 » a de vaisseaux dans le système général de la
 » circulation monétaire, moins il doit couler
 » d'argent dans chacun... ». Oui, avec la même
 masse de numéraire; mais le propre de la grande
 multiplication des vaisseaux dans le système de
 la circulation monétaire, est d'attirer le nu-
 méraire, et par conséquent d'en augmenter la
 masse. « Toutes les fois qu'il se fait une nouvelle
 » ramification industrielle, la quantité d'argent
 » qui vient s'y écouler diminue d'autant la
 » quantité qui se trouve dans les autres bran-
 » ches ». Je ne puis pas souscrire à cette asser-
 tion; elle est trop générale. Une nouvelle rami-
 fication industrielle peut attirer plus d'argent
 des étrangers que des nationaux, ou bien empê-
 cher l'argent national d'aller chez eux. Dans ces
 deux cas, loin de nuire aux autres branches,
 elle leur sera favorable, sur-tout si elle introduit
 dans la circulation, soit momentanément, soit
 constamment, une somme monétaire au delà de
 ses besoins. Si cette industrie nouvelle n'est que
 pour les nationaux, elle peut encore augmenter
 la vivacité de la circulation, et elle réparera, par
 la célérité, ce qu'elle aura retiré par la nature
 des choses.

On peut encore objecter que, dans le cas où

l'industrie nouvelle emploie plus de crédit que de capitaux, les signes qui représentent ce crédit augmentent la masse circulante, et se distribuent dans d'autres canaux. Si cette industrie nouvelle est d'une consommation générale, prompte et recherchée, elle attire les capitaux qui sont en stagnation, et les rend à la circulation. Cette même industrie pourroit être de telle nature, qu'elle favoriseroit elle-même la consommation de plusieurs autres objets d'industrie; d'où il suit, contre l'opinion de l'Auteur, que ce nouveau *vaisseau* de la circulation monétaire feroit couler plus d'argent dans tous les vaisseaux qu'il favoriseroit.

J'ajouterai une réflexion qui me paroît avoir échappé à plusieurs écrivains qui ont traité des matières économiques, à Smith lui-même, qui regarde les impôts, ou même les emprunts faits par le Gouvernement, comme absorbant une partie du capital destiné à la reproduction du travail: c'est que ces impôts, ces emprunts, ces emplois d'un capital dans une branche nouvelle d'industrie, ne sont réellement pas absorbés. Au moment même qu'ils ont rempli leur destination, ils rentrent dans la circulation, et lui donnent même plus de mouvement.

P. 73. L'Auteur cherche une mesure pour comparer les valeurs des choses dans différens temps, et il prétend que *la mesure la plus fixe que l'on pourroit prendre est le salaire naturel ou nécessaire*. Il me semble que le salaire est lui-même très-variable; il dépend de l'abondance ou de la rareté des manœuvres ou artisans, et de la demande du travail, de celles des métaux en circulation, et de celles des denrées de première nécessité, et de leur prix; il dépend aussi des habitudes des salariés (par exemple, s'ils ont pris celles du vin, de l'eau-de-vie, de la bière, du cidre, du thé, du café); il dépend aussi du choix qu'ils font des comestibles plus ou moins chers, de la quantité de travail demandé, enfin, de la nature et du montant des taxes.

Adam Smith, qui fait voir que le prix du travail est très-variable, et qu'il ne dépend pas toujours du prix des denrées, pense que le prix du blé est la meilleure règle pour juger des valeurs des marchandises particulières, à des temps et des lieux différens; non que cette règle soit exacte, mais parce qu'on n'a pas de meilleure approximation.

L'Auteur, dans le chapitre V, me paroît avoir développé, avec beaucoup de pénétration, les

causes de l'accroissement et du décroissement des richesses des Nations. Cependant, je ne suis pas entièrement de son avis sur tous les points. Il dit, page 99 : « L'émulation pour la dépense » (chez une Nation qui décline), négligeant le » travail productif nécessaire à la conservation » des sources de rente, elles se détériorent cons- » tamment : la Nation s'appauvrit donc de jour » en jour. Cette émulation pour la dépense se » répandant dans toutes les classes, aucun indi- » vidu n'est porté à accumuler du travail su- » perflu : de là le goût du faste, l'inertie et la » folle vanité. Tel est l'état de l'Espagne, du » Portugal, etc. ; tel sera un jour celui de l'An- » gleterre ».

Les deux premiers exemples me paroissent mal choisis. Jamais l'Espagne et le Portugal n'ont été dans cet état d'opulence qui naît de l'émulation du travail porté au plus haut degré d'énergie. Ces Etats ont brillé un moment par leurs mines d'or et d'argent, et le dernier par la découverte du passage aux Indes, qui lui a procuré, pendant quelque temps, le commerce exclusif de ces contrées orientales.

Quant à la prédiction de l'Auteur sur l'Angleterre, elle doit se vérifier un jour, si l'on en

juge par le cours ordinaire des choses. Une révolution pourroit hâter cet événement ; mais , dans la supposition qu'elle n'aura pas lieu , il me semble que le Gouvernement peut éloigner le terme de l'accomplissement de cette prédiction ; et c'est à quoi il travaille efficacement , en encourageant tous les arts d'industrie , toutes les inventions nouvelles , toutes les mécaniques perfectionnées , et sur-tout en établissant des Colonies nouvelles , telles que Ceylan et la Trinité , etc. , etc. , etc.

Smith est de l'avis de l'Auteur. Il dit dans le tom. IV , liv. V , chap. III , p. 255 , Traduction de Blavet , an IX (1801) : « Les progrès des dettes » qui écrasent à présent , et qui , à la longue , » ruineront probablement toutes les Nations » de l'Europe , sont assez uniformes ». Je ne puis souscrire à cette opinion , malgré l'autorité respectable de ce célèbre écrivain. Je regarde la dette publique comme une fiction , par rapport aux Etats. C'est le Peuple qui se paie lui-même , en considérant la masse totale d'une Nation comme ne faisant qu'un seul corps social. Mais admettons une circonstance extraordinaire telle , que le Gouvernement fût obligé de faire banqueroute totale et absolue , et d'annuler entièrement

la dette publique : je conçois très-bien les déplacements qui en résulteroient dans la fortune des particuliers , les mécontentemens , les clameurs , peut-être aussi les désordres qui en seroient momentanément la suite ; mais loin que la Nation fût ruinée , elle n'en deviendrait que plus puissante. 1°. Elle ne perdrait rien de tout ce qui constitue la vraie richesse ; terres , mines , manufactures , établissemens , capitaux , ports , marine , travail , Colonies , commerce , rien ne seroit dégradé ; la banque elle-même , si elle éprouvoit une secousse qui occasionneroit une suspension temporaire , se relèveroit de ce choc avec plus d'éclat et plus de crédit. Une Nation puissante ne peut être ruinée tout d'un coup que par la conquête , encore faut-il qu'elle soit dévastatrice ; 2°. les impôts nécessaires aux dépenses publiques seroient moindres ; le commerce prendroit une nouvelle activité , vu la diminution dans les prix de toutes les denrées quelconques , qui sont la suite nécessaire de la modicité des impôts ; et la Nation , après une secousse qui l'auroit tourmentée momentanément , seroit plus puissante , et deviendrait bientôt plus riche qu'elle n'étoit avant la banqueroute. Bouleversez une fourmillière , quelque temps après vous la trouverez rétablie.

Je suis bien éloigné de conseiller la banqueroute publique : elle ne peut qu'altérer tous les principes moraux chez un peuple ; et l'on ne peut prévoir tous les effets de la révolution qu'elle pourroit occasionner. Je n'ai raisonné que dans la supposition que les désordres qui en seroient la suite ne seroient ni exagérés , ni durables.

L'Auteur pense que les impôts sont contraires à l'entretien et aux progrès de l'agriculture. Le marquis de Casaux me paroît avoir prouvé, dans ses *Considérations sur le Mécanisme des Sociétés*, que les impôts n'influent en rien sur cette source de la prospérité publique, parce que tout augmente de prix dans leur proportion. Si l'opinion de Smith étoit vraie, l'agriculture auroit décliné en Angleterre et en France depuis plus d'un siècle ; et il est prouvé que non seulement elle s'est améliorée dans les deux Empires, mais encore qu'elle y a fait de grands progrès. Ajoutons qu'en admettant, avec Smith, que les impôts ralentissent l'agriculture, et lui nuisent, on doit convenir qu'un événement qui annulleroit tout d'un coup la dette publique, et qui permettroit de réduire considérablement les impôts, loin de ruiner une Nation, l'élèveroit à un plus haut degré de force, de puissance, de richesses, et de prospérité.

Je ne pousserai pas plus loin mes observations sur l'ouvrage du citoyen Canard, à qui je renouvellerai le juste tribut d'éloges que je lui ai déjà payé. Je n'ajouterai plus qu'un mot sur le *parallèle* que le citoyen Germain Garnier établit dans sa Préface à la Traduction de Smith, *entre la richesse de la France et celle de l'Angleterre, d'après les principes de Smith*. Les détails dans lesquels il est entré prouvent ses profondes connoissances sur la situation respective des deux pays; ses raisonnemens sont étayés d'une logique lumineuse, et son style a toute la clarté que l'on peut désirer. Il est fâcheux qu'il ait oublié de faire entrer dans ses calculs les avantages que l'Angleterre retire de ses nombreuses Colonies, et sur-tout de ses possessions immenses dans l'Asie. Dans ce genre, nous n'offrons rien à mettre dans la balance pour faire équilibre. L'Auteur paroît même y renoncer, en voulant concentrer toute l'attention du Gouvernement français sur l'amélioration exclusive de l'intérieur de l'Empire. Il veut (p. 83) que *le marché intérieur soit ouvert de toutes parts et agrandi dans tous les sens*. Mais n'est-ce pas un moyen de l'agrandir que de porter au dehors les denrées de notre crû, de prendre en échange celles des peuples les plus éloignés, d'en réserver une partie pour nos

besoins, et d'en vendre l'excédant aux étrangers? N'est-ce pas sur-tout un moyen certain d'entretenir et d'augmenter notre marine, sans laquelle la France ne peut être une nation véritablement puissante? Cette considération n'est-elle pas de la plus haute importance? Je soumets ces doutes à l'Auteur estimable dont j'examine les opinions.

ETABLISSEMENT D'UNE BANQUE HYPOTHÉCAIRE
POUR L'ÎLE-DE-FRANCE.

Quoique les assignats qui, pendant la révolution, ont été si utiles à la France, et si funestes aux créanciers, n'aient point passé les mers, l'Île-de-France a cependant éprouvé les effets ruineux d'un système de papier-monnaie, dont l'émission a été portée encore plus loin, proportionnellement à l'étendue et à la population de l'Île, que les assignats en France (1). Il en est

(1) La piastre, estimée cent six ou huit sols, ayant valu dans la Colonie dix mille livres en papier, porte le louis d'or à un peu plus de quarante-quatre mille livres; et l'on sait qu'en France il n'a valu que dix mille livres, au taux le plus haut.

résulté le bouleversement de beaucoup de fortunes ; la plupart des Colons propriétaires sont débiteurs, et paroissent hors d'état de s'acquitter.

Cet état de choses exige une mesure qui prévienne leur ruine. Ce Mémoire n'a pas pour objet de discuter le mode de remboursement applicable à la Colonie. La loi qui en a établi un pour la France n'est pas encore adoptée par elle. Les localités et les circonstances des évènements qui se sont succédés pendant la révolution semblent exiger des différences essentielles dans les dispositions de cette loi. L'Assemblée Coloniale, composée d'habitans de cette Ile, qui ont tous un intérêt plus ou moins grand, soit comme créanciers, soit comme débiteurs, aux réglemens qui fixeront le sort des uns et des autres, s'est interdite de prononcer sur cet objet important, pour n'être pas suspectée de partialité : elle a seulement rendu un arrêté qui suspend provisoirement les paiemens, jusqu'à ce que la loi à intervenir ait déterminé, d'une manière fixe et invariable, un mode de remboursement applicable aux diverses circonstances qui, dans différentes époques, ont donné au papier-monnoie, en circulation dans l'Ile, une valeur extrêmement variée. Je le répète : elle a été telle, que le papier y a subi une

dépréciation beaucoup plus forte que celle des assignats en France. Dans une circonstance à peu près semblable, en 1768, le Gouvernement rendit une loi (Lettres-patentes adressées au Conseil supérieur) qui donnoit à la sagesse de cette Cour le pouvoir de prononcer définitivement sur les prétentions des créanciers, et sur les réclamations des débiteurs, en ayant égard aux circonstances qui avoient donné lieu aux transactions, et aux époques où elles s'étoient passées : cette loi vint à bout de concilier les intérêts les plus opposés, beaucoup plus facilement, et beaucoup plus promptement qu'on ne l'avoit supposé. Elle décida les particuliers à prendre la voie de l'accommodement; et très-peu d'affaires furent portées au Tribunal. Il est vrai que la dépréciation du papier-monnoie, qui existoit alors, ne fut pas portée, à beaucoup près, aussi loin que dans ces derniers temps.

Quoi qu'il en soit, la Colonie se repose sur la sagesse et sur la bienveillance du Gouvernement, et attend de lui, comme un bienfait, la loi qui doit fixer le mode de remboursement.

Quel qu'il soit, il n'opèrera pas complètement le salut des débiteurs formant au moins la cinquième partie de la Colonie.

On doit considérer que la monnoie circulante dans la Colonie est la piastre d'Espagne; qu'elle y est extrêmement rare, et qu'elle ne peut pas suffire, à beaucoup près, aux transactions sociales, d'autant plus que le commerce l'exporte sans cesse dans les différentes contrées des Indes-Orientales, et n'en rapporte point. De là résulte souvent une stagnation dans les affaires, très-préjudiciable aux débiteurs qui sont forcés, pour se libérer, de vendre à perte; ce qui complète leur ruine, parce qu'ils sont obligés de faire des sacrifices qui dérangent et quelquefois annullent leurs ateliers.

Cette considération majeure a fait sentir de tout temps au Gouvernement la nécessité d'émettre dans la Colonie un papier circulant, qui ne pût avoir aucune valeur au dehors, et qui ne pût pas dépasser les rivages de l'Île.

On a donc créé en différentes fois, depuis l'administration du fameux la Bourdonnais, c'est-à-dire depuis la date, pour ainsi dire, de l'existence de la Colonie, jusqu'à ces derniers temps, un papier-monnoie qui y a tenu lieu du numéraire, et qui, dans un temps ordinaire, a été de la plus grande utilité, tant que son émission a été contenue dans les bornes d'un besoin modéré;

mais qui, dans d'autres circonstances, a été funeste, parce que la somme de ce papier a dépassé tous les besoins, toutes les proportions. On peut assurer que cet événement est une suite inévitable de ce système : la banqueroute attribuée à Law, celle des États-Unis de l'Amérique Septentrionale, celle de nos assignats, et les deux banqueroutes de l'Île-de-France, l'une en 1768, l'autre dans ces derniers temps, en sont des preuves convaincantes. Malgré des faits aussi notoires, la nécessité est si impérieuse que tous les Colons demandent et désirent avec ardeur le rétablissement d'un papier-monnaie. Ils voient le soulagement du moment, et s'aveuglent sur les suites désastreuses de ce système, qu'ils n'aperçoivent que dans un avenir éloigné, ou qu'ils se dissimulent à eux-mêmes, ou qu'ils croient pouvoir éviter.

Le Gouvernement ne doit pas partager leur aveuglement et leur illusion ; il doit fonder la prospérité de la Colonie sur une base invariable, et qui ne soit pas sujette à lui faire éprouver des secousses qui retardent ses progrès, et qui nuisent à ses succès.

D'ailleurs, le système du papier-monnaie ne convient point à ses intérêts. Quelque circonscrit qu'il

qu'il puisse être dans son émission, quelque crédit qu'il obtienne, il perd au change contre la monnoie réelle, et l'Administration supporte cette différence, au moins partiellement.

D'après les considérations que nous avons présentées ci-devant, nous sommes convaincus qu'un papier de crédit est nécessaire à la circulation intérieure de l'Ile; mais nous rejetons le papier-monnoie. Le premier, tel que nous le proposons, n'a aucun des inconvéniens du second, et il remplit parfaitement le désir de la Colonie et les vues d'utilité que nous avons exposées.

Les bases sur lesquelles nous devons fonder ce projet sont les suivantes:

1°. Donner au papier à créer tout le crédit nécessaire pour obtenir la confiance, et, par conséquent, des sûretés dans le paiement.

2°. Qu'il soit tel par sa nature, que son émission ne soit pas absolument arbitraire, et qu'il ne puisse jamais excéder les besoins du public. Renufermé dans ces bornes, on n'a point à craindre les abus inséparables d'une émission volontaire, dont rien n'arrête l'exagération.

3°. Qu'il remplace le numéraire, et lui soit substitué dans la circulation, non forcément,

mais de gré à gré; et, par conséquent, qu'il offre un appât qui le fasse rechercher, ou qui puisse déterminer son acceptation.

4°. Qu'il soit à l'abri de la contrefaçon.

5°. Enfin, qu'il fournisse aux débiteurs qui sont propriétaires les moyens de se libérer.

Toutes ces conditions seront remplies au moyen d'une banque hypothécaire.

Je n'en tracerai pas le plan : il doit être conçu, à l'Île-de-France même, par des personnes qui l'habitent depuis long-temps, qui connoissent parfaitement les localités, qui sont au fait des matières financières, et qui ont la confiance de la Colonie.

Peut-être trouveront-ils, dans la pièce que je joins ici, quelques idées propres à aider leur travail; peut-être aussi que le même projet, avec des modifications dictées par les localités, conviendrait à St.-Domingue.

L'analyse de mon projet, faite avec autant de concision que de justesse par un homme d'un mérite reconnu, m'a paru plus intéressante que le Mémoire lui-même. Je l'avois envoyé au Directoire exécutif, le 1^{er}. ventôse de l'an VI : il fut

approuvé par le citoyen Ramel, Ministre des Finances.

Je sens qu'il ne doit pas être adopté littéralement à l'Île-de-France. Par exemple, la caisse mesurée, qui est proposée dans mon plan, ne peut guère avoir lieu dans cette Colonie, parce que l'on n'est pas assuré d'y réunir, en tout temps, assez de fonds, pour faire son service sans interruption, et parce que la piastre, qui est une marchandise nécessaire au commerce, a toujours, dans cette Île, une valeur exagérée.

Je me restreins donc dans les bornes d'une suggestion pure et simple, laissant, à la sagesse et à l'intelligence des membres qui composent l'Assemblée Coloniale, le soin d'imaginer les mesures qui leur paroîtront les plus propres à servir la Colonie.

Le Ministre Ramel me fit remettre le rapport ci-après, par le citoyen Dupré, secrétaire-général des Finances : celui-ci me dit que le Ministre m'engageoit à envoyer mon projet au Comité des Finances du Conseil des Cinq-Cents. L'approbation du Ministre étoit écrite de sa main en marge, avec sa paraphe. Quoique par là cette pièce devint officielle, le secrétaire du Comité jugea à

propos de la mettre au rebut, sans la communiquer.

Copie du rapport fait au Ministre des Finances par le citoyen Dintrans, chef de bureau, sur le Prospectus de la Banque hypothécaire du citoyen Cossigny.

PROJET DE FINANCES.

GRANDS ÉTABLISSEMENS DIVERS.

BANQUE.

Quoique la Commission du Commerce ait pensé que le souvenir et les effets de nos convulsions révolutionnaires s'opposeroient long-temps en France au succès d'une Banque, sur-tout durant les orages de la guerre, il n'est pas métaphysiquement sûr néanmoins que tel établissement de ce genre, sagement combiné, et sagement conduit, ne pût absolument vaincre la masse des résistances que lui opposeroient des souvenirs affligeans, l'agitation des flots de l'Océan politique, et même la pénurie des moyens qui en est la suite nécessaire. En effet, qu'est-ce qu'une Banque, et quel est son usage? L'idée

primitive de ces sortes d'établissemens naquit du besoin : leur destination fut donc de réparer des pertes , de cicatriser des plaies , et d'acquérir la prospérité. Ont-ils atteint ce but ? Presque tous les peuples de l'Europe fournissent une réponse satisfaisante.

En brisant donc les chaînes d'un préjugé qu'on croit nuisible, on va mettre de nouveau, sous les yeux du Ministre, des projets de banque, sûr qu'en traçant un ouvrage, peut-être momentanément infructueux, on ne peut être accusé d'avoir fait un travail inutile.

PROPOSITION.

Connu par son civisme éclairé, et par divers plans de finances, dont le plus vaste qui fut jamais offert a été présenté, dans le temps, au Ministre (1), un ancien Ingénieur (le citoyen

(1) Ceci a rapport à un Mémoire que j'avois adressé au Gouvernement, et qui exposoit quatre grands projets réunis ensemble par une seule Administration. Entr'autres avantages très-nombreux, qui auroient suivi leur exécution, l'un des plus importans étoit l'extinction, au bout de soixante-quatre ans, de la dette nationale, supposée de cinq milliards, sans diminuer les

Cossigny) propose aujourd'hui une banque hypothécaire, combinée précisément pour les temps critiques où se trouve l'Etat ; temps réprouvés par l'Assemblée du Commerce ; « temps où le » commerce et les arts languissent ; où le nu- » méraire est rare : où les travaux ordinaires » sont suspendus ; où tout le corps social souf- » fre , paralysé par le défaut des sucS vivifiants ; » temps enfin où le Gouvernement prépare les » expéditions les plus importantes ». *C'est précisément dans ce temps qu'on doit employer toutes les ressources morales et physiques de la grande Nation* , dit l'Auteur.

Du reste ; l'Assemblée du Commerce peut n'avoir eu en vue que les banques assises sur la confiance pure, en émettant un papier de crédit échangeable au porteur. Une telle banque n'obtiendrait effectivement rien aujourd'hui, à moins qu'elle ne se renfermât dans des bornes très-rapprochées des établissemens actuels.

revenus du Trésor-Public , et sans emprunter aucun secours. Les calculs sur lesquels porte cette assertion sont à l'abri de toute contestation. Ce Mémoire fut d'abord goûté, ensuite oublié, comme cela arrive presque toujours.

AVANTAGES.

Mais une banque fondée sur une grande masse d'immeubles peut largement s'accréditer , et procurer indubitablement toutes les ressources dont on a besoin.

Par son influence , l'agriculture peut être encouragée , le commerce agrandi , l'intérêt de l'argent diminué , le pauvre occupé , notre change rehaussé , l'or intérieur exhumé , celui de l'étranger aspiré , le crédit national revivifié , les impôts remplis , les revenus publics augmentés.

Mais aussi le Gouvernement seul peut fournir à cette mine le moyen et la protection nécessaires pour l'établir et la conserver.

Quoique faite pour jeter sur la France entière , dans des temps meilleurs , ses branches et ses relations , cette banque hypothécaire seroit d'abord restreinte à Paris et dans les départemens voisins : là , elle essaieroit l'esprit public , en émettant un signe représentatif , non seulement de l'argent , mais encore de *propriétés immobilières* , préférables dans tous les temps à l'argent même.

Ce signe solide réuniroit tous les avantages des effets du commerce, sans avoir leurs dangers : comme eux il seroit transmissible à volonté par la voie de l'endossement, payable à des époques fixes, et produiroit un intérêt annuel ; ce que les autres ne font qu'après des actes juridiques, ruineux et déshonorans.

A l'abri des effets de l'incendie, du vol, et de la contrefaçon, il auroit encore l'inappréciable mérite de ne pouvoir dépasser les besoins du public, d'être toujours exactement payé à son échéance, et de faire toujours, conséquemment, les fonctions du numéraire réel.

Un propriétaire, aujourd'hui, ne trouve pas deux sous à emprunter sur un immeuble (*dans l'an VI*), et rarement on a voulu prêter ainsi. La banque feroit disparaître de suite ces difficultés ; tout propriétaire seroit assuré d'un crédit égal à la moitié de sa fortune immobilière : mais elle ne feroit aucune émission sur son propre crédit ; en sorte qu'elle ne pourroit jamais être en défaut.

N'ayant pas besoin non plus des capitalistes, elle n'auroit ni actions, ni actionnaires ; et les propriétaires, ses débiteurs, lui fourniroient

seuls les moyens d'acquitter ses engagemens, qui ne seroient que les leurs.

Si elle éprouvoit quelques retards, et même un déficit, ses propres ressources lui suffiroient pour le couvrir : ces ressources sont les assurances qu'elle exigera ; enfin, nul risque, nulle perte de sa part.

On connoît peu de Nations qui aient encore eu l'art de mobiliser ainsi les valeurs immobilières, et de faire servir à toutes les opérations commerciales un bien-fonds, sans déposséder son propriétaire.

M O U V E M E N T.

1°. Celui qui veut emprunter sur un immeuble, le demande par écrit, et présente ses titres de propriété.

2°. L'immeuble est estimé par deux experts contradictoires, et la banque prête, jusqu'à la moitié du prix fixé par cette estimation, quitte d'hypothèque ;

Et si l'immeuble étoit grevé, elle se chargeroit de l'acquitter sur le prêt même.

3°. L'aliénation ainsi faite est une vente à

378 MOYENS D'AMÉLIORATION

rémeré, passée devant deux Notaires, dont un est au choix de l'emprunteur.

4°. La banque se charge de demander les lettres de ratification; et, dans le cas d'obtention, elle tire sur l'emprunteur des lettres-de-change, pour le montant du prêt. Dans ce montant sont compris les droits de l'enregistrement, du timbre, de la ratification, et ceux de commission pour la banque (Ils sont de trois pour cent).

5°. Ces lettres portent cause de deux mille, de mille, et de cinq cents francs. Elles sont à trois ans d'échéance, et produisent quatre pour cent d'intérêt annuel: elles spécifient précisément et clairement la cause du prêt et de la somme prêtée.

6°. La banque met son papier à l'abri de tout danger par un grand nombre de formalités.

7°. Elle acquiert hypothèque avec privilège au premier rang sur l'immeuble aliéné.

8°. Elle renonce au droit de transporter le contrat d'aliénation, et laisse la libre et pleine jouissance de l'immeuble à l'emprunteur.

Mais elle interdit à celui-ci les coupes extraordinaires des bois, les ventes des troupeaux, la

démolition des bâtimens ; enfin , tout ce qui peut altérer la valeur de l'immeuble , à moins d'y être expressément autorisé par elle.

9°. La banque assure l'immeuble aliéné contre l'incendie et autres accidens ; mais pour ceci , l'emprunteur paie une prime dite d'assurance. Elle se garantit de toute fraude à cet égard par des vérifications et des rapports préalables.

10°. Si l'emprunteur se trouve gêné encore , à l'expiration des trois années de son emprunt , la banque lui renouvelle son prêt pour un autre terme semblable , et aux mêmes conditions ; seulement il doit la prévenir de son besoin , trois mois avant cette échéance.

11°. Faute de paiement , ou d'avertissement , à l'expiration des trois années , l'immeuble aliéné est vendu aux enchères , après les formalités d'usage ; mais , dans ce cas , la banque n'use point de la faculté du réméré , et ne se présente point pour acquérir l'immeuble.

12°. Le même immeuble , non dégradé , peut quatre fois de suite être ainsi aliéné par la voie du renouvellement. Mais après les quinze années qui absorbent ces renouvellemens , l'emprunteur doit se libérer , ou *consentir à une*

nouvelle vente à réméré, s'il ne peut payer.
 Cette mesure n'augmente pas la masse des lettres-de-change antécédentes.

13°. Ce papier est négociable par voie d'endossement, et peut être échangé à la banque, contre des coupons de 100 et de 50 francs, payables en numéraire, suivant un ordre établi. Ce papier partiel est mis aussi à l'abri des événemens à craindre, et est limité comme les traites, dont il émane.

14°. Plusieurs caisses sont établies pour ces paiemens, et elles ne satisfont chaque jour qu'à un certain nombre de coupons, désignés par la voie du sort : ainsi, on évite les engorgemens ; et les paiemens sont faciles, parce qu'ils sont calculés.

Ces moyens, petits en naissant, doivent s'agrandir avec le crédit de la banque et l'amélioration des circonstances. On assure aux coupons une circulation plus facile encore, en s'arrangeant avec des négocians, qui les prennent en paiement de marchandises ; mais ce n'est point une opération de commerce : la banque renonce formellement à toute opération mercantile.

L'emprunteur se libère, soit en payant en

numéraire le prix de son engagement, soit en remettant un nombre de traites égal à celui qu'il a reçu; dans ces deux cas, les intérêts courus ou à courir sont considérés.

R E V E N U S.

Ils sont de cinq sortes :

1°. Les trois pour cent de droit de commission.

2°. Les droits d'assurance.

3°. L'intérêt des traites échangées contre des coupons qui n'en paient point.

4°. L'intérêt des sommes provenant des droits de commission (objet peu considérable).

5°. Les traites, une fois reçues, pouvant être déposées à la caisse, même par l'emprunteur, par motif de sûreté, doivent produire aussi un petit intérêt, à raison de la *garde* et des comptes ouverts que ces dépôts exigent.

L'intérêt annuel des lettres-de-change se répartit évidemment entre les divers porteurs.

M O Y E N S D' E X É C U T I O N.

Ils sont tels, que tout marche aisément; mais ils doivent être combinés avec le Gouvernement,

s'il décide qu'un tel établissement peut avoir tous les avantages cités; et à cet égard, on peut assurer qu'un tel projet est digne de son attention, et mérite d'être adopté par lui, s'il considère les ressources qu'il peut avoir pour le Trésor-Public, et la société toute entière, soit du côté de l'intérêt, soit relativement à la morale, que l'intérêt sert à détruire chez le peuple.

L'attachement que le Gouvernement a droit d'attendre de ce peuple doit s'accroître nécessairement avec les moyens de travail, de gain, et d'aisance, qu'il répand dans son sein. L'esprit public s'agrandit avec la prospérité de l'Etat.

D E M A N D E S.

Mais pour cela il faudroit, 1°. que la Trésorerie nationale reçût les traites de la banque pour un quart ou un cinquième des contributions.

2°. Que le Gouvernement lui fournît, à quatre époques différentes, dans le cours d'une année, la somme de quatre millions, et reçût en échange leur valeur en traites de la banque.

Ce petit sacrifice, qui ne seroit qu'un échange,

faciliteroit au Gouvernement le précieux avantage de pouvoir payer lui-même, avec ces traites, les fournisseurs, jusqu'à concurrence au moins du tiers des sommes à eux dues.

3°. Que le Gouvernement donnât, à titre de loyer, à la banque, un logement convenable pour l'établir.

C O N C L U S I O N .

« Avec ces foibles moyens, qui ne coûteroient
» absolument rien à l'Etat, cet établissement
» doit prospérer (dit l'Auteur), et acquérir
» bientôt, par l'habitude, cet inappréciable avan-
» tage, que ses traites seroient reçues comme
» numéraire effectif ».

Sa prospérité paroît assurée, en effet, lorsque l'on considère qu'outre qu'il réunit tous les avantages et les fonctions des banques accréditées de l'Europe, savoir, *le dépôt, l'assurance et la circulation*, son papier est bien plus solide que le leur. Du reste, une autre considération milite aussi pour lui; c'est que le résidu de ses bénéfices doit être employé à l'érection de *monumens utiles*. On peut même pressentir que la

solidité de cet établissement doit faire tomber les banques étrangères, celle de Londres notamment, fortement ébranlée aujourd'hui, si l'on en croit les journaux; et, en calculant d'après les probabilités humaines, il doit appeler le numéraire des étrangers, séduits par sa solidité. Enfin, on est tenté d'adopter l'assertion de l'Auteur, quand il dit que la France est précisément aujourd'hui dans cet état de situation, où un tel établissement lui devient absolument nécessaire.

Mon projet a beaucoup de rapport à celui de la banque territoriale qui est établie à Paris. J'y avois travaillé avec mon ami, le citoyen Ferrières, qui en est le créateur. Nous avons lu au Département de Paris, dans une Assemblée extraordinaire tenue à cet effet, le plan que nous avions concerté ensemble, et dont je ne me dissimulois pas les vices. Des intrigues vinrent à bout de nous éloigner l'un de l'autre: alors, libre dans mon travail, je travaillai à un autre plan, et je l'adressai au Directoire Exécutif, quoique je prévisse l'inutilité de mes efforts; c'est celui dont je viens de transcrire le rapport.

Je le répète, la Colonie de Saint-Domingue
peut

peut adopter une mesure semblable, ou du même genre; je pense qu'elle lui procureroit les moyens d'accélérer sa restauration. La France est dans une situation qui ne lui permet guère de donner à cette intéressante Colonie les secours dont elle auroit besoin; il faut qu'elle les tire en grande partie de son propre sein. Si le public conçoit l'espérance de la régénération de Saint-Domingue, cette Ile trouvera alors, dans la France même, des moyens puissans de révification et de prospérité.

Le citoyen Barré de Saint-Venant a proposé, dans son Ouvrage, l'établissement d'une banque coloniale à Saint-Domingue, pour venir au secours des habitations ruinées et dévastées.

Il voudroit que l'on prélevât le tiers du produit brut des habitations et des maisons conservées, jusqu'à la concurrence de cinquante millions tournois, qui seroient employés *en acquisition de matériaux, bestiaux, et ustensiles propres à commencer le rétablissement des habitations dévastées.*

J'ai bien peur que cette spéculation ne soit le rêve d'un homme de bien.

Toutes, ou presque toutes les habitations de

Saint-Domingue ont souffert des évènements de la Révolution ; elles ont des réparations à faire.

Les plus essentielles sont le remplacement des Nègres et des bestiaux. On ne peut y pourvoir qu'avec des capitaux et du temps : il me paroît donc impossible de prélever le tiers brut de leurs produits avant leur restauration.

Mais ce prélèvement sera-t-il forcé, ou volontaire ? Forcé ! . . . me paroît contraire à tous les principes de justice, de liberté, et de politique. Volontaire ! . . . est une chimère.

Le nouvel ordre civil et politique établi à St.-Domingue est encore un obstacle à l'admission, et à l'exécution de ce plan. Le travail ne peut plus y avoir la même activité qu'autrefois. Le pécule à fournir aux Nègres, avant tout, enlèvera une partie du revenu. On prétend qu'il sera fixé au quart : cette fraction, jointe au tiers, forme les sept douzièmes du tout ; il ne resteroit plus que cinq douzièmes pour l'entretien de l'habitation, et pour celui du propriétaire et de sa famille. Mais n'est-il pas nécessaire, avant de prélever le tiers des produits bruts, de remplacer les mortalités, tant en hommes qu'en

bestiaux, et de réparer les dégradations qui seront causées par les ouragans et par les inondations? S'il survient une longue sécheresse, les revenus ne seront pas suffisans à l'entretien des habitations.

Si une épidémie, si une épizootie font des ravages, comment réparer ces pertes avec les cinq douzièmes des revenus? Les propriétaires, devenus actionnaires de la banque, seroient eux-mêmes forcés d'y avoir recours.

L'appât que ce plan présente aux actionnaires de la banque, par des bénéfices futurs, n'équivaut pas aux bénéfices réels et prochains provenans de l'amélioration de leurs propriétés, par l'emploi des revenus qui excéderont les dépenses de nécessité.

L'Auteur, qui me paroît s'être fait illusion, par patriotisme, sur la possibilité de l'établissement de sa banque, expose ensuite, avec beaucoup de sagesse et de sagacité, les raisons qui doivent déterminer l'établissement d'un papier de crédit à Saint-Domingue, vu le défaut ou la rareté du numéraire.

Il suppose que le Gouvernement pourroit

faire les frais du rétablissement de la Colonie. Lui seul est juge compétent de cette proposition. Lorsque tout est à réparer au dedans, porter au dehors des secours abondans, les seuls efficaces, est une mesure que la politique peut dicter, parce que c'est semer au loin, pour le profit de l'intérieur, avec la certitude du succès; mais quelqn'avantageux qu'on puisse en envisager les résultats, tout est soumis à la possibilité de l'exécution.

Le dernier chapitre du même Auteur, sur la dette civile de Saint-Domingue, me paroît fort en raisonnement; il décelé un esprit pénétré des sentimens de justice, une ame sensible, et prouve les talens de l'Auteur comme écrivain, son patriotisme, et son attachement à la Colonie, dont il défend la cause.

Il termine son ouvrage par l'insinuation d'une proposition qui me paroît devoir être adoptée par un Gouvernement bien-voulant et paternel; c'est de former une assemblée de Colons, à l'effet de nommer les Membres d'un Comité Colonial, qui seroit consulté sur la meilleure manière d'organiser les Colonies. Il seroit, je crois, plus convenable que le Gouvernement nommât lui-

même les Membres de ce Comité Colonial, et qu'il les choisit parmi les Citoyens qui ont habité les différentes Colonies de la République, et qui se sont fait connoître ou par leurs services ou par leurs écrits. Dans la section de Marine du Conseil d'Etat, composée d'hommes recommandables par leurs services sur mer, ou dans l'Administration civile des ports, nous ne voyons qu'un seul Membre qui ait résidé dans une Colonie. Sans doute il réunit à beaucoup de talens, une connoissance parfaite du pays qui l'a vu long-temps à la tête de l'Administration; mais son expérience consommée se borne là; il ne connoît les autres Colonies que par tradition.

Les élémens qui composent le crédit public n'existent pas encore à Saint-Domingue; tout y est à faire: administration, police, ordre, religion, morale, culture, commerce; tout est à établir.

Si la politique, vu les besoins de l'Etat, ou par d'autres considérations, engage le Gouvernement à mettre des impôts onéreux sur les propriétaires et sur l'exportation de leurs denrées, à défendre l'importation, en France, de quelques unes, à interdire aux étrangers l'introduction des leurs dans les ports et dans les

rades de la Colonie, le crédit public ne s'y établira pas de sitôt, et la restauration de cette Ile, jadis si florissante, est encore éloignée.

Dans un Ouvrage consacré à l'utilité publique, et qui a pour but l'amélioration et la restauration des Colonies, nous sera-t-il permis d'exposer librement notre opinion sur deux mesures prises par le Gouvernement, et que nous ne connoissons que par la voie publique. Il a défendu l'importation en France des sirops et des eaux-de-vie de sucre de Saint-Domingue. Il a eu vraisemblablement pour but d'empêcher que le commerce de ces liqueurs ne nuisit à celui des eaux-de-vie de la Métropole. Il me semble que la consommation de celles-ci n'a point été arrêtée pendant la guerre (1), quoiqu'alors l'exportation fût considérablement diminuée : la paix ne peut que lui donner de nouveaux débouchés ; ainsi l'introduction en France des

(1) Je sais qu'alors on importoit de Barcelonne en France beaucoup d'eaux-de-vie espagnoles, qui se répandoient dans toute la République, et même à Paris, comme étant de Montpellier ; ce qui prouve que la consommation de cette liqueur a beaucoup augmenté en France, pendant la Révolution.

eaux-de-vie de sucre, ne peut pas nuire à la consommation de l'alkool françois; d'autant plus que celui des Colonies n'est pas d'un usage général; parce qu'il ne flatte point le goût du plus grand nombre des consommateurs. En prohibant l'importation de ce dernier dans la Métropole, on diminue les revenus des Colons, et on accorde un profit aux étrangers qui fourniront la France et l'Europe de rrome et de taffia.

Les droits excessifs sur le sucre et sur le café tendent à diminuer la consommation de ces denrées. Il est facile d'appercevoir les vues du Gouvernement; mais je doute qu'elles soient remplies. J'observerai seulement ici que le goût qu'ont pris les peuples du Nord pour *le café de chicorée*, breuvage tout-à-fait insipide, doit nécessairement diminuer la consommation et le prix du café colonial; ainsi, au lieu d'en augmenter la valeur par un impôt, il faudroit, au contraire, aviser aux moyens de la diminuer, sans nuire aux Colonies, si l'on désire leur restauration et leur prospérité.

Ces réflexions sont applicables au sucre, si, en effet, comme on l'assure, les manufactures qui l'extraient de la betterave, se multiplient

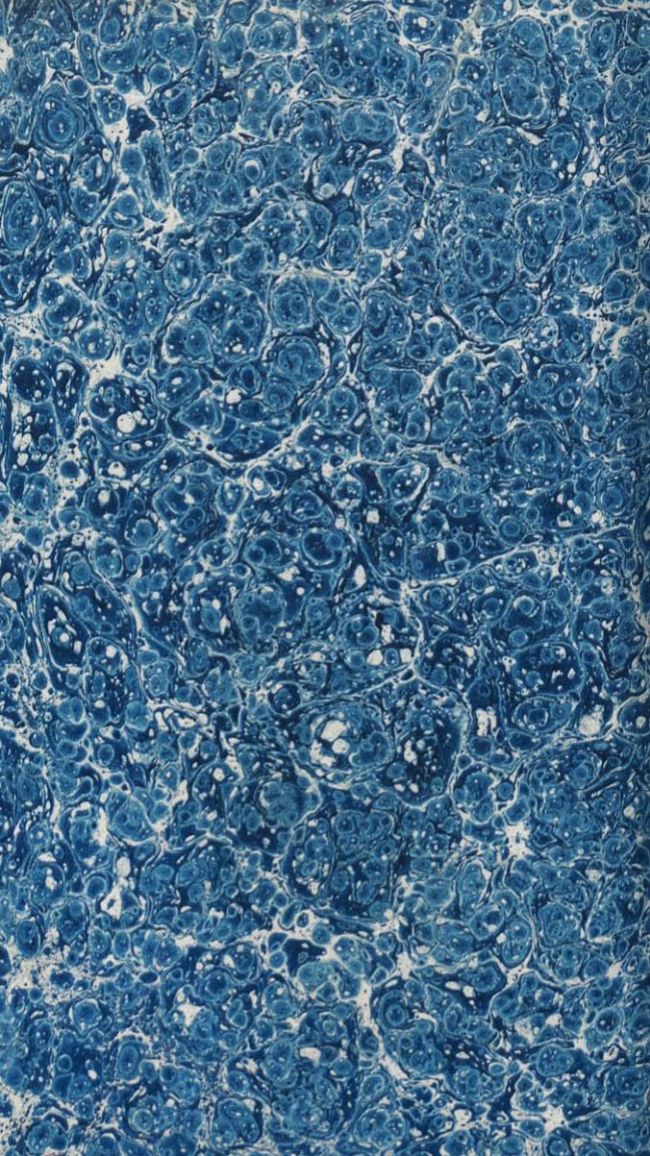
dans le Nord de l'Europe ; car, pour entrer en concurrence, il n'y a qu'un moyen : c'est de diminuer le prix de la denrée, ou d'augmenter sa qualité.

FIN DU PREMIER VOLUME.



162135





BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0087887

